ПБ 3
191

УНИВ. БИБЛИОТЕКА
Р. И. Бр. 11308

CAMILLE LAURENT

CURIOSITÉS RÉVOLUTIONNAIRES



CHARLEROI
L. SURIN, Editeur, Passage de la Bourse
1901

Curiosités Révolutionnaires

Tous les exemplaires portent
le paraphe de l'auteur.



CAMILLE LAURENT

CURIOSITÉS RÉVOLUTIONNAIRES

CHARLEROI
L. SURIN, Editeur, Passage de la Bourse
1901



DÉDICACE

A Monsieur Edmond PICARD,

Je dédie respectueusement

Ces notes, recueillies

Pour les curieux

Des Choses de la Grande Époque.

C. L.

PRÉFACE

Une partie de ces notes a paru dans l'*Humanité nouvelle* de Paris.

Je tiens à remercier, tout d'abord, M. Hamon, l'aimable Directeur de cette excellente revue, de l'accueil qu'il a fait à mon travail.

J'ai été amené à reviser mon ancien texte et à le compléter par l'addition de morceaux nouveaux qui m'ont paru présenter de l'intérêt pour les curieux de cette « fourmillante époque » (Edmond Picard), qui va de 1789 à 1815.

J'ai cru devoir joindre au texte des pièces justificatives peu ou point connues.

Je n'ai eu qu'un seul souci, celui de la vérité et de l'exactitude : le lecteur jugera *sur pièces*.

Un écrivain de la *Fronde* s'est étonné de voir critiquer dans l'*Humanité nouvelle*, « ceux qui rectifièrent les légendes malveil-» lantes sur quelques-uns des hommes de la Révolution ».

Il paraît que, pour certains, vouloir écrire sur la Révolution, plus de cent ans après les événements, c'est toujours écrire « sur le baril de poudre », dont parle Cormenin (*Orateurs*, Tome Ier, Convention, Danton).



La Révolution serait un dogme au-dessus de toute discussion. On peut étudier librement les massacres de Sylla, des Triumvirs à Rome, ainsi que la Terreur d'Octave. Il serait interdit à Taine de regarder au visage la tyrannie jacobine : Taine est un « royaliste »! Le « bloc », Messieurs!

Défense de voir si le « bloc » est enfariné et d'examiner de tout près les faits et gestes des saints du nouveau calendrier! (1)

On pourra seulement écrire des hagiographies, faisant suite à celle d'Ernest Hamel sur Robespierre!

M. Marcelin Pellet *(Variétés, T. II, p. 51)* s'est même permis de traiter Taine de *rédacteur toujours regretté de la « Vie Parisienne »*. (2)

En vérité, Taine ne s'est jamais relevé de ce trait d'esprit bien genevois; il avait, du reste, le tort de ne pas penser en bande. La postérité se souviendra-t-elle de M. M. Pellet? Elle retiendra, à coup sûr, le nom de Taine, qui n'a pas été réfuté jusqu'ici et pour cause. (3)

Sans doute, M. Aulard, dans une comparaison fort spirituelle, lui reproche de supprimer un des lutteurs dans son tableau du duel de la Révolution. L'autre lutteur (le Jacobin) a forcément l'air ridicule, dit M. Aulard.

Ce reproche n'est pas fondé, à notre avis.

---

(1) Deo Sulet
Gloria ed Honur!
dit l'inscription *romanche* du clocher de Samaden.

(2) Où il publia son « Graindorge », un chef-d'œuvre!

(3) Sa bonne foi est éclatante. N'a-t-il pas, dans son Tome I^er^, les « Origines », tracé le tableau complet de l'ancien régime et conclu à la nécessité de la Révolution?

M. André Lefèvre, — un écrivain non suspect, — a loué sans réserve ce I^er^ volume de Taine, dont la conclusion diffère de celle du dernier volume de la « Révolution ». Taine *avait vu* et, nouveau Dante, il revenait de l'Enfer.

Spécialement, Taine discute parfaitement la question de la *Guerre* et il établit que l'Empereur la fit malgré lui. Mais la Gironde osa; les Jacobins suivirent, même Robespierre, — et elle commença, l'épopée qui finit à Waterloo, où Napoléon se « cassa les reins » (Barbier).

M. Sorel a, du reste, repris à nouveau la question dans ses beaux volumes et il établit fort bien les responsabilités de la guerre de 1792.

Proudhon, avec son regard pénétrant, avait déjà bien vu que la France s'était tirée d'affaire en 1793 et 1794, malgré les Jacobins et les Girondins.

Laissons quelques opportunistes bien nantis se faire les gardiens sévères de la *tradition* jacobine.

A quoi cela peut-il rimer? La « Révolution » est dépassée depuis longtemps dans tous les domaines.

On sourit, quand on voit un philosophe comme Paul Bert, inaugurer son gouvernement au Tonkin par une traduction de la Déclaration des Droits de l'homme, qui fut affichée dans tous les villages! (1)

Passe pour S^{t}-Just, qui, avant de mourir, regarda sa fameuse Déclaration des Droits affichée dans sa prison et murmura : « Pourtant, c'est moi qui ai fait cela! ». S^{t}-Just croyait à son œuvre! Il était, de son temps, le disciple de ce Rousseau qui a empoisonné pour longtemps la Démocratie française!

La Déclaration des Droits! Des mots, des mots! dirait Hamlet.

(1) Jusqu'ici, les Allemands n'ont pas fait traduire la « Critique de la Raison pure » de Kant pour leurs nègres d'Afrique et ceux-ci ne sauront pas de sitôt que le devoir est *un impératif catégorique*. Grave lacune! (Comparer le préambule du « Graindorge », de Taine.)

Des institutions vaudraient mieux; des mœurs de peuple libre vaudraient encore mieux.

A cet égard, il est permis à un avocat, à un citoyen de la libre Belgique, de demander aux Français où en est la France. Nous pouvons constater que la 3e République a une Haute-Cour, c'est-à-dire que *le Prince est juge dans sa propre cause.*

Cette juridiction politique est inconnue chez nous. (Art. 94 de la Constitution.)

Et cette Haute-Cour juge, même sans entendre les débats. (70 sénateurs s'absentent et l'audience continue!)

L'Humanité nouvelle (N° de Février 1900), — par la plume de M. Hamon, — a cinglé, comme il convenait, ces juges sans tenue. M. Hamon constate explicitement que les clans juif et protestant détiennent actuellement le pouvoir politique.

Le côté répugnant de l'affaire, c'est que le meneur en chef fut M. Ranc, auteur du « Roman d'une conspiration », dédié à Blanqui, — M. Ranc, blanquiste et conspirateur sous l'Empire (V. l'Enfermé de G. Geffroy), — M. Ranc, qui s'est exilé en 1873, pour échapper à une seconde déportation.

C'est ce *juge* qui est l'auteur du mot connu :

« On ne discute pas avec ses adversaires politiques, on les supprime. » Du reste, un autre sénateur s'écriait en 1889, à la tribune de la Chambre des députés :

« En politique, il n'y a pas de justice! » C'est bien cela!

Barère avait déjà dit : « Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas. » Barère est l'ancêtre.

Cette Haute-Cour de 1900 s'est déclarée compétente, malgré

le texte qui ne visait que l'*attentat* et non le complot (1). Sans hésiter, elle a condamné trois personnes qui ne s'étaient jamais vues, *avant l'audience*.

Quelles garanties y a-t-il en France pour un simple particulier?

Car on avait mis M. Deroulède, député, détenu politique, au régime du droit commun avec les escarpes; on l'avait transporté en voiture cellulaire. On lui avait retiré sa canne pour l'empêcher de marcher. Il n'avait ni couteau, ni fourchette et on lui avait pris son argent et sa montre, etc. !

Le comte de Sabran, lui, avait été tenu 72 jours au secret

(1) L'idée de la Haute-Cour nationale vient de l'Assemblée constituante. On lit dans la « Suite du projet de l'organisation du Pouvoir judiciaire, présenté à l'Assemblée Nationale par le Comité de Constitution » :

TITRE XI

De la Haute-Cour Nationale

La Haute-Cour Nationale sera formée par un Grand-Juré composé d'autant de Membres qu'il y a de Départements dans le Royaume, et présidée par cinq Grands-Juges qui dirigeront l'instruction et qui appliqueront la loi, après la décision du Juré sur le fait.

La Haute-Cour Nationale connaîtra :

1° Des conspirations *et attentats* contre la personne du Roi.

2° Des conspirations *et attentats* contre la sûreté du Royaume.

3° Des conspirations *et attentats* pour soulever le peuple, ou une partie du peuple, ou les Milices Nationales contre la Constitution, contre l'exercice des pouvoirs publics qu'elle a établis, et contre la soumission due aux actes émanés de leur autorité.

4° Des conspirations *et attentats* pour détourner les Troupes réglées de la fidélité qu'elles doivent à la Nation, à la Loi, au Roi et à leur engagement, en conformité du serment qu'elles ont prêté, etc., etc.

L'art. XXV du Chap. V de la Constitution de 1791 organisa la Haute-Cour de la façon suivante :

« Une Haute-Cour nationale, formée des membres du tribunal de cassation » et de hauts-jurés, connaîtra des délits, des ministres et agents principaux » du pouvoir exécutif, et des crimes qui attaqueront la sûreté générale de » l'Etat, lorsque le corps législatif aura rendu un décret d'accusation.

» Elle ne s'assemblera que sur la proclamation du corps législatif, et à » une distance de 30.000 toises au moins du lieu où le corps législatif tiendra » ses séances. »



avant d'être interrogé, pendant que la police perquisitionnait chez lui, même hors la présence d'un fondé de pouvoirs du prisonnier.

C'est aussi simple que cela et en général, la presse officieuse trouva cela tout naturel : *les noms étonneraient.*

La voilà bien, la vieille Bastille qu'on croyait détruite! (1)

Tel est le régime qui fleurit en France, en dépit des devises menteuses des monuments publics :

LIBERTÉ, etc., etc.

Aussi le *Temps* lui-même l'avoue : « Il est douloureux de » constater *qu'aucune garantie des droits individuels* ne nous » protège, malgré les pompeuses affirmations des principes » de 1789, contre les arrestations opérées arbitrairement et les » détentions prolongées sans motif. »

Après cela, on pourra relire la Constitution de 1791, spécialement le Chapitre V, art. X, XI, XII, XIII, XV.

En Belgique, un Ministre ne se permettrait pas impunément les fantaisies de M. Waldeck. (2)

Mais en France, la race des Fouquier-Tinville et des Fouché semble immortelle.

Il est toujours actuel, le Sénécal (Education sentimentale, de Flaubert), qui finit policier, après avoir commencé par être anarchiste.

---

(1) Que dire de l'institution bien parisienne du *passage à tabac?* Ces violences *illégales*, indignes d'un peuple libre, sont tolérées par le Pouvoir; la Presse est impuissante et les Députés se taisent.

Cela fleure le Bas-Empire; les prétoriens ne sont pas loin.

(2) Nul n'oserait d'ailleurs violer les art. 3 et 4 de notre loi du 20 Avril 1874, sur la détention préventive.

SUB LEGE MORIBUSQUE LIBERTAS.

Et, Napoléon a tellement pétri la France que la République n'a pas su jusqu'ici légiférer sur la vénalité des offices rétablie hypocritement, ni sur la liberté individuelle, le droit de réunion et d'association. (1)

On connaît le fameux procès des Treize, sous le second empire.

On plaidait alors l'abrogation de l'art. 291 du Code pénal de 1810, qui défend les associations de plus de 20 personnes.

Pense-t-on que Gambetta, qui nationalisait dictatorialement les Juifs d'Algérie en pleine guerre, ait songé à abolir cet art. 291 ?

Nullement. Et en 1900, le sénateur Clamageran, un ancien XIII, laisse requérir *par un franc-maçon notoire,* l'application de l'art. 291 du Code pénal, pour faire dissoudre des ligues et associations de plus de 20 personnes *qui déplaisent au Pouvoir.* Ceci est de l'ironie supérieure, de l'ironie huguenote.

Ah oui! tout cela est fort rafraîchissant.

Et, M. Millerand, assigné en diffamation à raison d'un discours prononcé en dehors des Chambres, a invoqué *l'incompétence* des tribunaux, en se fondant sur ce qu'il avait parlé *comme ministre.*

(Comparer Labori : Répertoire, V° Droit constitutionnel, N° 40.)

Et dire que des archéologues de la Révolution se pâment encore devant « le droit sacré à l'insurrection ».

---

(1) Les offices rétablis illégalement (V. Troplong, Vente.) représentent une valeur de plusieurs milliards.

On n'a pas encore pu supprimer en France les places de trésoriers-payeurs généraux qui rapportent 100:000 francs et plus à certains titulaires. En Belgique, ce service est fait par les Agents du Trésor et il ne coûte presque rien ; le *Temps* défend ces grasses sinécures qui prouveraient « la merveilleuse élasticité du crédit français » !!!

Des mots, des mots ! Verba et voces ! Prætereaque nihil !

On peut, du reste, en dire autant des « *libertés* » tant vantées de l'Angleterre. Encore « une guitare », pour emprunter l'expression de M. Ranc ! (1)

En Angleterre aussi, la Raison d'Etat prime tout, comme en France. Et l'ÉTAT, c'est toujours UN MONSIEUR, comme disait feu Coomans, — un Belge spirituel, qui n'était pas un naïf !

Charleroi, Mars — Mai 1900.

(1) Dublin, 30 Mai.

Le vaillant journal irlandais *United Irishman* vient d'être saisi pour la deuxième fois, au mépris des prétendues lois libérales qui doivent assurer la liberté de la presse dans toute l'étendue du « Royaume Uni ».

Cette mesure arbitraire est tellement inique, que les agents du gouvernement anglais se sont refusés à en indiquer les motifs. Malgré les protestations indignées de M. Dayle, imprimeur du journal, les derniers numéros de l'*United Irishman* ont été confisqués.

(Les Journaux.)

Curiosités Révolutionnaires

PREMIERE PARTIE

L'âpre vérité.
Danton.

I

SUR L'HISTOIRE VRAIE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

La Révolution française est un sujet inépuisable.

L'histoire de cette grande époque, qui a finalement transformé l'Europe au détriment de la France même, a été pour ainsi dire renouvelée depuis les ouvrages de Louis Blanc et de Michelet.

Que de découvertes depuis que les Archives sont accessibles aux écrivains !

Qui parlerait encore du désintéressement de Marceau, qui a une si belle statue à Chartres ?

Et que devient ce vieux républicanisme de Hoche, que Gambetta magnifiait autrefois chaque année à Versailles ?

Il paraît prouvé que Hoche était d'avis d'étrangler la République et qu'il eût été au besoin un autre Bonaparte. Il avait, d'ailleurs, collaboré au coup d'Etat de Fructidor (1).

---

(1) On est loin du « Hoche », de Rousselin. (2 vol.)
Alexandre *Rousselin* de Corbeau de S^t-Albin, — ami de Danton, agent



Evanouis les héros !

Il est, par contre, démontré que Hoche a laissé violer la capitulation de Quiberon.

Et il s'agissait de Sombreuil et de braves Français, qui périrent au Champ des Martyrs, près d'Auray.

Néanmoins, le monument que la veuve de Hoche fit élever à son mari aux bords du Rhin, à Weissenthurm, est toujours debout avec l'inscription célèbre :

L'Armée de Sambre-et-Meuse,

A SON GÉNÉRAL EN CHEF

HOCHE.

Seul, Robespierre a grandi en ces derniers temps, malgré son abominable hypocrisie et ses crimes.

Georges Duruy lui a rendu bon témoignage dans sa belle préface des Mémoires de Barras. Il oppose l'Incorruptible aux Fouché, aux Barras, aux Tallien et il approuve le dernier coup de balai que Robespierre voulait donner, (était-ce le dernier?) — lorsque Tallien et Fouché le prévinrent et firent Thermidor.

Ce retour vers Robespierre ne vient-il pas des malheurs de la France?

Au moins, l'Incorruptible était un bon patriote, un vrai Français de tradition, tandis que la Gironde, elle, était anglaise. Brissot, Gensonné, Clavière, Rabaut, « traître comme un protestant » (mot

---

secret de la France, est en outre l'auteur de diverses brochures, notamment sur Championnet et publiées par son descendant, M. de S[t]-Albin.

Sur Fructidor, que Camille Jordan appelle une « Révolution », il faut lire la brochure de Carnot, en réponse au rapport de Bailleul.

Michelet approuve le coup d'Etat de Fructidor : la République est *au-dessus du suffrage universel,* on ne l'ignore pas.

de Robespierre), étaient, d'après Maximilien, les hommes de l'Angleterre qui a toujours eu, en France, des parlementaires à son service. Antérieurement, elle subventionnait les maîtresses du Roi.

Brissot n'avait-il pas osé proposer au Comité diplomatique de céder aux Anglais les ports de Calais et de Dunkerque? (1)

De plus, Robespierre s'opposa à la guerre que la Gironde voulait follement et qui déchaîna tant de maux.

Barère, lui, reste ballotté. Il eut cependant aussi son heure quand il fit son fameux rapport sur l'Angleterre.

Il y constatait que la perfide Albion avait du sang punique dans les veines. (2)

La science a confirmé le dire de Barère.

Dumouriez, lui, qui a sauvé la France en 1792, reste enterré sous sa « trahison ». Son aide-de-camp et compagnon de désertion, le général Égalité (duc de Chartres) ne fit rien, même en 1815, pour son ancien chef.

(1) Il est vrai qu'après les désastres de 1871, on a vu, à l'Assemblée nationale, un député présenter une pétition d'une société *positiviste (!)* de Paris proposant *tout simplement* de restituer la Corse à l'Italie.

(2) Rapport sur les Crimes de l'Angleterre, séance du 7 prairial, an II, page 11.

Barère, réfugié à Bruxelles, dès 1816, fut intimement lié avec le célèbre professeur Altmeyer qui racontait volontiers des souvenirs de l'Anacréon de la guillottine.

Selon Barère, la France était finie, parce que l'effort qu'elle avait fait depuis la Révolution était surhumain. Il le comparaît à celui que la Hollande avait dû faire contre Louis XIV. En conséquence, Barère se rallia à Louis-Philippe, après avoir été écrivain officieux de Napoléon.

On sait que M. Altmeyer fut ensuite lié intimement avec Michelet, Proudhon, etc., etc.

Il nous racontait fort plaisamment certain éloge de Marat, prononcé par Cousin au Collège de France, vers 1825, *me præsente,* disait M. Altmeyer.

Il paraît que le célèbre éclectique brandissait un couteau, en faisant l'apologie de Marat. C'est, vers cette époque, qu'on commença à prendre les hommes de la Terreur pour des philanthropes méconnus.

Et, Napoléon lui-même, qui rendait pleine justice à Dumouriez, le laissa dans la misère. Napoléon avait cependant fait d'autres sauvetages moins intéressants.

Dumouriez valait beaucoup mieux que quantité de princes et de ducs de Napoléon. (1)

Sa défection est bien connue. (V. l'ouvrage de Chuquet : Trahison de Dumouriez.)

Mais, qui a jamais parlé, même chez nous, de la géniale brochure de Dumouriez : « De la République ou coup d'œil politique sur l'avenir de la France »? (Hambourg, chez Hoffmann, 1797.) Il semble que Dumouriez était mort pour la France, dès cette époque : on ne revisera jamais son procès. Dumouriez n'a pas un souvenir à Valmy. Tout pour Kellermann!

L'histoire est encore une bien bonne dérision : Bernadotte, *l'homme* d'Auerstædt, est presque un grand homme, en France même (2).

On encense encore Talleyrand, qui, richissime, et on sait

(1) Que serait-il advenu, si Napoléon avait fait fusiller Bernadotte, après Auerstædt (V. les Mémoires de Marbot), — s'il avait rallié Dumouriez, Pache, Carnot, Dubois-Crancé, s'il avait utilisé Lecourbe et Kellermann fils, qui expièrent Hohenlinden et Marengo, jusqu'en 1815?

(2) On y a sans doute oublié qu'en 1812, il engageait les Alliés à ne pas faire quartier aux soldats français. On a aussi oublié Leipsig. Bernadotte voulut être roi de France en 1814, — rien que cela, — et il fut joué par le Tzar, qui songeait du reste encore vaguement à rétablir la République! (Voir les détails dans les mémoires du Baron de Vitrolles.)

Il faut lire, dans les bulletins de Bernadotte, ses paroles hypocrites, quand il passe le Rhin, « limite naturelle de la France ». (V. Pièces justificatives.)

A côté de la Chapelle de Gustave-Adolphe avec ses curieux tambours de la guerre de Trente Ans, on voit, à Stockholm, la magnifique Chapelle de Bernadotte, avec une inscription en français rappelant les étapes du Roi.

Tout près de là, au Palais du Sénat, se trouve la statue du « beau Fersen », le féal chevalier de Marie-Antoinette.

comment, mendiait, en 1810, quinze cent mille francs au Tzar, au profit de qui il trahissait son maître. Le Tzar refusa du reste la forte somme au Prince de Bénévent et conserva la lettre du quémandeur.

En général, à part quelques sages comme Drouot, tous les hommes en vue de cette époque, les Fouché, les Talleyrand, les Barras, etc., nous apparaissent comme de magnifiques scélérats. Ils font songer à l'Italie de la Renaissance.

On connaît le mot de Stendhal à qui on reprochait le caractère affreux de son Julien Sorel *(le Rouge et le Noir)* : « Mais, il eût fait un très honnête homme en 1800! »

Stendhal savait ce qu'il disait ; il avait cru à l'Humanitarisme, à la République, à la Démocratie et il était revenu de tout, sauf de Napoléon, peut-être.

La grande piperie des mots n'abuse que les naïfs.

La République n'est qu'un Gouvernement comme un autre. Tant valent les hommes, tant vaut le régime : les principes servent trop souvent à masquer les pires combinaisons.

En réalité, *la force est le dernier mot de tout ;* les Républiques n'échappent pas à cette loi. On le voit, en ce moment, aux Philippines et ailleurs.

On a vu un spectacle pareil, à la fin du XVIII[e] siècle, lorsque la République française, à peine délivrée de la coalition, se fit conquérante et prit le Rhin, au nom des « limites naturelles ». On dit bien que le Monde se donnait, soi-disant, à la France (L. Blanc). Mais, malgré le lyrisme de Michelet et de Louis Blanc, on a fait le compte, en Belgique et ailleurs, des pillages et des brigandages de la conquête jacobine. L'annexion de la Belgique n'est pas à l'honneur de la France.

On ne trouvera plus d'historien pour excuser cela, ni pour pallier les crimes de la Révolution ou les crimes de Napoléon, — l'exécution du duc d'Enghien, de Palm, etc.

On ne veut plus de plaidoyers : la vérité, l'âpre vérité! disait Danton. (1)

* *
*

Fuit Ilion et ingens gloria.
Virgile.

Il faut examiner la Révolution sans aucun fétichisme.

Qu'est-ce que la France, en somme, a gagné à sa Révolution?

Tout simplement, la perte de sa prééminence en Europe. Cela apparut déjà en 1815, lors de la chute de Napoléon, ce Robespierre à cheval.

La frontière de *1814* fut perdue : la France s'en contenterait aujourd'hui.

1830 acheva l'œuvre de 1815. Il est probable que la France aurait repris le Rhin, sans l'avénement du Roi-Citoyen. Avec Louis-Philippe, la Russie devint hostile et 1815 fut une affaire réglée. (2)

Aussi, H. Heine, pensionné de Louis-Philippe, consentait, vers 1840, à laisser provisoirement l'Alsace et la Lorraine à la

(1) C'est l'épigraphe du « Rouge et du Noir » déjà nommé.

(2) Polignac, Châteaubriand, etc., rêvaient toutes les nuits de la frontière du Rhin!

V. les curieux détails sur *l'Alliance russe et la Restauration*, dans les Essais de critique et d'histoire, de M. Albert Sorel. (Paris, Plon et C^ie^. 1883.)

France. Mais, après la Révolution allemande, *le Monde devait devenir allemand.*

Personne ne prit garde alors à ces gasconnades : Bismarck se chargea de réaliser le rêve du poète et de *la Démocratie allemande.*

Victor Hugo, qui avait écrit « le Rhin », a pu lire, vers 1860, le livre du républicain allemand Karl Grün sur l'*Italie contemporaine.*

Grün y préconisait la prééminence de la Prusse et l'anéantissement du César français, — lisez de la France.

On vit, en 1870, ce que cela signifiait, quand, Napoléon III tombé, les Allemands faisaient la guerre *à Louis XIV*, — et même à Louis XIII!

Oui, la Révolution a triomphé partout, mais c'est au détriment de la France.

Un écrivain anglais connu, M. Head a dit :

« Nous avons, dans notre histoire, commis trois grandes » fautes : Nous avons brûlé Jeanne d'Arc, nous avons fait la » guerre aux colonies américaines qui défendaient contre » l'Angleterre les vrais principes de la liberté anglaise, nous » avons fait la guerre à la Révolution française. Jeanne d'Arc » nous a chassés de France et a sauvé ainsi *les vraies destinées de* » *l'Angleterre.* Les colonies d'Amérique nous ont appris com- » ment il fallait gouverner les colonies. Nous avons gagné » Waterloo en vain, car *la Révolution a conquis l'Europe et nous-* » *mêmes* ».

C'est parfait : la Révolution française s'est imposée, mais l'Angleterre n'a pas rendu Malte, Maurice, le Cap, volé aux Hollandais, etc., etc.

Toujours le « Bonheur dans le crime », de Barbey d'Aurévilly.

Quant à la France, qui refit l'Italie et laissa bêtement faire la grande Prusse, elle a bien, paraît-il, perdu définitivement sa position prépondérante d'Etat centralisé. Depuis 1870, l'accroissement énorme de la population dans les autres Etats a fait le reste. La « Terra Major », la « grande Nation », est devenue petite aux regards de ses voisines.

C'est l'éternel *Sic vos non vobis ;* les regrets sont vains.

Tout ceci a été très bien vu par M. Albert Sorel, qui, récemment, écrivait admirablement et mélancoliquement, en parlant du « Waterloo » de M. Houssaye :

La « fortune » qui abandonnait Napoléon et avec lui la Grande Armée et, avec eux, la France, c'était la Révolution qui naguère les avait poussés sur l'Europe et qui maintenant se retournait contre nous. Ni les généraux ni les soldats ne la reconnaissaient et comment l'auraient-ils reconnue dans « cette horde d'esclaves, de traîtres, de rois conjurés » ? Car, ils en étaient toujours à l'âge héroïque, au temps où ils étaient jeunes et où ils s'étaient engagés pour la vie. La Révolution, pour eux, c'était le 14 Juillet, les Français s'embrassant avec des larmes de joie ; c'était la Fédération, la patrie en danger, la royauté brisée parce que le roi pactisait avec l'étranger ; le Salut public, la France délivrée, la France élargie jusqu'au Rhin ; des peuples qu'on proclamait *frères appelés à la liberté,* des républiques que l'on se donnait pour sœurs, fondées sur les frontières de la France républicaine, étendue aux limites de la Gaule de César ; c'était la voie triomphale de Milan, de Rome, de Naples, de Vienne, de Berlin, de Moscou même. Comme à travers cette sublime aventure, ils se jugeaient demeurés toujours les mêmes, ayant passé, sans le savoir, de la guerre de défense à la guerre de conquête, de la république jacobine à la république consulaire, puis à la république césarienne, dont Napoléon s'était fait l'empereur, ils n'imaginaient pas que les autres peuples eussent changé, qu'il se fût fait autour de la France et par leur propre ouvrage une révolution, revers et contre-

partie de celle qu'ils avaient glorifiée, mais tout aussi puissante dans la guerre, aussi redoutable et conquérante. Cette étrange moisson de peuples qu'ils avaient semée, les surprenait. Sans doute, ils avaient rencontré ça et là, autrefois, des résistances bizarres : en Vendée, en France ; en Calabre, aux Abruzzes, en Italie ; puis toute l'Espagne qui n'était que de vastes Calabres. Mais ils avaient une explication toute prête : le fanatisme, la superstition, les moines, les brigands, la chouannerie !

Et ils avaient conservé l'illusion qu'ils emportaient, à la fois, dans leurs gibernes le bâton de maréchal pour tout soldat de France, le « Code civil » et la liberté, pour tout enfant de l'Europe, conquis par les Français.

Ils en étaient toujours au temps où, en Italie, on qualifiait de « patriotes » les partisans du Directoire de Paris, et d' « anarchistes » les partisans de l'Italie aux Italiens. De quoi se mêlaient donc ces peuples barbares ? Que voulaient ces prétendues nations ? La « grande nation » ne suffisait-elle plus à la liberté des peuples ? N'y avait-il plus de place dans le Panthéon de l'empereur pour toutes les icones et tous les dieux, comme dans son église des Invalides pour tous les trophées ? Quel délire emportait ces Russes misérables et asservis et leur faisait brûler leurs masures, leurs villes, leurs récoltes sur les pas du libérateur ? De quoi se mêlaient ces Allemands absurdes et dénaturés ? « Le véritable Allemand, écrivait, en 1813, l'homme le plus spirituel de l'empire et qui se piquait le plus de connaître les hommes, le véritable Allemand est un grand homme blond, d'une apparence indolente. » Des Allemands féroces, qui marchaient à l'assaut, des Prussiens qui, ne fuyaient plus, des Autrichiens mêmes qui allaient de l'avant ! Ces alliés entrant dans Paris, Pitt et Cobourg ressuscités en chair et en os ; les émigrés revenus, les Bourbons rétablis sur le trône, le drapeau blanc, les processions, et sur la frontière, resserrée aux lignes des vieilles cartes, un Wellington qui arrivait du Portugal, un Blücher qui arrivait de Berlin ; les Anglais en Belgique, qui ne se rembarquaient pas à première sommation comme au temps de Brune ; les Prussiens qui ne se ménageaient plus, comme au temps de Brunswick et du « vertueux » Mœllendorf ; des coalisés qui ne se dispersaient pas comme au temps de Jourdan, de Pichegru, de Hoche, c'était le monde renversé pour

ces âmes enthousiastes et naïves, âmes d'enfants de la Révolution demeurées populaires, malgré les panaches et les couronnes de princes, de ducs et de comtes dont quelques-uns s'étaient parés. Le dernier des voltigeurs, sous ce rapport, en savait aussi long et en comprenait aussi peu que le premier des maréchaux. « Je ne crains qu'une chose, disait le Gaulois au grand Alexandre, c'est que le ciel me tombe sur la tête. » Le ciel était tombé. »

Toute cette psychologie de la Grande Armée est excellente, mais elle ne dit pas tout.

Il y avait un *Ordre* et des *Nations* dans la vieille Europe chrétienne d'avant 1789.

Même la Fédération n'était pas ignorée, et Mallet du Pan écrivait textuellement en 1793 :

« On peut regarder l'Europe comme composant dans son ensemble une grande confédération. » C'est encore vrai.

La Révolution n'a donc pas éveillé les nationalités ; elle a voulu simplement les organiser au profit de la France, et Napoléon a continué logiquement l'œuvre de la Convention et du Directoire, en refaisant l'Empire romain, avec Paris pour capitale.

Cela n'a pas réussi ; mais, l'idée de Napoléon d'établir une Cour de Cassation unique pour toute l'Europe n'est pas morte ; elle se réalisera par la Fédération des Etats-Unis d'Europe.

Nos neveux verront peut-être cette Fédération s'organiser : le contrat fera ce que les armes n'ont pu faire.

Il y aura des nations libres, égales, — et plus de « grande nation » ou de « grand frère ».

Ce serait la paix, le désarmement. Ce serait la solution. Est-ce un rêve ?

En tout cas, il y a longtemps que Montesquieu a prédit que l'Europe périrait par les gens de guerre; ne l'oublions jamais.

Et Montesquieu ne soupçonnait certes pas les monstrueux armements de maintenant, ni nos perfectionnements dans l'art de tuer, ni la suppression des distances, ni l'essor de l'Amérique, ni les Jaunes, etc.

Le dilemme est toujours là : désarmer ou déchoir.

C'est toute l'Europe qui est menacée dans son antique primauté.

Les guerres entre nations chrétiennes sont de la sauvagerie. Le Pape eût dû le dire à propos de la guerre du Transvaal ; il se fût honoré grandement.

L'Europe saura-t-elle au moins s'unir contre le monde jaune et contre le monde musulman qui grandit et se réveille ?

C'est une question de vie ou de mort pour l'Europe, — tout simplement. On est loin, on le voit, des guerres de la Révolution et de l'Empire.

II

JOURNAUX ET PAMPHLETS DE LA RÉVOLUTION, DE 1789 A 1793

Il y avait déjà des collectionneurs en 1789, et, chose bizarre, il y en avait parmi les gens peu lettrés. Les érudits sont trop préoccupés d'eux-mêmes ! Ce sont les obscurs, croyant à la lettre moulée, qui recueillirent alors les pamphlets, dont beaucoup devinrent tout de suite des pièces rares.

Je dois à un ami une réunion de pamphlets et de journaux, faite, dès 89, par un simple, — si j'en juge par l'*orthographe* de la table manuscrite des matières de ce volume factice.

Cette réunion, faite au jour le jour des événements, par un spectateur inconnu, est d'une lecture aussi attachante que le meilleur volume de Michelet. On comprend, en touchant ces feuilles jaunies, quelle fut l'intensité du mouvement révolutionnaire. On saisit, sur le vif, l'état d'âme d'un contemporain emballé.

Détail typique : le volume, s'ouvrait par un poème épique quelconque, *Jupiter et Danaé*.

Au panier, Jupiter et Danaé !

Et faisons l'inventaire du volume et classons quelque peu les matières de la véritable épopée.

Nous n'y trouvons rien de Marat, rien du « Courrier de Provence », de Mirabeau, rien du « Journal des Révolutions de Paris », de Prudhomme, sauf un numéro contenant les divisions nouvelles de la France; rien non plus du « Moniteur » ou des « Débats ». Rien non plus des journaux de Desmoulins, de Tallien, de Louvet, de Gorsas, de Carra, de Brissot, de Robespierre, rien de Sieyès, ni de Cl. Fauchet, etc., etc., ni en général des journaux analysés par M. Hatin.

Le contemporain de 89 puisait ses idées à d'autres sources.

1°) Voici d'abord une pièce peu connue du *Procès du Collier*. C'est le Mémoire de Rétaux de Villette, réfugié à Venise.

Daté de Venise, le 12 Août 1790. — Rétaux essaie de défendre son amie, Madame de la Motte.

L'affaire du Collier, c'est la préface de la Révolution; rien que les Mémoires des Avocats forment un énorme volume in-4°.

2°) Un « Mémoire pour le peuple français » (1788) : — « Le Langage de la Nature, de la Raison et du Patriotisme », — par M. Le Clerc (Versailles, Ph. D. Peones). (1)

3°) « Le vrai miroir de la noblesse française. Regardez-y Bourgeois. » — Pamphlet contre les rois Louis XV, Louis XVI, Marie-Antoinette, la Dubarry, les favoris et les nobles.

4°) « La résistance est légitime quand on ne commande pas en vertu de la loi. » — (Paris, chez Baudoin, imprimeur de l'Assemblée nationale.)

5°) Voici des numéros des Actes des Apôtres. —

Dès le premier numéro, le feu est ouvert contre Mirabeau,

(1) Tous ces documents, sauf ceux renseignés spécialement comme in-4°, sont dans le format in-8°, — celui des journaux du temps.

Robertspierre (sic) et Populus, député qui fut la tête de Turc de Rivarol et de Champcenetz.

6°) « L'aristocratie du libraire Gattey punie par le peuple ou Supplice des Actes des Apôtres ».

7°) « Je m'en fouts.

Liberté, libertas, foutre.

Première édition, de ma contrefaçon. »

1790

Page 1, le titre est répété :

Je m'en fouts

ou

Pensées de Jean Bart sur les Affaires d'Etat.

— « Ventrebleu! François mes amis! parlez-moi d'un La Fayette, foutre! c'est là un homme, un brave homme!..... j'ai servi sous lui, j'y ai gagné la perte d'un œil; mais je m'en fouts.

Vive un évêque d'Autun, c'est encore un citoyen lui! c'est dommage qu'il soit de la calotte; mais il y a des honnêtes gens partout. »

Talleyrand n'a pas été souvent à pareille fête.

8°) « Le Père Duchêne nommé commandant des Troupes de Ligne que le roi envoye à Avignon. »

Amis! Père Duchêne
S'en va-t-en Avignon
C'est lui qui nous y mène
Au grand bruit du canon
Adieu donc la Courtille
Et ses sacrés putains!
Nous y aurons des filles,
Et aussi du bon vin.

« Million de crocodiles pendus à des oreilles d'aristocrates! » nom d'un chien! je me casserois la gueule contre la bouche » d'un canon! Je mettrois, sacré-dieu volontiers mes boudins en » cravatte, de rage et de désespoir.....

» Comment, million d'un foutre, j'étois nommé pour com- » mander l'armée patriote qui va marcher contre le sacré poison » de Lambesc; j'avois déjà tracé le plan de ma campagne, choisi » mes officiers, composé mes trois divisions; j'avois déjà cassé la » gueule aux calotins d'alsace, j'avois bridé le trop bouillant » Bouillé, je marchois à la fois sur Givet, Longvy et Strasbourg, » lorsque tout-à-coup, j'entends crier dans les rues : *Grande* » *découverte d'une conspiration des Poudres de l'Arcénal!* « ah » foutre, je dis! ah les mâtins! ils en vouloient à mes poudres » pour me rompre en visière et m'empêcher de partir! Vous en » aurez menti, quand des millions d'escadrons de diables qui vous » emportent, monté sur les chevaux anglais du sacré lambesc » devraient caracoler pendant six semaines sur ma poitrine je » partirai foutre, je partirai avec mes trois colonnes de camarades » nous avons des sabres, des bayonnettes, des hallebardes, des » piques, allons mâtins! A l'arme blanche! on se voit de plus » près. Vivat! bravo, s'écrie mon armée.

« Je souriais, le diable m'enlève, etc. . . . . »

C'est signé : Père Duchêne, — avec deux croix de Malte, en dessous de la signature.

De l'imprimerie du Père Duchêne.

9°) « Grande joie du Père Duchesne, — La Suppression du Châtelet » — (De l'imprimerie du Père Duchesne.)

10°) « La fureur du Père Duchêne, sur la continuation des Ministres ». (De l'imprimerie du Père Duchêne, rue du Vieux Colombier, N° 30.)

11°) « Le grand armement du Père Duchêne et de son ami Jean Bart, pour faire foutre le camp aux Ministres », — (même imprimerie).

12°) « La visite du Père Duchêne à Monsieur de Lameth, et leur conversation ». — (Signature : deux croix de Malte, — et en dessous : — De l'imprimerie du Père Duchêne.)

C'est une imitation du Père Duchesne d'Hébert.

13°) Deux numéros du Père Duchesne d'Hébert :

« La grande colère du Père Duchesne contre le Comte d'Artois » — et — « Le Père Duchesne à la toilette de la Reine ». De l'imprimerie de Tremblay, rue Basse du Rampart, porte Saint-Denis N° 11. — Tous deux, aux croix de Malte. — Comparer la brochure de Brunet (Paris, 1859).

14°) Un pamphlet violent : « Le Comte d'Artois, roi de Botani-Bay, etc. ».

15°) « La grande victoire des patriotes brabançons et l'Emprisonnement de l'Archevêque de Paris qui était caché dans Bruxelles déguisé en cordelier.

16°) « Le testament préalable à la juste exécution projetée du traître et assassin le Prince de Lambesc.

« Imprimé à Paris, dans un des cachots de l'Hôtel de la Force, l'an de la Liberté — 1789 — »

Pamphlet ordurier contre la Polignac, l'Empereur, etc. (Impossible de citer !)

Par contre, voici le « Précis historique et justificatif de Charles Eugène de Lorraine, Prince de Lambesc. »

Daté de Trèves, 1er mai 1790.

16°) Voici des Journaux :

« Suite des Nouvelles de Versailles, du 20 Juin 1789, publiées le 21. »

Conduite sacrilège de la Populace de S^t^-Germain envers les personnes des Députés de la Nation.

Rapport pathétique de M. Camus !

17°) « Adresse au Roi par le Comte de Mirabeau, — 9 Juillet 1789. »

18°) « Suite des Nouvelles de Versailles du 16 Juillet 1789, publiées le 17. »

Délibération présentée au Roi. Pour remercier Sa Majesté, et lui demander en même temps le rappel de M. Necker et le renvoi des Ministres actuels.

19°) « Le Supplément à la suite des Nouvelles de Versailles. »

La semaine mémorable, Renvoi de M. Necker.

Prise de la Bastille, exécution de Launay, de M. de Flesselle et quelques autres personnes qui ont « fait moins de sensation ».

Réunion des Ministres. Arrivée du Roi, qui met la cocarde de la Milice Parisienne à son chapeau.

20°) « Le Déclin du jour, du Lundi 20 Juillet » ou « Révolutions de l'Assemblée Nationale », N° VIII.

Troubles de S^t^-Germain et Poissy.

Retour de M. Necker.

21°) « L'Assemblée Nationale, séance XIX du Lundi 20 Juillet 1789 ». Fureur populaire à Poissy. — Retour de Necker.

« Motion du Vicomte de Mirabeau » du 8 Août 1789 ; (Abandon volontaire des traitements, pensions, etc.)

22°) « Le Procès-verbal de l'Assemblée des 4, 6, 7, 8, et 11 Août 1789, relatif à la destruction du régime féodal » —

23°) « Le décret pour le rétablissement de la tranquillité publique » (10 Août 1789).

24°) « Le rapport du Comité de la Constitution (20 septembre 1789).

25°) « Le Journal de la Ville » par Jean Pierre Louis de Luchet (n° 41 du 8 sept. 1789).

26°) « Le point du Jour », (n° LXXIV, du 8 septembre 1789).

27°) « Le Courrier de Lyon ou résumé général des Révolutions de la France » (Journal de Champagneux), n° 25, du 29 septembre 1789.

28°) « Le Rapport du Comité de Constitution fait à l'Assemblée Nationale du 28 sept. 1789 ».

29°) Le n° LXXXII, du Journal l'*Assemblée Nationale et Commune de Paris,* du 26 Octobre 1789. (Discussion des biens du clergé.)

30°) Le n° XIIII, du « Courrier National politique et littéraire », du 25 Octobre 1789 (Utile dulci).

(Vente des biens du clergé; Emeutes.)

31°) « L'Assemblée Nationale », séance du 19 au soir. (Suppression totale de la Noblesse.)

32°) Le n° XXI, du « Courrier de Paris » ou le « Publiciste français », journal politique, libre et impartial, du mardi 3 novembre 1789. (Question des Ecclésiastiques.)

Page 166 : L'Assemblée décide que les Députés des Provinces Belgiques, et autres, seront entendus après Monsieur de Beaumetz sur la motion concernant les biens du clergé.

L'Assemblée rend le Décret qui consacre le principe que les biens écclésiastiques appartiennent à la Nation.

« Monsieur Malouet a appuyé la demande de Monsieur le » Comte de Mirabeau, et a dit :

« Messieurs, la question toute nue paroîtra mal posée à » beaucoup d'honorables membres. Pour moi, je vous avoue que » si l'on me demande, le clergé est-il propriétaire? je répondrai, » non. Que si l'on me demande ensuite, sans aucune modification, » est-ce la Nation? je répondrai, pareillement, non. Car à mon » avis, les biens écclésiastiques appartiennent au Culte, et aux » Etablissements nationaux de piété, de charité et d'humanité, et » leur administration est réservée à la Nation ».

» Monsieur le Comte de Mirabeau a repris la parole, et a proposé la rédaction suivante :

» 1° Qu'il soit arrêté que tous les biens écclésiastiques sont à la » disposition de la Nation, à la charge.... Ici il a été interrompu, » et toutes les parties de la salle ont retenti de ces mots : « *Dispo-* » *sition administrative, disposition administrative.* »

» Monsieur le Président a rappelé à l'ordre, et Monsieur le Comte de Mirabeau a continué ainsi :

« A la charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais » du culte, à l'entretien de ses ministres, et au soulagement des » Pauvres, sous la surveillance et d'après les instructions des » Provinces.

» N° 2 — Que dans les dispositions à faire pour subvenir à » l'entretien des Ministres de la Religion, il ne puisse être assuré » à la dotation d'aucun Curé moins de 1200 livres par année, non » compris le logement et le jardin en dépendant ». —

On est allé aux voix par appel nominal, et la rédaction de Monsieur le Comte de Mirabeau a été littéralement adoptée par une majorité de 578 voix contre 346.

Voilà l'origine de la fameuse question si discutée du Budget des Cultes. 1200 livres en 1789, étaient l'équivalent de 2400 francs en 1850, et certainement de 4800 en 1900 !

Ceci, pour nos législateurs !

33°) « Le détail des horreurs commises à Perpignan par le Vicomte de Mirabeau. »

34°) « Les Trois Bossus à l'Agonie », de Janvier 1790 (dernier numéro).

Il y a des nouvelles du Brabant et page II, on y parle de l'impartialité de Marat, écrivain crotté.

35°) Le n° 32 du « Postillon », rue d'Argenteuil, 20, du 25 Mars 1790 (Lettre du roi à l'Assemblée).

Id. Le n° 72, du 8 Mai 1790. (rue de Valois, 80.)

Le n° 95 du « Postillon » par Calais (1 Juin 1790). (rue d'Argenteuil, 87.)

Id. Le n° 116 du « Postillon», du 24 Juin 1790 (Traitement des ecclésiastiques).

Le n° 95, du « Postillon » par Calais, (8 Juillet 1790). — Juges de paix, juges épiscopains, Louis XVI proclamé chef de la Fédération. (Journal de Jean Calais.)

Le n° 169 du « Postillon », par Courageux (de la rue des Ecrivains), 16 Août 1790.

Le n° 126 du « Postillon » de Calais, rue d'Argenteuil, 4 Juillet 1790 — Par deux sentences du tribunal de police, il a été défendu au rédacteur du « Postillon » de la rue Saint-Honoré, n° 278, de prendre le nom de Calais. Le véritable « Postillon » est celui de Calais, rue d'Argenteuil, n° 87.

Le n° 140, du « Postillon extraordinaire ou le premier arrivé », du vendredi 23 Juillet 1790.

Le n° 151 du journal « Le Postillon » par Calais, le vendredi 30 Juillet 1790, contenant un rapport de M. Guillotin, sur le transport des Archives. Décret relatif au Cardinal de Rohan.

Le n° 153 contient une dénonciation de Marat par Malouet (1er Août 1790).

Le n° 154, 1er Août 1790, (lettre de Montmorin à l'assemblée nationale).

Le n° 155, — id., — (lettre de Bailly).

36°) Le n° 156, du « Postillon» par Jean Calais, qui continue son journal. Grande Révolte à la Halle. Décret ordonnant l'inventaire des meubles et papiers du Cardinal de Rohan.

Grand décret sur l'ordre judiciaire.

37°) Le n° 160, du « véritable » Postillon, par Calais. — 8 Août 1790. — Jugement du Châtelet, portant décrets de prise-de-corps contre les personnes accusées des attentats du 6 octobre, (d'Orléans et Mirabeau).

N° 164. — id., — id., — du Jeudi 12 Août 1790.

Discussion sur le Tribunal de Cassation.

Lettre de M. Montalambert (sic) demandant à l'Assemblée de lui conserver une pension.

N° 177. — Tribunaux. Institution des Juges de paix dans les sections de Paris.

N° 175. — Jeudi 26 Août 1790. Grande discussion sur les anciens traités avec l'Espagne.

Démission de M. de Mirabeau, le *jeune*. (Imprimerie Jean Calais.)

N° 180 du vrai « Postillon ». — Troubles à Nancy, occasionnés par le régiment du Châteaux-Vieux.

N° 188. — Grand défi de M. l'Abbé Mauri à M. de Mirabeau. Discours de ce dernier en faveur des assignats. (Imprimerie rue du Vieux Colombier.)

N° 233. — Le « Postillon » par C***, (de l'imprimerie de Pougin, rue Mazarine, n° 51).

N° 272. — Le « Postillon » de Calais, 28 Novembre 1790. De l'imprimerie du Postillon, rue basse du Rempart de la Madeleine, n° 22, ci-devant rue d'Argenteuil, 87.

Constitution civile du Clergé. — Discours de M. de Mirabeau. — Décret qui ordonne que les archevêques, évêques, etc. prêteront le serment.

38°) N° XXVII. Le *Journal général* de la Cour et de Ville par G., avec l'épigraphe : « Tout faiseur de Journal doit tribut au Malin ». (La Fontaine.)

39°) Id. Mardi 27 Juillet 1790 :

Manifeste du Prince de Condé, et réunion des cours d'Espagne.

Brigues pour l'élection d'un nouveau Maire.

Id. N° du 7 Août 1790.

Révolte de la garnison de Metz.

Abolition du droit d'aubaine.

Plaintes des prisonniers à l'hôtel de la Force.

40°) « Le Journal national », les n^os^ 122, 123 et 124, année 1790 — Vignette : Assemblée nationale et au centre.

La Loi
et
Le Roi

entre 3 fleurs de lis.

Le n° 122, du 5 Août 1790.

Le n° 123, du vendredi 6 Août 1790.

Le n° 124, du samedi 7 Août 1790, et le n° 214 du 3 Août 1790.

Sommaires :

N° 122. Décrets sur les tribunaux, Procédure; élection du maire de Paris.

N° 123. Décret concernant le Châtelet, etc., — Arrestation d'aristocrates sur la route de Versailles.

N° 124. Insurrection des troupes de mer. Protestation du Prince de Condé au sujet d'un complot.

41°) Le n° 214 du « Courrier français », du mardi 3 Août 1790, (justification de M. Necker).

42°) Le n° 11 du « Patriote royaliste », du 5 Août 1790.

43°) Le n° 256 (5 Août 1790) du « Journal universel des Révolutions du Royaume par Audoin, du Bataillon des Carmes, grande protection à tous ceux qui veulent secouer le joug des tyrans ».

Le n° 264 (13 Août) du même.

Motion au sujet de l'abolition du duel.

Révolte à Rome.

Décret sur le tribunal de cassation.

44°) Le n° 336 de « l'assemblée générale et commune de Paris ». — 9 Août 1790. — Décret sur les Assignats.

Jugement de Châtelet sur les événements d'Octobre. Décret de prise de corps contre la « demoiselle Théroigne de Mericourt ».

45°) Voici « l'Apocalypse », 1790. Pamphlet violent contre les Jacobins; Desmoulins y est appelé *M. l'Asnon*.

Au n° 1, on trouve une prétendue lettre de M. l'abbé Grégoire à M. Gradix, négociant juif à Bordeaux. Dans cette lettre, Grégoire refuse mille louis et fait allusion à Mirabeau, Chapelier et l'Evêque d'Autun *qui auraient été payés par les Juifs.*

P. 13, Une attaque en règle contre le grand inquisiteur féodal, M. Merlin. Au n° XXI, Attaque contre le général Blondin (La Fayette), Chapelier et Mirabeau.

L'auteur propose la police des fêtes à l'abbé Fauchet et en cas d'absence, à son épouse née du Chabanois !

N° 19. Le Gouvernement de la Salpétrière est dévolu à M. de Staël, celui de Bicêtre à M. de Lameth ; les vendanges à M. Brissot.

Le n° XXIV concerne M. Bailly, le duc d'Aiguillon, M. Condorcet, l'évêque d'Autun, etc.

Le n° XXVI contient une épigramme sur le duel de Cazalés et Barnave ;

46°) Puis, voici le « Pamphlet sur le Détail du combat qui a lieu au Bois de Boulogne entre M. de Cazalés et M. Barnave ».

(Attaques contre Maury.)

47°) La Division générale du Royaume ; — le n° 67 des Révolutions de Paris, déjà cité.

48°) Des pièces relatives à la ville de Strasbourg ; réclamations à l'Assemblée nationale (3 brochures).

Ces pièces sont extrêmement curieuses. Il y est déjà question de M. Dietrich, chez qui Rouget de Lisle chanta pour la 1re fois l'hymne de l'armée du Rhin.

49°) « La lanterne magique nationale », (brochure royaliste). Il y est question de la machine à Guillotin (p. 30).

Plus loin, l'auteur raille la nouvelle division de la France. « C'est ainsi qu'on régénère un royaume en le mettant en pièces. » A vous, Hovelacque! qui vouliez rétablir les vieilles provinces françaises.

P. 34, il y est question de Mademoiselle Théroigne de Méricourt.

P. 36, une attaque contre l'Ambassadeur, M. de Staël, avec une bonne gauloiserie finale :

Je ne ferai point danser aujourd'hui la charmante Catin, ses ressorts sont démontés, elle est comme mesdames du B... g, d'A..g et autres, elle s'est donné trop de mouvement pour la révolution.

50°) Voici la contre-partie : c'est « la lanterne magique ou la pièce curieuse, spectacle national pour les Aristocrates ».

Il y est question notamment du District des Cordeliers : « Le Grand Monsieur *habillé en noir, qui parle si bien, c'est le Président* d'*Anton*. Plus loin, à côté de cette grande table, *M. Fabre* d'*Eglantine* ».

Le couplet final sur la charmante Catin est le pendant de celui de la brochure royaliste :

« Un verre de tisane coco.

Je ne ferai point danser aujourd'hui la charmante Catin ; ses ressorts sont usés. Elle est comme M. de Favras et autres, qui se sont donné trop de mouvement pour la révolution : ce sera donc pour une autre fois. »

51°) Puis, *la Bonne Nouvelle*.

Le premier valet de chambre convaincu d'infidélité et de criminelles intelligences avec les principaux traîtres à la patrie, chassé avec indignation.

52°) La réponse de M. Montesquiou à M. Mirabeau l'aîné sur la fabrication des assignats.

53°) Une adresse de l'Assemblée nationale à ses commettants (signé Mounier, président), et une correspondance secrète entre l'abbé Maury, l'abbé de Vermont et M^me^ de Polignac. (Pamphlet)

53^bis^) Prospectus : Le disciple des Apôtres. — (Pamphlet)

54°) La nouvelle conspiration du ci-devant Prince de Condé avec le manifeste qu'il a envoyé à différentes municipalités, pour rétablir l'ancien régime.

54^bis^) Le grand triomphe de M. le Duc d'Orléans ou exposé de sa conduite

Par un de ses amis.

55°) « Contre-avis de très importante considération et

Supplément au Cri de l'Humanité aux Etats généraux ».

56°) L'addition au Livre rouge, (pièces concernant les Ségur).

57°) Affaire complète de MM. d'Orléans et Mirabeau avec les discours et le décret déchargeant les prévenus.

58°) Voici le *Four d'Or,* trouvé dans les décombres de la Bastille. (Pamphlet)

59°) Le détail de la fête fédérative qui aura lieu sous les murs de Paris, le 14 Juillet 1790.

60°) Puis tout *un lot* sur la fête de la Fédération (14 Juillet 1790) :

« Messe au S^t^-Esprit à l'occasion du pacte fédératif, 1790. »

Pamphlet violent contre « S. M. Louis XVI, ci-devant roi de France et sa femme Marie-Antoinette », l'archevêque d'Aix, Sieyès, Maury, Cazalès, etc.

« Les Fêtes de la liberté ou supplément au n° 345 de l'Assemblée nationale. »

« Description de la fête du Pacte fédératif du 14 Juillet; les discours de la fédération nationale avec 2 chants et musique; la Déclaration des Droits de l'homme, en vers françois (1790) » ; plus un pamphlet violent contre Talleyrand. (V. l'étude IX.)

61°) « Le Journal des Halles. »

Ravaudé, ajusté et repassé, par M. Josse, écrivain à la Pointe S^t^ Eustache, auteur du cahier des Plaintes et doléances des Dames des Halles.

62°) « Lettre du Père Duchesne à M. Josse. »

Avis de M. Josse pour que cela aille, ou les Litanies de ça ira.

63°) « Grande motion pour le retour de M. d'Artois. »

64°) « Le triomphe des Braves Parisiens sur les Ennemis du Bien Public; par M. JACQUES ROUX, prêtre du Diocèse d'Angoulème, apôtre et martyr de la *Révolution*.

Discours

Du plus énergique patriotisme; dédié aux citoyens soldats de la Capitale à tous leurs Frères Fédérés, amis et défenseurs de la Liberté. »

Nous retrouverons Jacques Roux.

65°) Voici « l'Orateur du Peuple », de *Fréron*.

Titre : L'Orateur du Peuple, par Martel.

Qu'aux accens de ma voix, la France se réveille.

Rois, soyez attentifs; peuple prêtez l'oreille.

N^os^ LV.

« Aux armes, citoyens, aux armes!

Voilà les ennemis! Le voile est déchiré !

Les Ministres, ces vautours altérés de sang, vous tiennent enfin dans leurs serres crochues!

Entendez-vous les plaintes et les gémissements de vos frères, égorgés sur les frontières dégarnies de troupe par la scélératesse des commandants! Voyez-vous, dans l'horreur de la nuit, les malheureux habitants de Mézières, de Rocroy et de Charleville, tout éperdus, parcourir les campagnes, et sur la nouvelle de l'approche des Autrichiens, être sur le point, jouets ou horreur funeste, de se massacrer les uns les autres.

Pouvez-vous être un seul instant la dupe des réponses hypocrites de Montmorin et de la Tour du Pin, Peuple justement indigné, etc... »

Notons la finale :

« Mirabeau l'aîné a attribué à M. CAPET-CONDÉ tout le plan de cette guerre impie; et il a fait la motion de confisquer ses biens et de le déclarer traître à la patrie, s'il ne désavoue cette pièce au plus tôt.

On souscrit pour ce journal, actuellement rédigé par M. Fréron, au bureau de l'Ami des Citoyens, rue Montmartre, n° 14. Le prix de l'abonnement est de 9 liv. pour 3 mois, 18 liv. pour 6 mois et 36 liv. pour l'année, franc de port pour tout le royaume. Ce journal se distribue chez Ducros, rue Percée, au n° 7, au rez de chaussée.

De l'imprimerie de G. A. G. Rochette rue S[t] Jean de Beauvais, n[os] 37 et 38 ».

On aura remarqué M. Capet-Condé, — ce terrible nom de *Capet*, sous lequel fut jugé Louis XVI.

Est-ce Fréron qui l'a inventé?

Et, au N° LXI, Fréron célèbre la victoire de son ami Desmoulins sur Malouet.

Il fait des salamalecs à Robespierre, à Pethion *de Villeneuve*, etc.

(Nous avons une autre collection de l'Orateur du Peuple dont nous ferons quelque jour l'analyse, comme complément à l'ouvrage de M. Hatin.)

66°) Une brochure :

« Vie publique et privée du C^te^ de Mirabeau.

A Paris, Hôtel d'Aiguillon 1791. »

67°) Voici une « adresse de la Société des Amis de la Constitution de Paris, — in-4° », avec le cachet de la Société et la devise :

Vivre libre
ou
Mourir.

L'auteur est M. Barnave, a annoté le contemporain.

Elle est signée par Massien, évêque du département de l'Oise, Bonnecarrière, Collot d'Herbois, secrétaire.

68°) Puis, une brochure sur la journée du 5 octobre 1789.

69°) « Le récit exact de ce qui s'est passé au château des Tuileries, le mercredi 20 juin 1792. »

70°) Mémoire sur l'établissement d'un Tribunal criminel, pour la ville de Paris et le Département.

Date : 10 novembre 1792. (in-4°.)

Signés, les Directeurs du Jury d'accusation établi par les lois des 17 août et 11 septembre 1792, l'an premier de la République, Loyseau, *Fouquier-Tinville*, Guillaume Sermaize, *Dobsen*, Caillère, Délétangs, Lebois et Credel; Perdrix, commissaire national du

Tribunal des Directeurs; et les membres composant les deux sections du Tribunal criminel, savoir : Pepin Degrouhette et J. A. Lavan, présidents, Naulin, Roulx, Jaillant, juges. Legangneur et Scellier, commissaires nationaux, Lulier et Réal, accusateurs publics.

71°) N° I

« La Chûte de l'Idole des Français

ou

Les Crimes des rois de France dévoilés

par Monsieur Saint-Adrien. »

72°) *a*. Opinion sur un conseil d'exécution électif et national par J. Petion.

b. Opinion de J. Petion sur la question de savoir s'il existe ou non une Convention nationale. *Juin 1793, an I.*

73°) « Observation sur la dernière constitution de la France avec des vues pour la formation de la nouvelle constitution par David Williams, traduit de l'anglois par le citoyen Naudru. 1793, l'an II de la *République*. »

74°) La Pétition du Conseil général de la Commune à la Convention demandant le décret d'accusation contre 29 girondins.

[In-4°] (Signé) Destournelle. V. P.

Dorat-Cubières, secrétaire greffier-adjoint. De l'imprimerie de C. F. Patris, imprimeur de la Commune, etc.

*
* *

Il y aurait certes beaucoup à glaner dans tout cela, beaucoup à publier à titre de curiosités. Nous l'essaierons peut-être quelque jour.

Qu'est devenu ce contemporain de 89? Sa collection s'arrête à la Pétition de la Commune. Avait-il été dégoûté de la politique, comme tant d'autres enthousiastes de la première heure?

Il est intéressant de constater que la presse de l'époque, sans exception, n'était pas truffée de finance, — comme maintenant.

Quelques feuilles donnaient le cours des effets publics; il y avait quelques annonces. Deux petites pages!

Les purs jacobins de notre temps qui vendent leurs « informations financières » doivent sourire des grands ancêtres de 89.

Il n'y avait du reste pas de tramways à cette époque!

III

LE JOURNAL DE TOURNON

Le Journal « Les Révolutions de Paris », de Prudhomme est connu de tous ceux qui se sont occupés de la Révolution. Le Journal de Tournon, c'est la scission des « Révolutions de Paris », où Tournon avait collaboré avec Prudhomme, Loustallot et Sylvain Maréchal. Le nouveau Journal de Tournon forme deux volumes in-8°. Il est précédé d'une introduction de 32 pages. En voici le titre :

Introduction aux Révolutions de Paris

OU PRÉLIMINAIRES DES RÉVOLUTIONS DE L'EUROPE

, avec l'épigraphe connue :

Les grands ne nous paraissent grands,
Que parce que nous sommes à genoux.....
Levons-nous....

Le I^er^ volume est orné d'un beau portrait de Louis XVI, roi des François, régénérateur de leur liberté. Né à Versailles le 23 Août 1754.

En tête du n° XVI, je trouve une note manuscrite : — « Ces révolutions, continuées par Tournon, auteur des 10 ou 11 pre-

miers n^os^ ont été continuées par lui et M.... de la V... jusqu'au 40^me^ numéro inclusivement. (1)

De son côté, Prud'homme a fait continuer les siennes qui ont été très loin. »

Le n° XVI est du 24 octobre 1789. Il est orné d'un beau portrait de Bailly. Il contient 48 pages. On lit, page 47, une lettre adressée à l'Abbé Fauchet par l'Auteur des Révolutions de Paris du 1^er^ Novembre 1789.

Monsieur, Les derniers numéros des Révolutions de Paris n'étant point de l'auteur de cet ouvrage, mais étant celui d'une personne inconnue mise en œuvre par le Sieur Prud'homme et sans ma participation : permettez que je m'adresse à vous, pour désavouer les diatribes et les annonces incendiaires qui y ont été insérées sans mon aveu. Cet injuste procédé dont l'objet est sans doute, de me dépouiller de mon ouvrage, m'engage à le faire, passer en d'autres mains, mon traité étant annulé de droit et de fait avec le sieur Prudhomme. C'est désormais le Sieur Troublé, libraire Quai des Augustins, qui sera le seul chargé du débit des Révolutions de Paris. J'ose aussi vous prier, Monsieur, de vouloir représenter au Comité, dont vous êtes le chef, que je réclame la justice pour que personne ne soit autorisé à continuer de faire imprimer et vendre un ouvrage dont je suis le père.

Je suis avec le respect et l'estime qui sont dus à votre personne et à vos talents, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur — Tournon, Citoyen du District de l'Abbaye Saint-Germain, rue Guénégaud, N° 22.

Le N° XVII, orné d'un admirable portrait de Monsieur le Marquis de la Fayette, Commandant Général de la garde nationale parisienne, est intitulé : Révolutions de Paris, dédiées à la nation.

Avec une suite de quelques papiers trouvés à la Bastille, les

(1) M. de la V., c'est Maton de la Varenne, l'auteur d'un volume sur Septembre 1792. C. L.

séances de l'Assemblée Nationale; des nouvelles de province et diverses pièces. — Par Mr Tournon, auteur de l'ouvrage qui se distribuoit ci-devant chez le sieur Prud'homme — Il contient, comme les Révolutions de Paris de Prudhomme, l'épigraphe célèbre citée plus haut.

Il est à remarquer que le nº XVII est daté du 7 octobre 1789.

Le Nº XVIII. Même titre, avec un portrait du Comte de Mirabeau, qui diffère de tous les portraits connus du Tribun.

Nº XIV. Portrait de J. G. Le Franc de Pompignan, Archevêque et Comte de Vienne, Député du Dauphiné, et Président de l'Assemblée Nationale.

Nº XX. Portrait de Monsieur Chapelier, Président, Député de Rennes en Bretagne.

Nº XXI. Portrait de Monsieur Liancourt, Président, Député de Clermont en Beauvaisis. — On y lit, page 9, un arrêté du Comité des recherches du 25 novembre 1789, signé Brissot de Varville.

Nº XXII. Portrait de Clermont Tonnerre, Président de l'Assemblée générale, — Député de Paris.

Nº XXIII. Portrait de Monsieur Le Camus, Député de Paris, Président de l'Assemblée Nationale.

Nº XXIV. Portrait de Monsieur Target, Avocat, Député de la Vicomté de Paris.

Nº XXV. Portrait de Dominique Dillon, curé de Vieux Pouzange, Député de la Sénéchaussée de Poitiers.

XXVI. Même titre. Daté du dimanche 3 janvier 1790 et l'an 2me de la liberté.

Il contient des annonces de brochures :

« La suppression des cloches. Dialogues. »



« Réflexion d'un Citoyen sur la vénalité des offices, par Maton de la Varenne. »

N° XXVII. Daté de l'an premier de l'ère de la liberté, du samedi 9. — Portrait de Grégoire, Curé d'Embermenil, Député du Baillage (sic) de Nancy.

N° XXVIII. Daté de l'an premier de l'ère de la liberté, le samedi 16 janvier — Portrait de l'Abbé Sieyès, Député des Communes de Paris.

N° XXIX. Portrait de Pétion de Ville Neuve, avocat, Député de Chartres.

N° XXX. Portrait de Guillotin, Docteur en médecine, Député de Paris. (Perruque, jabot.)

XXXI. Portrait de Michel Gérard, cultivateur, Député de Saint Martin de Rennes, en Bretagne.

N° XXXII. Portrait de M. L'abbé Jallet, Député du Poitou.

N° XXXIII. Portrait d'Alexandre de Lameth, Député des Baillages (sic) de Péronne, Roye et Montdidier.

Le numéro porte ce titre : Révolutions de Paris, dédiées à la nation par Mr Tournon, *de la société de la Révolution,* etc.

N° XXXIV. Portrait de Monsieur Claye, Laboureur au Boulay Thierry, Député de Chateau Neuf en Themerais.

N° XXXV. Portrait de Jean Paul Rabaut de Saint Etienne, — Député de la Sénéchaussée de Nismes et Beaucaire à l'Assemblée Nationale en 1789.

Nos XXXVI et XXXVII. Portrait de Monsieur Barnave, Propriétaire, Député du Dauphiné.

N° XXXVIII. Le Journal prend le titre de :

Révolutions de Paris et de l'*Europe*, par M. Tournon, de la Société des *Amis de la Constitution*.

Portrait de Guillaume Thouret, Député de Rouen.

N° XXXIX. Changement de caractères. Le journal paraîtra maintenant tous les *Jeudis matins*. Portrait de Charles de Lameth, Député d'Artois.

N° XL. Portrait de Louis Alexandre, duc de la Rochefoucauld, Député de Paris. C'est le dernier numéro reproduisant, page 5, un pamphlet violent de Marat : conspiration tramée par le Châtelet contre l'Assemblée nationale.

« Je le répète il n'y a pas un jour à perdre... etc., etc. Destituez à l'instant l'infâme tribunal du Châtelet, etc. » Style du temps!

Ci finit la liste des beaux portraits du Journal de Tournon.

Nous n'analyserons pas le texte : c'est de la lave refroidie et la forme est quelconque.

Seuls, les artistes comme Desmoulins survivent aux événements qui les ont inspirés.

IV

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LES JUIFS DANS LA RÉVOLUTION

Ce bon et honnête Mounier, qui était, comme son ami Barnave, originaire de cette noble ville de Grenoble, a écrit tout un livre en réponse à Barruel et où il soutient que les francs-maçons n'ont pas eu la moindre influence sur la Révolution. (1)

Il paraît bien que Mounier n'a pas connu les dessous de l'histoire de son temps; il a perdu son encre. Mirabeau avait été illuminé, quoi qu'en dise Mounier.

Quelle fut la part de l'étranger dans cet immense mouvement où la France servit de champ d'expérience aux réformateurs cosmopolites?

Cette histoire n'est pas faite ; elle se fait.

Les loges françaises devraient bien imiter les protestants émigrés, qui ont dressé l'état-civil de leurs communautés.

---

(1) De l'influence attribuée aux Philosophes, etc.
Cet ouvrage publié à Tubingue, en *1801*, a été réédité à Paris en 1828.
Mounier est l'auteur de la célèbre brochure intitulée : Considération sur les gouvernements, et principalement sur celui qui convient à la France. (Versailles, Ph-D., Pierres, 1789.)

Les loges mères ou écossaises auraient été fondées par les derniers druides à l'heure où triomphait le Christianisme. (1)

C'est surtout sous le règne de Louis XV que les loges commencèrent à se répandre d'Angleterre en France.

L'aristocratie française ne tarda pas à les remplir ; elle ne se doutait guère qu'elle travaillait à sa propre destruction.

Le roi Louis XVI, non plus, ne devait pas être plus politique, quand il envoya ses troupes en Amérique pour soutenir les « insurgents » qui avaient autrefois envahi les Colonies françaises et travaillé à la destruction de la langue française.

Les Américains, qui sollicitèrent aussi l'appui de l'Espagne, ont prouvé leur reconnaissance à l'Espagne, en attendant qu'ils la prouvent à la France.

La révolution d'Amérique a eu une influence sur la France. La maçonnerie était toute puissante en Amérique : Philadelphie était la ville maçonnique où fut proclamée la Constitution américaine.

La Fayette était républicain longtemps avant 1789.

Les Quakers, les Philadelphes, les Illuminés d'Allemagne et d'Autriche prirent part à la Révolution ; ils réalisèrent les idées des grands écrivains du XVIII^me^ siècle.

On peut lire dans l'Orateur franc-maçon, publié à Paris chez

(1) D'après M. Paul Adam.

Les lecteurs qui ont visité Gavr' Inis (Morbihan) ont vu le souterrain et le temple taillé dans le roc. Ils ont remarqué la pierre de l'autel entaillée de façon à pouvoir passer une corde dans l'ouverture, derrière la paroi du rocher. C'est là qu'on attachait les victimes humaines immolées par les Druides.

(Comparer l'article *Druide* au Dict. Larousse.)

Il est remarquable que l'on signalait encore il y a quelques années, en France, des « païens », c'est-à-dire des autochtones non convertis au christianisme.

Caillot père et fils, 1823, des relations des tenues solennelles qui eurent lieu à la R .·. L.·., rue S^{t}-Jean de l'Orient de Paris, en 1775. (1)

Le duc de Luxembourg y est désigné comme administrateur général de l'ordre; le duc de Chartres (qui devint duc d'Orléans et Philippe-Egalité) en est grand-maître; le marquis de Seignelay, le baron de Toussaint, le comte de Gouy, le marquis de Turpin de Crissé, le vicomte d'Espinchal, le marquis de Saisseval, etc., figurent parmi les dignitaires.

On sait que le duc d'Orléans (Philippe-Egalité) fut poursuivi avec Mirabeau, à raison des événements d'Octobre 1789.

Le duc avait aspiré à la couronne et il appuyait les révolutionnaires, mais, ainsi qu'il arrive souvent, les événements furent plus forts que lui.

Son fils prit sa revanche en 1830, avec l'appui de La Fayette, « le Blondin », qui avait traversé toute la Révolution et l'Empire, et qui fut toujours en relations avec les Philadelphes, les Carbonari et les officiers philadelphes.

Une chose est certaine, c'est que le rôle de la Franc-Maçonnerie dans la Révolution fut considérable. Louis Blanc y a consacré, à bon droit, un chapitre de son Histoire de la Révolution. (2)

Ce qui est moins connu, c'est le fait que M. Paul Adam,

(1) Cet ouvrage, « relatif au *dogme, à l'histoire* de l'Ordre et à la morale enseignée dans les ateliers », est officiel.

Il porte la mention : O .·. de Paris. En général, cet écrit nous a paru être absolument inspiré des théories de Dupuis, le célèbre auteur de l'Origine de tous les cultes.

(2) On retrouve la maçonnerie dans toutes les fêtes de la Révolution.

Voir par exemple la gravure bien connue de Monnet sur la Fontaine de la Régénération, érigée sur les débris de la Bastille le 10 août 1793.

La fontaine est couronnée par une déesse égyptienne dont le front est orné du croissant.

le génial auteur de « la Force », révélait dernièrement, dans 2 articles dont nous extrayons ce qui suit :

« Vers 1750, une secte maçonnique, les Illuminés de Weisshaupt, possédait toute l'influence en Europe. Savants, professeurs, écrivains, financiers, tout le tiers Etat et la petite noblesse allemande s'étaient affiliés. Disposant d'énormes richesses, les Illuminés subventionnèrent les ministres, les généraux et les seigneurs. Catherine II, le roi de Prusse, Brunswick lui-même furent initiés. De là mille faveurs dont ces souverains comblèrent les philosophes et les encyclopédistes. Seulement les chefs de l'Illuminisme cachèrent toujours, aux princes introduits dans leurs loges, revêtus des plus hauts grades, en apparence, le but secret de l'œuvre, qui visait à la transformation de la société et au régime égalitaire. Un jour d'orage, la foudre tua dans la rue un abbé. En déshabillant son cadavre, la police découvrit un portefeuille rempli de papiers qui révélaient le souci principal des meneurs. A partir de ce moment, les cours persécutèrent les Illuminés. On bannit, on pendit, on roua, et ils durent passer en France dans les loges qui firent la Révolution. Celle-ci fut française, n'ayant pu être allemande. Les souverains initiés, furieux d'avoir été joués, se coalisèrent contre cette force redoutable qu'individuellement ils connaissaient bien. Elle les vainquit jusqu'en 1812. Eux ne la vainquirent qu'avec son aide, lorsqu'elle abandonna la fortune de Napoléon pour celle d'Alexandre, qui s'engageait, la victoire obtenue, à remplacer le César traître aux jacobins, c'est-à-dire aux Illuminés, par Moreau, chef des officiers philadelphes et républicains. Rappelé des Etats-Unis, Moreau vint se faire tuer à Dresde. Bernadotte, qui avait refusé de faire le coup de Brumaire, fut choisi par les Illuminés du Tugenbund comme successeur. C'était Bernadotte, et non pas les Bourbons, qu'Alexandre voulait, en 1814, installer au pouvoir en France. »

« Il y avait engagement avec le Tugendbund de placer un philadelphe, Bernadotte ou son fils, sur le trône de Napoléon, avec, pour ministre, Benjamin Constant, l'orateur libéral de l'Empire, l'ami de M^me^ de Staël et de l'illuminisme allemand. » (1)

C'est donc bien la Maçonnerie « qui prépara, au moyen des Illuminés de Weisshaupt, *les mouvements de la Révolution, qui obligea les loges allemandes à bien accueillir les troupes victorieuses de Napoléon, épée des Jacobins, et à renseigner ses états-majors;* qui, vers 1810, quand l'empereur eut définitivement renié les principes de la Loge des Neuf-Sœurs où Danton et C. Desmoulins s'étaient instruits (2), lui retira soudain cet appui, le laissa s'empêtrer dans les neiges moscovites, reculer à Leipsig, abdiquer à Fontainebleau, et recevoir à Waterloo le châtiment d'une trahison envers les idées cosmopolites de Rousseau et de Robespierre. De là proviennent le Tugenbund allemand et le carbonarisme napolitain, grâce auxquels, en 1859, l'unité italienne fut proclamée par le carbonaro Napoléon III, et en 1871, l'unité germanique fut célébrée par les maçons des régiments prussiens, saxons et bavarois. L'œuvre de la Franc-Maçonnerie tend à pacifier l'Europe en totalisant les patries. Un instant, elle crut réussir avec son Grand-Maître Cambacérés, qui donnait au Monde occidental le Code latin, et par la chance de Napoléon nivelait

(1) Le protestant Benjamin Constant de Rebecque (V. sa biographie dans Larousse).

C'était le parent du *Constant Rebecque* qui combattit contre l'Empereur à Waterloo. Ce détail a échappé à M. Houssaye, qui croit que Constant Rebecque était Belge. Les Orange-Nassau furent toujours les soldats du Protestantisme! Turenne fut élevé en Hollande dans la maison d'Orange : c'était un pur calviniste.

Et Sedan, que Richelieu enleva au Duc de Bouillon, frère aîné de Turenne, lors de la conspiration de Cinq-Mars, Sedan est encore une pépinière de huguenots. (V. le Turenne de J. Roy, Paris, Hurtrel, *1884.*) C. L.

(2) Robespierre, lui, avait été initié à la loge d'Arras, fondée par un Stuart. C. L.

l'orgueil surpris des monarques. La médiocre ambition de celui-ci décut les Frères ». (1)

« Du reste, comme le remarque très bien M. Faguet, en étudiant les *Questions politiques*, les gens de 1789 n'avaient qu'une conception *nominale* de la liberté. Les cahiers des Etats Généraux demandaient seulement de l'ordre, de l'équité dans la perception de l'impôt, l'allégement des charges rurales, l'abolition des lois de chasse qui obligeaient le laboureur à respecter d'abord les déprédations du gibier seigneurial, au détriment de ses modestes cultures. En quatre ans, le gibier disparaît de nos provinces. Ce sont des hécatombes quotidiennes de cerfs, de biches, de chevreuils, de sangliers, de lièvres et de lapins ravageurs des champs. *La Constitution de 1800 satisfit la plupart des prétentions populaires ;* elle mettait en ordre les espérances de l'Assemblée Nationale. »

« En 1814, Alexandre exigea qu'une Constitution libérale votée par le Sénat, la Charte, fût reconnue par Louis XVIII. Et comme le 2 mai, à la veille d'entrer à Paris, ce prince atermoyait encore, le tsar lui expédia par estafette un billet ainsi conçu : « Si on n'a pas signé la reconnaissance de la Constitution ce soir, on n'entrera pas demain à Paris ! » Louis XVIII s'exécuta et fut accueilli sous la porte Saint-Denis, le lendemain, par une immense clameur : « Vive la garde impériale ! A l'île d'Elbe, Berthier ! A l'île d'Elbe ! » Protestation significative et présage de cette Révolution de 1830 qu'Alexandre redoutait surtout en replaçant la bêtise des Bourbons au pouvoir. »

« En 1830, la notion de liberté s'éclaircit au soleil de juillet. En 1848, le vieux plan des loges se développe. L'Internationale

(1) Mallet du Pan avait déjà dit : « Cambacérès avait de l'esprit sans suite, des idées sans étendue, comme la plupart des gens de robe. »

C. L.

allie les socialistes. Toute l'Europe rententit à la fois du bruit de notre révolution. »

On voit combien est vrai le mot de Disraëli : *le monde est conduit par des fils invisibles!* Le secret commence cependant à être connu !

II

Quant au rôle des Juifs dans la Révolution, il n'a jamais été étudié par aucun historien attitré. Ce point méritait cependant d'être examiné de tout près, on va le voir.

Nous appuierons cette étude sur les aveux d'un écrivain non suspect, M. Bernard Lazare, l'auteur d'un livre bien fait et bien documenté sur « l'Antisémitisme ». (Paris, Chailley, 1894.)

M. Bernard Lazare explique fort bien quel fut l'apport de l'esprit juif dans le terrible antichristianisme du XVIII^me^ siècle (P. 337).

Ceci n'a pas été assez remarqué, car, selon le mot profond d'Aurélien Scholl, *les juifs sont libres penseurs dans la religion des autres.*

Ils gardent jalousement leur foi ; la synagogue est une république fermée.

On sait que la déchristianisation de la France fut un des grands objectifs de la Révolution, et Littré a constaté que la Révolution échoua dans cette entreprise fondamentale. (1)

(1) Dans son « Histoire de la Révolution », si belle sous tant de rapports, M. Quinet est un sectaire, lorsqu'il étudie la question religieuse. Souvenirs d'Heidelberg sans doute !

Depuis, Heidelberg a magnifié Taine !

Robespierre, lui, fit guillotiner Gobel, qui, circonvenu par Cloots et les

M. Bernard Lazare nous montre que dans d'autres questions, l'action des juifs fut prépondérante.

C'est de Berlin que vint le mot d'ordre, en ce qui concerne l'émancipation des juifs.

Berlin était alors une ville très française. En 1703, sur 17.000 habitants, Berlin comptait 10.000 Français, protestants réfugiés.

Lors de la Révolution, il y avait à Berlin un fort parti français, et ce n'est qu'après 1806, que les anciens émigrés de Berlin abandonnèrent leur langue maternelle! On prêche cependant encore en français à Berlin, à l'église des réfugiés français. (1899.)

Les philosophes français étaient chez eux à Berlin. Le français était alors la langue universelle et l'Académie de Berlin proposait, tout naturellement, comme sujet du concours, où Rivarol remporta le prix, le sujet suivant : « Des causes de l'universalité de la langue française. »

Mirabeau, que M. E. Quinet appelle « le plus beau génie du siècle », avait beaucoup vécu à Berlin. Il avait été chargé d'une mission secrète en Prusse, en 1786-1787, et il publia, sans nom d'auteur, une « Histoire secrète » (et SCANDALEUSE, porte mon exemplaire, en addition manuscrite d'un contemporain) « de la » Cour de Berlin ou Correspondance d'un voyageur, depuis le » mois de juillet 1786, jusqu'au 19 janvier 1787, ouvrage » posthume, 2 vol., 1789. »

Hébertistes, s'était démis de ses fonctions d'archevêque de Paris, mais n'avait pas abjuré, comme on le dit à tort. Il se confessa avant de mourir. — Grégoire refusa de se démettre de ses fonctions d'évêque et siégea toujours à la Montagne. Th. Lindet et Gay Vernon, évêques, se démirent.

(V. le Procès-Verbal de la Convention du 17 Brumaire au 11me et celui du 20 Brumaire, contenant la visite de la Déesse Raison à la Convention, — la visite de la Convention au Temple de la Raison (Notre-Dame), l'hymne de Chénier, musique de *Gossec,* notre compatriote, etc.)

Le livre fut brûlé par la main du bourreau, en France. Ce recueil de lettres adressées à M. de Calonne est à relire : il est suggestif, en 1900!

Mirabeau est aussi l'auteur d'un énorme ouvrage sur la Monarchie prussienne qui a eu la bonne fortune de mystifier, jusqu'à nos jours, quelques esprits des plus distingués. C'est, en effet, une tradition que Mirabeau était fédéraliste. (1)

Mirabeau est un personnage très complexe et encore peu connu. Homme de l'ancien régime et prodigieusement instruit, diplomate, homme d'Etat, apte à tout, — comme Dumouriez, — Mirabeau fut toujours le porte-parole de Reybaz, de Genève. Reybaz, Ministre du Saint Evangile, depuis Représentant de la République de Genève près la République française, est l'auteur de sermons publiés en 1802. Il fit quantité de discours que Mirabeau débitait avec fracas à la tribune!

Mirabeau ne prenait même pas la peine de recopier l'écriture « un peu petite » de M^elle^ Reybaz, *le galant secrétaire.*

Ceci a été fort bien établi par M. Louis Combes, — qui, d'ailleurs, n'y a pas vu malice.

M. Combes n'a pas aperçu le côté tragique de la chose! Reybaz était inconnu et *il tirait les ficelles!* Et l'Europe était suspendue aux lèvres de Mirabeau, comme plus tard, à celles de M. Brissot!

Toujours les fils invisibles de Disraëli!

(1) Pourquoi? Parce qu'à la fin de la Monarchie prussienne, il fait l'apologie des petits Etats, *c'est-à-dire de la Prusse,* qu'il veut opposer à l'Autriche, déjà inoffensive.

L'aveuglement de Mirabeau rappelle celui de Guéroult, Havin et consorts, en 1865 et 1866.

On devine que Mirabeau, le publiciste qui avait, — contre finances des Etats-Généraux de Hollande, — défendu la fermeture de l'Escaut, Mirabeau confident du comte de la Marck, le Mirabeau qui se vendit à la Cour pour un million, n'était pas homme à avoir, avec les Juifs, des scrupules, bons tout au plus pour des croquants. Il avait, du reste, pris nettement position en faveur des Juifs, *en donnant au Roi de Prusse le conseil de les émanciper.*

(Lettre à Frédéric Guillaume II, etc. Berlin, 1787, pages 45 et 46.)

M. Bernard Lazare nous révèle que le décret français du 27 septembre 1791, admettant les Juifs au rang des citoyens actifs, fut rendu grâce à *Mirabeau* et *Grégoire* et que c'est à Berlin, dans les salons d'Henriette de Lemos, que Mirabeau puisa ses inspirations auprès de Dohm. (Antisémitisme, p. 194.)

Cette Henriette de Lemos était une juive, mariée au Dr Herz ; Mirabeau fut enchaîné par la volupté et par l'or.

(L'abbé Lemann, Entrée des Israélites dans la société française, p. 149.)

Car, si l'on songe que Mirabeau fut toute sa vie un bourreau d'argent et un besogneux, on ne peut douter qu'il fut payé par les Juifs qui dépensèrent, du reste, beaucoup d'or : le duc de Broglie le déclara en pleine assemblée.

Bien plus, les Juifs eurent recours aux faubourgs et à la Commune de Paris, qui donna la suprême impulsion.

Le « chambardement » date donc de loin.

Les Juifs entrèrent alors dans les sociétés secrètes et dans la Maçonnerie et surexcitèrent les passions.

Pendant que la guillotine fonctionnait à Metz, la Synagogue chantait, *en hébreu*, S. V. P., des cantiques *de circonstance* en

l'honneur de la Révolution et de ses victoires. Les Juifs achetaient les biens nationaux, — preuve de patriotisme.

A peine affranchi, le Juif a aidé *à préparer la Terreur en France!*

(Antisémitisme, p. 348.)

M. Bernard Lazare donne le détail de l'activité de ses coreligionnaires à Paris pendant la Révolution.

Et il se rencontre ici avec l'abbé Lemann qui constate *l'impulsion juive* dans les crimes de la Révolution.

(V. aussi, Dr Kimon : la Guerre anti-juive, p. 146.)

Cela explique bien des choses, notamment le massacre *de 200 prêtres* AUX CARMES, — *en Septembre 1792.*

De son côté, M. Léon Kahn a fait tout un livre sur l'action des Juifs de Paris pendant la Révolution (Paris, 1889), et, naïvement, il n'est pas loin de tout rapporter à ses coreligionnaires.

L'un d'eux, Pereyra, eut la bêtise de se faire englober dans la conspiration des Dantonistes. Il fut exécuté; il avait manqué *du flair de sa race.*

Pour M. Kahn, tout disparaît devant Pereyra. Danton, Desmoulins, etc., ne sont plus rien; c'est Pereyra qui est tout le pivot du drame de Germinal! Robespierre n'a jamais soupçonné cela!

Les Juifs ont-ils su gré finalement à la France de leur émancipation qu'ils se plaisent eux-mêmes à appeler « leur Pâque moderne »?

Il n'y parut guère, lors du retour de la Grande Armée en Pologne. (V. Mémoires de Marbot.)

Etait-ce rancune pour certaines mesures que Napoléon avait prises contre ces nouveaux Français?

Car Napoléon avait voulu défendre la France contre l'envahissement subit des Juifs; il avait sans doute ses raisons.

On trouvera le commentaire de ces mesures dans un ouvrage ancien, absolument impartial *et même sympathique à Israël.* (Des Juifs en France, de leur état moral et politique, par Th. Hallez. Paris, Dentu, 1845.)

M. Hallez parle d'abord de l'émancipation et ne peut s'empêcher de noter l'opposition de Rewbel au décret *libérateur* du 27 septembre 1791. Rewbel parle comme Maury; il avait vu les Juifs à l'œuvre en Alsace. Il voulait un abandon des hypothèques, etc. Il ne fut plus question de cela, après la chute du Trône, en 1792, qui fit les affaires des Juifs.

Napoléon réagit donc contre le décret de 1791. (Voir aux Recueils, les décrets des 30 mars 1806, 17 mars 1808 et Merlin, Répertoire, V° Juifs, Edit. de 1813.) Ces mesures tombèrent avec l'Empire, mais tout cela est à relire. L'histoire d'hier est l'histoire de demain.

V

LES ÉTRANGERS DANS LA RÉVOLUTION

Pour détruire le royaume de France, — la « Terra Major » d'alors, — il fallait un concours inouï de circonstances.

L'Assemblée Constituante n'avait guère entamé le Pouvoir royal.

Il semble au contraire qu'après l'abolition des Ordres et des Parlements, le Roi reprenait une autorité considérable et était bien le Maître.

Louis XVI se perdit au 10 Août, en faisant cesser le feu des Suisses, qui furent massacrés d'ailleurs, les pauvres ! (1)

Le Roi avait donné sa mesure au 20 juin 1792. Napoléon (toujours lui !) avait vu Louis XVI au balcon des Tuileries et il avait murmuré : Che Coglione !

L'Europe entière fut complice de la Révolution française.

Cela a été fort bien dit par M. Albert Sorel. (Tome Ier de « l'Europe et la *Révolution française* », p. 177 et 202.)

---

(1) Napoléon, qui contempla le combat du 10 Août 1792, d'une des fenêtres du Carrousel, se faisait fort de balayer l'insurrection avec 800 hommes.

Les Jacobins étaient alliés aux Presbytériens, aux Illuminés d'Allemagne et à tous les disciples de la philosophie.

Cela fut déjà aperçu par Mallet du Pan.

La Prusse jalousait la France et applaudissait à son affaiblissement.

Nul ne prévoyait, en 1789, la catastrophe finale et ne songeait à renverser la vieille monarchie qui avait fait la France, car Louis XVI était fermement décidé à *réformer l'administration*.

C'est l'étranger qui donna le mot d'ordre; il y avait des manœuvres dirigées par des architectes *masqués*.

Tous les hommes d'action de l'étranger firent de la France et de Paris un vaste champ d'expérience.

Les Philadelphes d'Amérique faisaient surveiller et conseiller La Fayette.

Mirabeau était l'organe le plus retentissant des étrangers.

Il était, lui aussi, l'homme de Berlin, on l'a vu plus haut, car les intellectuels du temps prenaient le mot d'ordre à Berlin; Rivarol, lui-même, était de l'Académie de Berlin. Tous saluaient dans les Hohenzollern *les futurs dominateurs de l'Europe*.

L'Angleterre et la Prusse avaient des agents partout; ils demandaient la démolition des forteresses, la restitution de l'Alsace, etc.

Le Juif Ephraïm avait, en 1790, une mission de Berlin, et Brissot, Pétion, Gensonné figuraient avec lui.

La Gironde était aussi subsidiée par la Prusse. Oui, Pétion, le roi Pétion lui-même! Le Comte de Goltz, ambassadeur, était l'agent du roi de Prusse pour cette jolie besogne.

On comprend que Robespierre ait anéanti « la faction de

l'étranger ». Il avait appris beaucoup de choses au Comité de Salut Public, et il était Français, lui !

La France avait toujours accueilli les étrangers à son service; le Maréchal de Saxe, les Bismarck, Furstemberg, etc., avaient servi la France.

Mais à la Révolution, tout cela change : les étrangers deviennent Français par la grâce du Peuple. (Marat, Cloots, Payne, élus par quatre Départements, etc., etc.)

Et les étrangers furent tout de suite les maîtres.

Cela n'a du reste guère changé de nos jours, en France, grâce aux naturalisations que tout le monde connaît.

Ce qui est admirable, c'est que tous les Allemands naturalisés qu'on bombarde ensuite Députés, Membres de la Commission de l'Armée!!! sont et restent toujours Allemands, au regard de *la loi de leur pays d'origine*. Ils peuvent y rentrer et y reprendre leurs droits de citoyens.

Quelle est donc la garantie de la France?

Elle est nulle. « Sprechen Sie deutsch ! » (parlez allemand!) clamait impérieusement Bismarck, en 1870, à M. de Rothschild qui, à Ferrières, avait osé aborder le Chancelier en lui parlant français.

Le terrible Teuton connaissait le français dans la perfection, mais, pour lui, la naturalisation de l'ancêtre du banquier ne comptait même pas. Rothschild devait s'exprimer en allemand ! « Sprechen Sie deutsch ! » dira un autre Bismarck à M. Reinach !

VI

LES RÉTROACTES DE LA QUESTION JUIVE

Nous voudrions pouvoir transcrire ici, en entier, l'article de M. Théodore Reinach, qui vient de paraître sous le titre : « Judæi, » dans le 26me fascicule du Dictionnaire des Antiquités Grecques et Romaines de MM. Daremberg et Saglio.

Tous les Snobs qui nient la race, tous ceux qui croient qu'il suffit de s'habiller à l'européenne pour devenir aryen, feraient d'utiles réflexions sur les constatations de l'auteur, qui est à la fois un juif très judaïsant et un savant réputé, à juste titre, disons-le.

M. Reinach note la dispersion du judaïsme dans le monde méditerranéen.

Il constate qu'après la destruction du royaume de Judas et la déportation des juifs dans la vallée de l'Euphrate (588 av. J.-C.), la Babylonie conserva la majorité des membres de race juive, et *principalement les familles riches.*

Les pauvres seuls revinrent en Palestine. — (Déjà ! Avis aux Sionistes !)

L'auteur constate la tolérance des Ptolémées, décrit la turbulence des Juifs, l'insurrection de 66-70 après J.-C., qui amena la prise de Jérusalem et la ruine du Temple.

Il vante la propagande religieuse qui suivit la catastrophe : tout groupe juif devenait un centre de propagande étrangère.

La Diaspora juive comprit bientôt tout l'Orient, hellenisé et non hellenisé, l'Afrique et une notable fraction de l'Europe : la Grèce, l'Archipel, la Sicile, l'Italie, la Pannomie, la Gaule, la Germanie (Cologne), l'Espagne.

M. Reinach note les résistances à cette expansion, les massacres qui s'ensuivirent.

Les empereurs furent toujours tolérants envers Israël. Alors que les Grecs demandaient l'expulsion des Juifs, les empereurs confirmaient leurs privilèges. Claude exigeait seulement qu'ils pratiquassent leurs rites *sans mépriser ceux d'autrui.* (1)

Ces privilèges consistaient :

1° A ne pouvoir être expulsé sans décision expresse de l'empereur.

2° Dans le droit d'élever une maison commune (synagogue), lieu de réunion et de prière.

3° A avoir *des cimetières spéciaux.*

4° Dans le droit de réunion quotidienne de la synagogue, la célébration du Sabbat et autres fêtes, l'observation des lois alimentaires et de pureté, la circoncision, etc.

(1) A noter que cet empereur, qui paraît être un sage, passe pour un imbécile. Il avait écrit sur les Etrusques un livre, qui est perdu, malheureusement.

5° Dans le droit d'avoir une organisation autonome, administrative, financière et *judiciaire*.

6° Dans le droit *d'imposition des membres de la communauté* pour subvenir aux frais communs.

7° Dans le droit de juger les affaires litigieuses de la communauté.

8° Dans l'exemption *du service militaire*, à cause des lois alimentaires et du repos sabbatique.

On voit *l'Etat dans l'Etat*.

Et comment les Juifs reconnaissaient-ils cette tolérance parfaite des empereurs ?

M. Reinach va nous le dire : « Les Juifs vivaient à part, le » plus souvent dans des quartiers distincts, groupés autour de » leurs synagogues. Le Juif pieux ne pouvait dîner à la table du » païen, ni le recevoir à la sienne ; il ne devait fréquenter ni les » théâtres, ni les cirques, ni les gymnases, pas même lire un livre » profane, « si ce n'est au crépuscule ». Les mariages mixtes » étaient prohibés sous des peines sévères.

» Mais c'est surtout par l'activité de la propagande religieuse » que se manifeste le contact intime et la pénétration des deux » civilisations.

» L'ardeur de prosélytisme, tel est, en effet, un des traits » distinctifs du Judaïsme à l'époque Gréco-Romaine, caractère » qu'il n'a jamais possédé au même degré, ni avant ni après. Ce » zèle de conversion, qui paraît, au premier abord, incompatible » avec l'orgueil de la « nation élue » et le mépris que le Juif » orthodoxe professait pour l'étranger, est attesté par de nombreux » textes et, mieux encore, par les faits. Plusieurs procédés étaient » employés pour grossir le troupeau d'Israël. Le plus brutal était

» la conversion (c'est-à-dire la circoncision) forcée, telle qu'elle fut » imposée par Jean Hyrcan aux Iduméens, par Aristobule à une » partie des Ituréens (Galiléens?) Venait ensuite la conversion des » esclaves possédés à titre individuel par les Juifs. Mais c'est surtout » la propagande morale, par la parole, par l'exemple, par le livre, » qui s'exerça dans toute l'étendue de la *diaspora* avec un incon- » testable succès. »

Que pense le lecteur de ce petit tableau?

Le Juif est immuable, et l'on verra qu'il n'a rien abdiqué de ses prétentions.

VII

L'ANTISÉMITISME (1)

La chute du Trône en France a fait, chaque fois, les affaires des Juifs. On l'a vu plus haut en ce qui concerne 1792 et 1814.

La Juiverie triompha définitivement en France, en 1830. (2)

En 1848, on ne fit que changer de Juifs, selon la forte parole de Proudhon.

En 1870, Crémieux et Gambetta nationalisèrent les Juifs d'Algérie, — par un décret dictatorial, au moment où la France faisait tête à l'ennemi et où les Arabes se faisaient tuer pour elle. Gambetta donnait des maîtres aux Arabes. Juste récompense de leur dévouement!

La Révolution Française n'a pas résolu la Question Juive, qui est encore le cauchemar de l'Europe.

---

(1) V. Bernard Lazare, « l'Antisémitisme », Paris, Chailley, 1894, déjà cité.

(2) V. Balzac, Z. Marcas.

Cela ne fut guère soupçonné par les bons Aryens, mais H. Heine ne s'y trompa pas (v. l'Allemagne, t. II); Heine reçut le coup de soleil de juillet. En 1840, Rothschild osa dire : Notre maison ne veut pas la guerre, et la « Maison de France » n'osa rien contre la Maison d'Israël.

Toussenel dénonça, le premier, le péril juif (Les Juifs, Rois de l'Epoque, 1845). Son livre fut racheté et détruit par les Juifs.

Ceux qui voudront s'initier à la question de *la Race dans ses rapports avec le Droit,* devront lire deux livres superbes de M. Edmond Picard : « la Synthèse de l'Antisémitisme » et « l'Aryano-Sémitisme ».

M. Edmond Picard n'est pas de ces socialistes naïfs, qui sont les gardes du corps de la Juiverie, en attendant le collectivisme rédempteur.

Le collectivisme n'a jamais effrayé Israël : *c'est demain qu'on rasera gratis,* comme disait l'enseigne du barbier, et Israël sait cela ; il a *toujours* été l'allié des partis extrêmes.

Bœrne, Heine, Engels, Lassalle, Marx, etc., etc., étaient Juifs et travaillaient *pour leur race.* Et Bakounine avait de la méfiance, — lui, le pur Slave !

Heine, qui fut avant tout Juif (Bernard Lazare, p. 34), avait déjà fait remarquer, avec une certaine compassion, que les Chrétiens *ne connaissent rien des Juifs, si ce n'est leurs longues barbes* (je cite de mémoire).

Le Juif croit à l'oracle de sa domination universelle, oracle qui a survécu à toutes les catastrophes.

L'armée d'Israël, secondée par des Aryens crédules, n'a trop mal manœuvré jusqu'ici.

Au milieu de toutes les nations de l'Europe, le Juif existe comme une communauté confessionnelle, *croyant à sa nationalité, ayant conservé un type particulier, des aptitudes spéciales et un esprit propre.* Cela n'est pas niable. (Bernard Lazare, eod., p. 297 et p. 9 à 18.)

S'il se fait agent de Révolution, c'est tout en restant Juif et conservateur pour lui-même. (Bernard Lazare, p. 330.)

Car le Juif est par essence révolutionnaire : M. Bernard Lazare

l'avoue, et le phénomène *est fort ancien : Odium generis humani,* disait Tacite, en parlant des Juifs.

Ils étaient déjà les ennemis de l'Empire romain (1). « C'étaient des hommes d'une autre race, qui réclamaient tous les droits sans se croire tenus à aucun devoir. Israël fut toujours persuadé *que Dieu fait travailler le restant du monde pour lui.* » (Jules Soury, Jésus et la Religion d'Israël, p. 137.)

« Il est étranger à tous nos instincts d'honneur, de fierté, de délicatesse et d'art. » (Renan, l'Antechrist.)

Déjà, Schopenhauer avait fait remarquer que le Juif est *sans vergogne,* — sine verecundia. On pourrait multiplier les citations!

Voilà ce que dit la science libre. (Comparer Histoire Naturelle de Jésus, par G. Legeal, Humanité Nouvelle, — Octobre 1899, p. 409.)

La formule Liberté, Egalité, Fraternité, — qui fait si bien sur les monuments, — ne supprime pas les différences de race. Partout Israël voisine, mais il ne fusionne nulle part et il continue de former *une seule nation,* répandue par le monde. Les congrès sionistes annuels en sont la preuve irréfutable. (2)

---

(1) Encore maintenant, à Rome, un Juif ne passera pas sous l'Arc de Triomphe de Titus. Il se souvient, lui!

(2) Au troisième congrès sioniste de Bâle (1899), le docteur Herzl, qui est l'âme même du Sionisme, s'est longuement étendu sur le droit et la possibilité qu'ont les Juifs de rentrer en possession de la Palestine, *leur vraie patrie.*

Le docteur-rabbin Gaster a parlé du rôle des Sionistes, qui, sans s'immiscer dans les questions religieuses pures, doivent surtout travailler à l'affranchissement moral *de la race.* Il a comparé le peuple Juif au phénix qui renaît de ses cendres pour acquérir une vie nouvelle.

A ce congrès, dominait l'emploi de la langue hébraïque. Qu'en pensent nos philosémites?

Et, pour finir, un dernier orateur demande, avec force, que jamais le Sionisme, quelles que soient ses destinées, ne méconnaisse *la Foi Juive.*

Le testament de Madame de Hirsch n'est-il pas une révélation, à lui seul? C'est le Gotha de la Juiverie.

La testatrice a légué plus de 170 millions à des fondations juives de

Le Sionisme prépare une révolution curieuse; le nouveau passage de la Mer Rouge ne sera pas banal.

Nous sommes surtout curieux de connaître les codes du royaume d'Israël reconstitué.

Déjà, il y a le parti des rabbins, qui ne connaissent que le Talmud (v. l'analyse que Rohling en a faite) et ont le mépris le plus complet pour tout autre savoir.

Cela promet pour le « peuple juif ».

Nous les verrons chez eux, ces perpétuels révolutionnaires. Nous verrons comment ils entendent la liberté de penser, la liberté des cultes, etc., etc.; nous verrons certainement leurs écoles et leurs cimetières confessionnels.

M. Bernard Lazare veut donc, en vain, nier qu'il y ait encore une race juive; il va à l'encontre de l'aveu de ses coreligionnaires eux-mêmes.

New-York, de Vienne, de Paris, de Londres; à l'Ecole Normale Israëlite Orientale de Paris; à l'Alliance Israëlite universelle; à la communauté Israëlite de Bruxelles; à la fondation de Hirsch; à l'Asile Israëlite de Londres; à l'Institut Israëlite de Montréal; à l'Asile des jeunes ouvrières Israëlites de New-York; aux fondations de Hirsch, en Pologne; au Comité de Bienfaisance Israëlite, à Paris; à l'Association Israëlite pour la colonisation et aux œuvres spéciales de l'Alliance universelle Israëlite; à l'Ecole Lucien de Hirsch, rue Secrétan, à Paris; à l'Ecole Israëlite de Jérusalem et aux œuvres charitables de la baronne Aaron de Hirsch.

On voit que la charité ne s'adresse qu'aux œuvres juives du monde entier. C'est donc une catholicité juive.

On voit, d'autre part, en plein Paris, derrière le Panthéon, l'Ecole Israëlite de M. de Rothschild avec une belle enseigne! Il n'y a pas de race!!!

Il faudrait, du reste, un volume pour énumérer toutes les fondations *juives* de Paris.

Il y a notamment l'école de travail pour des jeunes filles israëlites (Boulevard Bourdon), fondation et propriété particulière, etc., etc.

. . . . . .

« Dans le monde Israëlite riche, on possède des institutions de bienfai-
» sance comme on possède une galerie de tableaux ou une écurie de chevaux
» de course. » (MAXIME DU CAMP.)

Le Dr Herzl, l'initiateur du Sionisme, a déclaré, avec autorité, qu' « Israël est un peuple *et un peuple un* ». (1)

Portalis a déjà dit en 1806 :

« *Les Juifs ne sont pas simplement une secte, mais un peuple.* Ce peuple avait autrefois son territoire et son gouvernement; il a été dispersé sans être dissous, il erre sur tout le globe pour y chercher une retraite et non une patrie, il existe chez toutes les nations sans se confondre avec elles, il ne croit vivre que sur une terre étrangère. »

Les Juifs forment donc une race et une nation différente des nations chrétiennes. (2)

Le Juif est le frère du Juif et seulement du Juif : voilà le fait qui crève les yeux. Le Juif n'est ni Allemand, ni Anglais, ni Belge, ni Français; il est Juif avant tout, et on a vu récemment l'effrayante solidarité de la race. Israël est partout chez lui; il campe partout, comme le Bédouin nomade campe au désert; il est inassimilable. (3)

---

(1) Israël a-t-il jamais supprimé, *en Europe*, la circoncision et l'abatage *rituel* des animaux? A quoi cela rime-t-il?

M. Talmeyr a décrit les échaudoirs juifs et la longue et épouvantable agonie du bœuf, immolé selon le rite.

Cela n'émeut personne, — bien entendu, — mais qu'en pensent nos libres penseurs philosémites?

(2) En 1870, un *fort honnête* négociant juif d'Arlon nous disait, sans rire, en nous parlant d'un de ses coreligionnaires : « Il est de ma tribu » !!!

Mon ami E..., et moi, fûmes suffoqués.

En Belgique, malgré l'arrêt de la Cour de Cassation sur les cimetières, ils veulent des cimetières *spéciaux*. Ils en ont un à Arlon et ils ont essayé d'en avoir un à Nivelles, pour servir à la communauté de Bruxelles. Que deviennent, dès lors, les « principes » et le fameux apologue de Patris, cité par Mirabeau?

Cette préoccupation, c'est bel et bien du cléricalisme juif, — ou bien, les mots n'ont plus leur sens.

Cette tradition est du reste ancienne. A Rome, il y a des catacombes *juives*, sur la Voie Appienne, près de l'église St-Sébastien.

(Comparer Bernard Lazare, eod., p. 26, et Th. Reinach, déjà cité.)

(3) C'est l'expression juste dont se sert *le Temps*, du 15 Octobre 1899, à propos de l'idée émise par des Juifs au Congrès de Sion, de coloniser *Chypre*

Néanmoins, il ne veut être reçu nulle part *au titre étranger*. Il veut jouir du droit commun et du droit séparé (Renan). Il veut être *citoyen actif*, juge, administrateur, etc. Il veut même gouverner l'Arabe, qui, hier, le traitait en paria. Il veut gouverner *le Monde*, — voilà le fin mot. De là, les malentendus et les difficultés.

Car, depuis la Révolution, le Juif, qui croupissait dans l'ignorance, a tout étudié et il a tout conquis (1). Il veut d'autant plus, dominer la société aryenne, qui lui est étrangère.

La Révolution française a cru pouvoir faire table rase des anciennes institutions (2) : rien n'est plus faux. Elle a échoué, d'ailleurs, dans tout ce qui contrecarrait l'évolution.

M. Paul Viollet (Histoire des Institutions politiques de la France, t. I[er]), a, tout récemment, montré admirablement que tout le monde moderne (institutions politiques, langues, sciences, architecture, etc.) vient du Moyen-Age, si étrangement méconnu par Renan. La société aryenne est foncièrement chrétienne, militaire, agricole : l'industrie est venue depuis. Que peut le Juif contre un pareil « bloc » ?

Certes, même les révolutionnaires qui rêvent de la « République des paysans », n'imaginent pas que la R. F. restera l'enseigne de Rothschild Frères ou de Reinach Frères, comme présentement.

Le Temps se déclarait adversaire du projet, qui aurait pour conséquence de former des *groupements éthniques*.

(1) Nous ne méconnaissons nullement les dons très brillants de la race juive, mais sa mentalité est absolument différente de la nôtre (Ex. : Heine, Gustave Kahn, Catulle Mendès, etc., etc.). C'est le point!

(2) On n'a pas oublié que la constitution prussienne de 1794 défendait l'accès des hautes études aux fils des serfs.

Or, précisément, l'idéal juif, — l'idée de derrière la tête, — c'est une société *ploutocratique* et *pacifique*, où les Juifs domineraient le Monde par l'argent et la presse, avec la connivence des « Philosémites ».

Cette société ploutocratique et sémitique s'est vue à Carthage ; elle tomberait sous les coups du mercenaire ou du légionnaire, si elle renaissait.

C'est en vain que les Juifs ont des intelligences dans les partis extrêmes; ces bons anarchistes ne leur serviront pas de paratonnerre.

Les *suffètes* juifs s'abusent étrangement. Bakounine les avait déjà à l'œil; il détestait Marx.

On n'a pas aboli l'ancienne aristocratie, *qui représentait quelque chose*, pour la remplacer par une oligarchie sortie des ghettos, où l'on rognait les ducats, et qui ne représente que les razzias financières et les coups de bourse.

La ploutocratie juive forme une véritable *Internationale* qui a le monopole des nouvelles politiques, financières et commerciales. Elle tient la plupart des journaux (1) et fait, à son gré, l'opinion dans le monde. Le public a constaté récemment l'organisation de cette presse.

---

(1) Un démocrate anglais, M. Hyndman, président de la Social Democratic Association, constate que toute la presse de son pays est aux mains des Juifs:

Le *Daily Telegraph* appartient aux Lewis ; *Daily News* appartient à Henri Oppenheim, d'égyptienne notoriété ; le *Financial News* est à Harry Marks, membre du Parlement : le *Sun* appartient à la même personne ; la *Saint-James-Gazette* est à Steinkoff ; la *Saturday Review* à Alfred Beitt ; le *Statist* appartient à plusieurs financiers juifs ; *The Observer* est à Madame Rachel Beer ; *Sunday Special*, au juif Spyer.

Partout, en Europe, la plupart des journaux sont dirigés ou possédés par des Juifs.

Cela est vrai de la France, de l'Amérique, de l'Allemagne, de l'Autriche, etc.; le détail serait trop long !

Cette *immense toile d'araignée juive,* tendue comme un filet sur l'Europe, est tout ce qu'il y a de plus frêle. Elle ne résistera pas au premier accroc, — prochain et inévitable, — tout le monde le pressent.

M. Clémenceau a beau dire : Nous défendons les Juifs. (1)

C'est Voltaire qui serait un peu surpris de cette tendresse de M. Clémenceau pour les sémites.

Est-ce que la limitation des fortunes ne fait plus partie du « *bloc* » ? C'était pourtant une idée fondamentale de la Révolution française. (2)

---

(1) Pourquoi ? Cela s'entend *sans doute* des *grands Juifs*, — ceux qui sont passés *Israelites ;* personne n'attaque les *petits*.

(2) Voir le journal de Prudhomme, Révolutions de Paris, n° 193, du 14 au 23 mars 1793. Cité aussi par Dauban, *1793*, p. 99 :

« Pour prévenir la trop grande inégalité de richesses chez des républicains, tous égaux, il faut poser un maximum aux fortunes, au delà duquel on ne pourra acquérir, même en payant une imposition proportionnée. »

Robespierre, au dire de Michelet, voulait des fortunes médiocres. Son type était « l'homme de 3.000 francs de rentes », ce qui serait 5.000 francs aujourd'hui, — en 1850. (Michelet, Révolution, t. VI, p. 97.)

Robespierre n'imaginait pas, à coup sûr, qu'une famille pût posséder dix milliards. La question n'est du reste pas enterrée.

Le journal belge « Le Soir » publiait ce qui suit, sous la signature de Sincerus (n° du 19 mai 1900) :

« Mais, si le collectivisme est irréalisable, par contre, l'accumulation des capitaux dans les mêmes mains a aussi de graves inconvénients.

Toutes les réserves de la nation peuvent se concentrer entre les mains d'une minorité, qui peut dicter ses conditions à la collectivité entière.

Cette minorité jouit sur la masse d'un pouvoir exorbitant, car elle peut mettre en péril la sécurité de tous, contrarier les intérêts nationaux et se faire payer arbitrairement ses services pendant les crises.

C'est ce qui arrive pour l'Angleterre avec le Transvaal.

Libres d'user et d'abuser, les riches font souvent du produit du travail commun un usage contraire à l'intérêt général.

Il ne devrait pas en être ainsi.

Si l'individu peut arriver à l'aisance par son travail, il ne parvient à la richesse qu'en exploitant le travail d'autrui, sous la protection de la société, qui assure la paix et la sécurité.

La richesse est un pouvoir prépondérant qui donne la clef de tous les autres, mais elle ne peut être constituée sans la collaboration et sans la protec-

Y aurait-il exception pour les fortunes *mondiales*, milliardaires?

Que dira M. Clémenceau, *qui a connu le « Grand Pan »*, quand on criera de nouveau le mot *fameux* : le *Grand Pan* est mort!

Quis custodiet custodes ipsos?

Qui gardera les gardiens, quand les Aryens se révolteront contre *la plus vieille aristocratie du Monde?*

En France, les Juifs datent de cent ans; ils ont l'or, les rentes, les chemins de fer, les tramways, les hôtels, les châteaux historiques et les forêts. (1) Ils possèdent 70 milliards,

---

tion de tous. La propriété est donc une copropriété dont l'usage est accordé à celui qui a l'initiative de sa création. Mais, s'il est permis d'en user, le droit d'abuser doit trouver une limite dans l'opinion éclairée, dans la conscience individuelle, et, s'il le faut, dans les lois.

Le riche abuse d'une propriété qui lui est garantie par la communauté et qui est prélevée sur le travail de ses collaborateurs, quand il l'emploie de manière à appauvrir le milieu social, où tous sont solidaires, et à renchérir le prix des consommations indispensables.

Le hasard de la naissance met souvent entre les mains d'incapables des sommes qui représentent un labeur énorme et qui sont quelquefois dilapidées au détriment de tous.

Le fils qui n'a rien fait que naître et qui consomme, sans frein, le produit d'un travail qui n'est pas le sien, dispense du travail la clientèle qui l'amuse et détourne, au profit de ses plaisirs, une somme considérable de travail qui aurait dû être consacrée à la production des choses utiles et nécessaires.

(1) Chez eux, la propriété redevient inhumaine et féroce ; il n'en était pas ainsi sous l'ancien régime.

Tel Juif, qui a acquis une ancienne forêt des Condé, — autrefois apanage de la Couronne, — barre la route *nationale* les jours de chasse!

Les paysans ne peuvent plus ramasser les feuilles, les morilles, le bois mort, les glands. Avant 1789, ce droit appartenait généralement aux *communes*, à titre de servitude. Mais en 1789 et 1790, les paysans ont le plus souvent brûlé les titres des communes, sur les arbres de la Liberté!!! Il paraît que les paysans croyaient alors que ces servitudes étaient de la féodalité. O sancta simplicitas!

Bien plus, l'Etat afferme de nos jours le droit de chasse sur les forêts domaniales des environs de Paris. Impossible de se promener dans ces bois : on suit des chemins bordés de haies en fil de fer. Au bout d'un quart d'heure, le sylvain le plus décidé s'évade : le charme est perdu.

Le Français moutonnier se laisse ainsi exproprier de ses promenades pour

dit-on, sur 250, auxquels est évaluée la fortune de la France.

Ils ont la Presse et le Théâtre qu'ils ont corrompus, la Banque, la Bourse, l'Université, la Préfecture de police, les Préfectures et les Sous-Préfectures. Ils tiennent la Cour d'Aix, qui juge les affaires des Echelles du Levant. Bref, c'est *une conquête* en règle de la France, et c'est beaucoup pour une population de 100.000 âmes, qui ne paraît pas supérieure au commun des Français *et qui a la prétention de former un Etat dans l'Etat.* (1)

Sous Napoléon III, ce socialiste couronné, si poli, si accueillant aux inventeurs, si ami des ouvriers, — il semble que la question juive n'avait pas cette acuité. Il faisait la juste part à chacun.

On attend l'arrivée du Brenn, du Français supérieur aux coteries, qui remettra toutes choses en place.

Et sa solution, direz-vous, quelle sera-t-elle?

La solution dépendra des circonstances. Il n'est pas et il ne peut être question de religion : la liberté de conscience est une chose sainte. Il y a une question de race *et c'est beaucoup plus grave.*

Or, la race a ses droits imprescriptibles, au-dessus des Codes et des Constitutions : une race comme la race aryenne ne se laisse pas ainsi dominer par une autre. (2)

Cela ne sera pas toléré : le *Sphynx est deviné.*

---

le plaisir de quelques banquiers, amis du pouvoir. Napoléon III n'aurait pas toléré cela.

MM. Jaurès et consorts n'ont pas le temps de s'occuper de ces misères. Leur « Communisme » s'accommode de ces excellentes pratiques de la Juiverie. C'est toujours demain qu'on rasera gratis.

(1) C'est bien aussi un peu le cas des 700.000 Protestants qui, avec les Juifs, gouvernent présentement la France; le suffrage universel est un décor. L'examen de la question protestante nous mènerait trop loin. Nous renvoyons à Toussenel et à l'étude finale.

(2) Soyez le Juif, *maître et lumière des nations,* a dit Zadoc Kahn au Yom-Kippour de 1899. *(Les Journaux.)*

VIII

ILLUSIONS D'ANACHARSIS CLOOTS (1)

On lit dans la « République Universelle », de Cloots, p. 186, à propos de la propagande révolutionnaire :

« La propagande du genre humain emploiera utilement les » vivandiers et les fripiers, dont les hordes indépendantes et » nomades entretiennent l'abondance dans les camps, et dont la » correspondance avec tous les partis répandra la vérité avec la » liberté, sous les tentes des soldats gladiateurs. Les vivandiers » anobliront leur état, en apprenant aux paysans enrégimentés par » force, qu'il s'agit ici de la lutte des roturiers contre les nobles, » du peuple contre les tyrans, du souverain contre les rebelles.

» Nous trouverons encore de puissans auxiliaires, de fervens » apôtres dans les tribus judaïques, qui regardent la France » comme une seconde Palestine. Nos concitoyens circoncis nous » bénissent dans toutes leurs synagogues de la captivité. Le Juif, » avili dans le reste du monde, est devenu citoyen français, citoyen » du monde par nos décrets philosophiques. Cette fraternisation » alarme beaucoup les princes allemands; d'autant plus que la

---

(1) Baron du *Val de Grâce* (Gnadenthal), encore un Prussien. V. l'article Cloots, au dictionnaire de Larousse.

» guerre ne sauroit ni commencer ni durer en Allemagne, sans
» l'activité, l'intelligence, l'économie et le numéraire des Juifs.
» Les magasins, les munitions de toutes espèces sont fournies par
» les capitalistes hébreux, et tous les agens subalternes de l'appro-
» visionnement militaire sont de la même nation. Il ne faudra que
» s'entendre avec nos frères, les rabbins, pour produire des effets
» étonnans, miraculeux. J'ai reçu, à cet égard, des réponses infini-
» ment satisfaisantes de mes commettans du Nord. La cause des
» tyrans est tellement désespérée, que les alimens les plus sains
» se changent pour eux en poison subtil. On accusa les Juifs, dans
» les siècles de ténèbres, d'empoisonner les sources ou les puits;
» et voici que dans notre siècle lumineux, les Juifs, en fournissant
» des viandes pures, aideront l'humanité à exterminer la tyrannie.
» Nous détruirons les oppresseurs, en faisant avaler aux hommes
» le poison de la vérité. »

Le pauvre Cloots n'a pas été prophète en l'occurence : Napoléon en sut quelque chose au retour de Russie.

IX

L'ÉVÊQUE D'AUTUN

Cette antique ville d'Autun, si paisible, malgré le voisinage du Creusot, — cette ville d'Autun, qui a vu passer tant d'invasions et dont le silence actuel et les restes des anciens monuments évoquent invinciblement le souvenir de Trèves, de Ravenne et de Bavai, autres villes de silence, — n'a pas gardé le moindre souvenir de son fameux évêque, Charles-Maurice de Talleyrand, l'ex-abbé de Périgord.

Le spirituel pied-bot, qui épousa une femme bête (elle se disait « d'Inde ! »), ne fut pas ménagé par les pamphlets de la Révolution.

Nous en reproduisons un intitulé : la Vérité à l'Evêque d'Autun (le futur Prince de Bénevent). Nul ne soupçonnait, alors, la haute destinée que le sort lui réservait. Talleyrand est écorché au vif par le pamphlétaire.

On remarquera le passage relatif à « *la nation juive* ».

Il y avait donc des clairvoyants parmi les écrivains royalistes.

Talleyrand, ami de Mirabeau et de Danton, eut l'art de survivre à tous ses maîtres.

Il a raconté lui-même comment il eut les bonnes grâces de

Barras, — en prenant une contenance d'ex-prélat, pendant que le citoyen Barras se lamentait sur la perte de son Giton, qui s'était noyé accidentellement dans la Seine! (1)

Je crois que Barras a oublié ceci dans ses Mémoires, comme aussi ce qu'il savait sur le malheureux Louis XVII, dont Chantelauze a raconté l'abominable supplice.

Hé oui! à la « Grande Epoque », les naïfs se battaient et se faisaient tuer. Les malins agiotaient, « loin des bruits de la Guerre », et recommençaient la *vie joyeuse du Paganisme*.

Et les malins sont morts dans leur lit, — Barras comme Talleyrand, — riches, méprisés, craints.

(1) Les mœurs décrites par Pétrone étaient revenues et l'ex-noble Barras pastichait l'empereur Adrien, qui pleura Antinoüs. Pourriture!

X

LE DÉPARTEMENT DE PARIS ET LES 48 SECTIONS DE PARIS (1792-1793 et 1794)

En 1792, Paris formait un des six Départements de l'Ile de France. Il était divisé en 3 districts : Paris, S^{t}-Denis et le Bourg-la-Reine ; ces deux derniers districts étaient purement administratifs.

Les Départements étaient destinés à faire exécuter les ordres et les lois que le Roi leur adressait, à les communiquer à leurs districts; ils faisaient aussi la répartition et la recette de l'imposition.

Danton était administrateur du Département de Paris, *en 1792*.

Rœderer était procureur général-syndic.

Le Bas (V. pièces justificatives) raconte fort bien comment le Directoire du Département fut aboli après le 10 août 1792 par la Commune de Paris.

D'autre part, il y avait, en vertu de la loi du 16 août 1790, des juges de district qui étaient des juges d'appel les uns à l'égard des autres. Il y avait en outre des juges de paix, institués par le Décret du 16 août 1790 et élus par les citoyens actifs.

Le juge jugeait assisté de deux assesseurs (hommes de loi, épiciers, etc.)

Il y avait un greffier, un commissaire de police et un greffier de police.

Paris était divisé en 48 sections qui avaient chacune un juge de paix. Les sections élisaient les électeurs du second degré, qui nommaient les Députés et les fonctionnaires de la section.

Elles ne tardèrent pas à se rendre permanentes et à devenir *le véritable Pouvoir de Paris.*

Les comités des 48 sections figurent en belle page à l'Almanach de 1793, avec les officiers de paix élus par le Conseil municipal. (1)

Ce que furent les sections pendant la Révolution, on le sait.

Au 10 août 1792, elles élurent la Commune insurrectionnelle qui pénétra à l'Hôtel de Ville et chassa l'ancienne municipalité.

En septembre 1792, des sections approuvèrent les massacres.

Et toutes les grandes journées de la Révolution furent l'œuvre des sections.

L'organisation de 1790 était donc devenue purement révolutionnaire : ces sections dominaient la Commune, qui dominait la Convention.

Quelques hommes tiraient les ficelles et quand sonnait le tocsin, le Paris révolutionnaire se mettait en branle.

En Révolution, c'est toujours une minorité résolue et consciente du but à atteindre, qui fait marcher la majorité impuissante et sans

(1) Distincts des juges de paix, ces officiers veillaient à la tranquillité publique, arrêtaient les délinquants et les conduisaient devant le juge de paix.

cohésion. Et la tyrannie est légalisée par la foule moutonnière et lâche.

Les sections furent dissoutes après le 13 Vendémiaire an IV; elles s'étaient alors prononcées contre la Convention.

Paris fut divisé (19 Vendémiaire an IV) en 12 arrondissements ou Mairies et chaque arrondissement ou Mairie en quatre quartiers.

Cette organisation subsiste encore, — dans cette partie de l'ancien Paris; — la ville fut *agrandie en 1860*, on le sait.

On pourra voir, du reste, à l'Almanach de l'an III, (7^{bre} 1794 à 7^{bre} 1795) l'organisation de la *Force armée de Paris*, (Garde nationale), répartie *en sections*.

Mais, il n'y avait plus alors de commandant en chef. Le beau temps d'Hanriot était passé!

* * *

Plusieurs sections changèrent de nom en 1793 et 1794.

Nous donnons, en appendice, la délimitation des 48 sections, avec leur lieu de réunion et en mettant en italique les changements de noms de 1793 et 1794.

Le lecteur pourra tracer ces limites sur un plan ancien de Paris; car le plan de Paris en 48 sections est pour ainsi dire introuvable et il y a même des erreurs dans le *Dictionnaire historique de Paris*, de Béraud et Dufey (1832).

Nous avons collationné notre liste sur des documents officiels de l'époque.

XI

LES MASSACRES DE SEPTEMBRE

Il y a une orthodoxie dans les coups d'Etat. Pour le jacobin, la Révolution est au-dessus du suffrage universel. C'est ainsi que Michelet a amnistié Fructidor qui ramenait la France désespérée vers la Terreur.

Par contre, Brumaire, qui remit la France sur pied, n'est pas orthodoxe. Brumaire fit cependant cesser ce *tædium vitæ* auquel la France était en proie ; il ramena l'ordre. Or, l'ordre ne peut périr, car *il régit le monde,* dit le proverbe allemand.

Le sage observe que toujours Fructidor appelle Brumaire, en dépit de l'orthodoxie jacobine.

De même, il y a une hiérarchie dans les journées de la Révolution. Il y a les journées avouées par les écrivains jacobins : C'est la *radieuse* prise de la Bastille, où il y avait bien cinq prisonniers, dont 3 condamnés pour crimes monstrueux.

On promena des têtes coupées au bout de piques! Plus tard, le vainqueur de la Bastille, Hulin, fit fusiller le duc d'Enghien, après une parodie de jugement. Hulin devint comte !

C'est aussi le « radieux » Dix-Août 1792, que Louis Blanc célèbre à l'égal d'une bataille rangée ! Cela fait sourire aujourd'hui.

A côté des journées radieuses, il y a les journées douteuses qu'on n'ose avouer ni désavouer : telles les journées de Septembre 1792 que les historiens jacobins se sont ingéniés à obscurcir, comme à plaisir. Ils ont voulu endosser les massacres à la population de Paris, à la foule surexcitée, comme si Paris avait été peuplé de cannibales. Voltaire avait seulement dit : peuple moitié singe, moitié tigre !

C'est ce système commode que nous avons vu reproduire, à propos d'événements récents.

Si vous recherchez les auteurs de crimes, comme celui du massacre des otages en 1871 (1), les apologistes honteux vous répondent toujours : « C'est le fait d'inconnus. C'est la foule qui a tout fait. » Bref, ce n'est personne. La Commune n'est pas responsable. C'est ainsi que des historiens, Louis Blanc, entre autres, ont essayé d'absoudre la Commune de Paris, de 1792, de la responsabilité des massacres de Septembre.

On enseigne même encore à la jeunesse de France que Danton lui-même eut les mains pures du sang des massacres! (V. le *Danton*, d'Aulard.)

Cela peut paraître osé depuis la foudroyante démonstration de Taine qui établit nettement les responsabilités. Taine avait fort bien démêlé le « bloc », avant M. Clémenceau. Il a vu la Conquête jacobine, là où Michelet, lui, ne voulait voir que l'action du Peuple-Souverain. Car ce « Peuple » comprenait les 5.000 individus qui conquirent Paris et de là rayonnèrent sur toute la France.

C'est ce Peuple de Paris qui a tout fait; les meneurs, même

(1) On les connaît : c'est Ferré, Genton, Fortin, Mégy, Jouannin, Sicard. — Humbert et Lissagaray, à qui Fortin raconta immédiatement la fusillade *ne firent aucune réflexion !*

Marat, n'ont pas eu l'influence prépondérante qu'on leur attribue généralement.

Bien des chefs en vue durent suivre de petits dirigeants peu connus qui rentrèrent dans l'obscurité et firent l'oubli autour d'eux après Thermidor; beaucoup de ces *dii minores* furent employés de Napoléon.

On connaît les horribles bonshommes de la Commune de 1792, si magistralement exécutés par Taine dans son récit des massacres de Septembre. Taine fait le compte des tares de ces hommes; il cite les voleurs, les avocats rayés, etc.

Le récit de Taine complète admirablement le volume publié par Barrière, (*Massacres de Septembre,* Didot, 1858) et le livre de M. Granier de Cassagnac, (*Girondins,* Paris, Dentu, 1860).

Quant aux chefs de la Commune, nous n'avons jamais, pour notre part, compris la différence qu'on veut établir entre Danton et Robespierre, entre Marat et Desmoulins. (1)

Ils ont la même part de responsabilité dans les terribles événements de Septembre 1792, où l'on vit à l'œuvre la dictature de la Commune de Paris. De même encore, ils sont également responsables de la chute des Girondins, point de départ de Fructidor et du 18 Brumaire.

Marat fut féroce en 1792 et en 1793, mais pas plus que les autres dirigeants, insistons-y.

La Commune insurrectionnelle du 10 août 1792 avait pris la dictature et Danton était son homme.

Elle débuta par l'assassinat du marquis de Mandat.

(1) Cf. le curieux roman maratiste de Léo Taxil et Vindex, intitulé *Marat* ou *les Héros de la Révolution*. C'est une apologie *en règle de Septembre*.

La guillotine fonctionnait dès le 12 août : les Marseillais et les Parisiens massacrèrent plus de 100 personnes. Une Cour martiale fut établie le 12 août et fonctionna dès le 14. (Mallet du Pan)

On ne parle presque jamais du I^er^ Tribunal révolutionnaire qui suivit la journée du 10 août 1792, et que la Commune imposa le 17 août. Il servit le mieux qu'il put les vengeances populaires. Durosoy, journaliste, fut exécuté pour des *articles* royalistes, antérieurs au 10 août! Suleau, lui, avait été écharpé aux Tuileries; c'était plus franc. (1)

---

(1) Voir le curieux ouvrage de Monselet : *Le I^er^ Tribunal Révolutionnaire.* M. Aulard, *Etudes sur la Révolution française*, 2^me^ série, dans son étude sur Danton et Septembre dit lui-même : « Ce tribunal, qui siégea jusqu'au 30 novembre 1792, parut *trop faible, trop indulgent. Sur 61 accusés*, il n'en *condamna à mort que 20, dont* 7 seulement pour crimes politiques. Il y eux deux acquittements qui *parurent* scandaleux. (!) »

« Le 31, Luce de Montmorin, gouverneur de Fontainebleau, fut reconnu coupable d'avoir composé un écrit séditieux, un plan de conspiration, et d'avoir été « l'un des principaux agents des complots et machinations tendant à allumer la guerre civile et à désorganiser le Corps législatif et à armer les citoyens les uns contre les autres, lesquels complots et machinations ont amené les crimes commis le 10 août 1792 ». Mais le jury déclara qu'il ne l'avait pas fait « méchamment et à dessein » et il fut acquitté. »

« Ce verdict parut dérisoire ; le public murmura, menaça. Une voix cria : « Vous le déchargez aujourd'hui, et, dans quinze jours, il nous fera égorger. » Pour préserver Montmorin, le président Osselin dut le prendre sous le bras et le mener lui-même à la Conciergerie. (Mortimer Ternaux, *Histoire de la Terreur*, T. III, p. 115, 118, 462). Telle fut, à ce sujet, l'explosion de la colère publique. On s'imaginait que ce Montmorin était l'ex-ministre. Danton *ordonna la révision du jugement* (*Moniteur*, T. XIII, p. 596). De plus, il destitua et fit poursuivre le commissaire national Botot, qui avait paru favoriser l'inculpé. (Mortimer Ternaux, T. III, p. 463.) »

« Vint l'affaire de Bachmann, major général des gardes suisses, un des prévenus dont les vainqueurs du 10 août demandaient la tête, pour les motifs exposés plus haut. Mais les officiers suisses opposaient le déclinatoire. Ils déclaraient le tribunal incompétent, objectant les capitulations. Les Suisses devaient être jugés par les juges de leur pays. »

« L'accusateur public, Réal, écrivit, le 31 août, à Danton. Celui-ci ne répondit pas. A une seconde lettre plus pressante, écrite le lendemain, 1^er^ septembre, Danton répondit enfin, le même jour, qu'il allait en conférer avec son collègue des affaires étrangères et avec la Législative. Mais il ne croyait pas que le déclinatoire fût admissible. Si les capitulations excluent le crime de lèse-majesté, à plus forte raison doivent-elles exclure le crime de lèse-majesté

Le Tribunal du 17 août avait prononcé quelques acquittements. Il fallait que les cas fussent clairs, mais les meneurs voulaient procéder plus en grand, car les élections approchaient et il y avait des « comptes à rendre ».

L'invasion et le maladroit manifeste de Brunswick, rédigé par l'émigré de Limon, servirent admirablement les desseins secrets des « Vainqueurs du Dix août », installés à la Commune. *Ils osèrent et ils firent Septembre.*

Car, les massacres de Septembre qu'on représente comme l'œuvre de la foule surexcitée, furent en réalité *un coup d'Etat*, exécuté par moins de 300 personnes aux ordres de la Commune, la plupart payées par elle. Robespierre, Danton et consorts étaient d'accord avec Marat et la Commune.

M. Granier de Cassagnac a démontré la chose à toute évidence, avec un luxe de détails magnifique. (1)

---

nationale, l'assassinat du peuple. « J'ai lieu, ajoutait Danton, de croire que le peuple outragé, dont l'indignation est soutenue contre ceux qui ont attenté à la liberté, et qui annonce un caractère digne enfin d'une éternelle liberté, ne sera pas réduit à se faire justice lui-même, mais l'obtiendra de ses représentants et de ses magistrats. » (Mortimer Ternaux, T. III, p. 501.) Ce qui revenait à dire : « Condamnez-le, si vous voulez éviter un massacre. »

Toute l'étude de M. Aulard est dans ce ton. Voilà le Ministre de la Justice peint par lui-même. Des capitulations? Quand il s'agit des « crimes relatifs au 10 août »!! Condamnez, sinon le Peuple massacrera! Et ce Ministre de la Justice fait réviser un jugement d'acquittement.

Montmorin, détenu à la Conciergerie, fut assassiné en septembre, inutile de le dire.

Ne pas le confondre avec le comte Armand de Montmorin de S^{t} Hérem, ancien ministre des Affaires étrangères, arrêté le 31 août et massacré à l'Abbaye, en 7^{bre} 1792.

(1) *Histoire des Girondins*, 2 volumes.

M. Granier de Cassagnac est le seul historien qui ait pris la peine d'expliquer à fond l'organisation de la Municipalité de Paris sous la Monarchie. La Ville de Paris avait de grandes libertés et des attributions fort étendues; la juridiction, le paiement des rentes de l'Etat, etc., etc.

La royauté abattue, la Commune avait la Dictature et elle en usa (voir l'ouvrage de Le Bas, cité ci-après).

Et après lui, Ed. Quinet avait été aussi frappé du « caractère administratif » des massacres, ce qui fit que le vrai Peuple de Paris ne bougea pas et laissa faire environ 300 assassins. (187, d'après M. Granier de Cassagnac, qui en a reconstitué la liste.)

Ajoutons, hélas! que ces tueries n'inspirèrent pas alors l'horreur qu'elles inspirent aujourd'hui. C'était le procédé classique en France : « Remplir les prisons et les vider par le massacre. » (V. les exemples cités par M. Alb. Sorel, *La Guerre aux Rois*, p. 28.)

Les Girondins n'ont pas même au début désavoué Septembre. M. Granier de Cassagnac *(Histoire des Girondins)* a bien démontré le rôle louche de Garat, de Roland. On sait que M^me^ Roland donnait un grand dîner le dimanche 2 septembre : elle trouva Cloots bien « ennuyeux », pendant qu'il dissertait sur le massacre qui s'exécutait. Roland était alors ministre de l'Intérieur et Madame Roland n'eut pas un mouvement de révolte ou de pitié; elle poussa Roland à écrire la fameuse lettre que l'on connaît. (1)

Quant à Brissot, il regretta, paraît-il, que Morande eût été oublié dans le carnage. (2)

Des entrepreneurs de réhabilitations, MM. Aulard et Hamel,

---

(1) V. Buchez et Roux, T. XVII, p. 385 et aussi p. 353, 396 et suivantes. Personne ne protesta dans l'assemblée contre le langage des délégués de la Commune, — dont *Tallien*. (3 7^bre^, 2 h. 1/2 du matin.)

(2) V. Buchez et Roux, T. XVII, p. 401, et la brochure de Méhée fils (Felhemesi) : *La vérité toute entière sur les vrais auteurs de la Journée du 2 septembre*, etc. Voir aussi Buchez et Roux, T. XVIII, p. 156 à 180.

Méhée était greffier de la commission de surveillance et il participa aux massacres. (Cf. l'ouvrage de Maton de la Varenne, dont Buchez et Roux donnent aussi des extraits, T. XVIII, p. 135 à 156.)

Ch. Theveneau de Morande est l'auteur du « Gazetier cuirassé », de la « Gazette noire », etc. Libelliste sans pudeur, maître-chanteur, etc. (V. l'étude de M. Paul Robiquet, sur Theveneau de Morande. Paris, Quantin.)

ont essayé de laver Danton et Robespierre de la tache ineffaçable. (1)

Peine perdue ! Il suffit, pour être fixé, de lire les procès-verbaux de la Commune de Paris. (2) Bien plus, lorsque Taine écrivait, on ne savait pas, par exemple, que la fameuse circulaire justificative des massacres de Septembre 1792, adressée par le Comité de surveillance de Paris aux « Frères et Amis » (3), *au nom de la Commune de Paris,* avait été rédigée par Sergent l'Agate, le beau-frère de Marceau.

Il est établi de plus qu'elle fut envoyée sous le contre-seing du Ministère de la Justice.

Ce fait, nié par Bougeart, est aujourd'hui certain ; Desmoulins était secrétaire général de Danton, Ministre de la Justice par la grâce du canon du 10 août, (4) et vainement M. Aulard cherche à restreindre la portée de cette mesure que laissa passer Danton, « ministre de la Révolution ». La circulaire dut être envoyée à toutes les succursales des Jacobins.

On prétendait autrefois que Marat avait non seulement rédigé la fameuse circulaire, mais qu'il l'avait signée intrépidement pour

---

(1) M. Aulard, *(Etudes et leçons sur la Révolution française,* T. II) va jusqu'à dire que Danton, Ministre de la Justice, conserva une *attitude passive.* Sans doute, les prisons n'étaient pas du ressort du Département de la Justice ! M. M. Robinet et Antonin Dubost adoptent une excuse analogue à celle de M. Aulard.

(2) Barrière, édition Didot, 1858. Comparer l'édition Tourneux (Paris, 1894), fort remarquable, et Buchez et Roux, T. XVII, p. 366 et suivantes.

(3) C'était l'expression mise à la mode, dès 1791, par la société des Amis de la Constitution (Vivre libre ou mourir !), quand elle s'adressait aux sociétés affiliées.

(4) Remarquons que M. Bougeart dans son *Danton* (1861, p. 119) regrette les massacres.

Dans son *Marat* (1865, T. II, p. 96 et 591), il fait l'apologie de la fameuse circulaire et des massacres, qu'il impute cette fois *à Danton* et à Marat !

M. Bougeart, écrivain délicat, moraliste, s'était mis *à la hauteur !*

tous ses collègues, Panis, (1) Sergent, etc. On ne prête qu'aux riches.

M. Alfred Begis a rétabli la vérité sur ce point par l'aveu de Sergent lui-même.

Il a, en effet, retrouvé dernièrement l'exemplaire des « Mémoires de Garat » qui a appartenu à Sergent et il y a découvert une note manuscrite de Sergent se déclarant l'auteur de la fameuse circulaire.

Sergent dit aussi que les assassins de Septembre avaient dû demander, à certain moment, protection à la Commune qui leur avait envoyé des gardes nationaux. (Cf. Buchez et Roux, T. XVII, p. 87, brochure de Sicard.)

On savait déjà que des gardes nationaux faisaient paisiblement l'exercice tout près d'un des champs de carnage : Santerre, pressé d'intervenir, avait dit n'avoir aucun ordre. Mais, après l'aveu de Sergent, il devient inutile, dit M. Begis, de chercher plus longtemps si la Commune de Paris et le Pouvoir exécutif ont autorisé et protégé les massacres de Septembre.

Du reste, les apologistes de Danton ne parlent jamais du terrible discours, où il a dit : « J'ai envisagé mon crime en face ».

Vermorel a eu soin de le supprimer des œuvres de Danton et il faut aller le rechercher dans l'ouvrage de Le Bas. *(Annales historiques de la France,* Paris, Didot, 1843. Tome II, p. 253.)

Le Bas était le fils du Conventionnel Le Bas et il était spécialement renseigné ; il reconnaît loyalement les faits. Il décrit la dictature de la Commune de Paris après le 10 août; il montre les préparatifs de Septembre concertés entre la Commune et Danton.

(1) Panis avait intérêt, en 1814, à laisser accréditer cette fable.

Mais il ne voit dans le massacre qu'un acte contraire au droit, *quant à la forme.*

Au point de vue de la raison d'Etat, Le Bas se dit ébranlé par les raisons de Danton qui avoue le coup d'Etat.

On remarquera que Le Bas écrivait après la publication de Buchez et Roux, qui avaient émis, sous forme dubitative, la théorie adoptée depuis par Louis Blanc et par l'écrivain du Dictionnaire Larousse (art. 7^{bre}).

Le Bas, lui, n'a pas voulu donner d'entorse à la vérité historique. Elevé dans la pure tradition révolutionnaire, il n'a pas hésité à reconnaître et à amnistier le coup d'Etat, qu'il impute à la Commune et à Danton, sans toutefois parler de Robespierre, qui prononça cependant, le 1er septembre, à la Commune, « un discours éloquent » où il proposait de remettre au Peuple les pouvoirs que le conseil général avait reçus (?) de lui. (Buchez et Roux, T. XVII, p. 357.)

Ce discours, couvert d'applaudissements, *fut sans doute alors compris par les hommes de la Commune* qui ne songèrent pas à l'habile exégèse de Louis Blanc et de Hamel, etc. Et, Robespierre fut nommé le premier à la Convention *avec Danton, Marat, Panis, Sergent, Desmoulins*, etc. *Is fecit cui prodest.*

Le Bas vivait dans l'intimité des survivants des acteurs de Septembre ou de leurs proches parents ; il savait donc ce qu'il disait et jamais aucun écrivain républicain ne l'a cité, ni réfuté, — et pour cause.

C'est, en effet, *un apologiste gênant.* De quoi s'avisait-il d'aller révéler le terrible secret, — lui qui était *de la famille,* — alors qu'il était si facile de nier l'évidence, quant au rôle de la Commune, de Danton et consorts ?

УНИВЕРЗИТЕТСКА БИБЛИОТЕКА * БЕОГРАД *

Le Bas avait des documents et il n'a pas inventé les détails qu'on pourra lire sur la bonne chère qu'on donna *aux condamnés à mort*, — sur la révision des listes, etc. Tout cela est terriblement probant et c'est à rapprocher de l'aveu de Sergent et de la démonstration de Taine, quant à la préméditation du crime, — préméditation établie déjà par tant d'écrivains contemporains d'opinions diverses, que l'on incrimine sans dire pourquoi. (V. Buchez et Roux, T. XVIII, p. 181.)

On suspectera Roch Marcandier, quand il accuse Desmoulins, son ancien patron.

Mais, Roch Marcandier paya de sa tête sa brochure sur « *les hommes de proie* » (Buchez et Roux, loc. cit.), et l'histoire a confirmé tout ce qu'il a dit de Sergent, de Panis « le frénétique », du « Prussien » Marat, des interrogatoires, des gardes nationaux immobiles, etc.

Et en quoi, du reste, Marcandier serait-il moins croyable que Desmoulins, lorsque celui-ci accuse Brissot, à propos de Morande? (Buchez et Roux, T. XVII, p. 401 et *Histoire des Brissotins*, p. 41.)

D'ordinaire, les auteurs d'un mauvais coup nient et se rejettent mutuellement la responsabilité?

C'est ce qui arriva à propos de Septembre. A part Danton, tous les acteurs de la tragédie, *et même Marat*, nièrent leur participation aux « événements ».

Sergent n'eut pas même le courage de libérer sa conscience par une confession publique, *alors que l'impunité lui était assurée.* Il annota Garat!

Quelle confiance peut-on avoir dès lors dans les dénégations systématiques des écrivains révolutionnaires?

Et que dire, notamment, en présence de l'aveu de Danton, des plaidoyers des écrivains dantonistes contemporains? (Aulard, Robinet, A. Dubost.) (1)

Ajoutons que ni Maillard, ni les Présidents des « tribunaux » de Septembre ne furent inquiétés (2). Jamais, du reste, la Commune ne désavoua sérieusement le Comité de Surveillance.

Croit-on d'ailleurs, qu'on ait jamais désavoué Septembre aux Jacobins ?

Mais, Collot d'Herbois dans une séance mémorable a dit que Septembre était le « Credo de la liberté ». (3)

Robespierre était présent et il ne protesta pas. Et il avait, le jour même, fait à la Convention le fameux discours que l'on con-

---

(1) M. Aulard, dans un lapsus qui trahit un état d'âme, traite même Danton de Ministre de la *guerre. (Etudes sur la Révolution),* 2me série. Paris, Alcan. 1898, p. 39.)

Danton avait le titre de Ministre de la Justice, mais en réalité, il représentait la dictature de la Commune.

Fabre d'Eglantine et Desmoulins menaient son Ministère.

(2) A la vérité, il y eut des poursuites, en 1796, qui amenèrent 3 condamnations (V. Granier de Cassagnac, op. cit. T, II. p. 501).

16 assassins furent en outre déportés par l'arrêté des Conseils du 9 janvier 1801.

Parmi les déportés, figure Fournier l'Américain sur qui Marat avait, en 1793, rejeté toute la responsabilité de Septembre!!! Il l'avait dénoncé et fait arrêter!! (Granier de Cassagnac, cod. p. 496).

Sans commentaires!

Fournier, l'auteur des massacres de Versailles, avait, dit-on, agi par les ordres du ministre de la Justice (Danton). (V. Buchez et Roux, T. XVII, p. 434.)

On connaît le mot de Danton aux égorgeurs de Fournier : « Celui qui vous remercie, ce n'est pas le Ministre de la Justice; C'est le Ministre de la Révolution. »

Cela paraît clair.

Voici cependant l'incroyable explication de Bougeart : « Pour *qui sait comprendre,* c'était répondre : bonne ou mauvaise, votre œuvre est achevée. C'est à la Justice à reprendre son cours. (*Danton*, p. 129.) Admirable!!!

(3) Séance du lundi 5 novembre 1792.

V. Aulard, *La société des Jacobins,* T. IV, p. 46 et suivantes.

naît en réponse aux attaques de Louvet, et où il niait *froidement* sa participation au massacre.

Aussi ce soir, il y avait fête aux Jacobins, et Jean-Michel Collot ne se gênait pas pour gourmander ce poltron de Manuel, Procureur de la Commune, qui avait des scrupules tardifs et qui essayait de se laver du sang de Septembre.

Camille Desmoulins fut aussi de l'affaire (V. Taine). Il laissa organiser les tribunaux de Maillard et consorts, et, après le massacre, Desmoulins inventa la conspiration des prisons qu'on refit plus tard contre lui pour le faire périr. O l'éternelle Némésis ! C'est lui, Desmoulins, qui donna le mot d'ordre aux « Révolutions de Paris », de Prudhomme.

Il faut lire l'horrible récit du massacre dans les « Révolutions de Paris » et voir les 4 images, dignes du texte. (1)

On sait d'ailleurs que pendant les 6 jours et 5 nuits (du 2 au 7 septembre) que dura le massacre ininterrompu, *personne* n'éleva la voix aux Jacobins. Le Journal de la société, publié par M. Aulard en fait foi. Tous les Jacobins étaient donc complices. (2)

Après cela, ceux des électeurs qui *osèrent* voter, et le corps

(1) N° 165 (Tome XV des *Révolutions de Paris, du 1 au 8 septembre 1792. La Justice du Peuple*, p. 417 à 430.) A noter la finale : p. 430 : *Il reste encore une prison à vider ! (le Temple)*, etc., etc.

Le journal du digne éditeur était alors la « boussole de l'opinion », au dire de Danton, et Prudhomme fut longtemps dans le mouvement. Mais, après l'arrestation de Chaumette, il déchanta.

(2) Il y a un drame remarquable intitulé : *les Septembriseurs*, imprimé sans nom d'auteur, à Paris, chez Delangle frères, en 1829.

L'auteur se dit parent et ami de M. de Montrol, l'éditeur des mémoires de Brissot ; il était, à coup sûr, renseigné.

Ce drame absolument curieux, qui suit de tout près les événements, — longtemps avant Michelet, qui a cru découvrir Septembre 1792, — devrait bien être réimprimé et mis au point par un dramaturge de la Jeune Ecole.

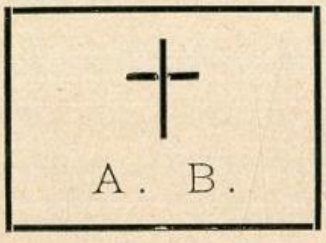
Il aurait du succès.

électoral de Paris était composé en tout de 841 électeurs pour Paris, et de 139 pour les Cantons du département de Paris (V. la liste complète dans l'Almanach de 1793), pouvaient *librement* nommer les députés à la Convention. Marat sortit un des premiers : il n'était pas Français. (1)

(1) Le comté de Neuchâtel appartint au Roi de Prusse de 1707 à 1806. Lire le curieux ouvrage de M. Emile Bourgeois : *Neuchâtel et la Politique prussienne en Franche-Comté* (Paris, Leroux, 1887). Marat était né à Boudry, près de Neuchâtel, le 24 mai 1743.

Alex. Berthier fut prince de Neuchâtel, après 1806. On connaît sa fin tragique à Bamberg.

On y voit encore, à l'endroit où il se fracassa le crâne, — dans la petite rue derrière le Palais qui fait face à la cathédrale, — cette inscription commémorative :



XII

SUR UNE OPINION DE NAPOLÉON

On connaissait déjà, par le Mémorial de Ste-Hélène, l'opinion de l'Empereur sur Septembre :

« C'est l'anniversaire d'exécutions bien épouvantables, bien » hideuses, une réaction *[sic]* en petit de la Saint Barthélemy, une » tache pour nous, moindre sans doute, parce qu'elle a fait moins » de victimes, et qu'elle n'a pas porté la sanction du gouverne- » ment, qui essaya même de punir le crime. *Il a été commis par* » *la Commune de Paris, puissance spontanée, rivale de la Législa-* » *tive, supérieure même.*

» Au surplus, disait l'Empereur, ce fut bien plutôt l'acte du » fanatisme que celui de la pure scélératesse ; on a vu les massacreurs » de Septembre massacrer l'un d'entre eux pour avoir volé durant » leurs exécutions. Ce terrible événement, continuait l'Empereur, » était *dans la force des choses et dans l'esprit des hommes.* Point » de bouleversement politique sans fureur populaire; point de » danger pour le peuple déchaîné sans désordre et sans victimes. » Les Prussiens entraient; avant de courir à eux, on a voulu faire » main basse sur leurs auxiliaires dans Paris. *Peut-être* cet événe- » ment influa-t-il dans le temps sur le salut de la France. *Qui*

» *doute que, dans les derniers temps, lorsque les étrangers appro-*
» *chaient, si on eût renouvelé de telles horreurs sur leurs amis, ils*
» *eussent jamais miné la France? Mais nous ne le pouvions, nous*
» *étions devenus légitimes;* la durée de l'autorité, nos victoires, nos
» traités, le rétablissement de nos mœurs, avaient fait de nous un
» gouvernement régulier; nous ne pouvions nous charger des
» mêmes fureurs ni du même odieux que la multitude. Pour moi,
» je ne pouvais ni ne voulais être *un roi de la Jacquerie*. . . .

» Règle générale : *jamais de révolution sociale sans terreur.*
» Toute révolution de cette nature n'est et ne peut être dans le
» principe qu'une révolte.

. . . . . .

» La terreur en France a commencé le 4 août, lorsqu'on a
» aboli la noblesse, les dîmes, la féodalité, et qu'on a jeté tous ces
» débris au peuple. Il se les est partagés, n'a plus voulu les perdre,
» et a tué. Alors seulement il a compris la révolution, et s'y est
» vraiment intéressé. »

Tout récemment, la *Revue de Paris* a publié des Notes du général Gourgaud, relatant ses « Conversations avec Napoléon à Ste-Hélène ».

L'opinion de Napoléon sur les Massacres de Septembre, telle qu'elle est rapportée par Gourgaud, est à citer en entier; car, Napoléon n'était plus alors (1816), disent les éditeurs de Gourgaud, qu'un penseur, exprimant librement ses idées sur la Révolution :

« La campagne de Dumouriez, en Champagne, est très belle et très audacieuse; c'est le seul homme que la noblesse ait produit.

. . . . . .

« C'était bien autre chose que Lafayette. Tous les généraux

d'alors, Kellermann, Beurnonville, Valence, étaient des imbéciles : nous les avons vus depuis. Brunswick s'est conduit fort sottement dans cette campagne de Champagne. Quand on veut envahir un pays, il ne faut pas craindre de livrer bataille et de chercher partout son ennemi pour le combattre. Il ne fallait pas donner aux Français le temps de respirer, et on aurait dû marcher droit sur Paris. Qui aurait pû arrêter le général prussien? »

« Je crois que les massacres de Septembre ont fait un bon effet sur l'esprit des envahisseurs. Ils n'ont plus vu qu'une population entière soulevée contre eux; partout du sang, des assassinats. On a prétendu que pendant la Révolution l'honneur s'était réfugié aux armées; j'affirme, moi, que les massacreurs de Septembre étaient presque tous des anciens militaires, qui avant d'aller à la frontière, ne voulaient pas laisser d'ennemis derrière eux. »

« C'est Danton qui avait conçu ce projet; c'était un homme bien extraordinaire, fait pour tout; on ne conçoit pas pourquoi il s'est séparé de Robespierre et s'est laissé guillotiner (1). Il paraît que les deux millions qu'il avait pris en Belgique avaient altéré son caractère » (2).

---

(1) Billaud Varenne a émis, à la même époque (1816), un jugement analogue sur Danton :

« Que de calme et d'activité puissante avait cet homme, quand les circon- » stances étaient difficiles! Quelle étendue d'esprit! quelle facilité! »

Billaud regrettait alors *son crime et sa haine affreuse*. (V. le *Billaud* de M. Begis, p. 236.)

Le P. Loriquet lui-même constate « le grand caractère » et la « force d'éloquence révolutionnaire » de Danton. (*Histoire de France*, T. II, p. 246. Ed. De Mat.)

L'intègre Royer-Collard, qui était greffier de la commune, le 10 août 1792, a dit aussi que Danton était *magnanime!* C. L.

(2) C'est le mot de Stendhal *(Rouge et Noir)*. « Et pourtant ce Danton a volé en Belgique ». M. Louis Blanc est aussi affirmatif sur ce point; on lira les

» C'est lui qui disait : De l'audace! puis de l'audace et encore de l'audace!

» Marat avait de l'esprit, mais était un peu fou. Ce qui lui a donné une grande popularité, c'est qu'en 1790, il annonçait ce qui arriverait en 1792 : il luttait seul contre tous. C'était un homme bien singulier : ces personnages-là sont du domaine de l'histoire. Ils n'ont point, quoi qu'on en dise, le caractère méprisable; peu d'hommes ont marqué comme eux.

» Robespierre ne sera jamais bien connu par l'histoire. Il est certain que Carrier, Fréron, Tallien étaient bien plus sanguinaires que lui. Danton a laissé beaucoup d'amis, parmi lesquels Talleyrand et Sémonville. C'était un vrai chef de parti qui se faisait aimer de ses sectaires. Robespierre aurait dû se faire nommer dictateur, mais cela ne lui était pas aussi facile qu'à un général. Les soldats ne sont pas républicains : accoutumés à obéir, ils sont contents de voir les bourgeois soumis comme eux. »

Cambacérès avait déjà dit à l'Empereur, en ce qui concerne les Robespierre : « Procès jugé, mais non plaidé ».

Bonaparte, à ses débuts, fut le protégé des Robespierre; il fut lié avec Robespierre jeune.

Cependant, si bien informé qu'il pût être, il est certain que Napoléon s'est trompé sur la personnalité des Septembriseurs. Michelet en a fort bien dit la composition et Granier de Cassagnac en a établi la liste irrécusable.

---

détails de la mission de Danton, en Belgique, dans Borgnet (V. ci-après : l'annexion de la Belgique).

M. Aulard, qui a fourni les comptes de Danton, n'a jamais abordé ce point.

Si l'on en juge par le procès-verbal de Cl. Louis Thuiller, juge de paix de la section du Théâtre français (Odéon), Danton ne laissait presque rien à sa mort. Taine soutient qu'il avait acquis des biens importants par *personnes interposées*. Il n'y a pas de preuves, et ceci ne sera, sans doute, jamais connu.

C. L.

Il est même étonnant que Napoléon ait été dupe de la légende du « bon fédéré qui avait 5 enfants et qui ne voulait pas rejoindre » la frontière, avant d'avoir exterminé les ennemis de la patrie ».

Le Bas a aussi invoqué, comme excuse du massacre, *les cris des volontaires*. Ce fut, il est vrai, le motif que donna le *Comité de Surveillance* dans la proclamation aux « Frères et Amis ». (V. les Pièces justificatives.)

Y eût-il complicité morale des volontaires? *C'est possible*, mais, en tout cas, M. Michelet (T. V. p. 117), a fort bien montré que très peu de massacreurs partirent pour l'armée et qu'ils furent d'ailleurs reçus avec horreur par les soldats. L'un d'eux fut sabré.

Quant aux fameux « Marseillais », ils rentrèrent à Marseille, au lieu d'aller se battre à la frontière. Tartarins! Mais, le chant *de l'Armée du Rhin* s'appellera toujours « *la Marseillaise !* ». (1)

Voir, au surplus, sur les volontaires de 1791 à 1794, le livre de M. Camille Rousset, qui a remis toutes choses au point, — d'après les archives du Ministère de la Guerre lui-même.

(1) « On l'appelle la *Marseillaise* ». (Michelet).
« Napoléon et sa garde firent leur entrée dans le Kremlin au son de la » Marseillaise. » (A. Rambaud.)

XIII

MARAT INCONNU

Marat n'est pas le dernier savant qui glissera dans le sang, lorsqu'il se risquera sur le terrain de la politique pour appliquer des théories abstraites.

La vie de Marat avant 1789 est peu connue. Michelet a accrédité quantité de légendes. Marat fut un savant contesté, mais incontestable et un terrible logicien. Il procède de Rousseau, comme Robespierre. Fit-il le pèlerinage d'Ermenonville, comme fit Robespierre, qui visita Rousseau avant de quitter Paris pour aller s'établir avocat à Arras ? On ne sait. Toujours est-il qu'en pur disciple de Rousseau, Marat fut, comme Robespierre, un homme sensible. (1)

---

(1) On dit que Fouquier-Tinville était aussi un homme excellent dans la vie privée.

Et Joseph Le Bon lui-même fut un homme sensible.

(V. l'ouvrage de M. Emile Le Bon : *Joseph Le Bon dans sa vie privée et dans sa carrière politique*, par son fils Emile Le Bon. Paris, Dentu, 1861).

On lira le portrait de Marat par lui-même dans le *Journal de la République française* du 14 janvier 1793, N° 98 (cité par Vermorel, *Marat*, p. 3 et suivantes) :

« Par un bonheur peu commun, j'ai eu l'avantage de recevoir une éduca-
» tion très soignée dans la maison paternelle, d'échapper à toutes les habitudes
» vicieuses de l'enfance, qui énervent et dégradent l'homme, d'éviter tous les
» écarts de la jeunesse, et d'arriver à la virilité sans m'être jamais abandonné

Paul Lacroix, l'illustre bibliophile Jacob, a même retrouvé et publié un roman sentimental de Marat, antérieur à 1789 et qu'on pourra rapprocher des petits vers de Max. Robespierre.

On sait encore que Marat fut un praticien éminent, surtout dans la curation des maux d'yeux.

Le Dr Cabanès a écrit un très intéressant volume sur *Marat inconnu* où il réhabilite complètement (après Brunet!) Marat savant et médecin. Voltaire en est pour son persiflage.

Marat a écrit des ouvrages de science en anglais et dont M. Cabanès fait le plus grand éloge. (1)

Il est aussi l'auteur d'un *Plan de législation criminelle* d'abord publié à Neuchâtel en 1780 et réimprimé à Paris en 1790.

Cette dernière édition est ornée d'un admirable portrait qu'on pourrait appeler « Marat triomphant ».

Le savant M. Thonissen n'a pas dédaigné de s'occuper de cet ouvrage important et il y a consacré une belle étude intitulée : *Marat jurisconsulte*. (*Mélanges*. Louvain, Fonteyn, 1873.)

M. Thonissen démontre que les idées de M. Louis Blanc sur

» à la fougue des passions; j'étais vierge à vingt et un ans, et déjà depuis » longtemps livré à la méditation du cabinet.

» La seule passion qui dévorait mon âme était l'amour de la gloire ; mais » ce n'était encore qu'un feu qui couvait sous la cendre.

» C'est de la nature que je tiens la trempe de mon âme, mais c'est à ma » mère que je dois le développement de mon caractère; car mon père n'aspira » jamais à faire autre chose de moi qu'un savant.

» Cette femme respectable, dont je déplore encore la perte, cultiva mes » premiers ans; elle seule fit éclore dans mon cœur la philanthropie, l'amour » de la justice et de la gloire; sentiments précieux! bientôt ils sont devenus les » seules passions qui dès lors ont fixé les destinées de ma vie. »

(1) En voici les titres : *De l'homme*, etc. (1773). *Essais sur les maladies des yeux*. — *Les chaines de l'Esclavage*, du même Marat, parurent d'abord en anglais (1774).

le droit au travail, les ateliers nationaux, sont empruntées à Marat.

Marat a aussi dit : « Tout vol dérive du droit de propriété ».

« Le droit de posséder découle de celui de vivre. Ainsi tout ce » qui est indispensable à notre existence est à tous et rien de » superflu ne saurait vous appartenir légitimement, tandis que » d'autres manquent du nécessaire ».

Le couplet est moderne, on en conviendra, et méritait d'être rappelé. (Comparer le *Marat,* de Bougeart, T. I^er^, p. 103.)

M. Thonissen s'élève avec raison contre la théorie des historiens qui voient en Marat un démagogue en délire, un insensé.

Il répond à Michelet que Marat était un logicien audacieux, rigide, poussant à ses dernières conséquences la Théorie du Contrat social.

Cela nous paraît l'évidence même, et M. Thonissen est bien plus dans le vrai que Taine qui, à la suite des autres historiens, fait de Marat un aliéné. (1)

Il faudrait dire alors que tout Paris fut aliéné, car Marat fut,

---

(1) Il convient aussi de citer l'étude fort complète que M. Armand Marrast a publiée sur la Presse révolutionnaire dans le *Paris Révolutionnaire* (Paris, Pagnerre, 1838, T. II, p. 1 à 128).

Armand Marrast dit déjà que Marat n'était ni un anthropophage, ni un ignorant, ni un insensé. Il cite « ses travaux sérieux et importants », mais il omet le *Plan de Législation criminelle.*

A noter aussi l'essai que Vermorel a mis en tête des Œuvres de Marat (1869).

M. Chéron de Villiers (Préface de la brochure : *Le sang de Marat,* Paris, France, éditeur, 1866) prétend que Marat avait songé à se faire acheter par la Cour, mais il ne donne pas de preuves.

M. Chéron ajoute que Marat, « éconduit, exhala sa rage dans un libelle » infâme : *Le peintre politique ou tarif des opérations actuelles.* »

Ce libelle n'est pas de Marat, mais de Billaud Varenne. (V. le *Marat,* de Bougeart, Tome II, Partie bibliographique et le *Billaud Varenne* de M. Bégis, Paris, 1893, p. 16.)

à la lettre, l'idole de Paris depuis 1789 jusqu'à sa mort; même après sa mort, il y eut un culte maratiste. (V. l'ouvrage du Dr Cabanès : *Marat inconnu,* Paris, 1891.) (1)

Toute l'étude de M. Thonissen est à citer aux pages 229 à 234. C'est un modèle de critique.

M. Thonissen a aussi bien vu que Marat n'était pas le « crasseux personnage » de la légende.

Il occupait, dit-il, l'emploi lucratif de médecin des gardes du corps du Comte d'Artois.

« L'indifférence à la Cour à l'égard de l'écrit (républicain) de Marat est un des traits distinctifs de l'inconcevable légèreté de la société française à la veille du cataclysme. »

On prétend même que Marat fut une manière de muscadin, alors qu'il était médecin aux écuries d'Artois et qu'en cette qualité il fréquentait une brillante compagnie de gentilshommes.

M. Cabanès le défend très sérieusement contre l'accusation d'avoir eu un cachet armorié. Lui aussi ! (2)

---

(1) Il faut voir, au musée de Lille, le beau tableau de Boilly représentant le triomphe de Marat, — retour du Tribunal révolutionnaire.

Marat, porté sur les épaules de rudes gars, sourit à son Peuple, qui dévore son dieu des yeux.

Le portrait de Marat est admirable et je ne sais où Michelet a été prendre que Marat le Sarde ressemblait à Napoléon. Boilly n'a pas songé à cette prétendue ressemblance.

(2) On sait que Danton signait d'Anton avant la Révolution. Brissot avait révélé le fait dans ses Mémoires et M. Bougeart l'avait nié. Il est établi aujourd'hui par des quittances incontestables et tout récemment publiées. Il est probable que Taine en avait connaissance, car il a reproduit l'accusation de Brissot et il a même pris la chose au tragique. Il a vu dans cette faiblesse, courante aujourd'hui, et même légalisée par la jurisprudence belge, une usurpation de noblesse. (Toujours la vieille erreur sur le caractère nobiliaire de la particule !)

Y a t-il un village champenois du nom d'*Anton* ? Les Champenois le diront,

Que Marat ait eu ou non un cachet armorié, il est certain qu'il a offert à la Reine Marie-Antoinette *un exemplaire de dédicace* de son ouvrage intitulé : *Découvertes de M. Marat*, etc., etc., *sur le feu, l'électricité et la lumière*, etc., etc., *à Paris, 1779* ».

C'est un volume en maroquin rouge, fil. tr. dor. qui fit partie de la collection Double. (Cabinet d'un curieux — Se donne chez l'auteur. Paris, 1892. Voir pages VIII et 58.)

Nous n'avons pas besoin d'insister, dit le rédacteur de ce catalogue. « Quelle chance qu'il n'ait pas été imprimé en 1793 ! »

Qui sait si Marat ne sollicita pas une présentation à la Reine ? Cela n'est pas impossible, puisqu'il « était au Comte d'Artois ». Il n'eût peut-être tenu qu'à la Reine de s'attacher cet homme qui avait été cruellement persiflé par Voltaire et les Encyclopédistes (V. Cabanès). Car, Marat n'oublia pas les railleries de Voltaire et il le fit sentir à Desmoulins qui lui avait rappelé ce souvenir cuisant, à propos du pamphlet « C'en est fait de nous ».

---

mais nous avons, en Belgique, *Anton sur la Meuse* (Commune de Sclayn).

Il serait curieux de rechercher si la famille Danton est meusienne.

Robespierre, lui, avait aristocratisé son nom en coupant la particule De.

Mais les membres de sa famille (il en existe encore) signent toujours De Robespierre. Le nom véritable est, pensons-nous, *Roberspierre*.

Quant à Billaud, il avait pris, avant la Révolution, quoique républicain notoire, le nom de Billaud de Varenne *(et non Varennes)*, bien qu'il fût Billaud tout court. Plus tard, il signa Billaud Varenne. Enfin, dans son mémoire à la Convention, en réponse à Laurent Lecointre, il signa J. N. Billaud. De même Collot d'Herbois signa son mémoire : J. M. Collot, son vrai nom.

(Voir le *Billaud Varenne*, de M. Alf. Bégis, fort complet; il contient la correspondance de Billaud.)

Fouquier-Tinville, lui-même, fils d'un cultivateur d'Hérouelles s'était affublé de la particule et signait Fouquier *de Tinville* (V. Domenget : *Fouquier-Tinville*. Paris, Dupont, 1878). Plus tard, il signa Fouquier-Tinville (1792).

Or, il s'appelait A. Q. Fouquier tout court.

De même, Brissot, natif d'Ouarville, avait pris le nom de Brissot de Warville. On connaît Fabre d'Eglantine.

On connaît aussi MM. Pétion de Villeneuve, Roland de la Platrière, Barère de Vieuzac, etc., etc. O robins vaniteux !

Jamais, non plus, Marat n'oublia l'Académie royale des Sciences. (1)

Ajoutons, pour les curieux, que le père de Marat était né à Cagliari; sa mère, Louise Cabrol, était d'origine française. Marat, qui s'appelait de son vrai nom *Mara*, était né à Boudry, tout près du beau lac de Neuchâtel. (2)

(1) V. l'Ami du Peuple, du 14 janvier 1793 :

« A part le petit nombre d'années que j'ai consacrées à l'exercice de la médecine, j'en ai passé vingt-cinq dans la retraite, à la lecture des meilleurs ouvrages de science et de littérature, à l'étude de la nature, à des recherches profondes et dans la méditation. Je crois avoir épuisé à peu près toutes les combinaisons de l'esprit humain sur la morale, la philosophie et la politique, pour en recueillir les meilleurs résultats. J'ai huit volumes de recherches métaphysiques, anatomiques et physiologiques sur l'homme.

» J'en ai vingt de découvertes sur les différentes branches de la physique; plusieurs sont publiés depuis longtemps, les autres sont dans mes cartons. J'ai porté dans mon cabinet le désir sincère d'être utile à l'humanité, un saint respect pour la vérité, le sentiment des bornes de l'humaine sagesse, et ma passion dominante, l'amour de la gloire.

» Comme les Dalembert, les Caritat, les Leroi, les Meunier, les Lalande, les Laplace, les Monge, les Cousin, les Lavoisier, et les charlatans de ce corps scientifique voulaient être seuls sur le chandelier, et qu'ils tenaient dans leurs mains les trompettes de la renommée, croira-t-on qu'ils étaient parvenus à déprécier mes découvertes dans l'Europe entière, à soulever contre moi toutes les sociétés savantes et à me fermer tous les journaux, au point de n'y pouvoir même faire annoncer le titre de mes ouvrages, d'être forcé d'avoir un prête-nom pour faire approuver quelques-unes de mes productions. »

« (C'est ce que j'ai fait en 1785 à l'égard d'une traduction de l'optique de Newton, dont Beauzée fut l'éditeur, et qui fut jugée digne de l'approbation de l'Académie.) » (Note de Marat.)

Caritat, c'est le ci-devant marquis de Condorcet!

(2) Un de ses frères fut professeur au lycée de Tsarskoé-Sélo sous le pseudonyme de M. de Boudry.

(V. d'ailleurs Cabanès : *Marat inconnu*, pour tout ce qui concerne les parents de Marat.)

XIV

LES JOURNAUX DE MARAT

1789 est venu; Marat a 46 ans. (1)

Le malade, l'hypocondre, la victime des académiciens, le persécuté amoureux de la gloire va commencer sa terrible carrière, la seule bien connue.

Il fonde l'*Ami du Peuple* (12 septembre 1789) et naturellement, il emprunte à Rousseau, « son maître » (Paul Lacroix), la fameuse épigraphe :

Vitam impendere vero (2)

De même, les *Révolutions de Paris* ont emprunté leur célèbre épigraphe à Raynal :

Les grands ne nous paraissent grands
Que parce que nous sommes à genoux.....
..... Levons-nous!

---

(1) « Ah, vous êtes jeunes, vous.....
» Eh bien! moi j'ai toujours vécu, je suis la vieille souffrance humaine, » j'ai 6000 ans ». Propos prêté à Marat par V. Hugo, *93. (Le cabaret de la rue du Paon.)*

(2) On la trouve sur les *Lettres de la Montagne*, édition de Marc-Michel Rey, Amsterdam, 1764.

L'*Ami du Peuple,* comme presque tous les journaux de l'époque (*Courrier de Provence, Orateur du Peuple, Révolutions de Paris, Révolutions de France et de Brabant, le Postillon,* etc., etc.), est imprimé en format in-8°.

Tous les numéros sont signés : *De l'imprimerie de Marat. Marat l'Ami du Peuple.*

Quant aux fameux pamphlets de Marat : « C'en est fait de nous » (26 juillet 1790), et « On nous endort, prenons-y garde » (11 août 1790), ils portent les mêmes signatures et nom d'imprimeur. Ils sont de même format in-8° et composés avec les mêmes caractères que l'*Ami du Peuple,* mais ils ne portent pas la devise : *Vitam impendere vero.* (1)

On sait que Marat commença *par désavouer* le pamphlet « C'en est fait de nous », malgré sa signature, Marat, etc., et qu'il finit par exalter ce factum, au grand dam de cet étourdi de Desmoulins qui avait plaisanté l'*Ami du Peuple.*

Marat publia ensuite le *Journal de la République française* (25 septembre 1792), puis le *Publiciste de la République française* (14 mars 1793). Ces deux journaux portent l'épigraphe :

Ut redeas miseris, abeat fortuna superbis.

Et l'indication :

De l'imprimerie de Marat, rue des Cordeliers, vis-à-vis la rue Haute-Feuille.

(1) Le fameux « C'en est fait de nous » (l'édition originale a une faute, p. 8) est de la « *bonne époque* » de Marat : il ne demandait alors *que cinq à six cents têtes.*

Lui aussi, avait foi dans la vertu du sang versé ! Toujours le sacrifice, — l'holocauste des sémites, si bien compris par Flaubert ! (Cf. *Le Molochisme juif,* de Tridon.)

La race de ces philanthropes n'est pas perdue, même en Belgique, contrairement à ce qu'on croit généralement.

On remarquera la manchette du journal l'*Ami du Peuple*. En 1791, il est rédigé par M. Marat, auteur de l'*Offrande à la Patrie*, etc., etc.

En 1792, M. Marat est remplacé par *J.-P.* Marat, auteur, etc.

Enfin, en 1793, J.-P. Marat fait place à *Marat*, l'*Ami du Peuple*, Député à la Convention et auteur de plusieurs ouvrages patriotiques.

Nous n'analyserons pas les Journaux de Marat dont on peut lire un bon résumé dans l'excellent ouvrage de Hatin (*Histoire de la Presse*) ou dans le *Marat*, de Vermorel.

Voir aussi la très remarquable Mercuriale de M. le Procureur Général Van Schoor : *La Presse sous la Révolution française*. (Bruxelles, V^ve^ Larcier, 1898) et le catalogue de M. Bougeart (*Marat*, T. II, p. 361 à 440).

XV

DESMOULINS ET LE " VIEUX CORDELIER ". L'ARRESTATION ET LE PROCÈS DES DANTONISTES

On comprend difficilement l'indulgence dont Desmoulins a jusqu'ici bénéficié aux yeux de la grande majorité des historiens. Pour eux, Marat personnifie tous les crimes de la Révolution.

C'est entendu : Marat est le théoricien de l'assassinat, le crapaud, le batracien, le fou. Desmoulins est l'Athénien. Pour Louis Blanc, Desmoulins est une plume d'or. Mais, quelle est la mesure prônée par le « divin Marat », à laquelle Desmoulins ne se soit pas associé?

En septembre 1792, au 31 mai et au 2 juin 1793, Desmoulins fut avec Marat.

De plus, sans parler de la « *France libre* » et du « *Discours de la Lanterne aux Parisiens* », tous ceux qui ont lu la collection complète des *Révolutions de France et de Brabant* savent que dès

les premiers numéros, Desmoulins a proposé *la dictature de Paris* (1) et quantité de mesures détestables.

Le « malheureux Desmoulins » est mort jeune, — d'accord ; victime d'une machination abominable, — sans aucun doute.

Mais, il avait trempé dans Septembre et dans l'assassinat des Girondins.

S'il a expié, on peut dire que Marat, Robespierre, St-Just, etc., ont aussi expié Septembre, le 31 Mai 1793 et les tueries du Tribunal révolutionnaire.

Marat reste néanmoins le bouc émissaire des crimes de la Révolution.

C'est M. Michelet qui a surtout propagé la légende.

Louis Blanc avait vu plus juste, en bon jacobin qu'il était, lorsqu'il terminait son fameux portrait de Marat par ces mots : « Après cela qu'on l'admire, si l'on peut, et qu'on le condamne, si l'on ose ! » Louis Blanc pressentait le « bloc » !

On a fait grand honneur à Desmoulins, du *Vieux Cordelier*.

Le morceau sur les suspects ravira toujours les lettrés et les gens sensibles. Mais, il faut bien le dire, le *Vieux Cordelier* lui-même, n'est pas ce qu'on croit généralement.

Sous l'éloge obligé du « divin Marat », on devine aux premiers

(1) Avant Comte et Littré : Ce dernier s'est rétracté, après 1871.
Bebel a dit depuis : « Le but du socialisme, c'est la Dictature du prolétariat. »
A rapprocher d'une déclaration de M. Georges Lorand, député belge : « L'idéal de l'anarchie est certes le plus élevé que l'on puisse concevoir. La Révolution est le but suprême ; elle doit balayer tout ce qui contribue à maintenir les injustices et les exploitations : l'Etat, la magistrature, les armées, les frontières, la police, les bourgeois, le capitalisme ».
La fin justifie les moyens, c'est entendu !

numéros un écrivain qui est soufflé par Robespierre; celui-ci corrige les épreuves, sauf à désavouer ensuite Desmoulins aux Jacobins. (1)

C'est sous l'influence de Robespierre que Camille assassine Anacharsis Cloots (n° II); qu'il attaque Chaumette, Hébert, etc.

Desmoulins se réjouit du supplice d'Hébert. Il y présida pour ainsi dire; il fut dupe jusqu'au bout. Il ne faut donc pas oublier, en lisant le *Vieux Cordelier,* que Desmoulins était d'accord avec Robespierre, quand il dénonçait la tyrannie des Comités; il ne se doutait pas qu'il allait être, à son tour, victime de la politique de bascule de Robespierre, le Grand « Camarade. » (2)

La révolte franche de Desmoulins contre Robespierre n'éclate qu'au n° VI. — Il faut lire à ce sujet Michelet (*Révolution,* T. IX), qui explique admirablement comment Desmoulins se dégagea du « Grand camarade ». Alors, celui-ci n'hésita pas et il fit exécuter Desmoulins, avant qu'il pût publier son fameux N° VII.

Chose bizarre, le N° VII du *Vieux Cordelier* fut édité par Desenne, en 1795 seulement, donc après la mort de Robespierre et il ne contient pas les passages que Desenne avait fait supprimer à Desmoulins par crainte du terrible Robespierre.

Il a fallu M. Maton (1834) et après lui, M. Carteron et

(1) Séance du 8 Nivose an II (1 janvier 1794).
V. Aulard : *Jacobins,* Tome V, p. 600.

(2) Le conventionnel Bailleul, l'auteur du rapport sur Carnot et le coup d'Etat de Fructidor, a écrit : « Les Révolutionnaires étaient atroces, mais il y a lieu de croire qu'ils étaient sans cesse dans les convulsions de la frayeur. » (Page 37 de l'*Almanach des Bizarreries humaines,* réédité par Jouaust en 1889, avec préface d'Aulard.)

Bailleul traite Desmoulins d' « homme d'esprit le plus bête qui ait jamais existé ». (Op. cit. p. 19).

M. J. Claretie pour rétablir le texte intégral de ce N° posthume et l'on sait maintenant « pourquoi Desmoulins est mort » (Michelet).

* * *

Pour bien comprendre cette terrible époque de 1794, il faut lire attentivement le *Journal des Jacobins*, que M. Aulard vient de terminer et qui comprend six gros volumes. On y suit, jour par jour, les débats de la fameuse société. C'est tragique!

On y voit tous ces hommes de 1794 qui n'ont plus 3 mois à vivre, occupés à se dénoncer et à s'épurer.

En trois mois, tous les acteurs ont disparu, fauchés par la guillotine. Robespierre lui-même clôt la série, — avec les membres de la Commune, (1) au moment où il méditait son coup contre Barras, Fréron, Fouché, Tallien, etc.

On sait comment Robespierre assassina Danton et ses amis, qui se laissèrent, du reste, escamoter lamentablement.

Il est probable que Robespierre eut peur de Billaud Varenne, lorsqu'il se décida à abandonner Desmoulins, « cette fleur qui fleurissait sur Danton » (Michelet).

En tout cas, Robespierre eut l'air de se laisser arracher l'ordre d'arrestation des Dantonistes par Billaud Varenne, ce jacobin *rectiligne* dont l'habit puce avait fait merveille aux massacres de Septembre. On sait que Billaud avait été secrétaire de Danton; il voulait avoir l'honneur de faire guillotiner son ancien patron, dont « la tête valait la peine d'être montrée au Peuple ».

Robespierre céda donc à Billaud, mais chose bizarre, quand

(1) Fleuriot-Lescaut, maire, était né à Bruxelles.

l'ordre d'arrestation des Dantonistes fut signé (1), Robespierre passa immédiatement à St-Just le sommaire de l'acte d'accusation, que St-Just se borna à paraphraser. On connaît le morceau de St-Just, mais il faut le comparer au canevas que Robespierre tenait tout préparé, par hasard, en vue de l'arrestation des Dantonistes.

Ici éclate, à toute évidence, l'horrible hypocrisie de l' « Incorruptible ».

Son factum fut publié en 1841 (Paris, chez France : l'éditeur est M. Louis Dubois), avec le fac-simile d'un billet adressé à Herman, Président du Tribunal révolutionnaire.

Robespierre, au nom du Comité du Salut public, invitait Herman à venir conférer du procès des Dantonistes, — tout simplement! Le « bloc » !

Or, croirait-on que M. Louis Blanc, qui connaissait ces pièces, a l'air de plaindre ce pauvre Robespierre, qui dut livrer Danton et « *rédiger les notes accusatrices pour l'usage de son implacable ami* » St-Just (Voir Louis Blanc, *Révolution*, T. X, p. 318, édition Méline, 1859). Oh! les sectaires!

Louis Blanc ne dit pas qu'une pièce fausse fut secrètement communiquée aux Jurés dans le délibéré (V. Robinet, *Procès des Dantonistes* et son *Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire*, art. Danton). Cela n'épouvanta alors personne!

Relire à ce sujet les sophismes de Louis Blanc et sa légende du bon Docteur Souberbielle, — un des jurés de Danton. Souberbielle vendit son vote et il obtint de Robespierre une place de chirurgien-major; — voilà la vérité.

(1) L'original est exposé aux Archives à Paris.

Danton, lui aussi, fut victime d'une manœuvre analogue à celle qu'il avait laissé employer, lors des massacres de Septembre 1792, — en vue de dérouter l'opinion.

Il avait alors publié une pièce fausse venant soi-disant de l'étranger, et dénonçant les « Conspirateurs ».

Tout cela fleure bien l'Ancien Régime, la Raison d'Etat. Un peuple ne change pas ses mœurs en changeant l'enseigne de son régime politique!

Ajoutons que Charlotte Robespierre a raconté (de bonne foi, sans doute) que son frère avait cherché à sauver Desmoulins. (1)

(1) Charlotte Robespierre resta toujours fidèle à la mémoire de ses frères: elle toucha une pension de Napoléon et, croit-on, de Louis XVIII.

De son côté, Albertine Marat, la sœur du conventionnel, vécut décemment avec Simone Evrard, dans le culte du souvenir de Marat.

XVI

LA MORT DES DANTONISTES

Il est acquis que Desmoulins espéra jusqu'au dernier moment.

Il se démenait sur la charrette qui le conduisait à l'échafaud et il voulait rompre ses liens.

Danton mourut-il ivre, comme le prétend le Girondin Mercier? (*Nouveau Tableau de Paris,* XCVII, p. 188.)

On aime à croire que Mercier s'est trompé.

Danton sortit royalement de la Conciergerie, comme Marie-Antoinette et tant d'autres victimes. (1)

Il aurait, pendant le trajet de la Conciergerie à la Place de la Révolution, chanté au bourreau un couplet de sa composition contre Robespierre. C'était sur un air du temps :

Voilà ce qui me désole.
Voilà ce qui me console.

(1) La porte ancienne est démolie et remplacée par la buvette des Avocats. Nous n'avons pas ouï dire que cette porte fameuse soit entrée au Musée Carnavalet.

Proudhon, qui a éprouvé le besoin de comparer la mort de Danton à celle de Jésus-Christ (*Justice,* 1858), fait tenir à Danton, mourant, des propos qui cadrent peu avec ceux que la tradition lui attribue, peut-être à tort, et qui sont franchement cyniques. Proudhon en prend à son aise.

Non, non, Danton ne mourut pas content! Il le prouva en passant devant la maison Duplay, mais il se résigna : Allons Danton, pas de faiblesse! avait-il dit en pensant à sa jeune femme.

Et il mourut avec le plus grand courage et plein de dédain pour la foule. Il avait eu la vision nette de la lâcheté du bon peuple de Paris. (1)

« Tu vas voir, dit-il à Desmoulins, que ces imbéciles vont crier : Vive la République! en nous voyant aller à l'échafaud. »

Cela ne manqua point en effet : la foule insulta même les condamnés. Desmoulins n'en revenait pas. (2)

Un témoin oculaire, non suspect (A. V. Arnault : *Souvenirs d'un septuagénaire,* Paris, Dofey, 1833), a parfaitement décrit les derniers moments de Danton. Il mourut le dernier et au soleil mourant de Germinal, il semblait être une « ombre de Dante ».

Il avait l'aspect formidable. (Toujours le Titan!)

Il défiait la hache et paraissait encore dicter des lois. — On se répétait en frémissant d'horreur et d'admiration ses terribles paroles à Sanson : « N'oublie pas surtout, dit-il, avec l'accent

(1) Cette petite bourgeoisie parisienne qui chicane son obéissance aux lois et la donne aux Révolutions (Granier de Cassagnac, T. II, p. 132).

(2) Restif de la Bretonne (*Monsieur Nicolas*, p. 3217) a fort bien noté « la tonte frissonnante des cheveux, les mains hideusement ligaturées derrière le dos, la charrette, les huées d'une populace effrénée, la descente serrant le cœur, le fatal escalier, le renversé sur la planchette, la chute bruyante du couperet... les flots de sang ».

A rapprocher de la hideuse exécution de la Dubarry qui rugit, lorsqu'elle vit la lunette dégouttante de sang! Cela réveilla la populace!

» d'un Gracque, de montrer ma tête au Peuple; elle est bonne » à voir. » (1)

Tout cela est très pathétique, sans doute; n'empêche que Danton se laissa égorger *comme un mouton* et qu'il ne résista même pas lorsqu'on vint l'arrêter.

C'est, du reste, la caractéristique de ce temps : le commissaire de police est sacré.

Robespierre, décrété d'arrestation, voulut, lui aussi, se constituer prisonnier *et se faire juger!*

Il avait encore des illusions sur la légalité et sur ce qui l'attendait au Tribunal révolutionnaire.

C'est malgré lui qu'il alla à l'Hôtel de Ville. Vous me perdez, disait-il à ses amis qui l'entraînaient au siège de la Commune.

Et lorsqu'il fut mis *hors la loi* par la Convention, il hésita à signer un appel aux armes; il signa Ro... et s'arrêta. *La loi!* O robin!

Il ne savait, du reste, pas monter à cheval, — chose indispensable, en temps de Révolution, pour un conducteur de peuples.

(1) Comparer Méhée fils (Felhemesi) : *La vérité, etc., sur le 2 septembre 1792*, page 58, où se trouve le récit de la mort de Danton.

Rappelons aussi les 21 Girondins exécutés en 30 minutes. Il pleuvait : le bourreau avait un parapluie!! Mais on marchait dans le sang! Cet abattoir humain, digne du Dahomey, et établi en plein Paris, n'ameutait personne! Il y avait tout près une immense statue de... la Liberté, — la fameuse statue que salua Madame Roland, en montant à l'échafaud!

XVII

LE DUC D'ORLÉANS

Le Duc d'Orléans est renseigné à la liste officielle des Députés sous le nom d'Egalité (Joseph), domicilié au *Palais de l'Egalité* (Palais Royal).

Il avait eu la bassesse de demander un nouveau nom dans les termes suivants, que je transcris d'après un placard du temps; c'est une lettre-circulaire aux Membres de la Commune insurrectionnelle :

Lettre de Louis-Philippe-Joseph,

Au Conseil provisoire de la Commune de Paris.

Paris, ce 14 Septembre 1792,

l'an 4e de la Liberté, 1er de l'Egalité,

Monsieur,

Le Corps Electoral, dont je suis Membre, a été étonné que la Section de la Butte des Moulins m'eût inscrit sur la liste de ses Electeurs sous le nom d'*Orléans*, que je n'ai cependant jamais signé depuis le décret de l'Assemblée Constituante, et m'a paru désirer que je prisse mon nom de famille. Il y a déjà longtems que mon amour pour l'Egalité, qui m'a toujours empêché de prendre celui de Prince Français, m'auroit fait

adopter cette mesure, si j'en avois eu un ; mais je n'en connois pas : je suis, par cette raison, fort embarrassé de satisfaire le désir de mes Concitoyens à trouver une manière de me faire reconnaître, ainsi que mes enfans. Je ne crois pas pouvoir m'adresser pour me tirer d'embarras, à d'autres, qu'à la Commune de la ville dont je suis Citoyen : j'espère donc, Monsieur, que vous voudrez bien lui faire pour moi cette demande : je serai très-reconnoissant qu'elle ne dédaigne pas de me dicter ce que je dois faire en cette occasion, je la prie également de donner à *la maison que j'habite, un nom différent de celui qu'elle porte.*

Je suis, Monsieur, bien fraternellement, votre Concitoyen.

L.-P.-Joseph.

Maton de la Varenne dit à ce sujet *(Histoire particulière des Evénements qui ont eu lieu en France, pendant les mois de juin, de juillet, d'août et de septembre 1792,* p. 538) :

« Quoique les desseins coupables du prince-député ne fussent » plus un mystère, il ne voulait pas moins en dérober la connais- » sance. Parvenu au dernier période de la dégradation, objet de » mépris pour lui-même comme pour les autres, il avait écrit, » le 15, à la Commune, et déclaré à la tribune des Jacobins, la tête » couverte du bonnet rouge, qu'il devait le jour aux liaisons » impudiques de sa mère avec un valet; que le feu duc d'Orléans, » père de celui qui semblait le sien, n'avait jamais voulu le » reconnaître, et que ses inclinations de *sans-culotte,* lui persua- » dant que ce n'était pas le sang des Bourbons qui coulait dans » ses veines, il demandait un nom qui le replaçât dans la classe » du peuple. La Commune s'était empressée, en conséquence, de » l'affubler, ainsi que sa famille, du nom burlesque *d'Egalité,* et » de métamorphoser le *Palais-Royal* en *Jardin de la Révolution.*

» C'était là, en effet, qu'elle avait pris naissance. »

Disons que le *Journal des Jacobins* d'Aulard ne renseigne pas l'extraordinaire discours que Maton prête au duc.

Le malheureux prince eût beau voter la mort du Roi ; il ne put échapper à la guillotine. Il avait dégoûté Robespierre lui-même, au témoignage de M^me^ Le Bas.

Quand la charrette qui le conduisait à l'échafaud s'arrêta devant le Palais Egalité, le Duc eut, dit-on, un sourire infernal. (Déjà ! comme disait Louis-Philippe à Talleyrand moribond.)

La peine de mort entraînait alors la confiscation des biens. On sait que le Palais Royal et les autres biens des d'Orléans furent restitués par Louis XVIII à Louis-Philippe et que l'Etat supporta seul les dettes de la succession de Philippe-Egalité ; elles s'élevaient à 45 millions, dit-on.

Louis-Philippe, l'ex- « lieutenant-général Egalité », — comme l'appelle Dumouriez dans son Rapport sur Jemmappes, — prouva sa reconnaissance en 1830. Bien plus, au mépris d'une des plus nobles traditions de la Monarchie qui voulait que le Roi, maître de tous les biens de ses sujets, n'eût pas de domaine particulier, Louis-Philippe eut soin, avant d'accepter la Couronne, de faire passer ses biens sur la tête de ses enfants. Il ne paya même pas les droits de mutation (V. Louis Blanc, *Histoire de Dix Ans*). De là, les décrets de Louis-Napoléon, en 1852, qu'on appela, à tort, le 1^er^ vol de l'Aigle ! (1)

M. Thiers fit restituer, après 1870, partie des biens séquestrés par Louis-Napoléon. Il ne fut plus question des dettes payées par l'Etat pour compte de la succession Egalité.

(1) C'est, dit-on, Teste, l'ancien ministre de Louis-Philippe qui inspira les fameux décrets.

Le ministre concussionnaire avait été l'ami de Ph. Buonarotti, l'historien de la conjuration de Babeuf.

XVIII

L'ÉVÊCHÉ

Il y aurait toute une étude à faire sur Jacques Roux, l'homme de la célèbre section des Gravilliers (1), Vincent, Ronsin, Rossignol, et tous les « enragés » de l'Evêché, qui furent prépondérants au 31 mai 1793.

L'*Evêché* (2) sonnait le tocsin et la Commune marchait !

M. Victor Hugo, dans son *93*, a écrit à ce sujet : « La réunion, dite l'Evêché, parce qu'elle tenait ses séances dans une

---

(1) J'habite la section des Gravilliers, connue aujourd'hui sous le nom de *section révolutionnaire*. (Lettre de Léonard Bourdon, substitut du Procureur de la Commune de Paris, à Marat.)

Léonard Bourdon *de la Crosnière* montra du courage contre Robespierre.

La fameuse section des Gravilliers ne bougea pas au 9 Thermidor : elle voulut ainsi venger la mort de J. Roux, exécuté par Robespierre. Déjà, Marat, dans le n° 233 (4 juillet 1793) du *Publiciste de la République française* avait tracé un terrible portrait de Jacques Roux, boute-feu de la section des Gravilliers.

C'était une exécution en règle de Roux et de *« ses complices Varlet et Leclerc »*. Ils étaient dès lors marqués pour l'échafaud. Marat devenait *doctrinaire* lorsque le poignard de Charlotte Corday l'envoya prématurément au Panthéon.

(2) Paris avait été un simple évêché dépendant de l'Archevêque de Sens, qui avait, à Paris, un palais qui existe encore.

L'Evêché, devenu l'Archevêché, conservait donc son ancien nom en 1793. Il fut détruit dans une insurrection, en 1831.

Son emplacement forme le square de Notre-Dame.

salle du vieux palais épiscopal était plutôt une complication d'hommes qu'une réunion. Là, assistaient, comme à la Commune, ces spectateurs silencieux et significatifs qui avaient sur eux, comme dit Garat, « autant de pistolets que de poches ». L'Evêché était un pêle-mêle étrange cosmopolite et parisien, ce qui ne s'exclut point, Paris étant le lieu où bat le cœur des peuples. Là était la grande incandescence plébéienne ».

« Près de l'Evêché, la Convention était froide et la Commune était tiède. L'Evêché était une de ces formations révolutionnaires, pareilles aux formations volcaniques; l'Evêché contenait de tout, de l'ignorance, de la bêtise, de la probité, de l'héroïsme, de la colère et de la police. Brunswick y avait des agents. Il y avait des hommes dignes de Sparte et des hommes dignes du bagne. La plupart étaient forcenés et honnêtes ».

Et plus loin, le poète ajoute :

« Marat bravait la Convention, menait la Commune et craignait » l'Evêché.

» Ceci est une loi.

» Mirabeau sent remuer à une profondeur inconnue Robes- » pierre, Robespierre sent remuer Marat, Marat sent remuer » Hébert, Hébert sent remuer Babeuf ».

On connaît la plupart des hommes de l'Evêché : Gonchon, l'orateur des faubourgs que Michelet proclame honnête (on a trouvé depuis les quittances, dit V. Hugo), Lazowski, Fournier l'Américain, Hanriot, La Reynie, Dobsent, Guzman, etc., etc.

Voilà les gens qui terrorisèrent Paris et la Convention. Plusieurs devinrent plus tard d'obscurs commis de Bonaparte, qui pensionna du reste Santerre. (Comparer le Dictionnaire de Robinet, V. Enragés.)

XIX

ROBESPIERRE PONTIFE

Robespierre était un prêtre, on l'a dit.

Nous avons sous les yeux la 1re édition du fameux Rapport fait par Robespierre au nom du Comité du Salut public, le 18 floréal, an second de la République française une et indivisible, (1) *Sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains et sur les fêtes nationales.*

Cette édition originale de la religion nouvelle comprend quatre grands placards imprimés sur 3 *colonnes.*

A la fin, se trouve le plan de la fête de l'Être suprême par David.

Ces feuilles jaunies et vénérables formeraient fort bien les Tables de la Loi dans un Temple de la Nature, s'il en existait encore.

Nous sommes empêché d'offrir notre exemplaire à une église jacobine.

---

(1) Ce rapport fut réimprimé dans le format in-8° à l'imprimerie Nationale, (31 pages de petit texte).

C'est la seconde édition qui fut envoyée aux députés, aux armées, etc.

Nous allons analyser le morceau :

Robespierre commence par dire textuellement que la France est en avance de 2000 ans sur le reste de l'espèce humaine !

« En Europe, un laboureur, un artisan est un animal dressé » pour les plaisirs d'un noble, etc. »

Il y a aussi des phrases prudhommesques comme celle-ci : « Le vice et la vertu sont les destins de la terre : ce sont les deux génies opposés qui se la disputent. »

Saluons l'académicien d'Arras !

Plus loin : « Le fondement unique de la société civile, c'est la morale. »

Robespierre fait la leçon en passant à *Richelieu !* Et à Pitt, également.

Puis, il malmène La Fayette, Dumouriez, Brissot, Hébert, Danton, Ronsin, qu'il cherche à salir.

Le supplice des Hébertistes et des Dantonistes n'avait même pas apaisé le terrible Robespierre. Rancunes de prêtre !

Le reste du rapport est une savante logomachie. On comprend que cela ait fait pouffer le vieux Vadier. (1)

« Il y a loin de Socrate à Chaumette et de Léonidas au Père » Duchesne ».

Hé ! hé ! Chaumette valait bien Socrate, *comme mœurs.*

Plus loin, Robespierre reprend Guadet, qui aurait « dénoncé un citoyen » pour avoir prononcé le nom de Providence ; Hébert, Vergniaud et Gensonné qui avaient voulu bannir du préambule

(1) Auteur du Rapport concluant au renvoi de dom Gerle, Catherine Théos, etc., au Tribunal révolutionnaire, — mort à Bruxelles. Qu'est devenu son monument funèbre ?

de la Constitution le nom de l'Être suprême ; Danton qui souriait de pitié aux mots de vertu, de gloire, de postérité, Danton, etc.

Et en homme qui ne se connaît pas, Robespierre ajoute :

« *Fanatiques,* n'espérez rien de nous. Rappeler les hommes au culte de l'Etre suprême, c'est porter un coup mortel au fanatisme. »

Et plus loin : « Qu'y a-t-il entre les prêtres et Dieu ? Les prêtres sont à la morale ce que les charlatans sont à la médecine.... Le véritable prêtre de l'Être suprême, *c'est la nature ;* son temple, l'univers ; son culte, la vertu ; ses fêtes, la joie d'un peuple, etc. »

M. Homais ne désavouerait pas ce couplet.

Tout le reste est dans ce ton, — mélange grossier de sensibilités bébêtes, de déclamations et de *vigoureux accents de haine,* marque de fabrique de Maximilien.

Suit le projet du décret connu et le plan de la fête à l'Être suprême par David. Il est d'un bon tonneau, ce plan avec la finale : « Tous les Français confondent leurs sentiments dans un embras- » sement fraternel ; ils n'ont plus qu'une voix, dont le cri général, » vive la République, monte vers la Divinité. »

David oublie les *autres cris* qu'on entendait, *à l'abattoir de la Place de la Révolution* et qui montaient vers le Moloch de la Terreur, — représenté par une statue de la Liberté !

La suite de cet Evangile existe : C'est un second rapport de Robespierre fait au nom du Comité du Salut public sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention nationale.

Il est daté du 18 Pluviose, l'an 2me de la République.

Ici, nous retrouvons le Politique ombrageux et policier.

« Il est temps de marquer nettement le but de la révolution.

« Quel est le but où nous tendons? la jouissance paisible de la liberté et de l'égalité de cette justice éternelle, dont les lois ont été gravées, non sur le marbre et sur la pierre, mais dans le cœur de tous les hommes.

» Nous voulons un ordre de choses où toutes les passions » basses et cruelles sont enchaînées; toutes les passions bienfai- » santes et généreuses éveillées par les lois; où l'ambition soit le » désir de mériter la gloire et de servir la patrie; où les distinc- » tions ne naissent que de l'égalité même; où le citoyen soit » soumis au magistrat, le magistrat au peuple, et le peuple à la » justice; où la patrie assure le bien-être de chaque individu, et » où chaque individu jouisse avec orgueil de la prospérité et de la » gloire de la patrie; où toutes les âmes s'agrandissent par la » communication continuelle des sentiments républicains, et par » le besoin de mériter l'estime d'un grand peuple; où les arts » soient les décorations de la liberté qui les ennoblit, le commerce » la source de la richesse publique, et non, seulement de l'opu- » lence monstrueuse de quelques maisons.

» Nous voulons substituer dans notre pays la morale à » l'égoïsme, la probité à l'honneur, les principes aux usages, les » devoirs aux bienséances, l'empire de la raison à la tyrannie de » la mode, le mépris du vice au mépris du malheur, la fierté à » l'insolence, la grandeur d'âme à la vanité, l'amour de la gloire » à l'amour de l'argent, les bonnes gens à la bonne compagnie, » le mérite à l'intrigue, le génie au bel esprit, la vérité à l'éclat, le » charme du bonheur aux ennuis de la volupté, la grandeur de » l'homme à la petitesse des grands, un peuple magnanime, puis-

» sant, heureux à un peuple aimable, frivole et misérable, c'est-
» à-dire toutes les vertus et tous les miracles de la république, à
» tous les vices et à tous les ridicules de la monarchie.

» Nous voulons, en un mot, remplir les vœux de la nature,
» accomplir les destins de l'humanité, tenir les promesses de la
» philosophie, absoudre la providence du long règne de crime et
» de la tyrannie.

» Que la France, jadis illustre parmi les pays esclaves, éclip-
» sant la gloire de tous les peuples libres qui ont existé, devienne
» le modèle des nations, l'effroi des oppresseurs, la consolation
» des opprimés, l'ornement de l'univers, et qu'en scellant notre
» ouvrage de notre sang, nous puissions voir au moins briller
» l'aurore de la félicité universelle.....

« Voilà notre ambition, voilà notre but. »

C'est l'âge d'or évidemment.

Seul le gouvernement démocratique ou républicain peut réaliser ces prodiges.

La vertu est l'âme de la démocratie, mais elle ne peut exister que dans ce Gouvernement.

Mais il craint la lassitude du bien et la peur de notre propre courage.

« Remontez donc sans cesse le ressort sacré du Gouvernement
» républicain. Je n'ai pas besoin de dire que je ne veux ici
» justifier aucun excès . . . . . .

» Nous ne prétendons pas jeter la République française dans le moule de celle de Sparte : nous ne voulons lui donner *ni l'austérité ni la corruption des cloîtres!!!*

» La vertu est naturelle au peuple.

» Si le ressort du Gouvernement populaire dans la paix, est

» la vertu, le ressort du gouvernement populaire en révolution » est à la fois *la vertu et la terreur :* la vertu, sans laquelle la » terreur est funeste; la terreur, sans laquelle la vertu est » impuissante.

» On a dit que la terreur étoit le ressort du gouvernement » despotique. Le vôtre ressemble-t-il donc au despotisme? Oui, » comme le glaive qui brille dans les mains des héros de la liberté, » ressemble à celui dont les satellites de la tyrannie sont armés. » Que le despote gouverne par la terreur ses sujets abrutis; il a » raison, comme despote : domptez par la terreur les ennemis de » la liberté, et vous aurez raison, comme fondateurs de la » République. (!!!)

» Le gouvernement de la révolution est le despotisme de la » liberté contre la tyrannie ».

Nous y voilà!

L'homme naît bon.

La société le déprave.

Et pour rétablir l'âge d'or, il faut la Terreur.

« Du reste, la protection sociale n'est due qu'aux citoyens paisibles. »

Suivent quatre pages de verbiage hypocrite pour arriver au couplet contre les modérés et les ultra-révolutionnaires,

« L'une des deux factions nous pousse à la foiblesse, l'autre » aux excès. L'une veut changer la liberté en bacchante, l'autre » en prostituée. » O Prudhomme!

Puis, vient le tableau des modérés.

C'est un morceau de rhétorique.

Voici la finale, l'envoi à la Convention :

« Nous provoquons sur tous les objets de ses inquiétudes, et » sur tout ce qui peut influer sur la marche de la révolution, une » discussion solennelle; nous la conjurons de ne pas permettre » qu'aucun intérêt particulier et caché puisse usurper ici l'ascen- » dant de la volonté générale de l'assemblée, et la puissance » indestructible de la raison.

» Nous nous bornerons aujourd'hui à vous proposer de *con- » sacrer, par votre approbation formelle, les vérités morales et poli- » tiques,* sur lesquelles doit être fondée votre administration » intérieure et la stabilité de la République, comme vous avez » déjà consacré les principes de votre conduite envers les peuples » étrangers; par là, vous rallierez tous les bons citoyens; vous » ôterez l'espérance aux conspirateurs; vous assurerez votre » marche, et vous confondrez les intrigues et les calomnies des » rois; vous honorerez votre cause et votre caractère aux yeux de » tous les peuples. »

Et la Convention décréta la traduction de ce pathos *dans toutes les langues!*

Mais, plus tard, les 3 et 4 Frimaire an III[e], elle décréta d'accusation, *à l'unanimité,* le citoyen Carrier, *représentant du Peuple,* qui avait « démoralisé le supplice » à Nantes.

XX

LES VAINQUEURS DE THERMIDOR

L'oraison funèbre de Robespierre et de ses amis ne fut pas plus longue que celle des Dantonistes.

Pour le bon public moutonnier, les vainqueurs refirent contre les Robespierristes, le vieux roman *de la Conspiration* qui avait servi contre les Brissotins et les « Conspirateurs de Germinal ». Cela n'exigeait pas d'imagination et le coup est classique en France. Le public n'en demanda pas plus.

On ne sait pas encore exactement ce que fut la fameuse séance du 9 Thermidor an II : le compte-rendu en fut arrangé par les vainqueurs. (V. Hamel, *Thermidor.*)

Ensuite, Courtois tripatouilla les papiers de Robespierre et supprima quantité de pièces, — sans doute celles qui compromettaient les vainqueurs.

La Terreur continua : cent cinq victimes inaugurèrent le *nouveau cours.*

La Convention, remise de l'horrible frousse, envoya des proclamations (V. Documents).

Il est acquis que Napoléon regarda la Révolution de Thermidor

comme un malheur : Robespierre eût, selon lui, rétabli l'ordre et le règne des lois.

C'était aussi l'avis du Tzar régnant.

Mais, les « yeux verts » de Robespierre avaient tout perdu. Merlin (de Thionville) tremblait encore, longtemps après le 9 Thermidor, en pensant au terrible regard de Maximilien, qui était myope. Tallien, Billaud, Carnot, Collot, Barère, Vadier, etc., ne valaient pas Robespierre, qui était l'Ange de la Terreur.

Ajoutons que les membres de l'ancien Comité de salut public avaient, eux aussi, *l'aspect de Tyrans*.

M. H. Castille l'a déjà fait remarquer : « Ces hommes de la haute main, ces Rois de la Terre avaient quelque chose des anciens lieutenants généraux de police ». (1)

Tous tenaient de l'ancien régime, tous étaient terroristes.

Le grand Carnot lui-même était un parfait terroriste. M. Aulard l'a démontré sans réplique. (2)

Quant aux Thermidoriens proprement dits, leurs excès sont connus.

C'est Fréron, l'ami de Camille Desmoulins, Fréron, le fils du Fréron si impitoyablement bafoué par Voltaire, qui dirige les fureurs thermidoriennes dans son *Orateur du Peuple*.

Entre autres choses, il demandait tout simplement la démolition de l'Hôtel de Ville, — bien entendu sans préjudice aux têtes des hommes du parti vaincu.

---

(1) Le regard de Billaud Varenne était effrayant et sinistre. (Castille.)

(2) Carnot avait une cruauté réfléchie et l'habitude de l'intrigue. (Mallet du Pan)

On sait que la Gironde et les Dantonistes se vengèrent cruellement après Thermidor : c'est la règle de tous les pays.

Mais, la destruction des monuments est un phénomène particulier à la France, le pays le plus riche, du reste, en monuments.

Les Goncourt ont établi la liste des destructions de la grande Révolution. Le procédé de 1793 est encore classique actuellement.

On détruit ou l'on brûle les *monuments qui ont cessé de plaire,* l'Hôtel de ville, auquel se rattachaient tant de souvenirs, les Tuileries, où la Convention avait siégé.

Ce n'est pas à Florence qu'on constaterait de pareils vandalismes.

XXI

STATUES, DÉMOLITIONS ET MAISONS CÉLÈBRES

L'esprit jacobin et maratiste n'est pas mort à Paris.

La Ville de Paris l'entretient avec une constance remarquable.

Elle poursuit bravement la série de ses publications sur la Révolution, — toutes dans le plus pur esprit sectaire. Il faut lire l'appréciation du Dr Robinet sur Septembre 1792. (*Le Mouvement religieux,* T. II, p. 290 et p. 589.)

D'autre part, on veut absolument laver Danton du sang de Septembre. M. Aulard, si savant, s'y est repris jusqu'à trois fois ; son effort est à signaler.

Mais, selon nous, on ne donnera plus le change sur Septembre, avec « le canon de Verdun » (Proudhon), que Paris n'a du reste pas « entendu » ! Le procès est jugé.

Néanmoins, Danton qui a fait Septembre, qui a institué le second tribunal révolutionnaire et qui en a demandé pardon à Dieu et aux hommes, a sa statue au Boulevard St-Germain, sur l'emplacement même de sa maison démolie (Cour du commerce).

Un peu troubadour, le « grêlé » du sculpteur Paris. (1) A DANTON, *La Ville de Paris,* porte l'inscription du socle.

Et Marat *a eu* sa statue en 1889 au Parc Montsouris. On l'a remisée provisoirement, vu le malheur des temps, mais nous la reverrons quelque jour en face du Musée Dupuytren, — à sa vraie place.

Très remarquable d'ailleurs, l'œuvre du maître sculpteur Baffier! Marat est représenté assis; il écrit sur des tablettes :

Peuple *babillard! si tu savais agir!* etc. (2)

Et sans doute, nous verrons la statue de Robespierre dans le square de l'église de l'Assomption, rue St-Honoré, sans compter le monument des Cordeliers, des Hébertistes et des Gens de l'Evêché, les plus curieux de tous.

La Ville de Paris sait du reste ce qu'elle veut.

Ce n'est pas pour rien qu'elle a essayé dernièrement de faire démolir l'Eglise et le jardin des Carmes, de la rue de Vaugirard. Le souvenir du Massacre de 1792 gênait sans doute. Mais, la discrète église italienne des Carmes, dont le peintre liégeois Bartholet-Flamæl a peint la coupole, a encore échappé à la destruction. L'Université catholique est installée dans l'ancien couvent.

---

(1) « Mauvais sculpteur du reste, auteur du sergent Bobillot et autres monuments « patriotards. » (M. Luce)

(2) C'est un extrait du dernier numéro de l'*Ami du Peuple* (21 septembre 1792).

L'expression favorite de Marat, quand il s'adresse à son bon Peuple de Paris est toujours :

O Français, peuple libre et frivole ! (18 septembre 1789.)

Peuple babillard et stupide! (18 juillet 1791.)

Nation légère et frivole! (27 août 1791), etc., etc. (V. le *Marat*, de Vermorel, passim.)

Croirait-on qu'en 1793, se tint, pendant quelque temps, dans le jardin des Carmes, le bal (!) des Tilleuls?

Il y a toujours des tilleuls du côté de la rue Cassette, sur la terrasse par où s'échappèrent plusieurs prisonniers de Septembre.

Il y aurait du reste une belle suite à faire à l'ouvrage de Fournier : *Paris démoli.*

En général, les lieux de carnage de Septembre ont été successivement et systématiquement détruits : les Bernardins, sauf le réfectoire, converti en caserne, (1) le séminaire de St-Firmin (68, rue St-Victor), le Châtelet, l'Abbaye. — Bicètre et la Conciergerie devaient échapper à la pioche. La Force (rue du Roi de Sicile et rue Pavée au Marais) subsiste encore, comme les Carmes.

C'est aussi par politique que le pouvoir a rasé les Jacobins, (2) le Temple ; puis est venu le tour de l'Abbaye, dont il ne reste plus que le palais abbatial et l'Eglise de St-Germain des Prés, privée des deux tours des portails. (3) La fameuse rue Ste-Marguerite

(1) Le cloître a été entièrement démoli il y a quelque dix ans.

C'est dans le cloître des Bernardins que les galériens étaient détenus, depuis la démolition de la Tour St-Bernard, mais le nom de « Tour St-Bernard » avait sans doute survécu. C'est ce qui a induit en erreur Taine et Granier de Cassagnac qui croient que la Tour existait encore en 1792.

Pour tout concilier, Granier de Cassagnac la place dans le cloître ; or, elle était au bord de l'eau, près de la Porte. Tous les plans en font foi.

Peltier, (*Tableau de Paris,* Londres, 1793, T. II, p. 296) dit très formellement : Le cloître des « Bernardins était le dépôt où l'on avait transféré les forçats destinés aux galères, qui étaient détenus dans la Tour St-Bernard *avant sa destruction* ».

Ceci paraît clore la discussion, puisque la *Tour et la Porte St-Bernard* étaient démolies dès 1787, d'après Dulaure.

(2) On voit encore rue St-Hyacinthe, à droite en entrant par la rue de la Sourdière, une maison avec fenêtres en plein cintre.

C'était là l'entrée du club. L'escalier qui donnait accès aux galeries existe encore. Derrière le mur du palier se trouve l'insipide marché St-Honoré.

(3) On les démolit par économie en 1820.

On devait restituer à l'Exposition de 1900, l'Abbaye avec son ancien Pilori, insigne de Juridiction de l'Abbé. (Voir le plan de Berty ou de Guilhermy.)

a été, en dernier lieu, dénommée rue Gozlin. Il n'en reste presque plus rien, mais on peut toujours voir la petite rue des *Ciseaux*, qui était en face de l'ancienne porte de l'Abbaye, et quelques rues, comme les rues de l'Echaudé et de Buci, qui peuvent donner l'impression de l'ancien Paris, de ce côté de la Seine.

On sait qu'il ne reste rien de la Cité et il faut voir dans *Paris à travers les âges*, l'énumération des méfaits de l'administration envers ce vieux et glorieux centre de Paris.

Démolie aussi, la Mairie de Paris, qu'il ne faut pas confondre avec l'Hôtel de Ville, où siégeait la Commune. La Mairie abrita Pétion avant de devenir l'ancienne Préfecture de Police, — rue St-Louis du Palais.

Tout le quartier des Gravilliers, où domina J. Roux, a mieux résisté, comme en général le Marais qui est à peu près intact.

On connaît les destinées de l'Hôtel de Ville.

En 1871, on eut soin de mettre le feu à la tour qui contenait les dossiers de Septembre 1792.

Démolie aussi, l'Eglise des Cordeliers. — Le Musée Dupuytren (1) est dégagé.

Démolie, la curieuse maison de Marat, 20, rue des Cordeliers, — depuis, rue de l'Ecole de Médecine.

La maison de Danton était située Cour du Commerce et c'est là qu'il fut arrêté en 1794.

(1) C'est l'ancien réfectoire des Cordeliers, où Michelet et Louis Blanc placent le club des Cordeliers. (Contra : Aulard).

En réalité, il paraît que le club eut plusieurs locaux ; d'abord, ceux du Musée Dupuytren, puis, il siégea rue Mazarine, puis rue des Boucheries St-Germain, enfin rue Dauphine.

D'après le procès-verbal de Claude-Louis Thuilier, Juge de la Section du Théâtre français (Odéon), le salon de Danton avait vue sur la rue des Cordeliers, qui était une des issues de la Cour du Commerce. Le Boulevard St-Germain passe là maintenant, rognant l'ancienne Cour de 1794.

Michelet indique comme domicile de Desmoulins, la rue de l'Ancienne Comédie, où aboutit aussi la Cour du Commerce. Or, *en 1794,* lors de son procès, Desmoulins demeurait place du Théâtre français (Odéon). Son acte de décès en fait foi. Ce n'est pas d'ailleurs dans la maison où se trouve le Café Voltaire (et où il y a une plaque commémorative), mais bien dans la maison qui fait l'autre coin de la place et de la rue de l'Odéon; l'entrée est au N° 22 de la rue de l'Odéon.

Mais l'Almanach de 1793 donne comme domicile de Desmoulins, la rue des Cordeliers, Cour du Commerce.

Robespierre demeurait rue St-Honoré, dans la maison qui porte actuellement le numéro 398. (1)

La maison de Robespierre n'est nullement démolie, comme Michelet l'a cru à tort, et l'appartement de Maximilien existe encore à gauche en entrant dans la Cour, au 1er étage.

Le petit salon de réception de Robespierre était au fond de l'immeuble, au rez-de-chaussée.

C'est dans ce logis d'étudiant qu'a demeuré un des maîtres du Monde; son rêve était bercé par le bruit de l'atelier du menuisier Duplay.

(1) N° 366, en 1793.
Paris était alors numéroté par quartiers et non par rues.

Les députés de notre temps sont mieux logés. (1) Du reste, le sombre Paris de 1793 ne ressemblait pas au brillant Paris de 1900. Paris *s'embellit* trop et n'aura bientôt plus de verrues; les artistes les regretteront. Paris s'est aussi trop agrandi. (2)

Veut-on juger des changements profonds que la Ville a subis?

On n'a qu'à regarder un ancien plan de Paris et à lire *la Description de Paris et des Environs*, que Dulaure publia en 1786. Depuis, Dulaure a refait plusieurs fois son ouvrage. L'édition de 1786 est dédiée au Roi de Suède. Rien ne faisait présager que M. Dulaure, Géographe du Roi, deviendrait le farouche conventionnel Dulaure.

(1) Une discussion a surgi entre M. Hamel et M. Sardou.

D'après M. Ernest Hamel, rien ne subsiste du logement de Robespierre, pas plus que du reste de la maison Duplay. D'après M. Victorien Sardou (*La Maison de Robespierre*. Paris, Ollendorff, 1895; un petit chef-d'œuvre!), le rez-de-chaussée et le premier étage du corps de bâtiment sont parfaitement intacts et on n'a rien changé à l'appartement du conventionnel. (Comparer le *Paris Révolutionnaire*, de Lenôtre.)

M. Coyecque, sous-archiviste du département de la Seine, vient de mettre la main sur un état des lieux de la maison Duplay, relevé en 1783.

Or, rien ne concorderait entre cet état de lieux et la situation actuelle des locaux. La chambre du premier étage — la chambre de Robespierre — était totalement différente de celle d'aujourd'hui; la porte avait deux battants, tandis qu'elle n'en a plus qu'un; il y avait trois fenêtres, deux grandes et une petite, il n'y en a plus que deux; il y avait des balcons; il n'y a plus que des barres d'appui, etc.

D'où M. Coyecque conclut que la chambre de Robespierre et le corps de logis dont elle dépendait ont disparu, quand on a reconstruit la maison en 1811. M. Sardou maintient son opinion qui est partagée par M. Lenôtre. Il soutient même que la chambre de Robespierre est mieux conservée que M. Lenôtre et lui ne le pensaient.

Ceci, pour les dévots de Robespierre.

D'autre part, on voit encore la maison natale de Robespierre, à Arras, rue des Rapporteurs.

La façade est reproduite dans le *Paris Révolutionnaire*, de Lenôtre.

(2) Victor Arnould soutenait que le Paris de la Révolution, avec ses 600.000 habitants, avait une autre énergie que le monstrueux Paris actuel, — l'*auberge* du Monde.

Sous le 1er Empire, Paris est renseigné comme ayant une population de 550.000 habitants.

Le lecteur constatera facilement les beaux monuments disparus, gloire et honneur du génie français. Il est vrai qu'alors on ne savait plus que l'architecture, dite gothique, est née en France et qu'elle est l'*Art français* par excellence.

Tous les contemporains de la Révolution tenaient pour le faux antique. De là, le lamentable abatis que Paris a subi.

Et, Napoléon, ce parfait latin, ne voulait-il pas faire sauter le Kremlin qu'il appelait un monument barbare?

On irait loin dans cette voie-là.

XXII

QUELQUES ADRESSES

En 1793, le Ministère de la Justice était Place Vendôme, où il est encore. Garat était ministre.

Le Ministère de l'Intérieur était rue Neuve des Petits-Champs. (Titulaire Roland.)

Le Ministère de la Guerre, dont Pache fut titulaire, était rue Grange-Batelière.

Le Ministère de la Marine était Place de la Révolution où il est encore ; Monge était Ministre.

Le Ministère des Finances (Clavière, Ministre) était rue Neuve des Capucins.

Le ministère des affaires étrangères (Le Brun, ministre) était rue Cerutty, n° 4.

Parmi les Conventionnels notables, nous voyons que Baudot demeurait rue des Orties St-Roch, n° 14 ; Bailleul, rue des Moineaux, n° 15 ; Amar, rue St-Honoré, Hôtel Vendôme, n° 339 ; Antonelle, rue St-Honoré, aux Grandes Ecuries ; Cloots demeurait rue Jacob, Hôtel Moderne ; Barras, rue St-Honoré ; Bazire, id. ; Barère, rue de Richelieu ; Brissot, rue de Grétry ; Buzot, Quai Malaquais ; Cambacérès, rue Feydeau ; Cambon, Place des Victoires

Nationales ; Carnot, rue St-Florentin ; Cavaignac, rue de Chartres ; Condorcet, rue de Bourbon; Chazal, rue Caumartin, 5; Collot d'Herbois, rue Favart ; David, Cour du Louvre ; Dubois-Crancé, rue Montmartre; Fauchet, rue Chabannois ; Fouché, rue St-Honoré ; Isnard, id. ; Lakanal, rue du Bac ; Lecointre, rue Gaillon ; Léonard Bourdon, rue St-Martin (au Prieuré) ; les deux Levasseur, rue St-Honoré ; Louchet, (celui du 9 Thermidor) Place Maubert ; Manuel, rue Serpente ; Robert Lindet, rue de Chartres ; Sieyès, rue St-Honoré ; Soubrany, id. ; Vadier, rue des Moineaux; Vergniaud, Place Vendôme; Chabot, faubourg St-Martin; Carra, rue de Richelieu; Couthon, Cour du Manège; Louvet, rue des Ecrivains; Tallien, rue de la Perle ; Legendre (le boucher), rue des Boucheries St-Germain; Billaud, rue St-André des Arts; Louis (du Bas Rhin), rue Traversière St-Honoré, n° 19; Laurent (du Bas Rhin) id., id. ; Merlin (de Thionville), rue St-Thomas du Louvre ; Merlin (de Douai), rue de la Cour des Fontaines, Passage de Vallois ; Osselin, rue de Bourbon, faubourg St-Germain, n° 698; Lavicomterie, rue du Chantre, n° 4; Lepeletier, rue Culture Ste-Catherine, n° 75; Moyse Bayle, rue St-Germain d'Auxerrois, hôtel de la Réunion; Portiez, Député de l'Oise, rue du Bacq, n° 263; Philippeaux, Député de la Sarthe, rue de l'Echelle; Prieur (Député de la Marne) rue Ste-Anne, n° 11 ; Pons, député de Verdun, rue Haute-feuille (1), n° 10 ; Rabaut St-Etienne, Député de l'Aube, rue et hôtel du Carrousel, n° 11 ; Rebecquy, rue St-Honoré, n° 423 ; Reveillière Lepaux (*sic*), Quai de l'Ecole, n° 12 ; Reubel (*sic*), rue du Dauphin, n° 2; Ruhl, rue Caumartin, n° 35.

Citons encore quelques domiciles de personnages connus, Conventionnels et autres : Hébert, demeura rue Ste-Barbe, puis

(1) Auteur du vers :

« Rien n'est plus gai que la noce d'un autre. »

rue Neuve de l'Egalité ; Dobsent (ou Dobsen) juge, demeurait Parvis Notre-Dame ; Jacques Roux, rue Aumaire, Cloître St-Nicolas des Champs ; Pache, Jean Nicolas, 13, rue de Tournon ; l'Editeur Prud'homme, rue des Marais ; Grégoire, rue du Colombier ; Thibeaudeau, rue de Beaune, n° 630 ; Treilhard, rue des trois Maçons, n° 30 ; Thuriot (de la Rosière), rue St-Honoré, n° 30 ; Voulland, rue Croix des Petits Champs ; Hérault (de Séchelles), rue Basse du Rempart, n° 4 ; Larivière, rue St-Honoré ; Haussmann, rue Gaillon, n° 3 ; Kersaint, Boulevard des Italiens, n° 17 ; Jeanbon (St André) (*sic*), rue St-Thomas du Louvre, n° 18 ; Jean de Brie, rue St-Honoré, n° 330 ; François (de Neufchâteau), rue St-Honoré, n° 315 ; Lasource, rue St-Honoré, n° 445 ; Dorat Cubières, rue des St-Pères.

Dans la seule section de Marseille (anciens Cordeliers), outre Danton, Desmoulins, Marat, Billaud, Manuel, et Pons de Verdun, citons Momoro et Jourdeuil qui habitaient rue de la Harpe ; Sergent, rue des Poitevins ; Fabre d'Eglantine, Place du Théâtre français ; Brune, Guillaume-Marie-Anne (qui devint Maréchal de France), rue et Place du Théâtre français ; le greffier Paris, rue de la Harpe ; Vincent Duplain, Cour du Commerce ; Chaumette, rue du Paon, 3 ; Robert (François), rue de l'Egalité et Fréron, rue et Place du Théâtre français (Odéon).

C'est presque tout le personnel des Cordeliers.

Notons enfin, parmi les avoués inscrits de 1793 :

Seron, rue de Bièvre, 39, peut-être parent du Seron de Philippeville, qui fut un ami de Danton, et Coffinhal, rue Regratière. (1)

(1) Outre l'inévitable Chicaneau, nous voyons parmi les avoués de Paris de 1793, quantité de noms que nous retrouvons aujourd'hui au Barreau de Bruxelles.

Deux Seron furent septembrisés. Parmi eux, l'ancien Procureur au Parlement de Paris, qui s'était plaint d'avoir été réveillé en sursaut, lors des visites domiciliaires qui précédèrent le massacre. Il fut conduit à l'Abbaye et exécuté.

XXIII

LONGWY

Elle va être déclassée, dit-on, la jolie forteresse de Vauban ! *Sic transit gloria mundi.* La voilà au rang de ses sœurs, Sarrelouis et Luxembourg ! (1)

C'était bien la peine que Louis XIV détruisît férocement l'ancienne ville de Longwy (V. les détails dans l'*Histoire de Longwy*, par CLAUTEAUX), lorsqu'il la conquit sur le duc de Lorraine, pour bâtir la ville nouvelle que Marmier et Chuquet ont si joliment décrite.

De l'ancienne ville, il ne reste rien que les souterrains du vieux château; les collégiens de mon temps y allaient prendre leurs ébats. La forteresse et la ville actuelles furent créées de toutes pièces, en pleine campagne, au Nord, vers la Belgique.

Deux siècles, voilà ce que durent les forteresses, et celle de Longwy va devenir un type mort comme Aigues-mortes. (2)

Le soleil de Louis XIV qui est sculpté sur la porte de France, à Longwy, peut se voiler la face ! C'est fini le prestige !

---

(1) Luxembourg est, autant que possible, démantelé. Sarrelouis est intact, mais sans importance. (V. ci-après.)

(2) La ferme de Mercy sur le chemin de Longwy à Piedmont existe toujours.

C'est tout ce qui reste du château, qui fut le berceau de la puissante famille lorraine de Mercy, qui a fait souche en Autriche et en Belgique.

Mon ami Latarse me disait avec orgueil, en 1860, en me montrant les beaux remparts de Longwy et le nouveau fort du côté de Longwy-Bas : « Maintenant, il n'y a plus mèche ! »

Il tirait une juste vanité de l'œuvre de Vauban, remise à la hauteur des destructions de l'époque par un noir officier du génie, qui avait fait en outre miner le glacis, — du côté de la porte de *Bourgogne (la Belgique)*.

En ce temps-là, la France gagnait des batailles. Nous vîmes passer, en 1860, Bourbaki et Canrobert, — qui avait été lieutenant à Longwy. Vous pensez si on acclama Canrobert. Il y avait de beaux drapeaux ; il y eut une superbe revue ; les cuirassiers faisaient le carré sur la place et on tirait le canon !

Tout le collège avait congé.

Nous apprenions l'Histoire de France dans le manuel de l'abbé Drioux. Dans son récit de la Révolution, ce bon abbé avait fortement peint le Diable sur le mur ! Mais, le Diable n'effrayait personne. Alors, on croyait l'Empire éternel.

Le mot de mon ami Latarse me revint en mémoire, en 1870, quand les Prussiens vinrent bombarder Longwy ; leurs batteries étaient à Mont-St-Martin, à deux pas de la frontière belge (Aubange). La ville se rendit, alors qu'elle était pleine de vivres. Ce fut un peu comme en 1792 ; mais alors, le commandant Lavergne paya de sa tête la capitulation que les habitants lui avaient imposée (V. Chuquet. *La première invasion*).

Longwy avait mieux résisté en 1815.

Gœthe visita Longwy le 28 août 1792 et il y repassa en revenant de Valmy. Il visita aussi Arlon et Luxembourg.

Gœthe prétend, dans sa *Campagne de France*, que le soir de Valmy, il aurait dit à ses compagnons :

« De ce lieu et de ce jour, date une nouvelle époque dans » l'histoire du monde et vous pourrez dire :

» J'y étais. »

Singulière prescience!

Voulez-vous mon opinion? Gœthe n'a rien dit du tout, au moment même; il a trouvé cela après coup, sans doute quand il vit la France se déverser sur le monde, peut-être quand il fut présenté à Napoléon. Cette bataille de Valmy ne fut qu'une canonnade; l'artillerie française était alors supérieure.

Danton, ce « renard mâtiné de dogue », négocia, du reste, la retraite des Prussiens qui étaient décimés par la *dysenterie*. Ils avaient mangé trop de raisin de France et la cure ne leur avait pas réussi. Ils se retirèrent par Longwy et Luxembourg. Tous ces souvenirs ne sont pas encore oubliés dans le Pays lorrain.

Lors de la reprise de Verdun et de Longwy, l'avant-garde de Kellermann (le futur duc de Valmy), saisit le portefeuille de Monsieur et une correspondance des émigrés.

Le tout fut publié à Paris, 1793, chez Buissot, sous le titre de *Correspondance originale des émigrés ou les émigrés peints par eux-mêmes.*

L'auteur anonyme est *Rousselin,* déjà nommé.

Anacharsis Cloots, Hérault et J. M. Musset, formant le conseil de sûreté, certifièrent l'authenticité des pièces (17 novembre 1792).

L'ouvrage n'est pas plus terrible que « le portefeuille de l'Empereur », saisi à Charleroi, en 1815, après Waterloo.

Mais alors, il en allait autrement. La postérité remet toutes choses à leur plan.

XXIV

SARRELOUIS

Une forteresse de Vauban qui rappelle Longwy ! La marque de fabrique de Vauban se reconnaît facilement.

Sarrelouis a gardé ses remparts qui sont inondés par la Sarre.

A Landau, il ne reste plus rien de la forteresse, si célèbre dans les guerres de la Révolution. La ville est ouverte : *rien* n'y rappelle le souvenir de la France. Landau est une bonne ville de Palatinat, — quelconque.

On sait que Landau et Sarrelouis, qui faisaient partie de la France, en 1792, lui furent laissées par les traités de 1814.

Mais, en 1815, Sarrelouis échut à la Prusse et Landau à la Bavière.

Sarrelouis est une victime très intéressante des événements de 1815.

Elle est de fondation française et, à ce titre, elle est restée française de cœur ; on y parle encore français, — en plein pays allemand.

Un de mes vieux amis me décida, il y a quelques années, à lui rendre visite, — avant son départ de Sarrelouis. Il voulait me

faire voir le pays et il me montra la maison natale de Ney ; elle a subi des transformations, mais elle porte toujours l'inscription connue :

Ici est né
Le Maréchal Ney.

Pauvre Ney ! On ne put lui ériger de statue à Sarrelouis, devenu Saarlouis.

On la plaça à Metz, sur l'Esplanade. L'œuvre est belle et rappelle un souvenir de la retraite de Russie.

Le Brave des Braves fait face à l'ennemi *un fusil* à la main.

Sa statue est toujours à Metz, comme celle de Fabert. Mais le monument de l'Empereur Guillaume I^er^ regarde maintenant le bronze de Ney.

La Porte Serpenoise, de Metz, est aussi démolie et remplacée par la Bahn-Thor.

Ce sont les jeux de la Force : inutile de récriminer. La Force seule défait les œuvres de la Force : la Justice immanente est encore une bien bonne « lubie » de Gambetta, — qui a, du reste, emprunté le mot à Proudhon.

En attendant, les Allemands ont célébré le 200^me^ anniversaire de la fondation de Sarrelouis. — Un abbé, nouveau Jacot, qui n'avait peut-être pas déjeûné et qui était sans doute en quête d'avancement, fit même une cantate où il flattait le Pouvoir.

Ce qui amena une protestation terrible d'un Sarreluisien, — resté Français, celui-là, et habitant le Canada français.

J'ai vu la brochure où l'auteur raconte, en excellents termes, l'histoire de la Ville et de sa juridiction. Il termine en disant qu'en attendant *les prochaines batailles,* les Sarreluisiens restent Français.

Comme les Messins, comme les 300.000 Lorrains, français de langue et de race, annexés à l'Empire allemand.

Comme aussi nos compatriotes de Malmédy restent wallons.

Pauvres gens! Mais cela n'émeut plus personne. L'Europe en verra bien d'autres. Quand je dis l'*Europe,* c'est une façon de parler. Il n'y a plus d'Europe : M. de Beust, qui s'y connaissait, l'a constaté, il y a fort longtemps.

Il serait, du reste, trop simple de laisser les Peuples disposer d'eux-mêmes.

Ce serait sortir de la question, comme disait le cuisinier légendaire aux poulets consultés sur la sauce à laquelle ils désiraient être accommodés. Les poulets, eux, ne voulaient pas être mangés du tout.

XXV

LES PROTESTANTS ÉMIGRÉS

(Souvenirs d'Allemagne et de Hollande)

La France paie encore, à l'heure qu'il est, les conséquences épouvantables de la révocation de l'Edit de Nantes.

Les protestants français allèrent enrichir la Prusse, la Hollande et l'Angleterre (1); ils transportèrent partout l'industrie française.

Longtemps, ils attendirent, espérant rentrer en France.

En Prusse, ils furent naturalisés en bloc et ce fut une mesure fort habile (1703). Berlin date de là.

Et quand la Révolution française rendit les droits de citoyen aux descendants des protestants qui avaient émigré pour cause de religion, très peu de ces descendants des réfugiés français établis en Allemagne profitèrent de la loi réparatrice, — qui existe toujours.

Nous avons vu à Utrecht, des Bibles françaises, qui servent à la communauté française, dite wallonne.

A Dornholzhausen et à Friedrichsdorff près de Hombourg, les communautés protestantes des réfugiés sont restées autonomes pendant longtemps.

---

(1) Consulter le *Peerage* anglais.

La langue française est restée en honneur chez eux : au moins, ceux-là n'ont pas fait comme leurs frères de Berlin.

Gérard de Nerval dans ses *Souvenirs d'Allemagne* a écrit une page charmante, au sujet d'une visite qu'il fit aux réfugiés des environs de Hombourg qui parlaient la langue *de St-Simon*.

Cela n'a pas changé. Nous avons vu leurs cimetières; toutes les inscriptions sont en français.

Dans un des Temples, sur le panneau de la chaire de vérité, on a peint une colombe tenant un rameau. En dessous les mots : « Icy, j'ay trouvé l'azyle ».

Ces gens se sont battus, en 1870, contre la France : ils servaient de guides aux envahisseurs.

Ils n'aiment plus la France.

C'est ce que me dit rudement le bedeau. Or, ce sacristain était *natif de Carignan* (ancien Ivoy). *Un pays!* Je laissai dire ce bonhomme, fraîchement émigré, et je songeai à Toussenel : « On est de sa religion, avant d'être de son pays. »

Cependant, à Friedrichsdorff vous pouvez entendre çà et là une vieille chanson française chantée par une voix enfantine ! C'est troublant.

Et dans la magnifique allée de la forêt qui ramène de Friedrichsdorff à Hombourg, j'entendis des enfants qui jouaient et qui parlaient français admirablement et sans aucune espèce d'accent tudesque. O pauvres gens!

Et quand j'entrai dans le village de Dornholzhausen, des jeunes gens jouaient aux quilles. L'un d'eux s'écria triomphalement : *Rampeau !* Comme en Lorraine!

On emporte la patrie à la semelle de ses souliers, quoi qu'en ait dit Danton.

XXVI

L'ANNEXION DE LA BELGIQUE (1)

La Nation française renonce à entreprendre aucune guerre en vue de faire des conquêtes et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. (Constitution de 1791. Titre VI.)

Cet article fut voté par l'Assemblée nationale à la suite d'une proposition de résolution présentée par Volney, ainsi conçue :

L'Assemblée nationale déclare solennellement :

Que nul peuple n'a le droit d'envahir la propriété d'un autre peuple ni de le priver de sa liberté et de ses avantages naturels;

Toute guerre entreprise par un autre motif et pour un autre objet que la défense d'un droit juste, est un acte d'oppression qu'il importe à la grande société de réprimer, parce que l'invasion d'un Etat par un autre Etat tend à menacer la liberté et la sûreté de tous.

(1) Consulter : Borgnet : *Histoire des Belges à la fin du XVIII^e siècle*. Bruxelles, 2 vol. Lacroix, 1861 et 1862. Delplace, S. J. *Les Belges et la Révolution française*. 1 vol. Louvain, Istas, 1895; Lansac de Laborie : *La Domination française en Belgique*. Paris, Plon, 1895, 2 vol.; et le bel ouvrage de M. Lucien Solvay : l'*Art espagnol*, où se trouve l'énumération des œuvres d'art pillées en Belgique. Comparer aussi les articles de M. Maeterlinck : *Nos trésors artistiques perdus : Art moderne du 10 septembre 1899 et 17 juin 1900;* et G. Jottrand : l'*Annexion de la Belgique et Ixelles*. Viselet, 1889.

Nous sommes sympathique à la France.

Mais, on doit la vérité à ses amis.

La France a payé la faute de ses dirigeants de 1792 à 1798. Si elle avait favorisé l'esprit fédéraliste, si elle s'était entourée d'une ceinture de petites républiques, la face de l'Europe eût été changée *pour longtemps*.

Mais la frontière du Rhin était la grande idée du Comité de Salut public, et avant lui, des hommes de 1792.

La France de 1792 préféra continuer la politique des rois et travailler comme eux à la « plus grande France ».

Or, les historiens ne nous disent pas les protestations de la Bourgogne, de la Franche-Comté et de la Lorraine contre leur annexion à la France; rien n'est pourtant plus certain. Les cruautés de Louis XIV en Lorraine n'y sont pas encore oubliées à l'heure qu'il est.

La Bourgogne, la Franche-Comté, la Lorraine, ces pays qui ont tant d'affinités avec les « Pays-Bas » sont, au fond, fédéralistes comme nous. Le fait saute aux yeux de tout observateur qui visite, en ami, ces braves populations auxquelles nous fûmes si longtemps unis. — Proudhon, Veuillot, Courbet sont « des gens de chez nous »!

C'est le Franc-Comtois Proudhon, qui, en plein Empire, a relevé la doctrine fédéraliste, malgré les cris de la démocratie jacobine de son temps, qui voulait annexer la Belgique et qui soutint la Prusse en 1866.

Les Etats-Unis d'Europe, déjà entrevus par Mallet du Pan, en 1793, seront fédéralistes, si la paix doit jamais régner en ce monde. En tout cas, la France fera quelque jour la révision de son histoire officielle de la conquête de la Belgique en 1792 et 1794.

Rappelons qu'en 1792, Robespierre, dans son N° 1 du journal *Le défenseur de la Constitution*, après avoir attaqué Brissot et Condorcet, s'explique sur la guerre de Belgique et dit : « Il fallait dès l'origine, et il faut encore aujourd'hui déclarer solennellement que les Français n'useront de leurs forces et de leurs avantages que pour laisser à ce peuple la Constitution qui lui paraîtra la plus convenable ».

C'était formel. (1) Mais Robespierre finit par suivre le mouvement et tous les Jacobins avec lui.

C'est seulement après l'annexion de la Savoie (fin 1792) que la France songea à la théorie des *limites naturelles*. La République reprit les traditions de Louis XIV : *le droit des Peuples ne compta plus pour rien*, malgré les déclarations pompeuses de 1791.

On prétend que c'est Anacharsis Cloots qui eut le premier l'idée de pousser la France au Rhin; c'est probable.

Cloots, prussien, — ex-baron du Val de Grâce (Gnadenthal), devenu « Orateur du Genre humain », est l'auteur d'un livre intitulé : *La République universelle* ou *Adresse aux Tyrannicides*. A Paris, l'an quatre de la Rédemption. (Au chef-lieu du Globe de l'an quatre.)

On y lit ce qui suit, page 9 :

« Profitons de notre ascendant sur l'esprit des peuples morcelés. Profitons de notre masse imposante et de notre situation géographique au centre de l'Europe sur l'Océan et la Méditerranée. Profitons de l'universalité de notre langue, et de la diversité des

(1) Ce même numéro contient le discours prononcé aux Jacobins, le 27 avril 1792, en réponse à Brissot et Guadet.

Ce néfaste Brissot voulait aussi chercher noise à la Suisse. (V. le *Mallet du Pan*, de M. Descottes, p. 11.)

Tout ce journal de Robespierre est encore à relire.

langues étrangères, usitées parmi les Français du Rhin et de l'Escaut, des Alpes et des Pyrénées. Un idiome se propage rapidement ; à peine César eut-il fait la conquête des Gaules, que le latin devint la langue des Gaulois : le grec ne fit pas de progrès moins rapides en Asie, après les victoires d'Alexandre. Les Portugais ne firent qu'une apparition triomphale aux Indes, et leur idiome est encore usité aujourd'hui sur les côtes du Malabar, du Coromandel, de Malaca et de Ceylan. Saint Louis ou Louis IX, voulant planter la croix sur le sépulcre d'un Essénien, ne laissa, pour tout monument de ses folles croisades, que la langue de son pays et de son temps, dont l'usage, depuis cette époque, n'a pas discontinué dans toutes les échelles du Levant. La langue du corps diplomatique, du monde politique, va devenir incessamment la langue du monde commerçant. Les écoles françaises se multiplient dans toutes les villes de commerce, à l'instar de toutes les cours de l'Europe. Un négociant d'Amsterdam ou de Londres écrit en français à ses correspondans de Lisbonne ou d'Archangel ; il reçoit la réponse en français : de sorte qu'avec un seul commis, on fait des affaires qui auroient exigé dix hommes versés dans l'étude des mots. L'intérêt général exige de prendre une seule langue pour dragoman universel ; or, l'intérêt du genre humain est plus puissant qu'Alexandre et César.

» Il n'y a pas jusqu'aux puristes qui ne doivent aimer le nouvel ordre des choses ; car une des grandes causes de la mobilité qu'éprouvoit notre langue, c'est les courtisans, les nobles et les gens vivant noblement, affectoient un jargon de coterie ; il étoit du bon ton d'abandonner des termes adoptés ou créés par le peuple. Or, comme tout émane ordinairement du souverain, il sera du bon ton d'abandonner désormais de respecter la majesté du peuple : et la langue française, la langue universelle ne s'appauvrira plus par les caprices de la fatuité.

» Comme l'usage de la langue française, dans les pays étrangers, est la marque d'une bonne éducation, on apprenoit le français par esprit d'aristocratie. *Beaucoup d'Allemands et d'autres septemtrionaux affectent chez eux d'ignorer leur langue, pour se donner du relief dans le beau monde. Fréderic le Grand poussa la chose si loin, qu'on nous mettoit en pénitence à l'école militaire de Berlin, lorsque nous parlions l'idiome du pays.* Je ne risquais pas beaucoup, car je venois de faire mes humanités à l'université de Paris : *aussi n'ai-je jamais bien su ma langue natale.* Ce fut dans des livres français que j'appris à lire, dans le *Catéchisme historique de Fleury* et dans l'*Histoire de la barbe bleue.* Et au sortir de la maison paternelle, à l'âge de neuf ans, *je fus envoyé à Bruxelles, puis à Mons, puis à Paris.* Cette digression biographique ne sera pas tout à fait inutile aux observateurs. Ils y trouveront plus d'une cause de la propagation rapide de la doctrine que je prêche pour le salut du genre humain.

. . . . . .

» On m'accordera, sinon la république du monde, au moins celle de l'Europe, au moins celle de la Gaule, jusqu'aux embouchures du Rhin et au sommet des Alpes : ce système écartera toute idée de dislocation de la France, de fédération départementale. Ceux qui me donneront toute la Gaule, sentiront, dans la suite, *qu'il faudra m'accorder toute l'Europe, tout notre hémisphère, toute la mappemonde.* Et si l'on me demande pourquoi cela? Je répondrai qu'on ne m'a pas lu attentivement. »

Et, plus loin, dans une lettre datée de 1790, adressée à son oncle, — le Chanoine Corneille Pauw, l'écrivain connu, — Cloots avait dit, page 130, eod. :

« Aucune force humaine n'empêchera les Avignonais, les Savoisiens, les Brabançons, les Liégeois, les Hollandais de se

réunir un jour à la France, et le jour de cette agrégation gauloise n'est pas fort éloigné; *car tout ce qui réside en deçà du Rhin est nécessairement Gaulois.* Il est juste que nous soyons maîtres chez nous, et nous ne souffrirons pas qu'aucun membre de la république gauloise soit opprimé par des Cimbres ou des Teutons. Aujourd'hui, après deux ans de méditation, je dirai à ceux qui appellent cela faire des conquêtes, que nous ne devons pas même souffrir qu'aucun membre de la famille gémisse sous le sceptre d'un oppresseur. Délivrer les peuples et les recevoir hospitalièrement, départementalement, dans notre sein c'est leur accorder ce que l'intérêt mutuel demande à la saine politique. Dans ce nouvel ordre des choses, le plus foible fait la conquête du plus fort : C'est Carpentras et Bastia qui s'enrichissent de la puissance et de l'indépendance d'une immense communauté heureuse : la France libre ne s'empare pas de la dépouille des Corses et des Comtadins. La Hollande et en général les Pays-Bas, situés à l'embouchure des principaux fleuves *de l'Allemagne et des Gaules,* verroient leur industrie, leur commerce s'accroître prodigieusement, et les frais énormes du gouvernement diminuer promptement, *en ne formant qu'une nation avec la droite et la gauche du Rhin,* dont les rives sont obstruées maintenant par mille péages féodaux, épiscopaux, régaliens, impériaux, vandales et ostrogoths. J'ai développé ailleurs les avantages innombrables que les Hollandais et tous nos voisins auroient en faisant notre conquête. Et pour nous conquérir, il suffit d'envoyer des représentans démocrates à Paris, au lieu de recevoir les étrivières des représentans aristocrates siégeant à La Haye et à Berne; au lieu de payer un tribut onéreux et honteux à des valets du Danube et du Pô, siégeant à Bruxelles, à Liége, à Chambéri, etc. »

C'est sans doute sous l'influence de Cloots que Brissot écrivait, le 22 novembre 1792, à Dumouriez (V. Borgnet, T. II, p. 63) :

« Ah! mon cher, qu'est-ce qu'Alberoni et Richelieu qu'on a » tant vantés? Qu'est-ce que leurs projets mesquins comparés à » ces soulèvements du globe, à ces grandes révolutions que nous » sommes appelés à faire?... Ne nous occupons plus, mon cher, » de ces projets d'alliance de la Prusse, de l'Angleterre (Allusion » à des négociations secrètes), misérables échafaudages ; tout cela » doit disparaître : *novus rerum nascitur ordo*. Il faut que rien ne » nous arrête... Une opinion se répand ici : *la république française* » *ne doit avoir pour bornes que le Rhin*. »

Dumouriez avait dit dans sa lettre datée de Jemmappes le 7 novembre et adressée aux magistrats de Mons : « l'armée de la » République est envoyée dans la Belgique pour porter la paix et » la liberté.....

« Je suis, Messieurs, l'Ami du Peuple belge. »

Dumouriez était, pensons-nous, de bonne foi. Il faut le dire à son honneur; seul, il voulut être juste envers les Belges et c'est ce qui le perdit aux yeux de la Convention.

Cet homme de l'ancien régime connaissait, du reste, admirablement la Belgique, où il fit preuve des plus rares qualités d'homme d'Etat.

« Dumouriez data de Mons sa proclamation aux Belges (8 novembre), pièce qui fut imprimée dans les deux langues, et envoyée à tous les généraux de l'expédition pour la répandre dans le pays. Il déclarait rompus, au nom de la république française, les liens qui unissaient la Belgique à l'Autriche : il engageait le peuple à élire sur-le-champ de nouveaux administrateurs; il promettait que ses soldats, arrivant comme alliés et comme frères, n'influenceraient pas les délibérations populaires et laisseraient le maniement des deniers publics aux magistrats à choisir. La proclamation se terminait par la menace de traiter en ennemies les

provinces ou les villes « assez avilies par l'esclavage, pour ne pas saisir avec enthousiasme, l'arbre de la liberté que les Français voulaient établir chez leurs voisins ». Pour atténuer l'effet de ses dernières phrases, Dumouriez ajoutait : « Vraisemblablement » aucun général français ne sera dans le cas d'en venir à ces extré- » mités. Le peuple belge a l'âme trop élevée et soupire depuis trop » longtemps après la liberté, pour ne pas rentrer avec énergie et » empressement, dans tous les droits que la nature a donnés aux » hommes réunis en société, et dont l'ignorance seule leur a fait » perdre l'usage. »

« Il n'est pas sans intérêt de rappeler que la Convention, qui mit plus tard en oubli les promesses de Dumouriez, donna à cette proclamation son approbation préalable. (*Campagnes du général Dumouriez*, etc., vol. II. p. 50.) La pièce avait été précédée d'un manifeste (ce manifeste non daté, coïncide avec les premiers mouvements de l'armée française) où le général excitait les Belges à l'insurrection, et reconnaissait les torts de la Révolution française à leur égard. « Victimes, leur disait-il, de la politique insidieuse » et cruelle de toutes les cours de l'Europe, et particulièrement » de celle de France, qui regardait votre liberté comme le dernier » coup porté au despotisme qu'elle voulait rétablir sur nous, non » seulement vous n'avez reçu aucun secours efficace des Français » vos voisins, mais vous avez été abandonnés et trahis par les » Français eux-mêmes, lorsqu'ils sont entrés dans vos provinces. » C'était, ajoutait-il, à la France républicaine à réparer ces torts, et l'unique marque de déférence qu'elle réclamait se bornait à l'établissement d'un gouvernement qui consacrât le dogme de souveraineté populaire. Il y avait loin de là au système d'intimidation qui prévalut par la suite. » (Borgnet, T. II, p. 52.)

En relisant la « correspondance de Dumourier (*sic*) avec Pache » (Paris, Desenne 1793), nous y avons trouvé le manifeste

de Dumouriez (que M. Borgnet dit être non daté), adressé aux Peuples de la Belgique; il est daté de Valenciennes le 26 octobre. Il fut envoyé à Pache le 26 octobre et approuvé par le ministre de la guerre, dès le 27. (Corresp., p. 49.)

D'autre part la proclamation de Dumouriez n'était qu'une *copie des Instructions envoyées par Pache.* (V. corresp., p. 52, 53 et suivantes.)

On lira avec intérêt la proclamation que Dumouriez adressa au Peuple belge. (Corresp., etc., p. 193. V. Documents.)

Elle confirme absolument que Dumouriez avait parlé *en exécution d'avis du Gouvernement.*

Mais, il est fort intéressant de noter qu'à la même époque, Dumouriez approuvait, *du moins en apparence*, le projet de faire du Rhin la barrière de l'Empire français, d'attaquer Trèves et Coblentz et de s'en assurer au moins pour le temps de la guerre et d'achever la conquête *philosophique* de ces Etats ecclésiastiques, *en les municipalisant.* (Lettre à Pache du 10 novembre 1792. Corresp., etc., p. 69.)

On commença d'abord par traiter les Belges en douceur : Pache réprima les exactions de la Bourdonnaye. (Corresp., etc., p. 77.)

Dumouriez, de son côté, avait, à Bruxelles, le 18 novembre 1792, insisté sur la nécessité pour les Belges de former avec les Liégeois *une seule et même nation sous le nom de Belges.* C'était la solution. Dumouriez voulait réellement émanciper la Belgique. (1)

Mais, les Jacobins et les Girondins ne l'entendaient pas ainsi et les Belges ne secondaient pas Dumouriez.

(1) Michelet n'en a pas moins écrit que « la Belgique est une invention anglaise ». Il admettait les « Pays-Bas ». Dumouriez n'eût pas été hostile à la reconstitution des *anciens Pays-Bas.* Mais, Michelet voulait-il des Pays-Bas indépendants ? Il ne l'a jamais dit explicitement.

Celui-ci avait convoqué les assemblées primaires quand la convention rendit son fameux décret du 15 décembre 1792.

Dumouriez s'inclina (Lettre à Pache, 21 décembre, Corresp., p. 265) et c'est lui qui publia en français, en flamand, en liégeois et en allemand, le décret du 15 décembre 1792, prélude de l'annexion. (Correspondance avec Pache, p. 271.)

Malgré les réclamations des Belges en faveur de la souveraineté nationale et en dépit des promesses solennelles de la Convention, le programme de Brissot fut exécuté à la lettre : le droit des peuples était le cadet des soucis de la Convention, il faut le constater.

Le décret de la Convention, du 15 décembre 1792, ouvrit les yeux des Belges les moins clairvoyants : On comprit ce que la Convention voulait faire de la souveraineté nationale. Ce décret était la mainmise sur le numéraire de la Belgique et sur trois milliards de propriétés du fisc, du prince, des établissements publics et mainmortes. (1)

Les clubs, composés en général d'étrangers, dirigèrent la comédie annexionniste.

Danton fut envoyé en Belgique et il voulait l'annexion.

On peut lire dans Borgnet (T. II, p. 150), le récit de la mission de Danton, Camus, Merlin et consorts en Belgique, les voleries et les pillages des agents français pendant la première invasion. C'était une nuée d'oiseaux de proie qui indigna Marat. (*Journal de la République,* n° 61.)

La conduite des Commissaires de la Convention en Belgique, Merlin y compris, fut odieuse.

(1) Mons, Charleroi et Liége firent adhésion au décret. (Borgnet, T. II, p. 107.)

Selon le mot connu de Danton, la Convention n'avait pas envoyé des « Demoiselles » en Belgique. Huguenin, président de la Commune de Paris, en septembre 1792, Ronsin, Gonchon furent de l'expédition. Ces scélérats, — parmi lesquels on trouvait des commensaux de Bicêtre, — nous firent sentir leur despotisme brutal.

M. Borgnet a bien mis en relief le rôle honorable de Dumouriez, en regard des actes des autres agents de la France en 1793. (1)

De son côté, la populace détruisit les œuvres d'art (Borgnet, p. 208) : C'étaient des « reliques aristocratiques ». Puis, vinrent les pillages sans frein dans les églises (Borgnet, p. 228), sous l'œil paternel du bon *Janséniste Camus !*

Cambon voulait enlever tout le numéraire de la Belgique pour continuer la guerre. Dumouriez, lui, qui ne voulait pas piller, avait tiré *40 millions de florins* des Communautés religieuses.

L'invasion avait débuté par une contribution, des emprunts au clergé (Borgnet, p. 94). L'évacuation de la Belgique, en 1793, s'annonça par l'enlèvement d'œuvres d'art (V. Maeterlinck) et même d'otages pour une contribution de deux millions, que les commissaires de la Convention avaient frappée sur Bruges et qui n'avait pu être payée avant l'évacuation.

M. Chuquet passe assez légèrement sur tout cela dans sa *Trahison de Dumouriez.*

(1) Dumouriez voulait aussi ne pas laisser supprimer entièrement les corporations. Elles eussent dû, d'après lui, subsister sans monopole (Témoignage de M. Altmeyer). C'était, on le voit, un homme avisé et qui devançait singulièrement les Jacobins de son époque.

La seconde invasion fut plus brutale : Dumouriez avait dû fuir (avril 1793).

Cambon put dire le 23 juillet 1793 : « Aujourd'hui la Belgique nous envoie au lieu de recevoir ».

On imposa 80.000.000 de contributions militaires à un peuple déclaré français par la Convention, *en 1793*. Les réquisitions furent encore pires, à cause des assignats. Les réquisiteurs étaient des hommes atroces, de purs brigands. On envoyait de partout des otages en France.

La Terreur s'installa chez nous (1), et en même temps recommencèrent les vols, les pillages d'objets d'art.

Avec le maximum et les assignats, ce fut une belle orgie. Tallien avait osé dire qu'il fallait traiter la Belgique *en pays conquis : c'était franc.*

La Belgique devint la vache à lait de la France : celle-ci n'accorda la réunion que *lorsqu'elle jugea que l'exploitation avait assez duré.*

C'est Merlin (de Douai) qui proposa la réunion. Camus appuya, ainsi que Portiez et Lefèvre de Nantes.

Deux orateurs firent opposition à l'annexion, Lesage et Armand de la Meuse, ils démontrèrent admirablement et vainement, les dangers de l'annexion et le défaut de consentement des Belges.

Merlin emporta le morceau : il voulait le Rhin *et il s'agissait bien de droit!* Il ne parut pas alors que l'annexion de la Belgique qui demandait à être indépendante, était une chose abominable et contraire à l'intérêt même de la France.

(1) V. Paul Verhaegen, *Le tribunal révolutionnaire de Bruxelles*. Bruxelles, Vromant, 1893.

La France était arrivée à ses fins, en empêchant les Belges de s'organiser et de se constituer en Etat; nous n'avions pas d'unité nationale alors et il n'y avait pas de capitale.

Malgré le décret d'annexion de la Belgique à la France, (9 Vendémiaire, an IV — 1 octobre 1795 : Voir les Documents), ce n'est qu'en 1797, lors du traité de Campo-Formio, que l'exercice des droits civiques fut accordé aux Belges.

Disons qu'en ce qui nous concerne, la France a réparé sa faute en 1830 et 1831. Mais, elle n'a pas réussi avec l'Allemagne : la Prusse est à la frontière française. C'est l'épine dans le talon.

Ah ! ce n'est plus le temps où Napoléon rêvait d'une seule Cour de Cassation pour toute l'Europe ! — Ni même le bon vieux temps des inoffensifs électeurs de Mayence, Trèves et Cologne, — alors que le Rhin était la rue des Prêtres.

Ces événements sont bons à rappeler à nos politiciens qui jetteraient le pays dans les aventures, au moment où l'on reparle encore de la refonte de la Carte de l'Europe par la suppression des petits Etats. Souhaitons que tous nos compatriotes se souviennent des dures leçons du passé.

La Belgique, ou plutôt ce qu'il en reste, hélas ! a repris une place très honorable dans le Monde ; cela n'est contesté par personne. Que tous les Belges — sans distinction d'opinion — se gardent donc d'amener l'étranger chez nous ; il nous en cuirait terriblement. (1)

(1) Un souvenir :
Croirait-on qu'en 1867, M. Arntz, auteur estimé d'un cours de Droit civil, professeur de Droit civil et de Droit international à l'Université de Bruxelles, enseignait dans son cours *de Droit des Gens, suivi par nos futurs Diplomates* (!) :
« Que la Prusse avait eu tort de ne pas prendre, en 1815, toute la rive » droite de la Meuse, — à partir de Visé jusqu'à la frontière hollandaise, vers

Restons nous-mêmes. Soyons les amis de nos voisins, mais des *voisins égaux ;* nous les valons et nous avons trop subi les *Grands frères.*

Et qu'on veuille le remarquer une bonne fois : c'est le Roi, qui est aujourd'hui la garantie de notre existence nationale. Il est notre caution devant l'Europe et il fait bien son « métier ». (1) Une République belge ne durerait pas huit jours ; personne ne peut douter que le partage de la Belgique se ferait par Note diplomatique.

Si l'Europe doit encore se transformer, nous n'y pourrons peut-être rien ; les éléments de la solution ne sont pas chez nous et nous subirons peut-être encore l'abus de la force. Attendons l'orage, mais n'appelons pas nous-mêmes la foudre !

» Gennep ou Cuyck. Cela se justifiait par des nécessités de navigation, etc. »

Nous autres étudiants, nous fûmes stupéfaits du langage du Teuton de Clèves !

M. Arntz était, lui aussi, un ancien démocrate : il avait dû émigrer en Belgique vers 1834. Il avait été Membre du Parlement de Francfort et il payait sa bienvenue chez nous, en faisant de la propagande prussienne, en pleine Université de Bruxelles ! Il n'obtint du reste pas, en 1871, la chaire de Droit civil à l'Université *allemande* de Strasbourg. *Et nunc intelligite, erudimini !*

M. Banning a signalé le péril allemand, mais cela n'a ému que quelques Liégeois de nos amis.

Heine prévoyait que l'aigle prussienne pondrait dans la perruque du Bourgmestre de Hambourg. L'événement s'est réalisé et, avec nos folies flamingantes, ne désespérons pas de voir l'aigle prussienne pousser jusqu'à Anvers, qui deviendrait un second Hambourg.

La Bourse d'Anvers a, du reste, un air bien impérial et vieux allemand : elle rappelle Francfort.

(1) Expression de Léopold I^er^. Il entendait le mot dans son sens noble. (Etym. *Ministerium,* dont on a tiré très tard le mot *savant* Ministère.)

XXVII

LE CULTE DE LA RAISON EN BELGIQUE

M. Borgnet (T. II, p. 344) constate qu'il fut toujours impossible en Belgique, d'attirer les classes inférieures aux fêtes décadaires, où leurs temples étaient profanés et leurs opinions religieuses livrées à la dérision (1); à ces fêtes où la place occupée jadis par l'image du Dieu de leurs pères, était scandaleusement offerte à cette déesse de la Raison que, depuis plusieurs mois, le ridicule avait détrônée en France.

On verra, aux Pièces justificatives, une série de discours prononcés au Temple de la Raison à Bruxelles.

M. Aulard a consacré tout un volume à l'étude du Culte de la Raison. (Paris, Alcan 1892.)

Il constate la prompte décadence de la religion de Robespierre et il conclut comme suit :

---

(1) Un discours du citoyen Baladelle (!), juge au tribunal de Bruxelles, commençait ainsi : « Les prêtres appellent à la sainte table les idiots amoureux de leurs reliques, pour leur faire manger leur dieu. » (*Recueil* de Huyghe, II, 350.) Ce discours fut prononcé à la fête célébrée le 21 janvier, jour anniversaire de la destruction de la royauté dans la personne de Louis Capet, dernier tyran des Français, à cette fête où figuraient, pour employer les expressions métaphoriques du temps, les enfants des deux sexes qui n'ont pour mère que la République, pour domaines que ses secours.

« Dans les pays conquis, il arriva que, pendant quelque temps encore, les Français inaugurèrent des temples à l'Etre suprême. C'est ce que fit le conventionnel Portiez (de l'Oise), quand, le 30 frimaire an III, il installa à Aix-la-Chapelle une administration française ; mais son discours fut tout politique et il semble vouloir prouver à la ville conquise que les Français n'étaient pas des athées. (1)

On verra, par les pièces que nous publions, qu'en Belgique, ces Temples s'appelaient Temples de la Raison. Mais, les Temples de la Raison étaient surtout les Temples de l'Annexion.

(1) *Fête civique célébrée à Aix-la-Chapelle, le 30 frimaire l'an III de la République.* Aix-la-Chapelle, impr. des citoyens Schæfers, an III, in-8° de 23 pages. — Carnavalet, 12, 272.

XXVIII

UNE ÉDITION BELGE DE L'ALMANACH DU PÈRE GÉRARD

Nous renvoyons à l'ouvrage de M. Welschinger pour tout ce qui concerne les Almanachs de la Révolution.

Nous avons trouvé une édition *belge* de l'Almanach du Père Gérard, pour l'année 1793, 2^{me} de la République française.

En réalité, l'an II a duré 20 mois : On s'aperçut trop tard que la seconde année républicaine devait commencer seulement le 22 septembre 1793 et non le 1 janvier. On voit par les documents officiels du temps qu'on disait alors indifféremment l'an second, l'an II^{me} ou l'an deux de la République. (Voir aussi les documents officiels renseignant l'an 3^{me}, puis enfin l'an 4 de la République.)

A cette époque aussi, on écrit indifféremment française ou françoise. Les premières pièces d'or de la République sont de 24 livres (le vieux louis) et elles portent encore en exergue : République françoise. Nous en possédons une, trouvée à Fleurus.

La ville de Charleville, elle, avait donné à sa garde nationale,

dès 1790, des drapeaux tricolores portant l'inscription : *République française*.

C'était bien mieux que « l'Empire françois » qui avait commencé à être en vogue dès 1790. (1)

L'Almanach du Père Gérard contient des entretiens sur la Constitution.

Il se termine par une chanson patriotique dont voici le dernier couplet :

J'ai juré de mourir libre,
Et je tiendrai mon serment;
Que le Pape, au bord du Tibre,
Lance son foudre impuissant;
J'ai juré de mourir libre
Et je tiendrai mon serment.

On notera que l'éditeur distingue encore les Liégeois des Belges.

Le volume est dans le format in-32.

Il porte l'avertissement suivant :

« L'almanach du Père Gerard, destiné à éclairer le Peuple

(1) Le fameux chant : *Veillons au salut de l'Empire*, qui fut adopté par Napoléon, concurremment avec la *Marseillaise*, date de 1791.

L'Empire *françois*, c'était l'*Etat* opposé à l'antique royauté, *qui avait fait la France*.

Les paroles du *Veillons au salut de l'Empire* sont de M. Roy; la musique est de Dalayrac, qui a donné son nom à une rue de Paris. Le refrain du chant dit : « Les hommes libres sont Français ». Ceci était admis alors, même à Mayence.

La *Marseillaise* fut chantée lors de l'entrée des Français au Kremlin, et plus tard à *Sébastopol*.

Les chansons mènent le Monde. On connaît la variante de l'homme du parterre, qui assistait à la représentation de la pièce de Beaumarchais et qui murmura : « Tout finit par des canons », pendant que les acteurs disaient, d'après l'auteur : « Tout finit par des chansons ».

sur les principes de la Constitution Françoise, est trop avantageusement connu, pour qu'il soit nécessaire de revenir ici sur ses justes éloges. L'intérêt qu'inspire cette Législation aux Liègeois et aux Belges devenus libres, a engagé l'Editeur à profiter du premier instant de l'affranchissement de ses Presses de la Censure monacale, pour offrir à ses concitoyens un présent aussi agréable.

» Pour rendre cette Edition plus utile que toute autre jusqu'ici connue, on a eu soin de la faire analogue aux changements essentiels, que l'année qui vient de s'écouler a produits dans cette constitution, qui, par les soins des sages législateurs de la France devient de plus en plus digne d'être celle de l'Univers entier. »

XXIX

L'ACCENT FLAMAND (?) DE THÉROIGNE DE MÉRICOURT

On sait que Théroigne est née à Marcourt, près de Laroche (Luxembourg belge).

La « belle Liégeoise » de Michelet était donc luxembourgeoise et Carlyle ne s'y est pas mépris. Michelet a, du reste, reconnu son erreur. (Lettre inédite)

M. Marcelin Pellet (*Variétés Révolutionnaires*, T. III), a consacré une fort bonne étude à Théroigne. (1) On voit que M. Pellet a été spécialement renseigné par des Belges.

Nous lisons cependant, p. 86 de son étude :

« *Dulaure cite d'elle* (Théroigne) un mot caractéristique, *dit* » *avec son accent flamand :* Je n'aime pas les femmes *francesses.* » (2)

Qu'est-ce à dire? M. Pellet et Dulaure, ce prolixe conventionnel, seraient-ils de la famille de cette bonne duchesse de la T., qui, réfugiée à Bruxelles, en 1870, s'écriait : « Mais le flamand

(1) Elle a aussi été publiée en brochure séparée.

(2) En réalité, Dulaure (*Esquisses historiques*, Paris, Baudoin, 1823. T. I^er^, note de la page 331) a écrit *françaisses*.

n'est pas si difficile à comprendre. Moi, je comprends PRESQUE TOUT *ce que les dames de la Cour se disent entre elles!* (Historique !) Ces malheureuses parlaient français.

Dulaure pensait peut-être, lui aussi, que le patois du comté de Laroche est un dialecte flamand.

Il n'avait pu lire la célèbre définition que *Littré* a donnée dans son Dictionnaire du mot *wallon :*

« 1° Habitant, habitante des provinces méridionales de la Belgique, c'est-à-dire *de celles qui sont entre l'Escaut et la Lys!!!* »

Très sérieusement, nous pouvons certifier à M. Pellet que les Flamands ne prononcent jamais *Francesses,* quand ils daignent parler français.

Francesse, c'est la pure prononciation populaire luxembourgeoise et même lorraine. On la retrouve dans tout le pays de Longwy, qui n'est pas tout près de Laroche, et même à Charleroi.

Nous devions bien cette petite rectification, en l'honneur de notre célèbre compatriote, que Camille Desmoulins a comparée à la Reine de Saba, à l'occasion d'une visite qu'elle fit au District des Cordeliers, — le Salomon des Districts, — comme disait Desmoulins dans le pathos *du temps.* (1)

Elle recevait, du reste, tous les personnages importants de l'époque, même les graves Sieyès et Chapelier. (V. M. Pellet)

Elle aurait été calomniée par les *Actes des Apôtres* (de Champcenetz et Rivarol) et par les caricatures du temps.

Sub judice lis est.

(1) Mes compatriotes pourront lire dans les *Annales de la Société archéologique du Luxembourg* (année 1852), la savante notice de M. Warlomont qui, bien avant les Goncourt, donna l'acte de naissance de Théroigne.

XXX

EFFORTS ANCIENS VERS LE RHIN

M. Pellet (*Variétés*, T. III. p. 1) s'est défendu de vouloir examiner théoriquement quelle serait la géographie politique de l'Europe si Charles VIII et Louis XII, au lieu d'entreprendre des expéditions *inutiles* dans le Milanais, si justement appelé le tombeau des Français, avaient tourné leurs regards et leurs efforts sur le bord du Rhin. (1)

Charles VIII et Louis XII n'y ont sans doute pas songé, mais un de nos princes, Charles-le-Téméraire avait songé, avant eux, à réunir toute la rive gauche du Rhin à ses Etats. Il avait noué toutes les négociations et il était certain de réussir, quand la mort le surprit sous les murs de Nancy (1477).

Il n'est pas douteux que le Bourguignon eût gagné le Rhin à sa cause, comme Napoléon le fit plus tard.

Cela eût simplifié la reconstitution de la Gaule romaine.

Du reste, la France a eu le Rhin et il n'eût tenu qu'à Napoléon de le garder, — même après Leipsig.

---

(1) L'observation ne manque pas de sel, d'autant plus qu'il n'y avait rien à civiliser dans le Milanais. L'Italie avait eu une admirable floraison artistique. Réserve faite de l'architecture dite gothique, l'*art français* par excellence, — l'Italie était notablement en avance sur la France.

Napoléon avait fait oublier toutes les misères de la Conquête : la « soudure » était faite.

Le Rhin — cette ancienne rue des Prêtres — ne coule plus en France. (1)

Nous ne voyons guère qu'un prince belge pour résoudre la question du Rhin.

La Belgique a fourni à la France les rois de la première et de la deuxième race. Ceux de la troisième, descendants de Witikind, ont duré mille ans, — ce qui est un beau terme et prouve pour la race saxonne.

Est-ce que notre prince qui est Cobourg, Hohenzollern et Bourbon ne pourrait rendre le Rhin à la France et clore l'ère des Révolutions, en fondant la cinquième race?

Il rapporterait aux Français l'esprit de liberté.

Voilà peut-être la solution, en dehors de la Fédération qui n'est pas prochaine; les nationalités se forment seulement.

Nous soumettons l'idée à M. Pellet, qui oublie que la Belgique est sur le chemin du Rhin et qui devrait savoir tout ce que les Français ont fait chez nous. C'est miracle que la Belgique ait duré; il fallait qu'elle eût une grande vitalité pour résister aux amputations successives de territoires, aux pillages de toute espèce. La Belgique a été, jusqu'en 1830, le souffre-douleur de l'Europe et en particulier de la France.

---

(1) Le vœu de M. Van Bemmel, professeur d'histoire à l'Université de Bruxelles, est réalisé. M. Van Bemmel regrettait, vers 1865, qu'on n'eût pas repris l'Alsace à la France, en 1815. Il y eut, du reste, des protestants alsaciens qui firent alors une démarche auprès des puissances alliées, en vue de faire rattacher l'Alsace à l'Allemagne!

M. Van Bemmel était l'ami de Charras et de Proudhon, qui subirent l'influence du gallophobe Directeur de la *Revue trimestrielle,* qui niait et calomniait Napoléon.

Les ducs de Bourgogne avaient élevé les Pays-Bas au plus haut degré de prospérité. Louis XI commença l'œuvre des Rois de France, après la mort de Charles-le-Hardi. (1)

Il serait bien juste qu'à leur tour, les Belges, qui ne sont plus anémiés, importent en France leur prince, leurs artistes, leurs industriels entreprenants, leurs coloniaux, leurs juristes, leur administration ennemie de la routine.

Ce serait tout profit pour la France qui est aux mains de juifs allemands, ne fait rien de ses colonies et laisse dépérir son commerce.

Ma solution diffère donc quelque peu de celle de M. Banning,

---

(1) Citons un exemple topique :

La vigne était autrefois cultivée partout en Belgique, à Tournai, aux environs de Bruxelles, à Louvain, aux environs de Malines, en Campine, à Gand, à Bruges, à Namur et sur toute la Meuse, jusqu'à Maestricht.

Voltaire parle encore d'un champagne de la Meuse qu'on servait à la Cour du Roi de France.

Louis XI fit dévaster et détruire la plupart des vignobles belges : les ducs de Bourgogne avaient protégé cette culture que Charles-Quint rétablit.

Les armées de Philippe II détruisirent les vignes.

La culture de la vigne reprit sous Albert et Isabelle, mais, de par le traité des Pyrénées, outre les cessions de territoires, *toute culture de la vigne dut disparaître des provinces belges.*

Louis XIV fit détruire en Belgique tous les vignobles qui restaient.

C'était du protectionisme radical et le moyen a réussi jusqu'à nos jours.

Consulter à ce sujet le savant ouvrage de M. Theyskens : *la Vigne* (Bruxelles, Lebègue et Cie).

Le savant Dr Theyskens affirme que la culture de la vigne est encore possible chez nous. Cela *reviendra*, on ne peut en douter et la résurrection de l'industrie vinicole serait digne de tenter Léopold II.

Le roi Guillaume y songeait; il voulait même reboiser les Dunes de Belgique, où l'on a bêtement détruit les bois, rempart naturel contre la mer (V. *La côte de Flandre*, de Léon Dommartin).

Nous avons vu en Italie d'admirables produits obtenus par des vignerons français. Que l'on amène chez nous des vignerons bourguignons et le problème sera résolu.

Ainsi, a-t-on fait pour la verrerie, en amenant à Charleroi des Français et des Allemands. Ainsi, vient de faire la France, en créant, chez elle, l'industrie des perles de Venise.

qui était un Belge mégalomane et qui songeait à reprendre les anciennes provinces perdues. La Belgique aurait eu la Somme pour limite. En ajoutant à cette Belgique, le Rhin, on eût fait une grande « Lotharingie », fort acceptable.

C'est en tremblant que je hasarde ma solution.

Carra fut guillotiné, en l'an V de la Liberté, pour beaucoup moins que cela, — pour un article sur le duc de Brunswick, qu'il *aurait* proposé pour le trône de France.

En mourant, Carra regrettait de ne pas « voir la suite ».

Il était gourmand : la suite ne finit qu'à Waterloo.

XXXI

DANS MON VILLAGE

Quelle impression laissent dans les Campagnes de grands événements comme la Révolution et l'Empire?

C'est ce qu'on néglige souvent de rechercher. Seule l'opinion des villes compte : le Campagnard est toujours *le Barbare*.

H*** est tout près de Longwy et de la frontière française, telle qu'elle avait été fixée définitivement en 1769. Ce village de l'ancien duché de Lorraine, dépendant du bailliage de St-Mihiel, fut cédé aux Pays-Bas, en 1602, avec St-Leger, Ruette, etc.

Des deux côtés de la frontière actuelle, on parle le même patois, avec une légère différence de prononciation du *j* et du *ch* (*dj, tch,* en Belgique).

Dès les premiers jours de la Révolution, tous les Français de la frontière (Vaux, Warnimont, Cosnes) s'étaient faits brigands et venaient piller les « anciens frères », passés aux Pays-Bas. Ils violentaient les femmes pour se faire remettre l'argent, enlevaient les chevaux et le bétail, le linge, les matelas, etc. On enleva même

à un de mes parents la cravate de soie qu'il portait. C'était l'*anarchie pure*.

Ces souvenirs ne sont pas encore oubliés actuellement. Les Belges étaient sans armes, sans défense ni protection. Les exactions durèrent longtemps : *le lien* social avait disparu en réalité. (1)

Après l'occupation française, le village fut pourvu d'un curé constitutionnel, nommé Christophe, assez brave homme, paraît-il. Mais, les habitants tenaient pour le curé insermenté qui était obligé de se cacher. On lui faisait, dans les granges, des retraites à l'abri des baïonnettes des gendarmes qui venaient fouiller et sonder les fenils et les monceaux de gerbes remisées.

Le curé insermenté disait la messe dans une grange : on n'y admettait que des gens sûrs. Ma grand'mère assista à une de ces messes à l'âge de 5 ans et elle en tirait quelque fierté. A la même époque, le village était en proie à un politicien jacobin, un tyranneau de village, borné et méchant, nommé Jacques Leblanc, qui disparut après la chute de Robespierre.

Leblanc faisait force mômeries révolutionnaires, discours, processions civiques sur *le four* (l'ancien forum) du village, qui a vu passer *les légionnaires de Rome*.

Nous ne dirons rien des pillages des troupes françaises dans le

(1) On revit, en 1870, les descendants de ces pillards qui s'enfuyaient en Belgique, à l'annonce de l'arrivée des Hulans. Je n'oublierai jamais le spectacle de l'exode de cette horde d'hommes, de femmes et d'enfants emmenant leurs literies, leurs bestiaux et jusqu'à la chèvre familière. Ils dévalaient tout le long de la Grand'Rue de H*** et donnaient l'impression intense d'une scène des populations qui fuyaient devant l'invasion des Huns.

Ajoutons que les Belges rendirent alors le bien pour le mal aux descendants des pillards.

Luxembourg méridional pendant la Révolution. On trouvera le détail des hauts faits des armées, avant et pendant la Révolution, dans le grand ouvrage de notre ami Tandel (*Les communes luxembourgeoises*, 6 vol.). Ici, comme à Paris, la bêtise dans la destruction le dispute à l'odieux (Orval). Il en est de même des destructions de Louis XIV en Lorraine.

. . . . . .

Puis, vinrent Napoléon et la Conscription. On comptait les jeunes gens qui étaient partis et n'étaient jamais revenus : l'envers de la gloire !

Aujourd'hui, on commence à savoir ce que fut la discipline des armées sous Napoléon. L'armée vivait sur l'ennemi ; les héros de Napoléon étaient d'*enragés pillards*.

Etant enfant, j'ai connu un cuirassier qui avait fait la Campagne de Russie et racontait volontiers ses exploits. Ce pauvre homme regrettait de ne pouvoir aller rechercher en Allemagne un trésor qu'il avait enfoui au pied d'un arbre, pendant une retraite précipitée. L'ex-cuirassier voyait encore l'arbre, mais il n'avait pas d'argent pour faire le voyage.

Que n'ai-je noté alors les récits du père Thomas D*** ! Ils étaient autrement suggestifs que ceux de M. d'Esparbès.

Tous les anciens soldats de Napoléon qui revinrent au pays étaient forts comme des chênes; ils reprirent la charrue et rentrèrent dans le rang. Le dimanche, ils parlaient du « vieux Napoléon ».

Pour les gens de l'époque, le fait capital, c'est que Napoléon avait rétabli la religion et c'est, disait ma grand'mère, ce qu'il avait fait de mieux.



Mais, elle n'avait pas conservé le curieux catéchisme de l'Empire qui a un chapitre extraordinaire sur « Nos devoirs envers l'Empereur ». (1)

(1) Catéchisme à l'usage de toutes les églises de l'Empire français. — *Unus Deus, una Fides, unum Baptisma.* St Paul. Epist. ad Ephesios, cap. IV, ỳ. 5, et en dessous : — Paris, chez la veuve Saillant, rue du Jardinet, n° 1, et à la librairie Stéréotype, chez Nicolle, rue des Petits-Augustins, n° 15. 1806.

On y lit une approbation de Monseigneur Caprara, Cardinal archevêque de Milan, et un décret de l'Empereur, avec le sceau de l'Empire et certifié conforme par Portalis, ministre des cultes.

A la leçon VII, de la seconde partie, on lit :

D. — Quels sont les devoirs des chrétiens à l'égard des princes qui les gouvernent, et quels sont en particulier nos devoirs envers Napoléon premier, notre empereur ?

R. — Les chrétiens doivent aux princes qui les gouvernent, et nous devons en particulier à Napoléon premier, notre empereur, l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonnés pour la conservation et la défense de l'empire et de son trône ; nous lui devons encore des prières ferventes pour son salut et pour la prospérité spirituelle et temporelle de l'Etat.

D. — Pourquoi sommes-nous tenus de tous ces devoirs envers notre empereur ?

R. — C'est, premièrement, parce que Dieu, qui crée les empires et les distribue suivant sa volonté, en comblant notre empereur de dons, soit dans la paix, soit dans la guerre, l'a établi notre souverain, l'a rendu le ministre de sa puissance et son image sur la terre. Honorer et servir notre empereur, est donc honorer et servir Dieu même. Secondement parce que Notre Seigneur Jésus-Christ, tant par sa doctrine que par ses exemples, nous a enseigné lui-même ce que nous devons à notre souverain : il est né en obéissant à l'édit de César Auguste ; il a payé l'impôt prescrit ; et de même qu'il a ordonné de rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu, il a aussi ordonné de rendre à César ce qui appartient à César.

D. — N'y a-t-il pas des motifs particuliers qui doivent plus fortement nous attacher à Napoléon premier, notre empereur ?

R. — Oui, car il est celui que Dieu a suscité dans les circonstances difficiles pour rétablir le culte public de la religion sainte de nos pères, et pour en être le protecteur. Il a ramené et conservé l'ordre public par sa sagesse profonde et active ; il défend l'Etat par son bras puissant ; il est devenu l'oint du Seigneur par la consécration qu'il a reçue du Souverain pontife, chef de l'église universelle.

D. — Que doit-on penser de tous ceux qui manqueroient à leur devoir envers notre empereur ?

R. — Selon Saint Paul, ils résisteroient à l'ordre établi de Dieu même, ils se rendroient dignes de la damnation éternelle.

D. — Les devoirs dont nous sommes tenus envers notre empereur, nous

On signalait encore à H***, il y a 50 ans, les acquéreurs des biens nationaux, c'est-à-dire des « biens de cure » vendus sous la Révolution.

*
* *

La science a assaini et transformé les Campagnes, depuis la fin des guerres de l'Empire.

On a recréé les belles routes romaines. On a drainé des prairies marécageuses qui apportaient la fièvre : les feux-follets (lanternettes, en patois), qui faisaient peur aux paysans n'existent plus et tout cela est très bien. C'est l'œuvre de la paix et de la sécurité sociale.

Vers la fin du 1er Empire, toutes les terres n'étaient pas cultivées et bien cultivées comme maintenant. Le paysan a fait comme Cambon : il « *laboure profond* ».

Autrefois, on récoltait très peu de pommes de terre; il régnait un préjugé contre ce précieux tubercule.

Les paysans mangeaient des légumes, des soupes, des « bouillies » de riz ou d'avoine mondée (bries); de l'orge mondé (grumiai), des crèpes de froment ou de sarrazin (vôtes). Cela formait avec les pois, les lentilles, le pain de méteil, le lard et le jambon, la base de l'alimentation. Il y avait cependant un boucher qui de temps en temps tuait « une bête » : la viande était, du reste, pour rien. Un veau valait 10 francs; une brebis

---

lieront-ils également envers ses successeurs légitimes dans l'ordre établi par les constitutions de l'empire ?

R. — Oui, sans doute; car nous lisons dans la sainte Ecriture que Dieu, Seigneur du ciel et de la terre, par une disposition de sa volonté suprême et par sa providence, donne des empires, non seulement à une personne en particulier, mais aussi à sa famille.

D. — Quelles sont nos obligations envers nos magistrats ?

R. — Nous devons les honorer, les respecter et leur obéir; parce qu'ils sont les dépositaires de l'autorité de notre empereur.

5 francs et le reste à l'avenant. Le salaire des ouvriers était en proportion.

La chasse était banale : le paysan braconnait un tantinet.

Dans mon enfance, les femmes filaient encore à la veillée et racontaient les légendes. Chacun faisait sa toile; le tisserand de Musson tissait une étoffe à trame de laine sur chaîne de fil, appelée baracan (corruption du mot bouracan).

On portait la blouse : le frac à boutons dorés était réservé aux grands jours. Quelques vieillards portaient la queue et la culotte du siècle passé.

Le brasseur faisait, à la façon, de la bière avec du pur grain. Les vieillards regrettaient leur bière d'autrefois.

Le meunier du village moulait pour les particuliers et prélevait son tribut, en nature, sur chaque « moulée ». On avait le bois pour rien ; la « pringe » communale se distribuait chaque année aux « bourgeois » ; on tirait les lots au sort et les pauvres gens ramassaient en outre le bois mort pendant toute l'année.

Le berger (élu, S. V. P.) était aussi payé à tant de litres de grain par tête de bétail.

Il y avait des « Pâquis » communaux, — bien réduits maintenant, — sans compter le droit de vaine pâture.

Il n'y avait pas plus de misère qu'aujourd'hui et la charité soulageait les infortunes.

Il y avait partout des dressoirs, remplis de belles assiettes à fleurs rouges, de plats d'étain, d'ustensiles de cuisine en cuivre, et de beaux chandeliers Louis XIV, en cuivre. Les Juifs d'Arlon ont ramassé tout cela pour un morceau de pain.

Les huches ont disparu : il y en avait de belles. Le luxe de

mauvais aloi est venu. Le « solide » est remplacé par la pacotille.

Il y avait peu de cabarets : du reste, l'eau-de-vie était fabriquée, comme l'huile (l' « ouole » : oléum) pour les particuliers qui fournissaient les fruits et les pavots (oliettes).

Malgré le concordat, le vieux curé H*** célébrait les fêtes abolies. On fêtait Noël et Pâques pendant trois jours et l'on dansait ; les paysans n'étaient pas abrutis par le travail et ils étaient plus heureux que maintenant, ayant besoin de peu d'argent. On se plaignait seulement des contributions qui ont doublé depuis. Jamais les paysans n'ont digéré les droits de succession qui les frappaient durement, car tout leur avoir était immobilier et était imposé, alors que la richesse mobilière ne payait rien !

On dansait autrefois l'été, le dimanche, sous un gros arbre, et le curé assistait souvent au bal, après vêpres. Les mœurs étaient bonnes et les familles nombreuses.

Les toitures des maisons étaient en chaume ou en tuiles, identiques à celles des Romains. Depuis, l'ardoise a remplacé petit à petit le chaume et les tuiles pittoresques. On retrouve encore ces tuiles à Vieux-Virton, où les toits sont presque plats : le toit latin.

Le juge de paix n'avait rien à faire et ne s'en plaignait pas. Le médecin était peu connu : il habitait bien loin.

Tout cela changea avec les chemins de fer : les paysans émigrèrent vers Metz, Reims et Paris. Quelques-uns firent fortune et revinrent au pays, achetèrent de la terre, mais ils étaient mal vus par « *les fils de laboureurs* », l'aristocratie de l'endroit.

L'industrie n'existait du reste, pour ainsi dire pas, il y a 40 ans. Chacun vivait sur son bien.

Des villages agricoles voisins, en France, avaient été ruinés par

l'exploitation des mines de fer, et l'immoralité y allait de pair avec la ruine. Le paysan, qui savait, se méfiait des « hommes de mines » et des « hommes de villes » *[sic]*.

Malgré tout, l'industrie *moderne* est venue. Les salaires ont haussé et ruiné la culture; les bois communaux ont été éventrés pour livrer leurs trésors au gueulard du haut-fourneau, et ce, pour une redevance minime. Les vieux paysans regrettent l'ancien temps : la masse des habitants n'a pas profité de l'industrie; le blé ne se vend plus et il coûte gros à produire. Tout a haussé, sauf le revenu; l'ancienne aisance n'existe plus.

Des mœurs nouvelles, — moins bonnes, — se sont implantées et c'est un mal; l'alcool fait aussi ses ravages, comme en Lorraine. Quand les mines seront épuisées, le vieux village sera défiguré. Les étrangers s'en iront; les bois repousseront et la culture reprendra son rang.

On retrouvera la vieille source thermale romaine que les mines ont anéantie momentanément. Mais, le village ne sera plus ce qu'il était, — *une grande famille*, — quand tout le monde vivait, peinait et mourait à l'ombre du vieux clocher, — « EN ESPOIR DIEV », comme dit textuellement l'inscription française qui est au-dessus de la porte du Baptistère de Ravenne!

XXXII

L'ESCAUT LIBRE

Le 17 novembre 1792, la République française ouvrit l'Escaut. Cette mesure fut probablement prise à l'instigation du ministre Lebrun, qui était d'origine liégeoise. Moultson remonta l'Escaut et arriva à Anvers, fermé depuis 150 ans au commerce européen. Il y eut à cette occasion une fête populaire. La véritable cérémonie d'ouverture de l'Escaut eut seulement lieu le 10 août 1794, après la reconquête de la Belgique.

Il est bizarre de remarquer que la Cour de Vienne réclama, le 22 novembre 1792, la clôture du fleuve dont elle avait exigé la liberté en 1784 ! (1)

Combien elle était mieux inspirée lorsqu'elle faisait écrire par le publiciste Linguet une brochure en faveur de la liberté de l'Escaut, pour réfuter la brochure de Mirabeau, intitulée : *Doutes sur la liberté de l'Escaut*.

---

(1) D'autre part, Barère, dans son rapport au nom du Comité du Salut Public du 8 Thermidor « an deuxième » dit :

« On avait projeté de perdre la France dans la Belgique. »

« Pendant ce temps, un conseil-exécutif-révolutionnaire faisait un acte de souveraineté en faisant ouvrir l'Escaut, préparait la guerre de l'Europe contre la France et, conduit par Lebrun et Roland, etc. » (Voir Documents).

On n'a pas dit jusqu'ici combien cette brochure fut payée à Mirabeau par les Etats-Généraux de Hollande.

Linguet (guillotiné à Paris, en 1794) n'eut pas de peine à réfuter les sophismes du futur tribun de la Constituante.

Et l'acte de la République montre ce que valaient les raisons de Mirabeau, *l'aîné*.

Ajoutons que l'Angleterre et la Hollande déposèrent leur neutralité, dès que la mesure libératrice fut promulguée.

Nos frères de Hollande voulaient maintenir la Barrière.

La Cavalerie de Pichegru leur répondit plus tard en capturant leur flotte.

Mais, lorsque la France cessa de posséder la Hollande, « cette alluvion des fleuves français » (Napoléon), la question de l'Escaut ressuscita. Il fallut Charles Rogier et le baron Lambermont pour consacrer définitivement la liberté du fleuve. — Mais, ne nous endormons pas : Flessingue guette Anvers.

XXXIII

S^{t}-JUST A CHARLEROI

On peut lire un curieux récit du siège de Charleroi, en 1794, dans les mémoires du sergent Fricasse.

Fricasse a noté la figure extatique des morts français; ils avaient un air de *béatitude*, comme il convient à des héros qui tombaient pour une grande cause.

Tels, les Français qui s'endormirent en 1810, quand l'Empire paraissait indissoluble : *ils moururent heureux,* ceux-là, dans la foi en Napoléon.

Tout courage est *divin,* a dit excellemment Jean de Bonnefon.

Pendant tout le siège de Charleroi, S^{t}-Just (Florelle de S^{t}-Just) demeurait à Lodelinsart.

Après la prise de Charleroi, il vint s'installer rue de Marcinelle, chez Thomas, qui avait été signalé aux Français de l'armée de Dumouriez par son cousin, curé « patriote » de Jemappes.

S^{t}-Just était fort poli : il se faisait appeler *citoyen conventionnel.* Il ne dérangeait jamais ses hôtes et il allait le matin chercher lui-même son lait, malgré l'offre obligeante de son hôtesse de se charger de ce soin. Est-ce défiance?

Il était défendu d'entrer sans frapper chez S^{t}-Just.

Une servante enfreignit un jour la consigne : S^{t}-Just entra dans une colère épouvantable.

Il souffrait des écrouelles et lorsqu'il était seul, il enlevait sa cravate, mais il ne voulait pas être surpris dans ce déshabillé.

« S^{t}-Just habite une cravate », fait dire V. Hugo à un de ses personnages. *(Quatre-vingt-treize : Le Cabaret de la rue du Paon.)*

Après la prise de Charleroi, S^{t}-Just commanda un bal populaire. Les dames notables de la Ville *dûrent* y paraître. S^{t}-Just assista au bal et s'y promena, mais ne dansa pas. (1)

C'est de Charleroi qu'il partit, couvert des lauriers de Fleurus, pour aller défendre Robespierre.

Il est probable que s'il était resté aux armées, il n'eût pas été immolé, ce S^{t}-Just,

. . . . . « *qui eût fait reculer Bonaparte !* »

(E. des Essarts.)

Mais, il ne résista pas à l'appel de Robespierre.

Il emportait, sans doute, le fameux discours qu'il prononça le 9 Thermidor an II, à la Convention. (2)

En quittant Charleroi, S^{t}-Just, qui avait contracté quelques dettes, donna des acomptes à ses fournisseurs.

Il a laissé à Charleroi un souvenir qui n'est balancé que par celui de Napoléon, — ce S^{t}-Just qui eût « *évité Brumaire* ».

(1) Tout ceci d'après des traditions locales que je connais, grâce à l'obligeance de M. Armand Libioulle, avocat à Charleroi. (Voir aux Documents la pièce relative à la prise de Charleroi.)

(2) V. le « Discours commencé par S^{t}-Just, en la séance du 9 Thermidor, dont le dépôt sur le bureau a été décrété par la Convention nationale, et dont elle a ordonné l'impression par décret du 30 du même mois ». — A Paris, de l'imprimerie nationale.

XXXIV

MOREAU ET LES CONSPIRATIONS. — PICHEGRU, ETC.

Connaîtra-t-on jamais le fin mot des conspirations de Moreau, de Bernadotte, etc. ?

Marbot a donné des détails connus du grand public, mais l'histoire de ces événements n'est pas faite.

Il paraît bien que Bernadotte, dévoré par une ambition sans bornes, n'a jamais cessé de conspirer contre Napoléon.

Désirée Clary, la princesse royale de Suède, était à Paris, en 1814, et espionnait pour le compte de Bernadotte, son mari; et Napoléon, qui n'ignorait rien cependant, tolérait ce séjour. Cherchez la femme, dirait le juge d'instruction légendaire. Napoléon escompta toujours une victoire qui eût remis toutes choses à leur plan. C'est là le secret de sa foudroyante campagne de 1815, qui commença si bien et finit si mal, malgré tout le génie de l'Empereur.

Moreau passe, encore dans certains milieux, pour être un génie militaire.

Mais on n'a jamais fait le compte de ce qui revient à Lecourbe dans la Campagne de 1800, qui aboutit à Hohenlinden.

Il est certain que Moreau, ancien *avocat,* ne comprenait rien

à la campagne préparée par Napoléon en 1800 et qui aboutit à Marengo.

On pourra lire les détails de cette démonstration dans une étude fort documentée du lieutenant Campana : *Marengo,* — Paris, Librairie Léautey, 1900.

Mais, Napoléon n'a jamais, à coup sûr, jalousé les talents militaires de Moreau, comme, dit-on, il jalousait ceux de Masséna, — l'enfant chéri de la Victoire.

La fin de Moreau fut triste. Napoléon représentait la France en 1813.

Là où est le drapeau, là est la France, disait Napoléon. Moreau ne comprenait même plus cela ! La brochure citée plus loin le prouve invinciblement.

A lui aussi, s'applique justement le mot terrible du duc d'Aumale à Bazaine : Il restait la France ! — Et l'on sait aujourd'hui ce que les Alliés voulaient faire de la France, dès 1812 : Metternich l'a avoué.

Moreau périt à Dresde, dans le camp ennemi, maugréant trop tard contre sa destinée. Quelles espérances l'Empereur de Russie avait-il fait luire à ses yeux, lorsqu'il le décida à quitter l'Amérique pour combattre Napoléon ?

Sans doute Moreau espérait une Présidence de la République, que le Tzar songeait à rétablir en France.

L'ambition étouffa les scrupules de Moreau ; il était inconscient du rôle odieux qu'il jouait.

Il fut loué par les ennemis de la France, notamment par l'Empereur de Russie.

Il faut lire son éloge *funèbre* publié à St-Pétersbourg, en 1813

(Pluchart et Cie) et réimprimé à Londres par Henry Hay et Cie (1814).

On y compare Moreau à Aristide. La brochure ajoute :

« Pichegru avait, DIT-ON, promis de livrer son armée. » DIT-ON? Rien n'est plus certain. Ce Pichegru, couvert de gloire, avait accepté de faire battre son armée, — lui qui avait fait trembler l'Europe.

Tout cela pour 1.200.000 francs et la promesse de la terre d'Arbois, le pays d'où il était originaire. O le misérable!

O crime sans nom envers de malheureux soldats qui se confiaient à lui et qu'il livrait pour de l'argent!

Après cela, que Pichegru ait été étranglé, rien d'étonnant. Il méritait cent fois la corde et Napoléon avait les preuves. Mais Napoléon s'est fait justicier, *en dehors des formes légales,* sans doute pour éviter à la France le dommage de l'effroyable scandale.

C'est la justice du *César* qui envoyait le centurion chez le condamné. Mais le centurion se bornait à trancher la tête de sa victime et il ne la torturait pas.

Et l'on verra plus loin que Pichegru fut torturé dans son cachot!!

Ceci était digne d'un tyran d'Asie!

Mais, nous l'avons déjà dit : Les scrupules n'étouffaient pas les gens de 1800 : Stendhal l'a prouvé!

Le sentiment patriotique lui-même n'était pas alors ce qu'il est maintenant.

N'avons-nous pas vu dernièrement un descendant de Bourmont essayer de défendre l'acte que posa son grand-père en 1815? Il

assurait que Bourmont avait toujours gardé l'estime de ses collègues. Vraiment? Eh bien! *tant pis pour les collègues!*

Les gens de Marseille avaient raison quand ils firent une émeute pour empêcher Bourmont de débarquer.

Une tache ineffaçable ternira à jamais la mémoire de Pichegru, de Moreau, de Bourmont et de ses complices de désertion, bien connus.

Et que dire ensuite de ces officiers qui désertèrent sur le champ de bataille de Waterloo même, pour aller avertir les Anglais de la charge que préparait Napoléon?

Il n'y a pas de droit contre le Droit, comme disait Bossuet. Le Droit, c'est la Patrie!

Napoléon comprenait à merveille sa mission de champion de la France. Mais, c'était un César, tandis que Louis XVIII n'était qu'un *gentilhomme* très entiché de sa « Maison ». Sa « Maison » n'était plus la France; c'est tout ce qu'on peut en dire.

M. Paul Adam, le délicat psychologue, a fait, à propos du cas de Bourmont, des révélations extraordinaires qu'il est bon de consigner ici. (*Le Journal,* du 29 mai 1900.) En voici un extrait :

« Sous la Restauration, dans le collège jésuite de Saint-Acheul, que dirigea le fameux P. Loriquet, un mien grand'oncle, né en 1807, fut éduqué. Sa sœur, ma grand'mère maternelle, que j'interrogeai beaucoup durant mon adolescence, me rapporta certaines vérités relatives aux leçons bizarres qu'on y donnait sur les événements presque contemporains. Voici : En 1799, lorsque les amis de Sieyès, Talleyrand et Roger Ducos résolurent de substituer un gouvernement militaire à celui du Directoire, la Révolution était en péril.

» Achille de Vaulabelle, républicain de 1848, membre de

l'opposition sous Charles X et Louis-Philippe, écrit textuellement dans son *Histoire des deux Restaurations :* « En déjouant à son retour d'Egypte tous les plans préparés pour une restauration bourbonnienne, alors imminente, et en retardant cette restauration, à force de victoires, jusqu'en 1814, le chef de l'Empire donna aux institutions fondées par les pouvoirs révolutionnaires de ses devanciers l'élément indispensable à la solidité de toute œuvre humaine. » Ce ministre de la République de Février, qui naquit en 1799, qui fut élevé parmi les témoins oculaires de la Révolution, et de qui le caractère reste un religieux exemple civique, admet la possibilité d'une restauration légitimiste en 1799. Il confirme ainsi les dires du P. Loriquet. D'ailleurs, le 4 septembre 1797, il avait fallu faire le coup d'Etat de fructidor, pour empêcher le général Pichegru, en accord avec Carnot, Barthélemy, avec les royalistes très nombreux aux Cinq-Cents et aux Anciens, de perpétrer deux années plus tôt l'aventure du 18 brumaire.

« Le parti royaliste, parfaitement organisé par les nombreux agents des Bourbons, conspirait à Clichy et cherchait un Monk parmi nos généraux... » Ayant manqué son coup au 18 fructidor, Pichegru fut remplacé par Bonaparte dans les espérances des Bourbons. Malheureusement il était en Egypte. On tâta Moreau, Bernadotte, Jourdan, Augereau. Ils refusèrent, se déclarant dévoués à la République des jacobins. Alors les frères de Bonaparte lui expédièrent par des navires de commerce plusieurs lettres pressantes. A leur réception, il planta là son armée et ses généraux, s'embarqua tout de suite, vint succéder à Pichegru. Le P. Loriquet assurait qu'à son entrée en France, avant même qu'il atteignît Lyon, les agents du roi échangèrent son engagement de ranemer Louis XVIII, le comte de Lille, comme on disait alors, contre la promesse de leur appui et celui des Anciens. Il y aurait

eu même une sorte de pacte signé, en tous cas, des preuves écrites. Bonaparte recevait le titre à vie de lieutenant général des armées du roi.

» C'est pourquoi, dans l'histoire célèbre du P. Loriquet, il ne fut pas nommé d'autre façon.

» On sait le reste, la tragi-comédie de brumaire, les Anciens ratifiant la nouvelle Constitution ; puis Marengo, victoire de Desaix, mort sur le champ de bataille ; Hohenlinden, victoire de Moreau, qui rentre extrêmement populaire, idole des officiers jacobins, lesquels continuent de s'affilier en masse aux Philadelphes, Société maçonnique ayant pour but de sauvegarder l'œuvre révolutionnaire, entreprise dès 1727 par les maçons écossais et les illuminés d'Allemagne. Au contraire, les officiers thermidoriens s'attachent à la fortune de Bonaparte, entraînant à leur suite toute l'armée d'Italie. Pour gages de royalisme, les consuls rouvrent les portes aux émigrés, restituent les églises aux cultes, rappellent les prêtres non assermentés. Des émissaires viennent d'Angleterre avertir Bonaparte que l'heure sonne d'introduire le roi. Or Marengo et Hohenlinden avaient changé la face des choses. Le Premier Consul refuse de se souvenir, ajourne l'avènement. Les royalistes le condamnent à mort pour cette trahison. La machine infernale éclate. Inutilement. Alors, ils menacent Bonaparte de livrer à Moreau, ce rival en popularité, le pacte de Lyon, afin qu'il soit publié, et que les Philadelphes vouent à l'exécration des républicains le « faux vainqueur de Marengo ». Celui-ci hausse les épaules. Jamais le roi ni les Bourbons n'oseraient apprendre à l'Europe des monarques qu'ils ont secrètement traité avec lui. Les émissaires font savoir que le duc d'Enghien, arrivé sur la frontière française, garde en portefeuille les pièces mystérieuses du pacte, la preuve, et qu'il peut les transmettre à Moreau. Les négociations se poursuivent jusqu'en 1803. Pichegru et Cadoudal débarquent alors, portant les

ordres du roi, las de tant de délais. Aux Champs-Elysées, Pichegru rencontre Moreau, le soir, lui explique tout. Veut-il consentir à la restauration? Moreau se dérobe, laisse entendre que, s'il assumait la tâche de perdre Bonaparte, ce serait à son propre avantage, à l'avantage de la République et non en faveur des Bourbons.

» En une brochure vendue vers les premiers temps de la Restauration, Ch. Nodier, ancien secrétaire de Pichegru, prétendit que les Philadelphes étaient des conspirateurs royalistes. Et beaucoup de personnes, trompées par cette allégation, la propagent. Il n'en est rien. Les Philadelphes, francs-maçons de l'ordre de Mizraïm, établirent leur première loge à Narbonne, au dix-huitième siècle, et, comme tous les frères d'alors, préparèrent la Révolution, qui sortit entière de l'atelier des Neuf Sœurs à Paris, dont les membres formèrent le Club des jacobins.

» Pichegru, nul ne l'ignore, avait accepté des Bourbons les subsides et les secours de toute nature. On l'arrêta. Le Directoire annula les élections royalistes; on supprima les journaux de cette opinion; on bannit les principaux meneurs. Malgré cela les réactionnaires accrurent leur influence et finirent par posséder toute l'importance au conseil des Anciens. « Les étrangers et les royalistes, assure un autre écrivain, dépensaient en France plus d'argent pour corrompre et diviser que le pouvoir n'en avait à sa disposition pour le maintien de l'ordre de choses établi. La liberté de la presse était plus entière qu'elle ne l'a jamais été. Les pouvoirs étaient publiquement insultés; les lois républicaines qu'on parvenait à faire voter naissaient flétries d'avance par les royalistes et les journaux; les feuilles appartenant aux partis extrêmes déclamaient à leur aise contre le Directoire; le blâme et le ridicule étaient déversés à pleines mains sur ses actes et sur ses membres. En France on aime le pouvoir qui éblouit et dont l'allure est altière; on trouvait la République trop bourgeoise.

» Le Premier Consul, par contre, n'ignorait guère, en 1803-1804, la puissance républicaine des Philadelphes et de Moreau. Dès qu'il eut été averti de l'entente, il fit arrêter Cadoudal, Pichegru, enlever le duc d'Enghien et ses papiers par le général Ordener, commandant un peloton de cuirassiers, qui, au mépris des conventions internationales, viola le territoire étranger de Bade. Enghien, fusillé dans la nuit même de son arrivée à Vincennes, ne put parler. La preuve fut anéantie par la commission militaire. Cadoudal, royaliste ardent et mystique, ne pouvait trahir le secret de son maître en contant au jury d'assises les bas marchandages qui se poursuivaient depuis six ou sept ans entre les abbés émissaires et les généraux du Directoire. On le fit passer en jugement. Moreau ne possédait aucune preuve du pacte. Sa situation de jacobin eût été compromise s'il avait publiquement avoué des relations avec Pichegru et Enghien-Condé. On put donc le déférer au tribunal, malgré l'émeute et les grondements de la rue. Le jury voulut l'acquitter. Bonaparte envoya dans la salle des délibérations Savary, le gendarme à « tout faire », qui les garda captifs jusqu'à l'heure tardive où ils rendirent un verdict justifiant une peine de deux années de prison, commuée bientôt en bannissement. Quant à Pichegru, qui menaçait de tout dire à l'audience, un mameluk l'étrangla dans sa prison, après l'avoir torturé en lui écrasant les pouces entre les chiens et les platines de deux pistolets.

» Un de mes aïeux, lieutenant qui tenait pour Moreau, fut alors cassé au grade et ne put reprendre du service que dans l'armée italienne du prince Eugène. On usa de mêmes rigueurs envers tous les officiers à principes irréductibles. Les soldats de pareille opinion avaient été embarqués pour Saint-Domingue. Ils y périrent en masse de la fièvre jaune et dans des combats sans gloire que la presse asservie mentionnait à peine. Alors, Bonaparte se fit proclamer empereur.

» *Voilà ce que le P. Loriquet enseigna dans le collège de Saint-Acheul à mon grand-oncle.* Voilà pourquoi, sous la Restauration, les jésuites et les royalistes écrivirent des campagnes de 1800 à 1814 qu'elles avaient été menées par M. de Buonaparte, lieutenant-général des armées du roi. Il l'était, en effet, de par le pacte de Lyon. »

Ce fameux pacte de Lyon rappelle celui du général Boulanger qui était en relation avec le Prince Napoléon et les d'Orléans, et qui les aurait tous joués, à son profit personnel.

Les rieurs n'auraient pas été du côté des Princes.

D'autre part, il n'est pas à notre connaissance que jamais le P. Loriquet ait donné à Napoléon le sobriquet ridicule de lieutenant-général des armées du Roi. — Loriquet n'a jamais dit, quoi qu'en pense M. Paul Adam, que les campagnes de 1800 à 1814 avaient été menées parM. de Buonaparte, lieutenant-général des armées du roi.

Loriquet parle simplement de « Louis XVIII, dit le Désiré, *roi depuis 1795, reconnu en 1814* ». Roi légitime, mais *reconnu* : ceci est la pure tradition légitimiste et c'est tout autre chose que la légende ridicule.

Mais tout le reste du récit de M. Paul Adam est extraordinaire et suggestif. Il venge Loriquet !

Et dans tous ces hommes de guerre autrefois si vantés, *le Brigand* apparaît *tout nu*.

L'histoire se fait lentement, on le voit.

XXXV

SOUVENIR DE WAGRAM (1)

Wagram ! Deutsch-Wagram ! C'est là, à quelques lieues de Vienne, que Napoléon prit sa revanche d'Essling (Aspern).

On connaît les merveilles d'organisation que l'Empereur fit à l'île Lobau, le pont de 80 mètres construit en secret et destiné à être jeté sur le Danube, rive gauche. En coupant une des amarres pendant la nuit, le pont vint s'accrocher à la rive opposée et l'armée défila, comme à la parade. On connaît aussi l'attaque nocturne qui prit les Autrichiens à la gorge et débuta par l'incendie d'Enzersdorff, etc. !

La bataille dura 2 jours. Le second jour, l'aile gauche de l'Empereur, commandée par Masséna était battue (2), quand l'aile

---

(1) Sur *Wagram*, il faut lire le récit de Mathieu Dumas, — n° 30 de la collection de M. Gaulot : *Essling et Wagram* (Paris, Henri Gautier, éditeur).

(2) Masséna, malgré la légende propagée par des tableaux, ne monta pas à cheval ; il dirigeait les opérations sur le champ de bataille, dans une voiture à 4 chevaux qui se frayaient un chemin à travers les blés.

droite, commandée par Davout, prit Margraf-Neusiedel, tourna les Autrichiens et décida la victoire.

Le champ de bataille de Wagram, plat et immense, ressemble à celui de Fleurus. Il est coupé dans toute sa largeur par le Russbach, encaissé entre deux lignes d'arbres et qui passe *en avant de Wagram*. On se canarda ferme des deux côtés du ruisseau.

Passons le pont, en venant de la gare. Voici Aderkla, où campa Bernadotte, le 1er jour de la bataille à 1 kilomètre de Wagram, occupé par les Autrichiens.

D'Aderkla, ce champ de bataille se laisse lire facilement. On ne l'a pas défiguré comme celui de Waterloo : le Russbach et le pont n'ont pas changé.

Le village de Wagram est quelconque : il est orné de deux mares remplies d'oies qui s'enfuient à l'approche du Welche.

Deux auberges où se réunissent les naturels et où il n'y a pas un souvenir de la bataille, — pas un portrait de Napoléon, ni de l'Archiduc Charles. Les paysans ne se soucient pas de la bataille de Wagram. S'en souviennent-ils?

Parallèlement au Russbach, vers Aderkla, il reste quelques petits monuments de forme cylindrique et d'un mètre 50 de hauteur. Ils sont en maçonnerie grossière; dans le haut, on a pratiqué de petites niches, où il y a dû y avoir des images religieuses. Ce sont sans doute les pierres tumulaires de milliers de braves qui reposent là en tas.

Au cimetière, une petite chapelle centrale fort modeste, en l'honneur de quelques officiers autrichiens qui furent tués « gegen Napoléon ».

Une couronne fanée, immense, orne le petit monument autrichien. Les Français n'ont rien.

Je songeai alors à mes pauvres compatriotes qui laissèrent là leurs os et qui n'ont pas même une modeste croix en bois, comme les pauvres de leur pays.

Tout cela pour aboutir au mariage de Napoléon avec Marie-Louise, qui, en 1814, en quittant les Tuileries, cocufia si galamment l'Empereur, au premier relai de poste, et qui a, d'ailleurs, laissé un si bon souvenir *à Parme,* où elle régna après la chute de l'Empire. Marie-Louise est, en quelque sorte, magnifiée au Musée de la *Pilota,* — avec Neipperg, — naturellement.

(1898.)

XXXVI

L'HISTOIRE DE 1815 ET DE WATERLOO PAR LE P. LORIQUET

Les exemplaires de l'*Histoire de France,* par le P. Loriquet (A. M. D. G.***), sont rares.

J'en ai une édition en deux volumes, qui a été publiée à Bruxelles, chez Vve P.-J. De Mat, rue de la Batterie, en 1833.

Ce manuel servait encore de livre d'enseignement, à Metz, en 1855.

Tout arrive! Ce célèbre P. Loriquet est en train d'être réhabilité, on l'a vu plus haut.

Le P. Loriquet examine les causes du retour de Napoléon et il décrit son entrée à Paris, le 20 mars 1815.

Loriquet s'exprime comme suit :

« Des émissaires parcoururent les provinces et calomnièrent les intentions du roi; ils alarmèrent *l'avide cultivateur* par le rétablissement prétendu prochain de la dîme ; l'acquéreur des biens nationaux, par la crainte d'en être bientôt dépouillé ; la populace des villes, par le chimérique retour des droits féodaux.

. . . . . .

« Le roi, trahi par l'armée qui avait juré de le servir, se vit contraint de quitter Paris, et de prendre le chemin de la Flandre. Le lendemain 20 mars, l'usurpateur se présenta aux portes de la capitale. Les lieux publics étaient abandonnés, les rues désertes, la plupart des magasins fermés ; le silence ne fut interrompu que par la joie féroce des rebelles qui, parés de violettes et ivres de vin ou d'eau-de-vie, arrivoient faisant trophée de leur trahison. Ce fut dans ces fatales circonstances que les oreilles entendirent avec horreur les hommes du jour mêler au cri de *Vive l'empereur !* un autre cri qui semblait ne pouvoir sortir que de la bouche des démons, le cri de *vive l'enfer ! à bas le Paradis !* Tel étoit l'esprit des partisans, des amis de Bonaparte ; tels étoient les témoignages de leur allégresse. Cependant il n'osa arriver en plein jour ; il attendit la nuit pour entrer dans Paris, et se glissa dans les Tuileries, comme un chef de brigands, à la faveur des ténèbres. Quelques heures après, une proclamation apprit aux Français que l'empereur, qu'ils avoient rappelé, étoit rendu à leurs vœux. Ainsi se passa le 20 mars 1815, jour fatal à la France ».

Eh bien ! le Jésuite est bien près de la vérité.

Tous les anciens jacobins suivaient l'empereur, en 1815.

M. Poitiers-Blossaques a donné, à ce propos, des détails significatifs dans l'*Intransigeant*.

Il est à espérer que M. Poitiers-Blossaques réunira ses articles en brochure.

D'autre part, si l'on n'a pas entendu à Paris le cri : « A bas le Paradis », etc., il est certain que l'armée de 1815 chargeait au cri de : « A bas les prêtres, à bas les nobles ! A bas *les Rois !* Vive l'Empereur ! »

Je tiens ce détail d'un érudit consciencieux, M. Armand Libioulle, qui nous donnera bientôt son travail sur 1815.

A bas les Rois !

Sans doute, pour cette *magnifique armée de 1815* (voir les *Mémoires de Napoléon,* T. IX), l'Empereur n'était pas *un Roi.*

Ceci confirme bien l'admirable psychologie que M. *Albert Sorel* a donnée de ces héros qui dorment à Waterloo, tombeau de la Grande Armée. (V. 1re étude.)

Sur Waterloo même, le P. Loriquet est « gigantesque », comme eût dit Flaubert.

On lit à la page 374 du Tome II de l'histoire déjà citée :

« Dès que Blücher, campé à quatre lieues de Waterloo, » entendit la canonnade, il se mit en route avec quinze mille » Prussiens d'élite, et vers cinq heures du soir, il parut à la vue du » champ de bataille. Bonaparte ne s'en alarma pas : il s'imagina » que c'étoit un corps de Français qui venoit le joindre ; et sourd » à tout ce qu'on put lui dire, il en demeura persuadé jusqu'à » l'instant où Blücher, tombant sur le flanc de son ai le droite, y » porta le trouble inséparable d'une surprise. Les Anglais » augmentèrent le désordre par une charge générale. *Ce moment* » *fut décisif. Bonaparte perdit la tête, il abandonna son armée et* » *disparut. Bientôt la plupart des corps se débandèrent, et la déroute* » *commença.* Dans cette situation, la garde impériale se signala » par un acte de désespoir dont l'histoire offre bien peu d'exem- » ples. Environnée de toutes parts, et placée sous le feu de la » mitraille anglaise, elle fut invitée à se rendre. *La garde meurt,* » *et ne se rend pas,* telle fut sa réponse ; et aussitôt, *on vit ces* » *forcenés tirer les uns sur les autres, et s'entretuer sous les yeux* » *des Anglais, que cet étrange spectacle tenoit dans un saisissement* » *mêlé d'horreur.*

» La moitié de l'armée française périt sur le champ de » bataille, *et reçut là le juste prix de sa trahison.* Ceux qui avoient » échappé au carnage rentrèrent en France dans le plus affreux » désordre, et tout ce qui avoit été traîné de force aux combats se » hâta de regagner ses foyers.

» L'attention qu'avoit eue Louis XVIII de promettre aux » habitans du pays vingt francs pour chaque prisonnier qu'ils » feroient, sauva la vie à un grand nombre de fuyards : il fit » de plus parvenir à Bruxelles des sommes considérables, » destinées au soulagement des blessés. Ainsi se vengeoit-il de » cette armée qui, au mépris de son serment et du vœu de la » France, avoit préféré un sanguinaire usurpateur au Souverain » légitime.

» Bonaparte, échappé de Waterloo, fit, à Paris, l'entrée qui » convenoit à un fugitif : il s'y introduisit à la faveur des ténè- » bres; et, prévoyant sa destinée prochaine, il alla se cacher non » pas aux Tuileries, mais dans un hôtel privé. Ce fut là que, » quelques jours après, il se vit contraint par la faction républi- » caine de renoncer au titre d'empereur. »

Tel est le morceau!

M. Houssaye établit fort bien que la garde quitta le champ de bataille au pas; que la cavalerie anglaise n'osa l'aborder; qu'elle continua sa route jusque Genappe, suivie par les Prussiens, mais hors la portée des fusils.

Du reste, pas un drapeau ne fut pris.

Mais que penser du P. Loriquet qui n'a pas même désarmé devant une infortune telle que Waterloo, qui retentira à jamais dans la mémoire des hommes? (Quinet)

Loriquet excuse, du reste, la mutilation de la France et toutes

les avanies qu'elle subit en 1815, en disant que la France « ne peut l'imputer qu'à elle-même ».

De la part d'un Français, c'est crâne!

L'histoire de Loriquet s'arrête à 1816, — à l'exil des régicides.

Plusieurs de ceux-ci rentrèrent en France, après 1830, mais ils ne reconnurent plus leur pays et leur pays ne les reconnut plus.

Il en va généralement ainsi des exilés!

Ledru-Rolin, lui aussi, fit l'amère expérience de cette vérité.

XXXVII

LA FIN DU JACOBINISME

[Choses contemporaines]

Ce parti jacobin, qui fut sauvagement patriote en 1792, est actuellement cosmopolite, opportuniste, sectaire, tout ce qu'on voudra, — sauf français.

Il en est à regretter que Jeanne d'Arc ait réussi à expulser l'Anglais ! (Jaurès.) Le Plantagenêt d'Angleterre était angevin et sans doute, s'il eût réussi à conquérir la France, la Manche serait un lac français ! Voilà le thème, que M. Altmeyer a trouvé, bien avant M. Scholl, de Bordeaux (*Guyenne*).

Le Jacobinisme, tombé aux mains des mômiers protestants et des juifs, n'a plus qu'une politique : la guerre au Catholicisme.

Cette lutte se fait sans franchise (1), sous couleur de défense républicaine. Un sectaire a même proposé de ne plus conférer d'emplois qu'aux Français *ayant passé par les Ecoles de l'Etat !*

---

(1) La vignette du *Père Duchesne* d'Hébert, le *Memento mori* avait au moins le mérite de la franchise. (V. Larousse, art. *Duchesne.*)

Un autre sectaire propose de retirer le droit d'enseigner aux membres des Congrégations *non autorisées*. La science doit être officielle et vaccinée : c'est le mandarinat chinois.

L'autorisation ! L'Etat! — Voilà le fin du fin des routiniers de ce parti qui veut faire marcher la France.

C'est cela qui va renforcer la science française et qui donnera à la France des hommes capables de soutenir la lutte économique !

Tout cela, en haine du « cléricalisme », que Gambetta a réinventé en France (retour de Belgique), pour se dispenser de songer aux réformes que la France attend.

Un poète délicat, M. Léon Daudet, disait fort exactement (*Journal* du 2 mai 1900), au sujet de cette belle politique :

« Le cléricalisme, voilà l'ennemi », s'écria le Borgne Sonore » auquel nous sommes en grande partie redevables du beau » régime parlementaire.... Et, depuis cette forte parole, la triste » sequelle du Borgne Sonore a pieusement gardé la tradition » du maître. Chaque fois qu'il s'agit de masquer une piraterie un » peu trop notoire, de préparer une expédition contre les « Bour- » ses », de ravitailler, aux dépens de la nation, des personnes » consulaires, chaque fois qu'il s'agit de donner le change avec de » la fausse monnaie, c'est la vieille chanson qui ressort.

» Nous sommes beaucoup qui n'avons pas la foi, qui vivons » hors du dogme, de la croyance, de leurs manifestations exté- » rieures, et qui, cependant, respectons le culte, les serviteurs du » culte, s'ils sont dignes et modestes, et supportons avec peine les » outrages à leur endroit.

» Car si nous sommes beaucoup qui n'avons plus la foi, » . . . . . nous sommes cependant de sang catholique. » Et parmi les adversaires même de la religion, parmi ceux qui » croient le dogme dangereux, et le disent et l'écrivent, parmi ces

» irréconciliables ennemis de l'Eglise, beaucoup, dans leur façon » de polémiquer, dans leur style, dans leur impétuosité, décèlent » indubitablement l'origine et l'empreinte catholiques.

» La foi, en se retirant, laisse aux hommes des tournures » d'esprit. Et quand, depuis dix neuf cents ans, malgré bien des » oscillations, des décroissances et des recrudescences, une foi » gouverne des cerveaux et des cœurs, leur donne des interpréta- » tions hautes et significatives de la vie morale, un même formu- » laire d'appréciations sur le juste et l'injuste, cette foi et les » représentants de cette foi demeurent dignes de respect, de » justice et de tolérance.

» J'ai dit que la majorité des Français même incroyants, » étaient demeurés de tempérament et de tour d'esprit catho- » liques. »

Gambetta, lui, était d'origine juive et son père est mort Italien.

Gambetta était un Français d'occasion. Qu'eût-il dit cependant en voyant l'œuvre de ses successeurs qui travaillent tranquillement, devant une Europe en armes, à démolir l'armée,

. . . . . espoir suprême et suprême pensée?

La France, trahie, sombrera quelque jour dans quelque louche aventure, — et tout sera dit *pour longtemps*.

Les Français auront, il est vrai, pour se consoler, les délicates proses de M. Anatole France.

M. Bergeret, en parfait latiniste, enseignera le renoncement aux Français démembrés. L'invasion ou plutôt l'infiltration allemande continuera de plus belle. (Déjà actuellement, on n'a qu'à bien regarder les enseignes de Paris : on voit l'élimination graduelle de l'élément français.)

D'où vient le mal? Des écrivains d'opinions diverses ont répondu : Depuis longtemps, la France est gouvernée par *des étrangers,* au mépris de ses traditions et de sa politique séculaire. Et dire qu'un Michelet trouvait que les Rois n'étaient plus suffisamment français, à cause des unions avec les princesses étrangères. Mais, M. Waldeck, M. Reinach, — noms éminemment français, — à la bonne heure!

Un voyant, Gougenot des Mousseaux, auteur du *Juif* (Plon, éditeur, 1869), a prédit les événements actuels, à la veille de 1870. Gougenot prêcha dans le désert : il est inconnu.

Et M. Urbain *Gohier,* — oui, M. Gohier, — a écrit en 1895 *(Fin d'un régime),* l'avertissement suivant :

« Puisque tu as de l'argent, tu as le gouvernement, tu as la justice, tu as la France; pour de l'argent, tu trouveras des Français qui te livreront leur fille; tu en trouveras qui pendront leur mère! »

« Ils (les juifs) mènent le gouvernement. Derrière le banc des ministres, un de leurs chefs est embusqué. La lèvre épaisse, les mains grasses, la peau luisante, bouffi d'une malsaine enflure de Levantin, la mine impudente, il brave les insultes, les menaces, les allusions à l'infamie de ses proches, et les cris : « Au Reichstag! » Impassible, tout à sa besogne, il souffle, et les ministres parlent! »

« La troisième République a été *le gouvernement de l'étranger...* Comme une inondation qui se retire en laissant les rives du fleuve couvertes de boue fétide, l'ennemi, en se retirant, a laissé derrière lui *une tourbe d'individus qui se sont emparés de tous les organes de la vie nationale.*

» Cette race étrangère forme en France une communauté de 140,000 personnes. *Ils tiennent tout, car ils tiennent l'argent qui est tout.* Ils possèdent *nos châteaux historiques,* nos forêts nationales.

Ils disposent, pour égarer l'opinion, des trois quarts de la presse. Ils remplissent l'administration et gouvernent la moitié de nos départements, de sorte que la France a l'air d'un pays conquis régi par les proconsuls du conquérant.

» *Ils ont dans l'armée les postes de faveur. Quand la trahison de l'un d'eux a été découverte au cœur du ministère de la guerre, ils ont fait publiquement d'incroyables efforts pour le soustraire au châtiment...* »

La France fait les affaires de l'Angleterre, qui est, elle-même, aux mains des grands juifs : M. Octave Uzanne l'a établi suffisamment.

Seules, la Russie et l'Allemagne ont encore une politique nationale.

La France de St Louis, de Louis XIV et de Napoléon ne compte plus.

Des mômiers parlent en son nom : Le S. U. enregistre Fachoda, l'égorgement du Transvaal, etc.

Pendant ce temps, la France, fille aînée de l'Eglise, bénéficiaire séculaire de l'influence catholique, perd peu à peu son ancienne position prépondérante en Orient.

Or, les pasteurs protestants ne lui donneront rien en échange. En Orient, à Madagascar et ailleurs, ils travaillent au profit de la Prusse et de l'Angleterre; — cela a été cent fois prouvé. (1)

Ni Robespierre, ni Napoléon n'auraient commis la bévue des gouvernants actuels. Mais, on sait que Toussenel disait déjà

(1) On sait que les races latines ne comptent plus. Nos Snobs en ont ainsi décidé.

en parlant des protestants : *On est de sa religion avant d'être de son pays.* (1)

Il y a, du reste, en France, et chez nous, d'étranges aberrations. Des journaux, réputés libres penseurs, nous donnent à chaque instant des chroniques religieuses des fêtes juives.

D'autres nous enseignent, d'après M. Bernard Lazare, le vrai sens de Talmud, en redressant l'opinion de Jaurès et même de Marx, qui s'y connaissait ; Marx était de la race.

Nous avons aussi le culte protestant libéral de M. de Pressensé, Hocart et consorts, que M. Littré a recommandé, — à un certain moment. — *La vache à Colas* succéderait à la Déesse Raison.

Et des libéraux donnent dans ces fantaisies, en haine de la « vieille religion nationale » (Thiers).

La France eût pu, sans doute, devenir protestante au temps de Coligny, du premier des Condé ou de Turenne ; mais c'est une affaire réglée ; elle est catholique. Et le catholicisme vaut bien le protestantisme, — une religion froide et triste !

N'est-ce pas l'abbé de Genoude qui fut le père du suffrage

---

(1) M. S. de Sacy, janséniste, dans sa préface de son admirable édition des *Provinciales* (Jouaust, 1877), a dit avec beaucoup de courage :

« Ah, cette plume qui a écrit pour un autre temps *les Lettres provinciales*, » si Pascal la trempait encore dans une encre amère, ce serait contre les » protestants étrangers qui proclament si haut la liberté de conscience et » ferment et confisquent les églises catholiques, contre les penseurs indépen- » dants qui insultent et outragent toute pensée qui n'est pas la leur. »

. . . . . .

« Quelles violences, quel renversement de lois, de constitutions, de gou- » vernements, n'a-t-on pas cherché à justifier, ne cherchera-t-on pas peut-être » à justifier encore dans l'avenir, *avec la souveraineté du but, la nécessité du* » *progrès, l'intérêt et la volonté présumée du peuple?* Sous d'autres mots, n'est-ce » pas toujours le même principe : *la fin justifie les moyens?* »

On a vu le pasteur Hocart, protestant de *Guernesey*, oser justifier à « la Maison du Peuple », à Bruxelles, la guerre des Anglais contre les Boers, qui sont cependant des huguenots protestants (dont beaucoup d'origine française !). Il est vrai que la presse juive anglaise est pour la guerre.

universel, base de la société moderne? Peut-on prendre pour des « réactionnaires », Lamennais, Lacordaire, Montalembert et tant de grands esprits libéraux, qui ont imprimé leur marque sur notre époque?

Les controverses du XVI^me^ siècle n'intéressent plus que les sectaires ou les analystes des choses mortes!

M. Jules Soury, — cet admirable esprit, ce philosophe, ce moderne, — n'a-t-il pas récemment protesté contre d'inqualifiables attaques de la presse dreyfusarde contre l'Eglise française? Personne n'a *osé* lui répondre!

Et un autre esprit libre, M. Geffroy, dans ses belles études sur Rome (*Etudes Italiennes,* Paris, A. Collin, 1898) a, de son côté, cité l'opinion du protestant Hermann Grimm.

Parlant du Vatican et de St Pierre, Grimm dit expressément : « Là, *l'humanité moderne a pris naissance ;* sans le travail séculaire qui a rayonné des *limina apostolorum, où serait notre protestantisme?* Le souvenir de Saint Pierre nous reporte, par la pensée, à ces temps de l'Eglise primitive qui précédèrent tout partage de secte, toute lutte contre un clergé. De ces lieux sont partis ces ouvriers énergiques qui ont su transformer en un peuple capable et digne de civilisation ces mêmes Germains dont l'empire, avec toute son habileté, n'avait pu faire que des soldats. Allemagne, France, Angleterre, nous devons à Rome et au christianisme notre développement spirituel, et ce ne sont donc pas les seuls Romains qui, en présence de tels monuments, ont le droit d'élever leurs esprits et leurs cœurs. L'Italie, si elle veut transformer sa capitale, doit tenir de tous ceux qui savent estimer à son prix le rôle qu'a joué Rome dans l'évolution historique et religieuse, de tous ceux qui voient dans ses édifices, autant de symboles à la conservation desquels c'est leur droit de veiller. Les lieux qui ont servi de ber-

ceau aux grandes idées et aux grands hommes sont des lieux sacrés ».

Voilà la vérité! On est loin du temps où un jurisconsulte réputé, M. Maynz, contestait la théorie de Troplong sur l'influence du Christianisme sur le Droit.

Oui, du Christianisme, la plus radicale *révolution par en bas* que le monde ait vue! Quelle myopie! Mais, Maynz, lui aussi, était aveuglé par les préjugés de sa race : il avait beau se dire républicain, etc. N'est pas impartial qui veut.

La race est aussi une terrible « *permanence* », même dans le Droit, pour employer une heureuse expression de M. Ed. Picard.

C'est ce qui se voit aussi chez nous, où des libéraux *enjuivés* et d'origine étrangère se permettent de parler de « l'Eglise catho-» lique qui relève la tête dans toute l'Europe ».

Ces piliers *honteux* de la Synagogue pousseraient des cris de putois, si l'on attaquait leur religion. Mais, il paraît que le Catholicisme est hors la loi. Quelle aberration, de la part de « politiques » !

Espérons qu'on en finira une bonne fois avec cette sotte question de la mainmorte cléricale.

Pourquoi ne pas établir un droit de mutation, au bout de trente ans, sur les biens des associations?

Et n'y aurait-il rien à faire aussi, en ce qui concerne les sociétés en commandite simple et les sociétés qui se prorogent ou qui se reconstituent après mise en liquidation?

Il y aurait à voir si la patente a été *payée sur les bénéfices*, à défaut de quoi, le droit de mutation serait dû sur les *biens sociaux*, au bout de trente ans.

En ce qui concerne les corporations, *c'est la loi civile qui est*

vicieuse. La Constitution proclame la liberté d'association et d'enseignement, etc. Et l'association ou la corporation ne peut posséder les biens *nécessaires* à son existence. Il faut ruser avec la loi civile, posséder par personnes interposées, etc.

J'aimerais mieux reconnaître à une corporation duement constituée le droit de posséder les immeubles qui lui sont nécessaires. C'était le droit de l'ancien régime.

M. Paul Janson a proposé d'y revenir, moyennant garanties, — à stipuler loyalement. C'était beau et franc. C'était la vraie solution.

C'est aussi celle qui prévaudra forcément en France. On y aura bien raison quelque jour de l'art. 291 du Code pénal et du monopole de l'Université de France, peuplée de juifs vaguement naturalisés et de Genevois qui rapportent en France la pure tradition de Calvin, (1) — à laquelle on doit la constitution civile du clergé, etc.

Les Jacobins sont des retardataires, mais comme a dit Méhée, fils, — les hommes libres, — les seuls qui comptent, — pourchasseront les Jacobins « dans leurs repaires ». (2)

(1) A rapprocher des faits et gestes de M. Schollaert, ministre, issu de Louvain, qui étrangla si galamment l'Université *nouvelle* de Bruxelles, — une concurrence aux Universités *estampillées*.

(2) Méhée, *La vérité*, etc., p. 21 ; cité par Buchez et Roux.
On se rappellera que Gambetta a refait le mot de Mehée à la Salle St-Blaise. Gambetta a aussi emprunté à Cherbuliez (Ladislas Bolski), le mot fameux : « *Pensons-y toujours et n'en parlons jamais* ».

SECONDE PARTIE

Documents et Pièces Justificatives

I. — FRANCE

LA VÉRITÉ

A L'ÉVÊQUE D'AUTUN.

Infâme prélat! la honte et le scandale du clergé, le rebut de la noblesse, l'opprobre des honnêtes gens, le plus bas, le plus vil, le plus méprisé des agioteurs. Perfide destructeur d'un ordre dont tu fus l'agent, et dont, en cette qualité, tu devois être le plus zélé défenseur! vois ton émule dans la carriere ecclésiastique, briller aujourd'hui dans celle qu'il court avec toi; son nom est en honneur, on ne le prononce qu'avec respect, et le tien est en exécration, en horreur, rongé de honte, si tu en es encore susceptible. Monstre d'ingratitude envers ton roi, qui t'a comblé des biens de ce corps, que tu trahis et que tu foule aux pieds, sans doute parce qu'il étoit un des plus fermes appuis du trône. Second Judas! tu l'as vendu à cette même nation juive, à beaux deniers comptans; comme lui tu lui as dit : *quid vultis mihi dare, et ego nobis eum tradam.* Indigne prélat! oses-tu bien paroître encore; je n'ai pu, sans frémir, te voir ces jours derniers t'avancer dans cette arêne qui ne devoit exister que pour le bonheur de la France, où l'église et la religion devoient trouver un appui; mais où elles ne trouve-

ront qu'un tombeau creusé par tes mains sacriléges et celles de tes semblables. Ah! qu'il étoit aisé de te reconnoître! l'infamie planoit sur ta tête impie; sur ton front audacieux, on lisoit impudence et bassesse; de tes mains sacriléges couloit un or impur; tous tes pas étoient empreints du sceau du déshonneur; les gens honnêtes détournoient les yeux pour ne te pas voir; tes pareils te regardoient avec complaisance, et se disoient : celui-ci l'emporte encore sur nous; et moi je te fixai avec attention, pour reconnoître par la suite, à la figure, un scélérat; une autre fois je t'y ai vu sous un costume bien digne de toi, que le plus vil de l'état ecclésiastique rougiroit de porter, c'est le seul qui te convienne aujourd'hui; celui qui t'appartient n'est plus fait pour toi. Quel rôle as-tu joué dans cette arêne, dans ce repaire de monstres dévorans? On t'a vu plusieurs fois monter à la tribune, place si souvent déshonorée, qui l'a encore été plus par toi que par aucun autre, et qui par là te convenoit si fort. Homme sans pudeur! tout ce qu'il y avoit de gens honnêtes, te voyoit avec indignation y venir afficher ta honte et ton déshonneur, y répéter platement et effrontément des œuvres qui n'étoient pas de toi, des œuvres impies dont tu t'es osé dire le pere. Une autre fois, tu as été assez sot pour occuper la place de président; si tu t'étois rendu justice, jamais tu n'aurois osé t'y placer; tu es venu y faire parade de ton ineptie. Apprends, si tu l'ignores, que d'une commune voix on a dit que personne n'avoit plus mal rempli cette place que toi, et tout le monde a également été d'accord que personne n'en a été plus digne que celui que j'ai nommé ton émule; mais comme tu n'avois pas là ton C... derriere toi, il t'a bien fallu payer de ta personne; aussi n'a-t-il fallu qu'un moment pour te juger. Crois-moi, renonce à vouloir passer pour ce que tu n'est pas, renferme-toi dans la seule sphere qui te convienne, et montre-toi le digne rival de l'agioteur et du juif. Comment ce dernier, lorsque tu

traitois avec lui, n'a-t-il pas reculé à l'aspect de cette croix que tu porte sur la poitrine? c'est qu'il a reconnu un frere dans un prélat qui la déshonore par le scandale de sa vie licencieuse et de ses mœurs dépravées; mais il t'a reconnu, sur-tout à cette soif insatiable de l'or qui te dévore; il ne te reste plus qu'à la fouler aux pieds, cette croix qui doit être à présent pour toi un fardeau bien pesant, et l'échanger contre une place de chef de synagogue.

O toi! l'être de tous les êtres le plus déshonoré, qui n'a pas rougi d'afficher ta honte aux yeux de l'Europe entiere, et de servir de risée aux ennemis même de notre religion, oserois-tu encore te montrer? existeroit-il une société autre que celle de tes semblables, qui voulût recevoir un homme comme toi, voué à l'ignominie et au mépris; un homme comme toi, tout couvert de cet or impur auquel tu as sacrifié ton honneur, ta religion, ton dieu. Beau nom de Périgord! nom jusqu'à présent sans tache, tu vas donc être flétri pour jamais, par un prélat qui devoit en être l'ornement et la gloire! est-ce là la reconnoissance que devoient attendre de toi les instituteurs et les guides de ta jeunesse? Quel chagrin affreux pour eux! honteux, désespérés, quand on les interroge, ils ne savent que répondre; ils détournent la tête, et rougissent; ils craignent que le déshonneur dont tu es tout couvert, ne rejaillisse jusques sur eux; mais qu'ils se rassurent, on leur rend justice; ce que tu as eu de bon, étoit d'eux, et le mauvais est de toi.

Ingrat que tu es! j'aime bien t'entendre dire en pleine assemblée, *nous aurons à l'avenir un clergé citoyen,* comme s'il ne l'avoit jamais été; je ne suis pas étonné qu'il ne t'ait jamais paru tel : étois-tu fait pour en connoître la morale et les principes? Vas, indigne prélat, rien n'est plus vrai; il est dans l'ordre de la nature que le physique tienne au moral; ton enveloppe difforme étoit faite pour renfermer une âme plus difforme encore.

Mais ne crois pas échapper à la justice divine ; ses vengeances, pour être tardives, n'en sont pas moins sûres. Bientôt rejeté de toute société, abandonné de tout le monde, méconnu de tes parens même; (1) réduit à toi seul, ta conscience se soulevera contre toi, sera ton boureau, et te poursuivra partout; tu te diras sans cesse, j'ai trahi mon corps, ce corps qu'à tant de titres je devois aimer et chérir; ce corps que par honneur et par reconnoissance je devois défendre. Moi, Périgord, j'ai trahi mon corps! j'ai perdu la religion! monstre que je suis! cette pensée déchirante empoisonnera toutes tes actions, viendra te tourmenter et t'agiter jusques dans les bras du sommeil; ce sera la premiere qui se présentera à ton réveil. Alors des pleurs ameres, qui ne seront pas celles du repentir, mais celles de la rage, inonderont ton visage. Dans des accès de fureur tu fouleras aux pieds l'objet de tes délices, cet or que tu as reçu pour prix de ta trahison. Ces remords affreux qui vont couver au fond de ton cœur, par l'éducation que tu as reçue, et le sang dont tu sors, que rien ne pourra calmer, parce que le mal que tu as fait est irréparable, te suivront jusqu'au tombeau, y pénétreront avec toi pour te tourmenter encore pendant toute l'éternité; je sais que tu n'y crois pas; mais si elle n'existoit pas, Dieu la créeroit exprès pour prolonger ton supplice, et proportionner ton châtiment à tes crimes.

La vérité qui a tracé ce portrait terrible, est ce qui doit le plus te confondre; et tremble de voir s'accomplir la prédiction effrayante contenue dans cet écrit!

(1) Tu peux déjà voir comme ta mère s'explique sur ton compte dans une brochure qui a pour titre : *Ambition et égoïsme*.....

LES 48 SECTIONS DE PARIS. (1792)

SECTION DES TUILERIES.

(Assemblée dans l'Eglise des Feuillans.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue Saint-Honoré, à droite : depuis la rue Royale jusqu'à la rue Froid-Manteau, la rue Froid-Manteau à droite de la rue Saint-Honoré, à la rivière : le bord de la rivière jusqu'au pont Louis XVI : le côté droit de la place Louis XV, la rue Royale, à droite, jusqu'à la rue Saint-Honoré, et tout l'intérieur.

*
* *

Juge de paix : M^r^ Menjaud, ancien notaire, Bâtimens des Feuillans.

SECTION DES CHAMPS-ÉLISÉES.

(Assemblée dans la Chapelle de Saint-Nicolas, au Roule.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue du Fauxbourg-du-Roule et du Fauxbourg-Saint-Honoré, à droite, depuis la barrière, jusqu'à la rue Royale; la rue Royale à droite : la traverse de la Place Louis XV, jusqu'à la rivière : le bord de l'eau, jusqu'à la barrière des Bons-Hommes : les murs jusqu'à la barrière du Roule, et tout l'intérieur.

SECTION DU ROULE. (PUIS, DE LA *RÉPUBLIQUE.*)

(Assemblée dans l'Eglise des Capucins-Saint-Honoré.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

Les rues du Fauxbourg-du-Roule et du Fauxbourg-Saint-Honoré, à gauche, en prenant de la barrière jusqu'à la rue de la Magdeleine : la rue de la Magdeleine, à gauche; de l'Arcade, à gauche : de la Pologne, à gauche : rue Saint-Lazare, à gauche, depuis la rue de la Pologne, jusqu'à la rue de Clichi : la rue de Clichi, à gauche, jusqu'à la barrière : les murs depuis la barrière du Roule jusqu'à la barrière de Clichi, et tout l'intérieur.

SECTION DU PALAIS ROYAL.
(PUIS, DE LA *BUTTE DES MOULINS*, ENSUITE, DE LA *MONTAGNE.*)

(Assemblée dans l'Eglise de Saint-Roch.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue Saint-Honoré, à gauche, depuis la place Vendôme, jusqu'à la rue des Bons-Enfans : la rue des Bons-Enfans à gauche : la rue Neuve-des-Bons-Enfans, à gauche, jusqu'à la rue Neuve-des-Petits-Champs : la rue Neuve-des-Petits-Champs jusqu'à la place Vendôme, à gauche : la place Vendôme, à gauche, jusqu'à la rue Saint-Honoré, et tout l'intérieur.

* * *

Juge de paix : M^r^ de Blanc-mure, rue des Moulins, n° 11.

SECTION DE LA PLACE VENDOME. (PUIS, DES *PIQUES.*)

(Assemblée dans l'Eglise des Capucines.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue de la Madeleine, à droite, en partant de la rue Saint-Honoré : la rue de l'Arcade, à droite : la rue de la Pologne à droite : la rue Saint-Lazare, à droite, depuis la rue de la Pologne, jusqu'à la rue de la Chaussée d'Antin : la Chaussée d'Antin, à droite, jusqu'au Boulevart : la rue de Louis-le-Grand, à droite,

depuis le Boulevart, jusqu'à la rue Neuve-des-Petits-Champs : la rue Neuve des-Petits-Champs, depuis la rue de Louis-le-Grand, à droite, jusqu'à la place Vendôme : la place Vendôme, à droite, jusqu'à la rue Saint-Honoré : la rue Saint-Honoré, à droite de la place Vendôme, à la rue de la Madeleine et tout l'intérieur.

* * *

Juge de paix : M. d'Aucourt, rue Caumartin, n° 32.

SECTION DE LA BIBLIOTHÈQUE. (PUIS, DE 1792, ET ENFIN, *LEPELLETIER.*)

(Assemblée dans l'Eglise des Filles-Saint-Thomas.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue Neuve-des-Petits-Champs, à gauche, depuis la rue de Louis-le-Grand jusqu'à la rue Vivienne : la rue Vivienne, à gauche, jusqu'à la rue des Filles-Saint-Thomas, à gauche, depuis la rue Vivienne jusqu'à la rue Notre-Dame-des-Victoires : la rue Notre-Dame-des-Victoires, à gauche, depuis la rue des Filles-Saint-Thomas jusqu'à la rue Montmartre : la rue Montmartre, à gauche, depuis la rue Notre-Dame-des-Victoires, jusqu'au Boulevart Montmartre : le Boulevart, à gauche de la rue Montmartre, à la rue de Louis-le-Grand : la rue de Louis-le-Grand, à gauche jusqu'à la rue Neuve-des-Petits-Champs et tout l'intérieur.

* * *

Juge de paix : M^{r} de l'Orme, rue Faydeau, n° 22.

SECTION DE LA GRANGE-BATELIÈRE. (PUIS, DU *MONT-BLANC.*)

(Assemblée à l'ancien Dépôt,
au coin du Boulevart et de la Chaussée-d'Antin.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue de Clichi, à gauche de la barrière, à la rue Saint-Lazare : la rue de la Chaussée-d'Antin, à gauche, depuis la rue de Clichi jusqu'au Boulevart, le Boulevart, à gauche de la chaussée d'Antin, à la rue Montmartre : rue du Fauxbourg-Montmartre et rue des Martyrs, à gauche, jusqu'à la barrière : les murs de la barrière Montmartre à celle de Clichi, et tout l'intérieur.

* * *

Juge de paix : M^r^ Defresne, Licencié es loix, rue de Mirabeau, Chaussée d'Antin, n° 81.

SECTION DU LOUVRE. (PUIS, DU *MUSÉUM,* EN 1794.)

(Assemblée dans l'Eglise de Saint-Germain-l'Auxerrois.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

Le bord de l'eau, depuis le premier guichet du Louvre jusqu'au Pont-au-Change : la rue de la Jouaillerie, à gauche, en

enclavant les boucheries : la rue Saint-Denis, à gauche, jusqu'à la rue Perrin-Gasselin : la rue Perrin-Gasselin, à gauche : la rue du Chevalier-du-Guet, à gauche, jusqu'à la rue des Lavandières : la rue des Lavandières, à gauche, jusqu'à la rue des Mauvaises-Paroles : la rue des Deux-Boules, des deux côtés, ainsi que le bout de la rue Bertin Poirée : la rue Bétizy, à gauche : rue des Fossés-Saint-Germain, à gauche, jusqu'au bâtiment du Louvre : le corps du bâtiment du Louvre, à droite, sert de limite jusqu'à la rue de Beauvais : la rue de Beauvais, à gauche, jusqu'à la rue Froid-Manteau : la rue Froid-Manteau, à gauche, depuis la rue de Beauvais jusqu'à la rivière, et tout l'intérieur.

* * *

Juge de paix : Mr Moreau de Mersan, Homme de loi, rue du Chevalier-du-Guet, nº 34.

SECTION DE L'ORATOIRE. (PUIS, DES *GARDES FRANÇAISES.*)

(Assemblée dans l'Eglise de l'Oratoire.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue Saint-Honoré, à droite, depuis la rue Froid-Manteau jusqu'à la rue des Déchargeurs : la rue des Déchargeurs, à droite, jusqu'à la rue des Foureurs : la rue des Foureurs, à droite, jusqu'à la rue des Lavandières : la rue des Lavandières, à droite, jusqu'à la rue des Mauvaises-Paroles : la rue des Mauvaises-Paroles, à

droite et à gauche : la rue Bétizy à droite : la rue des Fossés-Saint-Germain, à droite, jusqu'à la colonnade du Louvre : les murs du Louvre jusqu'à la rue de Beauvais : la rue de Beauvais, à droite, jusqu'à la rue Froid-Manteau : la rue Froid-Manteau, à droite, depuis la rue de Beauvais jusqu'à celle Saint-Honoré, et tout l'intérieur.

* * *

Juge de paix : Mr Gerdret, négociant, rue des Bourdonnois, au coin du Cul-de-Sac de la Fosse-aux-Chiens.

SECTION DE LA HALLE AU BLED.

(Assemblée dans l'Eglise de Saint-Honoré.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue des Bons-Enfans et Neuve-des-Bons-Enfans, à droite, depuis la rue Saint-Honoré jusqu'à la rue des Petits-Champs : la rue de la Feuillade, à droite, jusqu'à la place des Victoires : la place des Victoires, à droite de la rue de la Feuillade, à la rue Croix-des-Petits-Champs : la rue Croix-des-Petits-Champs, à droite, jusqu'à la rue Coquillière : la rue Coquillière, à droite, jusqu'à la rue du Four : la rue du Four, à droite, jusqu'à la rue Saint-Honoré : la rue Saint-Honoré, à droite, depuis la rue du Four jusqu'à la rue des Bons-Enfans, et tout l'intérieur.

* * *

Juge de paix : Mr Baron de Saint-Girons, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n° 62.

SECTION DES POSTES. (PUIS, DU *CONTRAT SOCIAL.*)

(Assemblée dans l'Eglise de Saint-Eustache.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue Saint-Honoré, à gauche, depuis la rue du Four jusqu'à la rue de la Tonellerie : la rue de la Tonellerie, à gauche, jusqu'à la rue de la Fromagerie : le bout de la rue de la Fromagerie, à gauche, jusqu'à la rue Comtesse-d'Artois : les rues Comtesse-d'Artois et Montorgueil, à gauche, jusqu'au passage du Saumon : la rue Montmartre, à gauche, depuis le passage du Saumon jusqu'à la rue de la Jussienne : les rues de la Jussienne et Coquéron, à gauche de la rue Montmartre à la rue Coquillière : la rue Coquillière, à gauche, jusqu'à la rue du Four : la rue du Four, à gauche, jusqu'à la rue Saint-Honoré, et tout l'intérieur.

SECTION DE LA PLACE DE LOUIS-XIV. (PUIS, DU *MAIL,* ENSUITE *GUILLAUME TELL.*)

(Assemblée dans l'Eglise des Petits-Pères.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue Neuve-des-Petits-Champs, à gauche, depuis la rue Vivienne, jusqu'à la rue de la Feuillade : la rue de la Feuillade, à

gauche, jusqu'à la Place Victoire : le pourtour de la Place Victoire, à gauche, depuis la rue de la Feuillade jusqu'à la rue Croix-des-Petits-Champs : la rue Croix-des-Petits-Champs, à gauche de la Place Victoire à la rue Coquillière : la rue Coquillière, à gauche, jusqu'à la rue Coqueron : la rue Coqueron et de la Jussienne, à gauche, jusqu'à la rue Montmartre : la rue Montmartre, à gauche, jusqu'à la rue Notre-Dame-des-Victoires : la rue Notre-Dame-des-Victoires, à gauche, jusqu'à la rue Joquelet : la rue des Filles-Saint-Thomas, à gauche, jusqu'à la rue Vivienne : la rue Vivienne, à gauche, jusqu'à la rue Neuve-des-Petits-Champs, et tout l'intérieur.

SECTION DE LA FONTAINE MONTMORENCY.
(PUIS, DE *MOLIÈRE ET LA FONTAINE,* ENSUITE, *BRUTUS.*)

(Assemblée en l'Eglise Saint-Joseph.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

Le Boulevart, à droite, depuis la rue Montmartre, jusqu'à la rue Poissonnière : la rue Poissonnière et celle du Petit-Carreau, à droite, jusqu'au passage du Saumon : le passage du Saumon des deux côtés : la rue Montmartre, à droite, depuis le passage du Saumon jusqu'au Boulevart, et tout l'intérieur.

SECTION DE BONNE-NOUVELLE.

(Assemblée dans l'Eglise de Bonne-Nouvelle.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

Le Boulevart, à droite de la rue Poissonnière à celle Saint-Denis : la rue Saint-Denis, à droite, jusqu'à la rue Thévenot : la rue Thévenot, à droite, jusqu'à la rue du Petit-Carreau : les rues du Petit-Carreau et Poissonnière, à droite jusqu'au Boulevart, et tout l'intérieur.

SECTION DU PONCEAU. (PUIS, DES *AMIS DE LA PATRIE.*)

(Assemblée à la Trinité, rue Bourglabbé.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

Le Boulevart, à droite de la Porte-Saint-Denis à la porte Saint-Martin : la rue Saint-Martin, à droite, jusqu'à la rue aux Ours : la rue aux Ours, à droite, jusqu'à la rue Saint-Denis : la rue Saint-Denis, à droite, jusqu'au Boulevart, et tout l'intérieur.

SECTION DE MAUCONSEIL. (PUIS, DE *BONCONSEIL.*)

(Assemblée dans l'Eglise Saint-Jacques-l'Hôpital.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue Thévenot, à droite de la rue Montorgueil à la rue Saint-Denis : la rue Saint-Denis, à droite de la rue Thévenot à la rue de la Chanverrie : la rue de la Chanverrie, à droite; et en continuant toujours à droite, les petits Piliers, jusqu'à la rue de la Fromagerie : depuis le coin des petits Piliers, en remontant à droite, la rue Comtesse-d'Artois : rue Montorgueil, à droite, en remontant jusqu'à la rue Thévenot, et tout l'intérieur.

* * *

Juge de paix : Mr Sanson du Perron, ancien avocat au Conseil, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur.

SECTION DU MARCHÉ DES INNOCENS. (PUIS, DES *HALLES,* ENSUITE, DES *MARCHÉS.*)

(Assemblée dans l'Eglise de Sainte-Opportune.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue Saint-Denis à droite, depuis la rue de la Chanverrie jusqu'à la rue Perrin-Gasselin, la rue du Chevalier-du-Guet, à

droite, jusqu'à la rue des Lavandières : la rue des Lavandières, à droite, jusqu'à la rue de la Tabletterie : la rue des Fourreurs, à droite, partie de la rue des Déchargeurs, à droite, depuis la rue des Fourreurs, jusqu'à la rue de la Feronnerie : rue Saint-Honoré, (ou de la Chauffeterie) à droite, depuis la rue de la Feronnerie jusqu'à la rue de la Tonnellerie : rue de la Tonnellerie, à droite, jusqu'à la rue de la Fromagerie : la Halle, sans y comprendre les petits Piliers, à gauche, en allant à la rue de la Chanverrie : la rue de la Chanverrie, à droite, en allant à la rue Saint-Denis, et tout l'intérieur.

* * *

Juge de paix : Mr Herbault, homme de loi, rue de l'Aiguillerie, n° 11.

SECTION DES LOMBARDS.

(Assemblée dans l'Eglise Saint-Jacques-de-la-Boucherie.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue Saint-Martin, à droite, depuis la rue aux Ours, jusqu'à la rue Saint-Jacques-de-la-Boucherie : la rue Saint-Jacques-de-la-Boucherie, à droite, jusqu'à la rue Saint-Denis : la rue Saint-Denis, à droite, jusqu'à la rue aux Ours : la rue aux Ours, à droite de la rue Saint-Denis à la rue Saint-Martin, et tout l'intérieur.

SECTION DES ARCIS.

(Assemblée dans l'Eglise de Saint-Jean-en-Grève.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue de la Jouaillerie, à droite du Pont-au-Change à la rue Saint-Jacques-de-la-Boucherie : la rue Saint-Jacques-de-la-Boucherie, à droite, jusqu'à la rue Planche-Mibray : la rue des Arcis, à droite, jusqu'à la rue de la Verrerie : la rue de la Verrerie, à droite, jusqu'à la rue du Coq : la rue du Coq, à droite, jusqu'à la rue de la Tisseranderie : la rue de la Tisseranderie, à droite, jusqu'à la rue du Mouton : la rue du Mouton et de suite la rue de Grève, à droite, jusqu'à la rivière : le bord de la rivière, depuis la place de Grève, jusqu'au Pont-au-Change, et tout l'intérieur.

* * *

Juge de paix : M[r] Simon, homme de loi, rue du Coq-Saint-Jean.

SECTION DU FAUXBOURG MONTMARTRE.

(Assemblée dans l'Eglise de Saint-Joseph.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue Poissonnière et celle Sainte-Anne, à gauche, depuis le Boulevart jusqu'à la barrière : les murs depuis la barrière Sainte-

Anne jusqu'à la barrière Montmartre : la rue des Martyrs et celle du Fauxbourg-Montmartre, à gauche, depuis la barrière jusqu'au Boulevart : le Boulevart, à gauche, de la porte Montmartre à la rue Poissonnière, et tout l'intérieur.

SECTION DE LA RUE POISSONNIÈRE.

(Assemblée dans l'Eglise Saint-Lazarre.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue Poissonnière et celle Sainte-Anne, à droite, jusqu'à la barrière : les murs de la barrière Sainte-Anne à la barrière Saint-Denis : la rue du Fauxbourg-Saint-Denis, à droite, jusqu'à la porte Saint-Denis : le Boulevart, à droite, jusqu'à la rue Poissonnière, et tout l'intérieur.

* * *

Juge de paix : M^r^ Buob, rue Basse, Porte Saint-Denis, n° 7. (1)

(1) Massacré en septembre 1792, avec son collègue Bosquillon. Tous deux avaient constaté les dégâts faits au château le 20 juin 1792. C. L.

SECTION DE BONDY.

(Assemblée dans l'Eglise des Récollets.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue du Fauxbourg-Saint-Martin, à droite, depuis le Boulevart jusqu'à la barrière Saint-Martin : les murs de la barrière Saint-Martin à celle du Temple : la rue du Fauxbourg-du-Temple, à droite, jusqu'au Boulevart : le Boulevart à droite de la rue du Fauxbourg-du-Temple, à la porte Saint-Martin, et tout l'intérieur.

* * *

Juge de paix : M^r^ Locré, homme de loi, Fauxbourg Saint-Martin, au-dessus des Récollets, n° 56.

SECTION DU TEMPLE.

(Assemblée dans l'Eglise des Pères-Nazareth.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue du Fauxbourg-du-Temple, à gauche, depuis la barrière, jusqu'au Boulevart, et de suite la rue du Temple, à gauche, jusqu'à la rue de la Corderie : les rues de la Corderie et de Bretagne, à gauche, jusqu'à la rue des Filles-du-Calvaire : la rue des Filles-du-Calvaire, à gauche, jusqu'au Boulevart, et de suite la rue du Mesnil-Montant et celle de la Roulette, à gauche, jusqu'à la barrière : les murs de la barrière du Mesnil-Montant à celle de Belleville, et tout l'intérieur.

SECTION DE POPINCOURT.

(Assemblée dans l'Eglise de Trainel.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue du Mesnil-Montant et celle de la Roulette, à droite, depuis le Boulevart, jusqu'à la barrière du Mesnil-Montant : les murs depuis la barrière du Mesnil-Montant, jusqu'à la barrière de Charonne : la rue de Charonne, à droite, depuis la barrière jusqu'à la rue de Lape : les rues de Lape et d'Aval, à droite, jusqu'au Boulevart : le Boulevart à droite, jusqu'à la rue du Mesnil-Montant, et tout l'intérieur.

* * *

Juge de paix : M^r^ Verpy, ancien notaire au Bailliage d'Athys, enclos des Dames-de-la-Roquette.

SECTION DE LA RUE DE MONTREUIL.

(Assemblée dans l'Eglise de Sainte-Marguerite.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

Les rues d'Aval et de Charonne, à droite, depuis le Boulevart jusqu'à la barrière de Charonne : les murs jusqu'à la barrière du Trône : la rue du Fauxbourg-Saint-Antoine, à droite, depuis la barrière du Trône, jusqu'au Boulevart : le Boulevart à droite, depuis la porte Saint-Antoine, jusqu'à la rue d'Aval, et tout l'intérieur.

SECTION DES QUINZE-VINGTS.

(Assemblée dans l'Eglise des Enfants-Trouvés.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue du Fauxbourg-Saint-Antoine, à droite, depuis la rue des Fossés-Saint-Antoine, jusqu'à la barrière du Trône : les murs, depuis la barrière du Trône, jusqu'à la barrière de la Rapée : le bord de la rivière, depuis la Rapée jusqu'à la rue des Fossés-Saint-Antoine : la rue des Fossés-Saint-Antoine borde cette limite de ce côté; et elle n'est point de cette section.

SECTION DES GRAVILLIERS.

(Assemblée dans l'Eglise de Saint-Martin-des-Champs.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

Le Boulevart, à droite, de la porte Saint-Martin à la porte du Temple : la rue du Temple, à droite, du Boulevart à la rue Chapon : les rues Chapon et du Cimetière-Saint-Nicolas, à droite, de la rue du Temple à la rue Saint-Martin ; à droite, depuis la rue du Cimetière-Saint-Nicolas, jusqu'au Boulevart, et tout l'intérieur.

SECTION DU FAUXBOURG SAINT-DENIS. (PUIS, DU *NORD.*)

(Assemblée dans l'Eglise de Saint-Laurent.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue du Fauxbourg-Saint-Denis, à droite, du Boulevart à la barrière : les murs de la barrière Saint-Denis à la barrière Saint-Martin : la rue du Fauxbourg-Saint-Martin, à droite, de la barrière au Boulevart : le Boulevart, à droite, de la porte Saint-Martin à la porte Saint-Denis, et tout l'intérieur.

SECTION DE LA RUE BEAUBOURG. (PUIS, DE LA RÉUNION.)

(Assemblée dans l'Eglise de Saint-Méry.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

Les rues du Cimetière-Saint-Nicolas et Chapon, à droite, de la rue Saint-Martin à la rue Sainte-Avoye : les rues Sainte-Avoye et Bar-du-Bec, à droite, de la rue Chapon à la rue de la Verrerie : la rue de la Verrerie, à droite, depuis la rue Bar-du-Bec, jusqu'à la rue Saint-Martin : la rue Saint-Martin : à droite, depuis Saint-Méry, jusqu'à la rue du Cimetière-Saint-Nicolas, et tout l'intérieur.

* * *

Juge de paix : M^r^ Leverdier, homme de loi, rue Montmorency, n° 1.

SECTION DES ENFANS-ROUGES. (PUIS, DU MARAIS, ENSUITE, DE L'HOMME-ARMÉ.)

(Assemblée dans l'Eglise des Enfans-Rouges.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

Les rues Sainte-Avoye et du Temple, à droite, depuis la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, jusqu'à la rue de la Corderie : les rues de la Corderie et de Bretagne, à droite, jusqu'à la Vieille-Rue-du-Temple : la Vieille-Rue-du-Temple, à droite, de la rue de la Bretagne à la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie : la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, à droite, jusqu'à la rue Sainte-Avoye.

SECTION DU ROI DE SICILE. (PUIS, DES DROITS DE L'HOMME.)

(Assemblée dans l'Eglise du Petit-Saint-Antoine.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue du Coq, à droite, depuis la rue de la Tisseranderie jusqu'à la rue de la Verrerie : la rue de la Verrerie, à droite, depuis la rue du Coq, jusqu'à la rue Bar-du-Bec : la rue Bar-du-Bec, à droite, jusqu'à la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie : la rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, jusqu'à la Vieille-Rue-du-Temple : la Vieille-Rue-du-Temple, à droite, depuis la rue Sainte-Croix-de-la-

Bretonnerie, jusqu'à la rue des Francs-Bourgeois : la rue des Francs-Bourgeois et la rue Neuve-Sainte-Catherine, à droite, jusqu'à la rue Culture-Sainte-Catherine : la rue Culture-Sainte-Catherine, à droite, depuis la rue Neuve-Sainte-Catherine jusqu'à la rue Saint-Antoine : la rue Saint-Antoine, à droite, depuis la rue Culture-Sainte-Catherine, jusqu'à la rue de la Tissanderie : la rue de la Tissanderie, à droite, jusqu'à la rue du Coq, et tout l'intérieur.

* * *

Juge de paix : Mr Fayel, homme de loi, rue des Ecousses, nº 18.

SECTION DE L'HOTEL DE VILLE.
(PUIS, DE LA MAISON COMMUNE, ENSUITE, DE LA FIDÉLITÉ.)

(Assemblée dans l'Eglise de Saint-Gervais.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue des Nonaindières, à gauche, du Pont-Marie à la rue Saint-Antoine : la rue Saint-Antoine, à gauche, jusqu'à la rue de la Tissanderie : la rue de la Tissanderie, à gauche, jusqu'à la rue du Mouton, la rue du Mouton, à gauche, et la place de Grève à gauche, jusqu'à la rivière : le bord de la rivière, depuis la Grève, jusqu'au Pont-Marie, et tout l'intérieur.

* * *

Juge de paix : Mr Wifnick, rue des Barres, nº 5.

SECTION DE LA PLACE ROYALE. (PUIS, DES FÉDÉRÉS, ENSUITE, DE L'INDIVISIBILITÉ.)

(Assemblée dans l'Eglise des Minimes.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue du Temple et celle des Filles-du-Calvaire, à droite, à prendre de la rue des Francs-Bourgeois, jusqu'au Boulevart : le Boulevart à droite, depuis la rue des Filles-du-Calvaire, jusqu'à la porte Saint-Antoine : la rue Saint-Antoine, à droite, depuis la porte Saint-Antoine, jusqu'à la rue Culture-Sainte-Catherine : la rue Culture-Sainte-Catherine, à droite, jusqu'à la rue Neuve-Sainte-Catherine : les rues Neuve-Sainte-Catherine et des Francs-Bourgeois, à droite, à prendre de la rue Culture-Sainte-Catherine, jusqu'à la rue du Temple, et tout l'intérieur.

* * *

Juge de paix : Mr le Maistre, rue des Douze-Portes, près celle Saint-Louis, n° 3.

SECTION DE L'ARSENAL.

(Assemblée dans l'Eglise de Saint-Louis-la-Culture.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue des Fossés-Saint-Antoine entière, depuis la rivière, jusqu'à la rue du Fauxbourg-Saint-Antoine : la place de la Bastille,

à gauche, jusqu'à la rue Saint-Antoine : la rue Saint-Antoine, à gauche, jusqu'à la rue des Nonaindières : la rue des Nonaindières, à gauche, jusqu'au Pont-Marie : le quai Saint-Paul, le port Saint-Paul, le quai de l'Arsenal, le long de la rivière, jusqu'à la rue des Fossés-Saint-Antoine, et tout l'intérieur.

* * *

Juge de paix : Mr Phelippon, *homme de Loi*, rue de Fourcy, nº 8.

SECTION DE L'ISLE. (PUIS, DE LA FRATERNITÉ.)

(Assemblée dans l'Eglise de Saint-Louis-en-l'Isle.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La limite de cette section est située dans son isle, et comprend toutes les rues, quais, etc., qui s'y trouvent.

* * *

Juge de paix : Mr Parey, homme de loi, rue Saint-Louis, nº 19.

SECTION DE NOTRE-DAME. (PUIS, DE LA CITÉ.)

(Assemblée dans la salle du ci-devant Chapitre ;
le Comité se tient parvis Notre-Dame.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue de la Barillerie à droite, du Pont Saint-Michel au Pont au Change, et tout l'intérieur. Elle est ensuite bornée au nord, à l'est et au sud, par la rivière.

*
* *

Juge de paix : Mr Decaudin, rue Saint-Eloy, hôtel Pepin, n° 8.

SECTION DE HENRI IV. (PUIS, DU PONT NEUF, ENSUITE, RÉVOLUTIONNAIRE.)

(Assemblée dans l'Eglise de la Sainte-Chapelle-Basse.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

Le Pont Saint-Michel, à droite, depuis la rue de la Bouclerie, à prendre au Cagnard. Idem, à gauche, les maisons qui sont sur le pont seulement : la rue de la Barillerie, à gauche, du Pont Saint-

Michel au Pont au Change ; bornée au nord, à l'ouest et au sud par la rivière; et tout l'intérieur.

* * *

Juge de paix : Mr Estienne de la Rivière, homme de loi, cour de la Sainte-Chapelle.

SECTION DES INVALIDES.

(Assemblée dans l'Eglise des Invalides.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

Le bord de la rivière, depuis la barrière, jusqu'au Pont de Louis-XVI : la rue de Bourgogne, à droite, depuis le Pont de Louis-XVI, jusqu'à la rue de Varenne : le bout de la rue de Varenne, à droite, depuis la rue de Bourgogne, jusqu'au Boulevart : le Boulevart, à droite, depuis la rue de Varenne, jusqu'à la rue de Sève : le côté de la rue de Sève, à droite, depuis le Boulevart, jusqu'à la Barrière : les murs, depuis la barrière de Sève, jusqu'à la rivière et tout l'intérieur.

* * *

Juge de paix : Mr Mathieu Lépidor, rue Saint-Dominique, au Gros-Caillou, n° 1176.

SECTION DE LA FONTAINE DE GRENELLE.

(Assemblée dans l'Eglise des Jacobins-Saint-Dominique.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

Le bord de la rivière, du Pont de Louis-XVI à la rue des Saints-Pères : la rue des Saints-Pères, à droite, jusqu'à la rue de Grenelle, à droite, depuis la rue des Saints-Pères, jusqu'à la rue de Bourgogne : la rue de Bourgogne, à droite, jusqu'à la rivière, et tout l'intérieur.

* * *

Juge de paix : M^r^ le Seigneur, rue du Bacq, n° 1068.

SECTION DES QUATRE-NATIONS. (PUIS, DE L'UNITÉ, EN 1794.)

(Assemblée dans l'Eglise de Saint-Germain-des-Prés.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue des Saints-Pères, à droite, jusqu'au Quai des Théatins, des Quatre-Nations et de Conti, depuis la rue des Saints-Pères jusqu'au Pont-Neuf : les rues Dauphine et des Fossés-Saint-Germain, à droite du Pont-Neuf, à la rue des Boucheries : la rue des

Boucheries, à droite : la rue du Four, à droite : la Croix-Rouge, à droite, jusqu'à la rue des Saints-Pères, et tout l'intérieur.

* * *

Juge de paix : Mr Duportail, homme de loi, à l'Abbaye Saint-Germain-des-Prés, Cour de l'Eglise.

SECTION DU THÉATRE FRANÇOIS. (PUIS, DE *MARSEILLE*, ENSUITE, DE *MARAT*.)

(Assemblée dans l'Eglise Saint-André-des-Arcs.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

Les rues de Condé, des Fossés-Saint-Germain, et Dauphine, à droite, depuis la rue de Vaugirard jusqu'au Pont-Neuf, le quai des Augustins, du Pont-Neuf, à la rue du Hurepois : la rue du Hurepois des deux côtés : la place du Pont-Saint-Michel, à droite, la rue de la Bouclerie et la rue de la Harpe, à droite, jusqu'à la place Saint-Michel : le côté de la place Saint-Michel, à droite, en retour sur la rue des Francs-Bourgeois, aussi à droite : la rue de Vaugirard, à droite, jusqu'à la rue de Condé, et tout l'intérieur.

* * *

Juge de paix : Mr Thuillier, homme de loi, rue des Fossés-Monsieur-le-Prince.

SECTION DE LA CROIX-ROUGE. (PUIS, DU BONNET-ROUGE, EN 1794.)

(Assemblée dans l'Eglise des Prémontrés.)

LIMITES DE CETTE SECTION

La rue de Vaugirard, à gauche, depuis la barrière, jusqu'à la rue du Regard : la rue du Regard, à gauche, jusqu'à la rue du Cherche-Midi : la rue du Cherche-Midi, à gauche, jusqu'à la Croix-Rouge : la Croix-Rouge, à gauche, jusqu'à la rue de Grenelle : la rue de Grenelle, à gauche, jusqu'à la rue de Bourgogne : la rue de Bourgogne, à gauche, jusqu'à la rue de Varenne : la rue de Varenne, à gauche, depuis la rue de Bourgogne jusqu'au Boulevart. Le Boulevart, à gauche, depuis la rue de Varenne, jusqu'à la rue de Sève : la rue de Sève, à gauche, depuis le Boulevart jusqu'à la barrière : les murs, depuis la barrière de Sève, jusqu'à celle de Vaugirard, et tout l'intérieur.

* * *

Juge de paix : Mr Beauvais, docteur en médecine, rue de Sève, à l'Hospice.

SECTION DU LUXEMBOURG. (PUIS, MUCIUS SCEVOLA, EN 1794.)

(Assemblée dans l'Eglise des Carmes-Déchaussés.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue de Vaugirard, à gauche, depuis la rue des Francs-Bourgeois jusqu'à la rue de Condé : la rue de Condé : la rue de

Condé, à gauche, jusqu'à la rue des Boucheries : la rue des Boucheries, à gauche : la rue du Four, à gauche, jusqu'à la Croix-Rouge : partie de la Place de la Croix-Rouge, à gauche, jusqu'à la rue du Cherche-Midi : la rue du Cherche-Midi, à gauche, jusqu'à la rue du Regard : la rue du Regard, à gauche : la rue de Vaugirard, à gauche, depuis la rue du Regard jusqu'à la barrière; les nouveaux murs, depuis la barrière de Vaugirard jusques derrière l'Institut de l'Oratoire, de là, allant aboutir aux murs des Chartreux; le mur des Chartreux jusqu'à celui du Luxembourg : l'intérieur du Luxembourg.

* * *

Juge de paix : Mr Harmand, homme de loi, rue du Petit-Bourbon, nº 13.

SECTION DES THERMES DE JULIEN. (PUIS, DE BEAUREPAIRE, PUIS, RÉGÉNÉRÉE ET CHALIER.)

(Assemblée dans l'Eglise des Mathurins.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue de la Bouclerie, à gauche : rue de la Harpe, à gauche, jusqu'à la place Saint-Michel : partie de la rue des Francs-Bourgeois, à droite : du coin de la rue de Vaugirard à la place Saint-Michel : la place Saint-Michel, à droite : la rue d'Enfer, des deux côtés jusqu'à la rue Saint-Dominique : la rue Saint-Dominique, à gauche, jusqu'à la rue Saint-Jacques : la rue Saint-Jacques, à

gauche : de la rue Saint-Dominique au Petit-Pont : la rue de la Huchette, des deux côtés, jusqu'à la rue de la Bouclerie, et tout l'intérieur.

SECTION DE SAINTE-GENEVIÈVE.
(PUIS, DU PANTHÉON FRANÇAIS.)

(Assemblée dans l'Eglise du Collège de Navarre.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue du Petit-Pont, à gauche : du Petit-Pont à la rue Galande : la rue Saint-Jacques, à gauche, jusqu'à la rue des Fossés-Saint-Jacques : la rue des Fossés-Saint-Jacques, à gauche : l'Estrapade, à gauche : rue Contrescarpe, à gauche : la rue Bordet, à gauche, depuis la rue Contrescarpe jusqu'à la rue Clopin : la rue Clopin, à gauche, jusqu'à la rue d'Arras : la rue d'Arras, à gauche, jusqu'à la rue Travertine : la rue Travertine, à gauche, jusqu'à la rue Saint-Nicolas : la rue Saint-Nicolas, à gauche, jusqu'à la rue Saint-Victor : la rue Saint-Victor, des deux côtés, depuis la rue Saint-Nicolas jusqu'à la rue de Bièvre : la rue de Bièvre, des deux côtés, jusqu'à la rue des Grands-Degrés : la rue des Grands-Degrés, des deux côtés, prenant du côté droit à la pompe, et de l'autre côté, à la rue des Bernardins, jusqu'à la rue de la Bucherie : la rue de la Bucherie, des deux côtés, jusqu'au Petit-Pont, et tout l'intérieur.

* * *

Juge de paix : M. Durouzeau, homme de loi, rue des Noyers, n° 24.

SECTION DE L'OBSERVATOIRE.

(Assemblée dans l'Eglise du Val-de-Grâce.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

La rue d'Enfer, des deux côtés, depuis la rue Saint-Dominique, à la barrière : l'enclos des Chartreux : les murs : depuis les derrières de l'Institut de l'Oratoire jusqu'à la barrière de l'Oursine : la rue de l'Oursine, à gauche, depuis la barrière jusqu'à la rue Mouffetard : la rue Mouffetard, à gauche, jusqu'à la rue Contrescarpe : la rue Contrescarpe, à gauche : la rue de la Vieille-Estrapade, à gauche : l'Estrapade, à gauche : la rue des Fossés-Saint-Jacques, à gauche : la rue du Fauxbourg-Saint-Jacques, à gauche, jusqu'à la rue Saint-Dominique : la rue Saint-Dominique, à gauche, jusqu'à la rue d'Enfer, et tout l'intérieur.

*
* *

Juge de paix : M.r Bosquillon, (1) homme de loi, place de l'Estrapade.

(1) Massacré en septembre 1792. C. L.

SECTION DU JARDIN DES PLANTES. (PUIS, DES SANS CULOTTES.)

(Assemblée dans l'Eglise de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

Le bord de la rivière, depuis le Boulevart de l'Hôpital jusqu'à la pompe du quai de la Tournelle : la rue des Bernardins des deux côtés : la rue Saint-Nicolas, à gauche : la rue Traversine, à gauche, jusqu'à la rue d'Arras : la rue d'Arras, à gauche, jusqu'à la rue Clopin : la rue Clopin, à gauche, jusqu'à la rue Bordet : les rues Bordet et Mouffetard, jusqu'à la rue de l'Épée-de-Bois : la rue de l'Epée-de-Bois, à gauche, la rue du Noir, à gauche, jusqu'à la rue Françoise : les rues Françoise et du Puits-de-l'Hermite, à gauche, jusqu'à celle du Battoir : la rue du Battoir, à gauche, jusqu'à la rue d'Orléans : la rue d'Orléans, à gauche, jusqu'à la rue du Jardin-du-Roi : la rue du Jardin-du-Roi, à gauche, depuis la rue d'Orléans, jusqu'à la rue de Buffon : la rue de Buffon, à gauche, jusqu'au Boulevart : le bout du Boulevart, à gauche, jusqu'à la rivière, et tout l'intérieur.

SECTION DES GOBELINS. (PUIS, DU FINISTÈRE (1793), ENSUITE, DE LAZOUSKI.)

(Assemblée dans l'Eglise de Saint-Marcel.)

LIMITES DE CETTE SECTION.

Le bord de la rivière, depuis la barrière de l'Hôpital jusqu'au Boulevart : le bout du Boulevart, à gauche, jusqu'à la rue de

Buffon : la rue de Buffon, à gauche, jusqu'à la rue du Jardin-du-Roi : la rue du Jardin-du-Roi, à gauche, jusqu'à la rue d'Orléans : la rue d'Orléans, à gauche, jusqu'à la rue du Battoir : la rue du Battoir, à gauche, jusqu'à la rue du Puits-de-l'Hermite : les rues du Puits-de-l'Hermite et Françoise, à gauche, jusqu'à la rue du Noir : la rue du Noir, à gauche, jusqu'à la rue de l'Epée-de-Bois : la rue de l'Epée-de-Bois, à gauche, jusqu'à la rue Mouffetard : la rue Mouffetard, à gauche, jusqu'à la rue de l'Oursine : la rue de l'Oursine, à gauche, jusqu'à la barrière : les murs, depuis la barrière de l'Oursine jusqu'à la barrière de l'Hôpital, et tout l'intérieur.

EXTRAIT DE L'OUVRAGE DE PH. LE BAS

(de l'Institut, etc.)

(*Annales historiques de France*. Paris, Didot, 1843.)

Du 10 août à la Convention : *La Commune s'empare du pouvoir.*

Jusqu'à la Convention, le pouvoir appartint de fait à la Commune, qui n'avait conservé l'Assemblée législative que pour donner à ses actes le caractère de légalité qui leur était nécessaire. En vain l'Assemblée essaya-t-elle de reprendre l'initiative révolutionnaire : son égoïsme et son aveuglement l'avaient entraînée dans la chute de la royauté.

La Commune s'empara de la personne du Roi, qui fut renfermé au Temple, sous la garde et la responsabilité du maire et de Santerre. *Dirigée par Robespierre et Marat,* elle abolit ensuite le directoire du département et s'empara de ses fonctions ; enfin, elle força l'Assemblée à décréter que la police de sûreté générale appartenait aux municipalités. C'était, a-t-on dit avec raison, créer un pouvoir dictatorial pour la Commune ; mais qui pouvait s'opposer à cette dictature? et la dictature n'appartenait-elle pas de droit à ceux qui, au 10 août, avaient sauvé la patrie en renversant

les ennemis intérieurs, et qui bientôt allaient la sauver de ses ennemis extérieurs? D'ailleurs, virtuellement, les Girondins, nous l'avons déjà dit, ne pouvaient pas exercer cette dictature, et constitutionnellement, ils ne le devaient pas.

Le décret qui attribuait aux municipalités le soin de veiller à la sûreté générale, les autorisait à poursuivre les crimes qui menaçaient la sûreté extérieure ou intérieure de l'Etat, crimes dont la connaissance était jusqu'alors réservée aux représentants du peuple; à rechercher les suspects, à faire des perquisitions chez eux, à les empêcher de se rassembler, à les désarmer; elles devaient inviter les citoyens à dénoncer les complots qu'ils découvriraient; à disposer, selon le besoin, de la force armée; délivrer des passeports, etc.

La Commune de Paris fut dès lors investie du pouvoir suprême : elle le confia à un comité de surveillance qu'elle créa et dont Marat fut le président.

La Commune *força,* après bien des résistances inutiles, l'Assemblée à décréter l'établissement d'une cour martiale pour juger les conspirateurs du 10 août.

L'Assemblée, impuissante, ne put s'opposer à l'établissement de ce tribunal exceptionnel, qui prit le nom de tribunal du 17 août, avant de recevoir le terrible nom de tribunal révolutionnaire.

Préparatifs des journées de Septembre. — Le tribunal du 17 août jugeait avec autant de rapidité qu'il était possible les ennemis de la Révolution; et dès le 21, il avait envoyé à la mort un individu convaincu du crime d'embauchage en faveur de la Cour, puis quelques individus auteurs ou propagateurs d'écrits contre-révolutionnaires; mais le nombre des accusés était encore très grand, et les visites domiciliaires ordonnées par la Commune le rendaient

chaque jour plus considérable. Et cependant beaucoup de coupables étaient encore libres et entretenaient avec les émigrés une correspondance criminelle; ils étaient armés : le bruit qu'une conspiration se tramait et que les royalistes devaient se soulever s'accréditait, et les progrès de l'ennemi augmentaient la terreur et l'enthousiasme des parisiens.

La Commune prit une grande résolution, d'accord avec Danton. Chaque jour dix-huit cents hommes équipés se rendaient de Paris à la frontière, et quelquefois il en partait cinq mille. Quatre-vingt mille hommes se trouvèrent bientôt sous les armes et, conduits par Dumouriez, ils allaient sauver la France aux Thermopyles de l'Argonne. « Oui, » disaient ces volontaires qui allaient combattre, « oui, nous irons à la frontière, nous le jurons! Puisque des traîtres livrent nos places (Voyez au Dictionnaire, les articles Longwy, Verdun, Beaurepaire), nos poitrines serviront de remparts contre l'ennemi ; mais avant que de partir, il faut en finir avec les conspirateurs; nous ne voulons pas qu'ils égorgent nos enfants et nos femmes pendant notre absence; nous ne voulons pas mourir seuls! que les lâches qui ont osé appeler des armées impies contre nous périssent! qu'il ne reste pas un Français capable, en nous survivant, de se réjouir de notre défaite et d'insulter à notre mort! »

Et de toutes parts on criait qu'il fallait aller aux prisons tuer les conspirateurs, et tuer aussi ceux qui n'avaient pas encore été arrêtés. Il était évident que le peuple, irrité par les actes passés et présents des royalistes, allaient se livrer à quelque action brutale, et faire une Saint-Barthélémy politique, lorsque le Comité de sûreté générale de la Commune résolut de prévenir ce massacre général.

Pour satisfaire aux justes réclamations des volontaires qui demandaient la prompte punition des coupables, la Commune

ordonna l'arrestation en masse de tous les suspects. Cet ordre fut exécuté dans la nuit du 29 au 30. Après avoir pris toutes les mesures nécessaires, fermeture de barrières, blocus des rues par des piquets, ordre donné d'être chez soi à six heures précises, les visites domiciliaires commencèrent à une heure du matin. Trois mille personnes furent arrêtées : la plupart furent relâchées; mais ceux qui furent jugés coupables furent envoyés à l'Abbaye. Il est probable qu'en agissant ainsi, la Commune voulait saisir les coupables, afin de les placer sous la main de la justice, afin de les mettre dans l'impossibilité de nuire, afin, en dernière analyse, de suppléer d'un seul coup l'action habituellement lente et paresseuse des pouvoirs réguliers ; mais il est également probable que lorsque la Commune vit le nombre des prisonniers, calcula la durée du procès, pesa le danger de tant d'hommes réunis par un même désespoir, elle pensa au moyen d'en purger le sol de la France d'un seul coup. Les circonstances devenant pressantes, la terrible pensée d'un jugement prévôtal et par masse prit naissance, et fut convertie enfin en une résolution arrêtée.

Lorsque ce parti fut décidément pris, le comité de surveillance procéda à de nouveaux interrogatoires pour tous les cas douteux, et il ordonna par suite des mises en liberté. Les registres des écrous des prisons que nous avons consultés constatent qu'un assez grand nombre de mises en liberté furent faites le 31 août et le 1^er^ septembre. Ajoutons un fait qui confirme que ce fut l'un des deux ou trois derniers jours d'août que l'exécution dont il s'agit fut arrêtée : les concierges des prisons furent autorisés à laisser aux prisonniers toute liberté de commander eux-mêmes leur repas, *et à ne leur rien refuser*. Les états et les comptes de ces fournitures, existent encore ; ils constatent qu'en effet, *leur table, dans les deux ou trois jours qui précédèrent le massacre, fut servie avec une délicatesse inusitée. Il semble que les municipaux aient voulu, dans cette*

circonstance, rester fidèles à cet usage ancien, en vertu duquel on ne refuse plus rien, que le pardon et la liberté, au criminel condamné à mort.

Ceux qui dirigeaient ces événements étaient les membres du comité de surveillance, composé de Panis, Sergent, Jourdeuil, Duplain, le Fort et Lenfant, lesquels, le 2 septembre, vu la crise des circonstances et les divers et importants travaux auxquels il leur fallait vaquer, choisirent pour administrateurs adjoints Marat, Deforgues, Guermeur, Leclerc et Dufort.

En voyant cette fureur croissante de moment en moment, le Conseil de la Commune, et surtout le comité de surveillance, où siégeaient Panis, Sergent, Jourdeuil, Duplain, le Fort et Lenfant, sous la présidence de Marat, plus révolutionnaire à lui seul qu'eux tous et que Danton lui-même, comprirent tout ce que pouvait avoir de terrible et d'illimité la vengeance du peuple.

Effectivement, abandonné à lui-même, il pouvait entrer au hasard dans les maisons, immoler tout ce qui se présenterait, sans qu'on eût alors les moyens d'arrêter le cours de ses vengeances. Tourmentée de cette épouvantable idée, *la Commune arrêta le projet de vider les prisons ; on nomma soixante commissaires ou juges qui s'assemblaient dans une des salles de l'Hôtel de ville, où l'on vérifia les écrous sur les registres des prisons. Ce sont ces commissaires qui devaient siéger et qui siégèrent effectivement à la Force, à l'Abbaye et ailleurs... On décida définitivement que les prisonniers seraient immolés par le glaive ; et Maillard reçut en détail toutes les instructions nécessaires à la mission dont il était chargé.* (Tissot, tome III, p. 225.)

La Commune, vers les deux heures, publia une proclamation qui appelait aux armes les citoyens, déclarait la patrie en danger,

signalait les trahisons, ordonnait la fermeture des barrières, la saisie de tous les chevaux en état de servir, etc., etc. Aussitôt le tocsin sonna, le canon retentit, la générale battit, et tous les citoyens se rendirent à leurs sections.

Déjà exaspérés par les événements antérieurs et par l'aspect solennel que présentait à cette heure la grande cité, se levant tout entière pour la défense de la liberté, les citoyens trouvèrent dans les sections de nouveaux sujets d'exaltation; les commissaires de la Commune y commentaient la proclamation; ce fut là qu'on répéta ces terribles paroles : « Il ne faut pas laisser derrière nous, » à Paris, un seul de nos ennemis vivant, pour se réjouir de » nos revers et frapper en notre absence nos femmes et nos » enfants. »

C'est sans doute à ce moment extrême que fut prise la résolution de se défaire d'une poignée de conspirateurs, dont les trahisons, depuis quatre ans, avaient conduit la France à cet état de crise. Depuis quinze jours, comme on l'a déjà vu, la Commune prévoyait cette résolution et elle était prête à tout événement; depuis quinze jours, elle voulait empêcher le massacre des suspects, et elle y avait réussi en établissant le Tribunal révolutionnaire, lequel aurait suffi sans la reddition de Longwy, qui dévoilait si évidemment la permanence de la contre-révolution et les ressources des contre-révolutionnaires.

Lorsque le 2 septembre le peuple résolut de hâter le supplice des conspirateurs, on savait que tous les conspirateurs étaient en prison; la Commune, en faisant arrêter les plus coupables, avait pris le moyen de concentrer les exécutions dans les prisons; elle sauvait ainsi du moins la sainteté du domicile, et prévenait une effroyable Saint-Barthélémy.

De toutes parts, la population parisienne demandait la mort

des prisonniers. La section Poissonnière, entre autres, rendit l'arrêt suivant : (1)

« La section Poissonnière considérant les dangers imminents » de la patrie et les manœuvres infernales des prêtres, arrête que » tous les prêtres et personnes suspectes, enfermés dans les » prisons de Paris, Orléans et autres, seront mis à mort. »

Les sections du Luxembourg et des Thermes décrétèrent aussi qu'on purgerait les prisons avant de partir.

Enfin, le peuple se rendit en masse aux prisons. C'est ici que l'on voit combien la Commune avait été prévoyante. Dans l'impossibilité d'empêcher le peuple d'agir (2), elle avait voulu au moins être en mesure de régulariser son action au moment du danger, et c'est à son intervention que l'on doit l'observation des formes judiciaires qui furent encore conservées par ces redoutables tribunaux.

Leurs séances durèrent nuit et jour, du 2 septembre au 5 du même mois (3). Dans chaque prison, un jury fut installé : le président ayant en main le livre des écrous, et la procédure faite à la Commune, appelait le prévenu; sa cause était débattue en sa présence, et on l'invitait à se défendre; enfin, suivant que son crime ou son innocence étaient prouvés, il était acquitté ou condamné; dans ce dernier cas, il était exécuté sur-le-champ.

. . . . . .

(1) *Histoire parlementaire de la Révolution*, T. XVII, p. 410. Nous nous sommes servi particulièrement pour la rédaction de ce paragraphe des matériaux rassemblés et analysés dans cet ouvrage et d'autres documents que nous avions à notre disposition.

(2) N'a-t-on pas vu, de nos jours, au milieu de l'ordre le plus parfait, en présence d'une force redoutable et assurément capable de faire respecter la loi, n'a-t-on pas vu le peuple démolir l'archevêché?

(3) Cela prouve qu'il n'y eut pas précipitation; en effet, il ne fallait pas soixante-seize heures pour égorger, à l'Abbaye, 167 prisonniers.

Certes, les faits que nous venons de raconter devront être à jamais considérés, quant à la forme, comme des actes contraires au droit : c'est toujours violer le droit que de se débarrasser de ses ennemis par une exécution générale ; mais si, sortant du domaine du droit, on se place au point de vue de la raison d'Etat, n'est-on pas ébranlé par ces paroles de Danton : « J'ai regardé mon crime » en face, et je n'en ai pâli ni devant le siècle ni devant la posté- » rité. Il fallait un exemple terrible, un de ces grands coups » d'Etat à l'usage des peuples en danger de périr ; cette nécessité » était dans la pensée générale. Nous avons tous enflammé la » colère du peuple ; nous l'avons laissé exterminer ses ennemis, en » disant : Périsse notre mémoire, pourvu que la République soit » sauvée ! »

Les auteurs contemporains que nous avons pu consulter sont unanimes, aussi bien que les journaux de l'époque, pour dire que l'exécution des prisonniers n'inspira point alors cette horreur qu'elle inspire aujourd'hui. C'est que, n'ayant plus devant les yeux cette armée ennemie, dont les menaces terribles pouvaient recevoir leur exécution, si l'on eût prévenu les traîtres qui conspiraient avec elle, nous pouvons aujourd'hui discuter de sang-froid tous les moyens qu'on aurait pu employer pour sauver la patrie. Mais alors, à l'aspect du danger, on était convaincu, comme le dit un historien, « que ces journées désastreuses étaient nécessaires ; qu'elles purgeaient l'Empire d'hommes dangereux ; qu'elles portaient l'épouvante dans l'âme des conspirateurs, et que ces crimes, odieux en morale, étaient utiles en politique. Il faut bien l'avouer, les violences populaires obtenaient alors un immense assentiment, qu'elles devaient tout entier aux circonstances (1). « Ce qui prouve que la Commune se flattait d'obtenir l'assentiment de la majorité

(1) Tissot, t. III, p. 255.

de la nation, c'est la proclamation suivante adressée par elle à toutes les communes de France :

« Frères et amis, un affreux complot, tramé par la cour, pour égorger tous les patriotes de l'Empire français, complot dans lequel un grand nombre des membres de l'Assemblée nationale sont compromis, ayant réduit, le 9 du mois dernier, la commune de Paris à la triste nécessité de se servir de la puissance du peuple pour sauver la nation, elle n'a rien négligé pour bien mériter de la patrie..... Fière de jouir de toute la plénitude de la confiance nationale, qu'elle s'efforcera de mériter de plus en plus ; placée au foyer de toutes les conspirations, et déterminée à périr pour le salut public, elle ne se glorifiera d'avoir fait son devoir que lorsqu'elle aura obtenu une approbation qui est l'objet de tous ses vœux, et dont elle ne sera certaine qu'après que tous les départements auront sanctionné ses mesures pour le salut public ; et professant les principes de la plus parfaite égalité, n'ambitionnant d'autre privilège que celui de se présenter la première à la brèche, elle s'empressera de se soumettre au niveau de la commune la moins nombreuse de l'empire, dès qu'il n'y aura plus rien à redouter.

» Prévenue que les hordes barbares s'avançaient contre elle, la commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départements qu'une partie des conspirateurs détenus dans les prisons a été mise à mort par le peuple ; actes de justice qui lui ont paru indispensables pour retenir par la terreur les légions de traîtres renfermés dans ses murs, au moment où il allait marcher à l'ennemi ; et sans doute la nation, après la longue suite de trahisons qui l'a conduite sur le bord de l'abîme, s'empressera d'adopter des moyens utiles et si nécessaires ; et tous les Français se diront comme les Parisiens : Nous marchons à l'ennemi, et nous ne lais-

sons pas derrière nous des brigands pour égorger nos enfants et nos femmes.

» Frères et amis, nous nous attendons qu'une partie d'entre vous va voler à notre secours, et nous aider à repousser les légions innombrables de satellites des despotes conjurés à la perte des Français. Nous allons ensemble sauver la patrie, et nous vous devrons la gloire de l'avoir retirée de l'abîme.

» *Signés :* DUPLAIN, PANIS, SERGENT, LENFANT, LE FORT, JOURDAIN, MARAT. »

Cette pensée eut du retentissement dans les provinces, où il y eut aussi des massacres.

« Ce fut principalement, au moins si nous pouvons en juger par le peu de renseignements que nous trouvons là-dessus, sur la route militaire qui allait de Paris aux frontières, etc. » (1)

(1) *Histoire Parlementaire*, T. XVII, p. 432.

Exurgat tenebris.

LA VÉRITÉ

TOUTE ENTIÈRE

SUR LES VRAIS ACTEURS

De la JOURNÉE du 2 Septembre 1792.

Et sur plusieurs Journées et Nuits secrettes des anciens Comités de Gouvernement.

La planche de la Guillotine n'est qu'un lit un peu plus mal fait qu'un autre. — Nous battons monnoie à la place de la Révolution. — Un Tribunal révolutionnaire, composé de jurés *solides*, est le meilleur Comité des finances. — Il n'y a que les morts qui ne reviennent point. — En matière de conjuration, il faut aller vîte, noyer, fusiller. — Plus le corps social transpire, plus il est sain. — Avec une paille on conduiroit ce tas de Badauts. — Je suis saoul des hommes. — Il faut commencer par guillotiner les Constituans, les Législatifs, les Nobles, les Prêtres, les hommes de Loi, les hommes de Métier, les Marchands, les Soldats, les Laboureurs, les Boulangers, les Pâtissiers, les mitrons, les Tailleurs, les garçons Tailleurs, les Couturières, les Tixerans, etc.... On verra après pour le reste.

Encyclopédie de BARRERE, BILLAUD, CARRIER COLLOT, VADIER.

Articles apophtegmes, facetie.

A PARIS,

Au Bureau de l'Ami des Citoyens, rue de la Monnoie, N°. 27, et chez tous les marchands de nouveautés.

Note

Cette brochure est de Méhée fils.

Méhée est aussi l'auteur du pamphlet intitulé : *La queue de Robespierre* ou *Les Dangers de la liberté de la Presse*. (Paris, 9 fructidor, an 2. A Paris, de l'imprimerie de Rougiff (1), rue Honoré, n° 35.)

Le pamphlet est signé Felhemesi, anagramme de Méhée, fils.

Maton de la Varenne (*Histoire, etc.*, Paris, 1806), traite Méhée d'ordonnateur des massacres de Septembre et raconte qu'il fut mis en surveillance à Dijon, en l'an IX de la République.

Nous renvoyons, pour ce qui concerne *Septembre*, aux extraits donnés par Buchez et Roux, T. XVIII, p. 156 à 180. Ce sont les pages 1 à 48 de la brochure.

Nous reproduisons les pages 55 à 61, relatives à la mort des Dantonistes et des Robespierristes.

On les lira avec intérêt. C. L.

« C'est de cette invention sublime du *régent* qu'a découlé l'insolent conte de fées commenté par Barrère et Robespierre, qui a conduit Camille et Danton au panthéon par l'échaffaud, pendant que tel autre arrive à l'échaffaud par le panthéon; car tous les chemins conduisent à l'un et à l'autre.

» Les amis de celui ci s'apperçurent bien qu'il étoit le point de mire contre lequel étoit dirigée cette batterie artificieuse. Ils le prévinrent, l'avertirent, le conjurèrent de déjouer cette trame perfide, ourdie contre sa tête et contre celle des patriotes. Il eût

(1) Sur Rougiff, V. l'ouvrage de Hatin.

pu disputer sa vie aux assassins, mais sa mort même fut un sacrifice volontaire à sa patrie. *J'aime mieux*, disoit-il souvent à ceux qui l'avertissoient, *être guillotiné que guillotineur; mais qu'ai-je à désirer sur la terre? j'étois né le sujet d'un roi. Je suis citoyen d'un état libre; j'ai lutté corps à corps avec la royauté, nous l'avons vaincue, terrassée : j'ai été ministre de la république sur la brêche du trône : je suis représentant du peuple français : j'ai rempli mon devoir dans ces deux postes avec honneur; j'ai eu une femme que j'adorois, j'en ai une que j'aime beaucoup, j'ai donné deux enfans mâles à la Republiq. j'en attends un troisième. Eh bien! que chacun ait rempli sa tâche de même à 34 ans, et les choses iront bien. — Mais Robespierre? — Robespierre est encore le moins scélérat de la bande. — Il veut régner. — Il se trompe, il ne régnera pas. — Il veut te perdre. — Tant pis : je fais mon devoir envers la patrie, ce que je ferois de plus seroit pour moi, je ne serai jamais le chef d'une faction. — Ce ne seroit pas l'être. — Ce seroit l'être que de défendre ma vie, elle n'en vaut pas la peine, l'humanité m'ennuie. — Les membres du comité soutiennent Robespierre. — Ils le dévoreront. — Ils cherchent ta mort. — Eh bien!* (entrant en colère) *si jamais... si Billaud... si Robespierre... ils seront exécrés comme des tyrans, on rasera la maison de Robespierre, on y semera du sel, on y plantera un poteau exécrable à la vengeance du crime.* (Puis s'attendrissant) *Mais.... mes amis diront de moi que j'ai été bon père, bon ami, bon citoyen; ils ne m'oublieront pas... — Tu peux éviter. — J'aime mieux être guillotiné que guillotineur. — Mais ceux qui sont partis — sont des infâmes....* (Puis tournant sa bouche et relevant sa lèvre balafrée, avec dédain et colère) *partir!!!! est-ce qu'on emporte sa patrie à la semelle de son soulier!*

» Ceux qui ont survécu aux massacres dévastateurs du tribunal révolutionnaire, sont dans la position de prononcer sur la réalité de la prophétie de Danton. Déjà Robespierre, Couthon et Saint-Just

ont été conduits à ce même échaffaud où les attendoient depuis quatre mois leurs victimes ; et le supplice solemnel, dont la France unanimement radieuse les a vu frapper, est bien la première réhabilitation des infortunés qu'ils ont égorgés. Mais si l'on veut apprécier et recueillir la véritable opinion du peuple sur ces deux morts, bien différentes dans leur cause et dans leur résultat, qu'on se rappele les sensations différentes qu'elles ont fait éprouver à l'ame des spectateurs.

» Le jour, où les voitures qui menoient Danton et Camille alloient au lieu de l'exécution, une multitude inombrable s'étoit rassemblée sur tous les chemins aboutissans à la place de la révolution ; Barrère et Billaud avoient eu la précaution de faire accompagner, précéder et suivre le cortège d'une gendarmerie nombreuse à pied et à cheval, de bataillons de canonniers, de gardes nationaux commandés sous les armes depuis deux jours. Cette soldatesque muette, exécutrice aveugle de la volonté des tyrans supérieurs, paroissoit moins obéir aux ordres du comité de salut public, que composer une garde d'honneur autour de Danton, qui fier comme le héros de la pompe, portant sa tête avec la dignité de l'innocence, avoit l'air de commander ces machines passives et de les plaindre : c'étoit la mort triomphale de Germanicus. Un silence profond et lugubre, une tristesse morne et sombre régnoit parmi le peuple, stupide, étonné de voir traiter en conspirateurs ses meilleurs amis. Les yeux fichés en terre, chacun craignoit de les lever à côté de son voisin. Des regards mêlés de larmes s'adressoient aux victimes, comme à la dérobée, pour les consoler ; on cherchoit à rencontrer leurs derniers soupirs. *Ceux-là sont coupables qui tremblent,* avoit dit le tyran trois jours auparavant. Il falloit souffrir et composer son visage. On étoit pénétré d'un sentiment douloureux et pénible qu'on craignoit d'exprimer et qu'on ne craignoit pas moins de paroître retenir. La terreur et la force, sous le nom de loi, com-

primoient l'élan des regrets qui échappoient malgré la violence. Chacun méprisoit la vie, personne n'osa affronter la mort. On pleuroit en rentrant chez soi, comme d'une affection privée, tant la douleur étoit sincère. Quelle différence à l'exécution de Robespierre!

» Le monstre, défiguré, la tête tombante d'humiliation, enveloppée d'un linge mortuaire, environné de ses complices mutilés, brisés par les suites de leur rébellion, semblables à une bande de voleurs que la maréchaussée a surpris au coin d'un bois et qu'elle a blessés pour les arrêter : ce cortège d'hommes abominables, couverts de sang, de boue et de contusion, présentoit le spectacle le plus hideux et le plus dégoûtant. Le peuple nombreux les accompagnoit de hurlemens et des cris d'une joie furieuse et délirante. Chacun reconnoissoit dans ces ennemis de la patrie son ennemi particulier; chacun dans le supplice de ces assassins croyoit retrouver ce qu'ils lui avoient enlevé de plus cher : chacun applaudissoit avec ivresse et vouloit applaudir davantage encore; le bonheur, le plaisir bannis depuis si lon-gtems, reparoissoient sur tous les visages : le mari retrouvoit la félicité conjugale, il ouvroit son cœur à ses enfans pour le sort desquels il n'avoit plus à trembler; chacun s'approchoit vers l'échaffaud, voulant savourer le supplice de ces vils conjurés; et l'on peut dire que si la nation entière a prononcé d'une voix unanime la mort de Robespierre, les spectateurs auroient voulu être les exécuteurs de cet arrêt libérateur, et le guillotiner de leurs propres mains.

» (1) Ce portrait sublime d'un peuple généreux vengeant

(1) Lorsque le tyran fut décrété d'accusation, il crioit, s'agitoit et vouloit toujours avoir la parole : *tu ne parleras pas*, (lui cria Garnier-de-l'Aube le rabelais républicain qui laisse par fois jaillir des vérités naïves et crues,) *tu ne parleras pas; le sang de Danton retombe sur ta tête, il coule dans ta bouche, il t'étouffe. — ah! ah! brigands*, répliqua le tigre furieux, grinçant, écumant de

l'oppression et le crime par l'exécration de la tyrannie, est sans doute réservé à l'histoire inexorable; si j'en viens d'esquisser quelques traits, je n'ai point entendu les tracer comme la base d'aucune résurrection; je fais la déclaration civique de mon opinion que les vivans méritent assez notre inquiétude toute entière pour nous en occuper exclusivement; et je pense que tout bon citoyen doit ajourner à la paix l'examen du retour des morts, quelque peine qu'il ait éprouvée dans la perte de ses affections les plus chères. Ces reflexions sur-tout nécessaires à nos circonstances présentes, sont de tout tems et de tout lieux. »

---

rage. *C'est donc Danton*..... Qu'elle situation dramatique. C'est Oreste poursuivi par l'ombre de Clytemnestre qu'il a égorgée. Il veut fuir aux enfers; la vertu le poursuit; l'épouvante, les remords du crime le dévorent; et telle étoit la position de Robespierre; après avoir immolé tout ce qui lui déplaisoit, il falloit immoler encore; il falloit,

Soutenir ses rigueurs par d'autres cruautés,
Et laver dans le sang ses bras ensanglantés;

Les victimes malheureuses de ses fureurs implacables lui apparoissoient en songe; il les repoussoit et cherchoit envain à les appaiser par le sang de nouvelles. Telle est la position du crime qui respire encore. Tel est Billaud qui ne croit pouvoir effacer ses forfaits que par d'autres forfaits; la cendre palpitante de Danton le reveille; il s'agite, il veut la fouler encore; elle le poursuit. Tu parles de l'ombre de Danton, malheureux Billaud! l'ombre d'un conspirateur mort oses-tu dire... *elle t'épouvante! malheureux!* c'est donc celle de l'innocent.

8 EGALITE, LIBERTE.

PREMIER BULLETIN DE LA CONVENTION NATIONALE

Séance du 8 thermidor,
l'an second de la République une et indivisible.

Séance du 8 Thermidor.

RAPPORT.

BARÈRE, au nom du comité de salut public.

CITOYENS,

Je ne développerai pas les nouvelles reçues aujourd'hui de l'armée de Sambre et Meuse, qui portent qu'elle a pris les villes de Huy et de Saint-Tron, qu'elle approche de Liége, et qu'elle est dans la meilleure position.

Je viens, au nom des comités réunis de salut public et de sûreté générale, remplir un devoir pressant, et présenter à la Convention nationale un moyen simple d'éclairer les bons citoyens dans les circonstances actuelles.

Hébert, avant d'être puni de ses forfaits, disoit souvent dans ses feuilles : *Il faut un nouveau 31 mai.* Hébert avoit raison pour

son système. Il faut au parti de l'étranger des convulsions violentes dans l'intérieur, des troubles dans Paris, de la division parmi les représentans du peuple.

Les partisans d'Hébert, ses valets contre-révolutionnaires répétoient dans les cafés, dans les places publiques et dans les grouppes : il y aura bientôt un 31 mai. Il falloit à ces hommes sans patrie, pour gagner leur salaire ou espérer des richesses, un mouvement autour de la Convention, du désordre dans le centre de la révolution, et des passions horribles mises en jeu dans Paris, cette citadelle inexpugnable de la liberté.

Hébert n'est plus, mais son esprit vit encore; ses partisans se sont cachés, mais leurs maximes circulent toujours. Il faut donc encore se détourner un instant de la route de la liberté pour les combattre, et les deux comités se sont réunis pour présenter au peuple Français un état comparatif de notre situation à l'époque du 31 mai 1793, et de notre situation le 7 thermidor de la seconde année républicaine.

Si nous avions à répondre à des hébertistes, à des complices des Danton et des Chaumette, nous n'aurions à prononcer qu'un simple renvoi au tribunal révolutionnaire. La liberté répond aux contre-révolutionnaires et aux traîtres par la mort, et la Convention par les lois.

Mais nous devons éclairer les citoyens que nous pouvons croire égarés par un faux zèle, ou trompés par des propos insidieux. Nous devons venir au secours de ces patriotes qu'un amour ardent de la liberté peut quelquefois porter trop loin, ou qu'un oubli de la majesté du peuple, et des égards dûs à ses représentans, pourroient conduire à des fautes funestes, ou à des dangers réels.

Hier, quelques citoyens disoient autour de la Convention, et

répétoient dans les grouppes : *Il faut faire un* 31 *mai*. On diroit, à la légèreté ou à la fureur avec laquelle ces mots sont tour à tour prononcés et répétés, que la destinée d'un grand peuple ne tient à presque rien, ne dépend que de la volonté plus ou moins éclairée, plus ou moins pure de quelques citoyens de la France, et que la République doit souffrir du jeu de quelques intrigans, des machinations de quelques contre-révolutionnaires, souvent cachés derrière les meilleurs citoyens. Mais non, cette légèreté ou cette fureur ne ressemble en rien au caractère républicain, et les suites n'en sont pas dangereuses.

Déjà un représentant du peuple, qui jouit d'une réputation patriotique, méritée par cinq années de travaux, et par ses principes imperturbables d'indépendance et de liberté, a réfuté avec chaleur les propos contre-révolutionnaires que je viens de vous dénoncer; il a prouvé dans la société populaire, que c'étoit bien mériter de son pays, d'arrêter les citoyens qui se permettroient des propos aussi intempestifs et aussi contre-révolutionnaires; il a senti lui-même le danger dont on entoure les intentions les plus civiques, et il a dénoncé l'auteur, aussi coupable qu'insensé, d'une pétition artificieuse présentée à la Convention, pour jeter du ridicule sur une fête célèbre et politique qui a neutralisé l'athéisme et rappelé à la morale. Déjà l'auteur de cette pétition a été arrêté et traduit devant les tribunaux. C'est ainsi que les comités réunis, forts de votre confiance et de leurs intentions, vous délivreront, par la police générale, de cette tourbe d'intrigans adroits, de conspirateurs bannaux, qui tourmentent et anéantissent l'esprit public, et sont les bas serviteurs de l'aristocratie.

Ne nous y méprenons pas; les aristocrates, et ceux qui, dans le parti de l'étranger, sont chargés de donner à Paris le mot d'ordre, composent si bien leur petite armée contre-révolutionnaire, et enrôlent tant de soldats divers, que les premières lignes

sont composées de citoyens de bonne foi, mais foibles, mais crédules, vindicatifs ou passionnés; la seconde ligne, de patriotes hypocrites, d'agioteurs de révolution, d'intrigans impunis et de modérés; la troisième ligne est d'espions masqués, d'aristocrates déguisés, et vient ensuite la troupe des ennemis du peuple. C'est à cette armée que l'on donne le signal dans quelque moment d'orage, lorsqu'avec des calomnies on a pu espérer diviser quelques républicains, ou refroidir quelques représentans; mais il suffit de présenter au peuple le signalement pour qu'il ne s'y méprenne plus.

La Convention a besoin de maintenir l'attitude imposante qu'elle a prise, et les deux comités de remplir les engagemens qu'ils ont contracté devant elle. Au moment où vous venez de cueillir les lauriers de la victoire que de longs et de pénibles travaux vous ont mérités, il peut encore manquer quelque chose au triomphe de la République et à la brillante carrière que vous avez parcourue. Ce n'est rien d'avoir vaincu l'ennemi étranger, si vous n'avez pas vaincu l'ennemi intérieur. Ce n'est rien de montrer les frontières dégagées des brigands coalisés, si vous n'avez délivré le centre de la République des intrigans royalistes. Un chêne majestueux s'élève sur la cîme de la montagne : il règne sur les forêts; il ombrage tous les bons citoyens; il fournit les couronnes civiques aux armées; il protège les foibles; il sert d'abri aux patriotes persécutés; il indique la République française à l'Europe étonnée et avilie par les rois : c'est l'arbre de la liberté; mais à ses pieds sont des reptiles venimeux ; sur ses feuilles, des tourbillons d'insectes dévorans : et un ver rouge son cœur. Ces reptiles, ce sont les diviseurs des patriotes vertueux, les calomniateurs des républicains sincères; ces insectes dévorans, ce sont les intrigans, les ambitieux de places, les cupides d'argent, les avides de pouvoir; ce ver rongeur, c'est la vénalité de tant de citoyens, c'est le cri de

tant d'êtres insensés, c'est la manie de détruire et de bouleverser, quand il faut régénérer et construire.

Sans doute les citoyens éclairés, les patriotes francs, et les vrais amis de la République, auroient pu nous épargner le rapport que je vais faire. Mais ce sont deux comités, vieux serviteurs de la liberté, qui viennent vous parler en son nom; pressés par les évènemens, ils n'ont pas eu le temps de méditer leur discours, et la voix de la Patrie est toujours assez éloquente, et je parle à une partie du Peuple français.

Ce sentiment chaleureux de l'amour de la Patrie, le premier qu'on éprouve en commençant d'exister, le dernier qui nous abandonne; ce sentiment énergique qui soutient les patriotes dans leurs espérances comme dans leurs travaux, a droit de réclamer aujourd'hui toute sa puissance. C'est pour les citoyens qui aiment la Patrie, que les sacrifices de l'opinion ou de l'orgueil, de l'amour-propre ou de l'erreur, n'ont pas de limites, que le zèle civique n'a point d'écueils, que les succès de la République n'ont aucun doute.

Ces réflexions conviennent mieux à l'époque de maturité où se trouve la révolution, qu'à notre destinée personnelle. Quiconque regarde en arrière ou à côté dans le voyage politique qu'il a entrepris, n'achevera pas sa course révolutionnaire. Il faut passer courageusement à travers la foule des intrigans, des aristocrates des calomniateurs et des royalistes, en attendant que le glaive de la loi les ait exterminés. On ne s'avance pas au travers des abus et des crimes, sans exciter la plainte, le murmure et les trahisons: mais le but est toujours devant les yeux du législateur révolutionnaire; il marche à ce but sans voir les obstacles, ou bien il y arrive en les renversant.

Depuis que vous vous êtes élancés vers toutes les vérités démo-

РСМТЕТСКА БИБЛИОТЕКА БЕОГРАД

cratiques, depuis que vous abattez l'aristocratie dans l'intérieur, et que vous exterminez les esclaves militaires au dehors, les crimes et les vices des rois, les habitudes viles des aristocrates, et les coalitions des coupables, vous ont investis dans l'intérieur; mais vous vous êtes délivrés de ces entraves et des crimes contre-révolutionnaires, sans songer même aux dangers attachés à leur poursuite. Tour à tour les Roland et les Brissot, les Hébert et les Danton, les Chaumette et les Ronsin, ont ourdi des trames contre la Convention nationale; les succès ont toujours couronné vos efforts, et les combats que vous avez livrés presque à la fois au parti de l'étranger, aux factions nées au milieu de la Convention, aux convulsions du royalisme et aux intrigues de l'aristocratie, n'ont servi qu'à vous faire mieux connoître vos forces; et il sera facile aux deux comités, témoins coopérateurs de vos énormes travaux, d'en tracer la marche et les progrès. C'est un détail important dans lequel les deux comités croient devoir entrer aujourd'hui. Elles s'effacent trop rapidement de la mémoire des citoyens, ces impressions des époques journalières et des bienfaits permanens des lois, et des opérations du législateur : il faut les leur rappeler.

Deux époques remarquables partagent la vie politique de la Convention : la première, depuis le 21 septembre jusqu'au 31 mai 1793; la seconde, depuis le 3 juin jusqu'au moment où je parle. On prépare aujourd'hui sourdement des propos et des murmures analogues à la fin de la première époque; nous verrons si ces inquiétudes conviennent à la fin de la seconde. On parle, on injurie, on menace comme du temps des Brissotins audacieux, et des Girondins coupables; et c'est aux exterminateurs de l'aristocratie, aux juges incorruptibles du tyran, qu'on ose tenir ce langage! Jetons les yeux sur l'état de la République aux deux époques, et sur les travaux de la Convention à ces périodes si diffé-

rens, et nous verrons si le Peuple français examinera sans intérêt la chaîne de vos conceptions, la suite de vos opérations militaires, politiques, administratives ou morales, sans prononcer qu'elle fut toujours liée au bien général, à l'intérêt des citoyens les moins fortunés, et à l'affermissement de la République.

Le 21 septembre 1792, la Convention nationale est la création subite du peuple français, qui avoit démoli le trône le 10 août. Quelques orateurs et des intrigans avoient, à la fin de l'Assemblée législative, préparé des fers ou des entraves à la Convention : elle les brisa à sa première séance. Mais combien d'obstacles! Collot-d'Herbois propose la République, deux orateurs demandent l'ajournement; il fallut combattre pour être républicain, et le tyran étoit cependant dans les prisons avec ses crimes et ses complices.

Le territoire français étoit envahi par le tyran de Prusse, nos armées étoient peu nombreuses ou remplies de traîtres; l'insolent Brunswick menaçoit Paris, et les royalistes infâmes, et les nombreux aristocrates l'appeloient par leurs vœux, le soutenoient par leurs machinations.

La retraite des troupes prussiennes fut combinée; l'invasion de l'ennemi fut impunie; les généraux du camp de la Lune stipuloient pour Berlin, et deux représentans du peuple le trahissoient de concert avec les généraux. La victoire des Français n'étoit qu'apparente; on avoit projetté de perdre la France dans la Belgique.

Pendant ce temps, un conseil exécutif contre-révolutionnaire faisoit un acte de souveraineté en ouvrant l'Escaut, préparoit la guerre de l'Europe contre la France, et détruisoit les moyens et les mesures de la France contre l'Europe.

Conduit par Lebrun et Roland, ce conseil étoit inerte pour le gouvernement, nul pour la police générale, paralysé dans la marine, traître dans la guerre, coalisé avec l'étranger dans les

relations extérieures, ennemi par orgueil et par foiblesse de la puissance de la Convention.

Roland assassinoit la Patrie avec des écrits dans l'intérieur, Lebrun exterminoit la République avec des agens au dehors. Roland, vertueux pour les contre-révolutionnaires, avoit un bureau d'esprit public pour pervertir les départemens, des graces et des emplois pour accaparer les administrateurs, des journaux pour neutraliser les sociétés populaires, des bureaux de libelles et de dénonciations contre les Républicains les plus célèbres ou les patriotes les plus incorruptibles; et ce qui est plus horrible encore, un parti nombreux de législateurs pour défendre les intrigues, proclamer sa vertu, et pour assurer l'impunité de ses manœuvres contre la liberté.

Lebrun traitoit sourdement avec des émissaires anglais, promettoit la destruction de la Montagne et le triomphe des Brissotins, pour transiger à Londres sur les cadavres des Républicains fermes et incorruptibles.

Lebrun empoisonnoit la Belgique et la Flandre d'agens du conseil, dont les uns étoient chargés de faire abhorrer le nom français, et les autres de frapper si fort et si indécemment sur les préjugés religieux, qu'ils seroient détruits en apparence, et renforcés dans la réalité.

Dumouriez donnoit la bataille de Jemmappes, non pour vaincre, mais pour perdre l'armée et ouvrir la frontière : ses triomphes étoient un spectacle fabuleux, et ses défaites une triste vérité; il étoit vainqueur à Jemmappes pour être vaincu à Nervinde; il vouloit ménager la Belgique, non pour la sûreté de la France, mais pour le patrimoine du général ; s'il vouloit éloigner la maison d'Autriche, c'étoit pour adosser un petit tyran français aux frontières de la République.

Après les victoires simulées sur les despotes, un petit nombre de patriotes fermes avoient peine à se faire entendre pour réclamer la mort du tyran ; un grand nombre discouroit encore avec complaisance sur la tyrannie. Il fallut des combats et des luttes pénibles et dégoûtantes pour abattre la tête du plus lâche des rois, et du plus fourbe des conspirateurs ; et l'on proposoit encore la peine de mort pour celui qui parleroit de royauté.

C'est cependant au milieu de ces contradictions acerbes, de ces fluctuations d'opinion interminables, que la République germoit, mais avec tous les dangers, avec toutes les convulsions attachées aux factions royalistes et aux intrigues de l'étranger.

Dans les Alpes, le général Montesquiou nous trahissoit impunément, et auroit, par sa lâcheté, fait reculer les bornes de la République. Dans les Pyrénées, on avoit décrété une armée ; mais elle n'existoit que dans les feuilles de la législation. L'Espagne nous insultoit, se coalisoit ostensiblement avec l'Angleterre ; elle avoit fait filer des troupes et des munitions sur les bords de l'Océan et de la Méditerranée. Des généraux nobles ou traîtres formoient au loin des états majors ; on nous trompoit sur l'état des fortifications et des batteries des places de Perpignan et de Bayonne ; et tout autre ennemi que le Castillan nous auroit fortement attaqués avec succès.

Sur la mer, l'expédition d'Italie et de Sardaigne n'étoit pas même une promenade navale, c'étoit un jeu ; la marine française n'en méritoit pas le nom. Sur l'Océan, les ports mal administrés, les approvisionnements nuls, les travaux sans activité, le cabotage n'étoit pas en sûreté, les croisières nulles, l'esprit public corrompu dans les villes maritimes, les administrateurs de la marine corrompus ou royalisés ; et au milieu de cette pénurie, l'Angleterre se faisoit déclarer la guerre par la faction Brissot, étant bien assurée

de notre dénuement et de notre impuissance. Les chefs faisoient passer ensuite les grands approvisionnemens de Brest à Toulon, pour être un jour vendus et accaparés par le ministre corrupteur de Londres.

Voyez la suite au second Bulletin.

Les membres du Comité de Correspondance.

JAY, BASSAL, CORDIER, PAGANEL, LESAGE-SENAULT, AUDOUIN, JULIEN, BOURGAIN, PELLISSIER.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE. 5

11. ÉGALITÉ, LIBERTÉ

BULLETIN DE LA CONVENTION NATIONALE

Séance du 11 thermidor,
l'an deuxième de la République une et indivisible.

Séance du 11 *Thermidor.*

DÉCRET.

« La Convention nationale a décrété qu'elle restoit en permanence. »

Séance de la nuit du 9 *au* 10 *Thermidor.*

Un membre obtient la parole, et dit :

Citoyens,

Nous vous apportons les nouvelles les plus satisfaisantes du camp des jeunes Elèves de Mars. A notre arrivée, ces jeunes héros étoient sous la tente; mais au seul nom de la Convention, ils se sont levés aussitôt, et rangés en bataillons quarrés : nous leur avons lu votre décret, fait part des conspirations et des mesures que vous

avez prises. Aussitôt un cri général s'est manifesté; nous entendions de toutes parts ces mots : *Vive la République! vive la Convention! périssent les traîtres.* Comme les fusils de ces jeunes élèves étoient encore en magasin, nous avons arrêté, de concert avec Peyssard notre collègue, que ces armes leur seroient remises, et que le parc d'artillerie seroit placé au milieu de leur camp, et confié à leur garde; aussitôt ces jeunes guerriers nous ont priés de leur permettre de venir entourer la Convention, que toujours ils seront rangés autour d'elle, et qu'on ne l'entameroit qu'en passant sur leurs cadavres. Ils ont ajouté qu'ils désiroient voir périr dans leur camp le traître Labretèche leur général; nous leur avons promis de vous faire part de leur désir, et ils nous ont reconduits jusqu'aux limites de leur camp, en répétant sans cesse ces mots : *Vive la liberté! vive la Convention! périssent les traîtres et les conspirateurs!*

Le département de Paris à la barre.

L'orateur :

C'est à l'époque du nouveau jour qui luit pour le bonheur et la liberté du peuple français, que le département de Paris s'empresse de vous féliciter sur les mesures sages et vigoureuses par lesquelles vous avez encore une fois sauvé la patrie et déjoué les complots des traîtres, qui, sous l'appât de la liberté, nous préparoient des chaînes.

Ces parricides, altérés du sang de leurs concitoyens, espéroient égarer le peuple; ils étoient secondés dans leurs trames horribles par des magistrats perfides; mais qu'ils se sont trompés! les sections de Paris, fidèles à la République, ont su écouter la voix de leurs représentans.

Vos décrets immortels transmettront à la postérité, et nos

dangers, et votre courage. Puisse à jamais notre soumission aux lois, notre infatigable zèle à nous acquitter de nos devoirs, prouver à nos concitoyens la ferme résolution où nous sommes de coopérer avec vous à l'anéantissement de tous les conspirateurs, et de mourir à notre poste.

Le département de Paris demande à la Convention les ordres qu'elle jugera à propos de lui donner dans la circonstance actuelle.

Le tribunal de cassation, le tribunal révolutionnaire, les sections de Paris, la commune de Bercy, et beaucoup d'autres, sont venus successivement dans le sein de la Convention protester de leur dévouement sans bornes, renouveler leur serment de vivre libre ou mourir, se réunir à la Convention, pour anéantir les conspirateurs et les traîtres, et jurer de lui faire un rempart de leurs corps.

Décret.

« La Convention nationale déclare que les sections de Paris ne cessent de bien mériter de la patrie. »

Le président a annoncé que les gendarmes chargés de la garde de la Convention venoient de lui faire dire que, s'ils ne se présentoient pas devant elle, c'est qu'ils ne vouloient pas s'écarter un seul instant du poste honorable où ils étoient placés; qu'ils protestoient de leur entier dévouement pour la représentation nationale, et juroient de mourir pour le maintien de la liberté, de l'unité et de l'indivisibilité de la République.

Une députation de la section des Gravilliers vient apporter et dépose sur le bureau un grand porte-feuille, et plusieurs arrêtés, trouvés dans la salle des séances de la commune de Paris, ainsi qu'un cachet portant une fleur-de-lys.

Suite de la séance du 10 Thermidor.

Peyssard, représentant du peuple pour l'organisation des élèves de l'école de Mars, a dit :

Citoyens,

Brival et Bentabole ont dû vous peindre les dispositions des élèves de l'école de Mars. La nouvelle des dangers de la patrie leur a fait jeter un cri unanime, *aux armes! nous n'avons pas besoin de poudre, il ne nous faut que des baïonnettes.* Désespérés de leur oisiveté pendant que tous les patriotes étoient sur pied, ils se répandoient en imprécations contre les traîtres, quand un arrêté du comité de salut public les a appelés autour de cette enceinte. Alors l'enthousiasme est au comble; on se jette sur des armes distribuées en un clin-d'œil, on jure de revenir libre ou de mourir.

Le croiriez-vous, citoyens, les malades ne sentoient plus leurs maux; tous m'ont demandé des fusils ou des piques, en criant : La vie n'est rien sans la liberté! L'éclair n'est pas plus prompt, le feu n'est pas plus ardent; tous partent avec la ferme résolution de faire un rempart de leurs corps à la Convention nationale; tous veulent vaincre ou s'ensevelir avec elle sous les débris du temple de la République : mais le génie de la France étoit là, nous avons trouvé la patrie sauvée, et les conspirateurs punis ou près à l'être. Citoyens, je demande que tous les Elèves de Mars soient admis à défiler dans cette salle : je veux que vous lisiez sur ces physionomies pures et patriotes l'anéantissement prochain de tous les rois, et le présage infaillible de l'affermissement de la République.

Le jeune Sabourin, à la barre, a prononcé au nom de ses camarades, les Elèves de l'Ecole de Mars, le discours suivant :

REPRÉSENTANS D'UN PEUPLE LIBRE,

Vous voyez à votre barre ceux que vous avez destinés à devenir les appuis de la révolution : leurs cœurs n'ont point été souillés de ces instructions orgueilleuses qui apprenoient à ceux qu'on nommoit grands à opprimer les petits, et ces derniers à prêter un cou soumis au joug qu'on leur imposoit; ces cœurs sont purs et bien disposés à recevoir les leçons de toutes vertus républicaines. Nous ne ferons point ici l'énumération des avantages que nous promet une institution digne d'un peuple régénéré; l'auteur du rapport qu'on nous a distribué n'a laissé à cet égard rien à désirer, il nous a dit : « Nous voulons vous former à la haine des rois et à l'amour de la liberté ». Il n'en falloit pas davantage pour des Français; ces deux sentimens indestructibles dans nos âmes nous feront toujours affronter la mort, quand, dans la perte d'une vie qui ne nous est chère que pour la patrie, nous entreverrons le triomphe de la République une et indivisible. C'est en vain, lâches intrigans, que vous êtes venus entourer nos palissades, le camp de Mars est inaccessible à vos poisons; c'est en vain que vous couvrant d'un masque hypocrite, vous nous avez peint, sous les couleurs les plus noires, les sages précautions prises pour nous garantir de votre contact pestilentiel; c'est en vain qu'étalant à nos yeux les ressources que procure (nous disiez-vous) l'argent, vous vous êtes efforcés de nous aveugler sur les devoirs que la patrie nous imposoit. Vous comptiez que la plaine des Sablons vous donneroit comme autrefois le spectacle si cher à vos cœurs d'une

troupe d'adorateurs des rois, de soldats esclaves et timides ; mais non, vous n'y avez plus trouvé qu'une jeunesse républicaine, dès long-temps en garde contre vos suggestions perfides et prête à punir les royalistes et les traîtres : forcés de renoncer au projet insensé de la rappeler à l'amour du despotisme et d'éteindre en elle celui de la République, vous avez un instant paru abandonner nos barrières; mais ce n'étoit que pour y reparoître bientôt sous un nouveau masque, et pour tendre à notre inexpérience tous les piéges de l'aristocratie la plus raffinée; vous n'avez obtenu de nous que le plus profond mépris, et notre réponse, nous vous la faisons à la face de la France, de l'univers entier : nous abhorrons les rois, nous chérissons la République ; nous allons apprendre à exterminer les uns, et à consolider l'autre.

La Convention nationale a décrété qu'elle étoit satisfaite de la conduite des élèves de l'Ecole de Mars.

Séance du 11 *Thermidor.*

Plusieurs sections en masse, ayant à leur tête une musique guerrière, ont défilé successivement dans le sein de la Convention nationale ; elles sont venues la féliciter sur les mesures sages et rigoureuses qu'elle vient de prendre contre le nouveau Catilina et ses complices, dont le glaive de la loi a déjà en partie fait justice; l'invitent à conserver l'attitude majestueuse et fière qu'elle vient de prendre, et jurent de n'avoir jamais d'autre point de ralliement que la Convention nationale, et de défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang l'unité et l'indivisibilité de la République.

Les citoyens de la section de la Halle au Bled ont défilé dans le sein de la Convention nationale.

L'orateur à la barre :

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

La section de la Halle-au-Bled, toujours fidelle aux principes qui l'ont dirigée depuis le 14 juillet, a ouvert sa séance permanente de 9 thermidor en passant à l'ordre du jour sur la lettre de l'infâme commune, qui vouloit l'associer à ses complots liberticides; et au même instant l'assemblée générale, en vouant à l'exécration les nouveaux Catilinas, a prononcé avec transport, aux cris répétés de *vive la République!* le serment de rester inviolablement unie à la Convention nationale, centre unique du gouvernement.

Une horrible conspiration a menacé vos jours et la liberté; le courage et l'énergie que la Convention a déployés dans cette crise terrible ont foudroyé les conjurés et sauvé la patrie.

Pénétrée d'un sentiment profond de reconnoissance et d'admiration, la section vient en masse répéter, dans le sein de la Convention nationale, le serment solennel de faire un rempart de nos corps pour garantir tous les membres de la Convention de la fureur des conspirateurs.

Vive la République une, indivisible et impérissable.

Réponse du Président.

La scélératesse avoit pris le masque de la vertu pour égorger le patriotisme; l'énergie de chacun des membres de la Convention, votre courage, ont sauvé la République. Braves Parisiens, soyez toujours semblables à vous-mêmes, et la liberté ne périra jamais.

La Convention vous accorde les honneurs de la séance.

Le tribunal du cinquième arrondissement, à la barre de la Convention nationale.

L'orateur :

Oui, il existe un Etre-Suprême qui sourit à la vertu et qui surveille le crime. Catilina n'est plus; s'il existe encore de ces conjurés, leurs têtes féroces vont tomber sous le glaive de la loi. Catilina, insatiable de sang, s'est gorgé du sien propre et de celui de ses complices : le perfide et cruel triumvirat, au moment où il croyoit tenir l'autorité souveraine, est tombé lui-même, et n'a pressé de son poids méprisable que les cadavres immondes de ses hideux complices; c'est encore à votre fermeté héroïque, pères de la Montagne, que la patrie doit son salut. Vivez, continuez votre tâche pénible mais glorieuse! Les juges du cinquième arrondissement viennent vous renouveler le serment qu'ils ont fait de mourir, s'il le faut, en vous défendant.

Réponse du président.

C'est autour des représentans du peuple que les membres purs des autorités constituées doivent toujours se rallier dans les événemens critiques : *La Montagne est dans toute la Convention, et toute la Convention est la Montagne.* Elle voit avec plaisir votre empressement à lui porter l'expression de vos sentimens, et vous accorde les honneurs de la séance.

La municipalité de Pantin, les administrateurs et l'agent national du district de Bourg-de-l'Egalité, département de Paris, et les administrateurs du district de Versailles, écrivent à la Convention, qu'à la nouvelle des événemens politiques de la journée du 9 thermidor, le peuple, dans son indignation contre les tyrans, a crié *vive la République! périssent les traîtres et les tyrans!* et a unanimement juré fidélité à la Convention nationale, attachement inviolable à la République une et indivisible.

Décret.

« La Convention nationale décrète qu'aucune autorité constituée ne pourra désormais se présenter à la barre accompagnée de gardes. »

Proclamation de la Convention nationale sur la conspiration de Robespierre, Conthon, Saint-Just, Lebas, Henriot, etc., contre la République.

LA CONVENTION NATIONALE

AU PEUPLE FRANÇAIS,

CITOYENS,

Des conspirateurs hypocrites, frappés par vos véritables représentans, s'étoient réfugiés dans le sein d'une municipalité perfide. Ils rassembloient une force armée, provoquoient les citoyens contre la représentation nationale, et menaçoient d'envahir les droits du peuple.

Mais ce danger est passé aussitôt qu'il est apperçu dans une commune célèbre, qui fut le berceau et l'asyle de la liberté. A peine les manœuvres des conspirateurs Robespierre, Saint-Just et Conthon, et de leurs complices, ont été connues, les sections de Paris ont environné la Convention nationale; les citoyens ont fait aux représentans du peuple un rempart de leurs corps, de leurs armes un appui.

Qu'il étoit beau et digne de vous ce spectacle touchant des citoyens de Paris, rassemblés spontanément autour de la Convention nationale, dans la même nuit que des mains coupables sonnoient le tocsin dans la maison commune.

Les ténèbres ont couvert quelques petits rassemblemens de citoyens trompés; mais le soleil n'a éclairé que des sections fidelles et des conspirateurs abandonnés. Cette solitude du crime a frappé tous les regards, en même temps que tous les vœux, tous les applaudissemens, toutes les félicitations étoient portés de toutes parts à la Convention nationale.

Le 31 mai le peuple fit la révolution; le 9 thermidor la Convention nationale a fait la sienne; et la liberté a applaudi également à toutes les deux.

Puisse cette époque terrible, où de nouveaux tyrans, plus dangereux que ceux que le fanatisme et la servitude couronnent, être le dernier orage de la révolution. Puisse-t-il sur-tout éclairer les citoyens sur les droits de l'égalité. Aucun homme n'est rien en regard de la patrie; et la liberté n'admet ni primauté ni préférence. Un homme n'est qu'un homme devant la loi; et tout usurpateur des droits du peuple n'est pas un homme, mais un coupable qui doit disparoître.

Et vous, braves républicains des armées, qui couvrez la République de triomphes, vous nous avez aidés à recueillir cette victoire sur les ennemis de l'intérieur. La Convention nationale les a reconnues aux larmes de regret qui couloient de leurs yeux, lorsque vos victoires étoient annoncées. Continuez par vos brillans succès le deuil des ennemis du peuple, nous continuerons de les démasquer et de les punir.

Décret.

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport des comités de salut public et de sûreté générale, décrète l'impression du rapport et de la proclamation de la Convention au Peuple

français, qui sera envoyée, par des couriers extraordinaires, à tous les départemens et à toutes les armées de terre et de mer de la République. »

Signé, Collot-d'Herbois, *président;* Legendre et André Dumont, *secrétaires.*

(Il y a un supplément avec ce bulletin.)

Les Membres du Comité de Correspondance.

Jay, Bassal, Cordier, Paganel, Lesage-Senault, Audouin, Julien, Bourgain, Pellissier.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE. N°. 3.

II. — BELGIQUE

(a) Dumouriez.

(b) Carmagnoles de Barère.

(c) Les Proconsuls en Belgique.

NOTE PRÉLIMINAIRE

La lettre de Dumouriez aux magistrats de Mons n'est pas dans la *Correspondance avec Pache.*

Elle figure en annexe au Rapport sur la bataille de Jemappes.

Le rapport de Delacroix, Gossuin, Danton, Merlin (de Douai), Treilhard, Robert, commissaires de la Convention est assez connu. (A Paris, de l'Imprimerie nationale, 1793.)

Un document plus rare, c'est la brochure intitulée :

« *Vues sur la Belgique et la Hollande,* par Portiez (de l'Oise), précédées du compte-rendu de sa mission en Belgique, » lors de la seconde annexion, c'est-à-dire en l'an III. (Paris, de l'Imprimerie nationale, Thermidor, l'an III.)

Le tableau des contributions levées est éloquent. Il figure en annexe au compte-rendu.

Dans ses *Vues sur la Belgique et autres* « *pays* CONQUIS », Portiez est pour la *réunion* de la Belgique. Mais, il est contre la réunion de la Hollande.

Il a reproduit dans la troisième partie de son travail, tous les discours et proclamations qu'il a adressés aux Belges, aux Bataves. En voici les titres, d'après la brochure même :

1) Proclamation des Représentants du Peuple près les Armées du Nord et de Sambre et Meuse, datée de Bruxelles, le 10 Brumaire, an III^me^.

2) Nouvelle proclamation, datée d'Amsterdam, le 1^er^ pluviose, l'an III^me^.

3) Proclamation des mêmes aux soldats des armées de Sambre et Meuse, datée d'Amsterdam, le 2 pluviose, l'an III.

4) Discours adressé aux soldats de la République française et prononcé, le 17 Brumaire, par Portiez.

5) Discours prononcé à Bruxelles le 20 Brumaire à l'ouverture du Temple de la Raison, par Portiez, etc.

6) Discours prononcé à Bruxelles, le 30 Brumaire, au Temple de la Raison, par Portiez.

7) Discours prononcé à Aix-la-Chapelle, le premier Nivôse, l'an III^me^ de la République française, par Portiez, à l'occasion de l'ouverture du Temple à l'Etre-Suprême.

8) Discours prononcé à Bois-le-Duc, le 20 Nivôse, l'an III^me^, à l'occasion de l'installation de l'Administration, Arrondissement et Municipalité à Bois-le-Duc.

9) Discours prononcé, le 30 Ventôse, de la République par Portiez.

10) Discours prononcé au Temple de la Raison, à Bruxelles, le 20 germinal, III^me^ année républicaine.

Nous ne reproduirons rien de ces pièces.

Mais, le lecteur en trouvera quelques autres très rares et spécialement la proclamation d'annexion qui fut signée par Portiez.

Ces brochures portent de curieuses vignettes et mériteraient d'être reproduites en fac-simile.

Nous avons dû omettre le discours prononcé sur la place de la Liberté, à Bruxelles, le 17 Germinal l'an troisième de la République française une, indivisible, par Emmanuel Perès, à propos de la proclamation de la Convention sur les événements du temps.

Inutile de dire que Portiez, ainsi que Emmanuel Perès, autre proconsul, votèrent la réunion.

La Convention a fait imprimer un recueil des discours prononcés sur la question de la réunion. Paris, an V de la R. F. (1797 V. S.)

Ce volume comprend le rapport de Merlin, le projet de Décret, les discours de Portiez, Perès, Eschassériaux, l'opinion de Roberjot (assassiné plus tard à Rastadt), l'opinion de Carnot, de Lefèvre de Nantes, la réponse de Merlin de Douai, et quelques autres opinions « imprimés par ordre de la Convention, mais qui n'ont pas été prononcés à la tribune ».

L'opinion des opposants à la « réunion » n'a pas eu les honneurs de l'impression.

Le Conventionnel Portiez, natif de Beauvais et futur rallié de Brumaire, devint professeur de droit sous l'Empire, mais il était incapable de donner un cours. (V. Marcelin Pellet, *Variétés*, T. II, p. 82.)

Laurent, le Conventionnel qui fut envoyé en mission en Belgique, était un médecin de Strasbourg : il représentait le Bas-Rhin à la Convention.

Sur le rôle de Laurent, en Belgique, voir Borgnet, T. II, p. 315 et suivantes.

Voir aussi aux pièces justificatives, le rapport de Barère du 24 Messidor an II.

Nous n'avons pu, à regret, reproduire toute une série de

grands placards provenant de l'Imprimerie nationale et relatifs à la Belgique.

C'est le bulletin qui était distribué aux membres de la Convention. Celle-ci ordonnait ensuite l'impression et l'envoi aux armées dans le format in-8° (1).

Les Carmagnoles de Barère sont bien curieuses.

Nos exemplaires sont annotés au verso par le Conventionnel qui les a reçus.

C'est ainsi que le rapport du **15** Germinal (an 2^{d}, a ajouté le Conventionnel) fait par S^{t}-Just à la Convention sur la prétendue révolte des Dantonistes, au tribunal révolutionnaire, est renseigné comme suit :

« Rapport de S^{t}-Just sur les Conspirateurs exécutés le **16** Ger-» minal (5 avril 1794) an 2^{d} de la Rép.). »

Cela ne traînait pas, on le voit. Et voilà toute l'oraison funèbre de Danton et de ses amis par un de leurs collègues, — quelque coq de village, sans doute. C. L.

(1) Les placards reproduits ci-dessus, pages 297 à 318 sont dans le même format.

Dumouriez.

LETTRE DE DUMOURIEZ AUX MAGISTRATS DE MONS, LE 7 NOVEMBRE 1792, A 6 HEURES DU MATIN.

MESSIEURS,

L'armée de la République, que je commande, est envoyée dans la Belgique pour y porter la paix et la liberté, et pour délivrer les peuples de la tyrannie des barbares Autrichiens, je viens de faire la circonvallation de votre ville; une poignée d'Autrichiens qui y restent ose me proposer de les laisser sortir avec les honneurs de la guerre, pendant qu'il dépend de moi de les prendre tous à discrétion. Vous trouverez ci-contre l'ordre que je donne au commandant de cette prétendue garnison.

Votre devoir, comme représentans du peuple, est de détourner les calamités qui résulteroient d'une défense téméraire autant qu'inutile : ainsi je vous somme d'engager ou de forcer le commandant autrichien à livrer, sans aucun délai et sans aucune capitulation, la porte que j'indiquerai pour l'entrée des troupes françoises. Il doit, ainsi que vous, témoigner, par cet acte d'obéissance, la confiance due à la générosité et à l'humanité de la nation

françoise. Je vous déclare, messieurs, que si malheureusement je suis obligé de faire tirer sur la ville, je vous rendrai personnellement responsables sur vos biens et sur vos têtes du tort irréparable que votre foiblesse ou votre connivence aura attiré sur votre patrie.

Je suis, messieurs, l'ami du Peuple Belge.

(Signé) DUMOURIEZ.

Pour copie conforme, le Ministre de la Guerre.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

Extrait de la Correspondance du Général Dumouriez avec Pache, Ministre de la Guerre, pendant la Campagne de la Belgique en 1792.

PROCLAMATION DU GÉNÉRAL DUMOURIEZ

PEUPLE BELGE,

En entrant dans vos provinces pour en chasser vos cruels tyrans, je vous ai annoncé de la part de la République et de la nation française, que vous étiez libre, et que la souveraineté rentroit dans toute son intégrité dans les mains du peuple; je vous ai invité à nommer provisoirement des magistrats et des administrateurs, pour qu'il n'y eût point de cessation de gouvernement, et pour qu'en même tems vous rompissiez tous les liens qui vous attachoient à la maison d'Autriche. Cette mesure prudente, au lieu d'être salutaire, a réveillé toutes les factions qui avoient souillé votre première révolution, et que vos tyrans ont fomenté et fomentent encore pour vous empêcher de vous organiser d'une manière sage et solide. Les distinctions de Vonkistes, de Vandernootistes, de royalistes, de partisans des états, doivent être entiè-

rement abolies, si vous voulez jouir de nos victoires et du grand bienfait que vous tenez de la nation française. Toutes les distinctions de provinces, de conditions, d'ordres, de professions; toutes ces vaines chimères qui éternisent la tyrannie des uns et l'esclavage des autres; tout ce qui dégrade l'homme, doit être aboli pour jamais. Vous êtes Belges, vous êtes libres, égaux, citoyens; soyez frères, soyez unis; vous avez tous un droit égal à la formation de vos loix, de votre constitution, de votre gouvernement. Il est plus que tems de former vos assemblées primaires, pour procéder à l'élection des membres d'une convention nationale, dont le bon ou mauvais choix décidera de votre sort pour toujours.

En conséquence, je vous invite à vous assembler, tant des villes que des campagnes, sans aucune prééminence, dans les villes à-peu-près centrales de vos ci-devant provinces, dans la forme suivante, etc.

AU CITOYEN CLAVIÈRE, MINISTRE DES CONTRIBUTIONS PUBLIQUES (1)

Tirlemont, le 23 novembre 1792, l'an premier de la République,

Je vous adresse, ministre protestant, les pièces d'un procès à soutenir contre les Chartreux. Je mets aux prises Calvin et S. Bruno, et j'espère que c'est la République qui en profitera. Je n'ai que le tems de vous embrasser.

---

(1) Bien caractéristique! Clavière était encore un Genevois. Et Dumouriez était bien le sceptique, l'homme de l'ancien régime, intrigant, roué, corrompu, sans scrupules.

XXXII^me LETTRE DE DUMOURIEZ AU MINISTRE PACHE

Liège, le 21 décembre 1792, l'an premier de la République,

Comme vous ne m'avez envoyé, citoyen ministre, qu'un très petit nombre d'exemplaires du décret du 15, je suis obligé, pour pouvoir le faire publier tout à-la-fois dans la Belgique, dans le pays de Liège et dans les différentes enclaves de l'Empire qu'occupent les armées françaises, de le faire traduire et réimprimer en grande quantité et en forme d'affiches en français, en flamand, en liégeois et en allemand, pour que la publication ne soit pas partielle, et qu'elle soit répandue tout à-la-fois, pour pouvoir produire par-tout, en même-tems, le résultat qu'on en attend.

Le décret. . . . . .

. . . . . .

Je suis étonné d'avoir lu dans le *Journal des débats,* que j'avois laissé l'administration de la Belgique entre les mains des prêtres et des nobles. Je vous ai envoyé officiellement, à mon entrée dans le Pays-Bas, ma proclamation ; vous avez dû en donner

connaissance officielle à la Convention nationale ; vous m'avez mandé alors qu'elle avoit été approuvée.

En vertu de cette proclamation, traduite en français et en flamand dans toute la Belgique, les administrations ont été changées, et les magistrats ont été élus par le peuple. Quelques-uns ont renommé leurs anciens magistrats; c'est à quoi je n'ai pas pu m'opposer, étant occupé à poursuivre l'ennemi, et traversant la Belgique avec rapidité.

Cependant, j'ai dissous les états dans toutes les provinces, et notamment ceux du Brabant; et au milieu de tous mes travaux militaires, j'ai fait une adresse au peuple Belge, qui a été envoyée à toutes les municipalités avec profusion dans les deux langues française et flamande. Cette adresse, dont je vous envoie plusieurs exemplaires, a été expédiée de Saint-Tron pour préparer les esprits des peuples, avant de les inviter à tenir leurs assemblées primaires.

J'ai fait partir . . . . . .

. . . . . .

DE LA RÉPUBLIQUE,

OU

COUP-D'ŒIL POLITIQUE

Sur l'avenir de la France,

PAR DUMOURIEZ.

Vox populi, vox Dei.

La volonté du peuple est un arrêt céleste
Qui décide son sort, ou propice, ou funeste.

A HAMBOURG, chez B. G. Hoffmann,

A PARIS,

Chez les Marchands de Nouveautés.

1797.

EXTRAITS

A) *Pages 36 à 42*

Il y a le même danger pour les Impériaux à s'établir à la rive gauche du Rhin, où ils n'ont ni places ni magasins, qu'aux Français à avoir été se compromettre à la droite de ce fleuve. Ainsi cette suite de victoires n'est qu'une opération de défensive heureuse, parce qu'elle a été bien combinée, et elle ne peut pas se tourner en offensive pressante. Quand même les Impériaux auroient ce projet, ils seroient obligés de le suspendre jusqu'au printemps; et les Français auroient le temps de préparer leurs immenses moyens de défense.

Mais cet enchaînement de disgraces, dont j'avois prévu la possibilité dans le premier numéro de mon *coup-d'œil politique*, doit faire connoître enfin aux deux conseils et au gouvernement, que cette fameuse barrière du Rhin n'est bonne que sur la carte. Les Français ont prouvé aux Allemands, et ceux-ci aux Français, qu'on passe ce grand fleuve, où l'on veut et comme on veut. Il n'y a de vraies barrières que des places fortes, et la bonne volonté des peuples.

Tout le pays entre le Rhin et la Sarre, de la Moselle à Landau, est ouvert et sans places fortes; il n'y a pas une seule place entre Coblentz et Trèves, pour défendre la Moselle; Trèves n'est pas fort, et placé sur la rive droite, il est contre la défensive de cette rivière. Coblentz, situé de même, est en outre soumis à Ehrenbreistein.

La prise de ce château, que les Français ont trop négligée, étoit ou l'assurance ou la ruine du projet de siége de Mayence.

Jourdan ne devoit pas passer la Sieg et s'avancer sur le Mein, avant d'avoir pris Ehrenbreistein, pour s'assurer tout le cours du Rhin, depuis Dusseldorf jusqu'à Mayence, ou plutôt il y avoit tout un autre plan à suivre en passant le Rhin.

Trèves et Coblentz seront toujours facilement pris par une armée Allemande, lors de son invasion, et alors elles serviront de places d'armes pour porter la guerre à la rive gauche de la Moselle, et prendre à revers Bonn, Cologne, Aix-la-Chappelle et Liége, sans s'inquiéter de Luxembourg, qui est trop en arrière, et trop loin, pour gêner les attaquans.

S'il y avoit un camp retranché à la Chartreuse de Liége, si Hui étoit bien fortifié, ainsi que Limbourg et Namur, on pourroit arrêter l'ennemi sur la Meuse, et l'empêcher de pénétrer dans la Belgique, en tirant sa ligne de défense depuis Luxembourg jusqu'à Vanloo. Mais il faudroit toujours sacrifier tous le pays entre la Meuse et le Rhin, le cours de la Moselle jusqu'à Thionville, et toute la bande entre la Sarre, la Moselle, le Rhin et Landau, pour en faire le théâtre de la guerre. Carnot, qui peut passer pour un savant militaire, a exprimé à-peu-près la même opinion dans son discours sur la conservation des conquêtes.

Quant à la bonne volonté des peuples, elle ne peut certainement pas exister de la part des Allemands de la rive gauche du Rhin. On les a traités avec trop d'insolence, on les a dépouillés avec trop d'avarice, pour qu'ils s'identifient jamais avec la nation dans laquelle on les a incorporés malgré eux; ou qu'ils s'attachent à une constitution républicaine qui leur enlève leur religion, leurs mœurs, et qui ne leur produit que la guerre, le massacre, la famine, la pauvreté et tous les vices. On ne peut pas douter qu'ils ne fassent les vœux les plus ardens pour leurs compatriotes, qu'ils regardent comme des libérateurs, et s'ils ne se joignent

pas à eux, c'est parce qu'ils sont désarmés, et avilis par leurs calamités.

Quant aux Belges, malgré les fausses assertions de Merlin de Douay, et les ridicules certificats des commandans militaires Français, et des commissaires du pouvoir exécutif, qu'il oppose à ma lettre à la Convention, du 22 mars 1793, et comme des preuves de leur unanimité pour l'incorporation de leur pays, on verra à l'approche des Impériaux, quels sont les vrais sentimens de ce peuple opprimé. Il a déjà sa Vendée, et si elle ne grossit pas au point de faire une diversion efficace en faveur des Autrichiens, au moins verra-t-on la nation Belge rester neûtre entre les combattans, et attendre avec la même apathie que par le passé, la décision de son sort.

Tel est l'esprit public de toute la frontière orientale de la France. Le Directoire connoît également les vraies dispositions de la Savoie, du comté de Nice et de la Corse. Ce que les factieux de l'Assemblée législative appellent *la faction des anciennes limites,* est parfaitement justifié par cet état des choses.

Il est certain que le gouvernement français ne peut pas se flatter de conserver ses conquêtes, parce que la trop grande extension de territoire qu'il a acquis exige, pour sa conservation, de trop fortes armées, et parce que les peuples de ces contrées n'aideront pas même à leur propre défense.

Il est certain que la France n'aura la paix qu'en renonçant à ses conquêtes, et en l'annonçant avec authenticité. Il est certain qu'elle a le plus grand besoin de la paix, sans quoi, non-seulement sa constitution n'est pas assurée, mais elle a tout à craindre pour sa liberté même. Voilà les grands objets qui doivent occuper en ce moment les représentans de la nation, et qui doivent être discutés avec maturité, pour préparer la nation à la sagesse et à la justice.

B) *Pages 90 à 97*

La révolution n'a pas mis d'égalité dans les fortunes; elle n'a fait que changer les riches en pauvres et les pauvres en riches. Les possessions territoriales ont passé des mains des anciens seigneurs dans celles des fermiers. Les hôtels du fauxbourg St-Germain sont possédés par des agioteurs les plus vils, des commis et d'anciens valets enrichis. Cette nouvelle classe d'aristocrates est bien plus immorale, plus récalcitrante à la loi, que celle qu'on a dépouillée et contre laquelle on a fait des plaintes si exagérées.

Les cultivateurs ne veulent point recevoir de papier monnoie, quoiqu'ils veuillent payer en assignats leurs contributions, ils mettent la cherté aux subsistances, et cependant, tant que durera la guerre, on n'a rien à leur reprocher, car c'est sur eux que tombe tout le fardeau des réquisitions en hommes, en chevaux, en bestiaux, en charrois, en denrées; ainsi, cet état de guerre entr'eux et les citoyens des villes, entr'eux et le crédit national, n'est qu'une représaille sans laquelle ils seroient ruinés, s'ils ne trouvoient ce moyen de dédommagement.

Il faut cependant, pour que le gouvernement puisse faire face aux dépenses qu'il soit assuré de la rentrée exacte des contributions, soit en nature, soit en numéraire, soit en papier. Il faut que la loi atteigne le cultivateur qui ne paie pas, mais sans oppression et sans secousse.

La contribution est bien plus facile à établir sur les habitans des villes, parce qu'elle porte sur des taxes de maisons et de rentes, sur des patentes pour l'industrie, sur des droits de timbre, sur les transactions sociales, et en général sur des

objets de perception, clairs, faciles, et qu'on ne peut pas aussi aisément éluder.

S'il faut au gouvernement beaucoup de force et d'autorité pour établir solidement la perception, ou la recette des finances, il en faut bien davantage pour former un tableau de dépense fixe et modérée, qui puisse rétablir l'équilibre entièrement rompu.

A cet égard le mal est si grand, que quand même le crédit des papiers seroit relevé, quand même les dettes de la France seroient entièrement payées, sa dépense excessive suffiroit seule pour produire en peu de tems la perte de la république. On est effrayé quand on pense que pour pouvoir redresser cette balance, il faut parvenir à ne dépenser en une année que le tiers, ou au plus la moitié de la dépense d'un mois.

La dépense annuelle du gouvernement révolutionnaire monte à plus de vingt milliards par an, et tous les gouvernemens de l'Europe réunis ne pourroient pas soutenir cette dépense pendant dix ans. A la vérité le discrédit des papiers produit une hausse fictive, qu'il faut calculer presqu'aux dix-neuf vingtièmes de cette somme. Lorsque ce funeste papier se relevera, ou s'anéantira, lorsque la masse des mandats sera diminuée, ou lorsqu'ils seront entièrement hors de la circulation ; lorsqu'après avoir épuisé encore d'autres ressources frivoles de papier, comme minoratifs de l'inévitable banqueroute, on ne recevra plus dans les échanges que le numéraire ; lorsque les dépenses excessives de la guerre, lorsque les folles et criminelles dépenses d'un gouvernement soupçonneux et tyrannique seront cessées, alors on pourra espérer de réduire la dépense au taux de la recette.

Mais comme tout est immoral dans le tourbillon de cette révolution, comme chacun regarde sa solde comme la moindre partie du gain qu'il se propose, parce que tous désirent que la

progression de leur fortune soit aussi rapide que les évènemens de la révolution, chaque partie de l'administration est devenue un antre de voleurs. Il faut que le Directoire devienne véritablement l'Hercule Français, pour purger ces cavernes de crimes et de larcins. Il lui faut donc beaucoup de force et de courage, une indépendance absolue et sur-tout une grande latitude d'autorité.

Indépendamment des déprédations à détruire, il n'est aucune partie de l'administration, dans laquelle il n'y ait à faire une réforme des quatre cinquièmes. J'ai vu le temps où quarante commis faisoient marcher le ministère de la guerre ; il en occupe aujourd'hui dix fois autant.

Plus d'un huitième des habitans de la France est soldé par la nation, et c'est précisément cette multiplicité de gens salariés, qui en ruinant l'état empêche le gouvernement de marcher.

Comme il ne doit plus être question de payer les factions et les crimes, il ne doit plus y avoir de solde que pour l'utilité, d'encouragemens que pour l'industrie et les arts, de récompenses que pour la vertu, et de secours que pour l'indigence.

Cette guerre sanglante, et trop prolongée, tant extérieure, qu'intérieure, occasionnera pour très-longtemps une double dépense, même après sa terminaison. La république paiera long-temps deux armées, l'une active de terre et de mer, réduite à une juste proportion ; l'autre passive, des vétérans, des estropiés, des veuves, des orphelins, dont la subsistance est la dette la plus sacrée de la nation ; il faut compter encore sur beaucoup d'autres pensions justes et nécessaires pour d'autres genres de service. La totalité de ces récompenses absorbera indispensablement un sixième des revenus de la république.

Il est temps que l'affreux principe prêché par Cambon et ses

pareils, que l'ingratitude est la vertu des républiques, fasse place à un principe plus juste et plus noble. Il est temps que la reconnaissance nationale devienne la vertu du patriotisme et des talens. Le soupçon ne produit que des hypocrites, des délateurs et des factieux. La confiance et la gloire produisent des héros et de bons citoyens. Telles sont les vraies colonnes qui peuvent seules soutenir le temple de la liberté républicaine.

Les Carmagnoles de Barère.

EGALITE, LIBERTE.

BULLETIN DE LA CONVENTION NATIONALE.

Séance du 9 Messidor,
l'an deuxième de la République une et indivisible.

Séance du 9 Messidor.

Bulletin de l'état des blessures du brave Geffroy, serrurier, le 9 messidor, l'an 2 de la République une et indivisible.

La situation du blessé se trouvant en tout satisfaisante, les cicatrices des plaies étant faites, il ne nous reste qu'à en désirer l'affermissement; ainsi il n'y aura plus de bulletin.

Signé, Rufin, Legras, officiers de santé de la section Lepeletier.

Barère a fait le rapport suivant :

CITOYENS,

Vous voyez à la barre les signes d'une nouvelle victoire. Les drapeaux de la garnison autrichienne, suspendus à la voûte du péristyle, vont marquer la prise de Charleroi par les troupes de la République.

Deux fois le siége a été commencé depuis le 21 prairial : d'abord un avantage remarquable avoit été remporté sur les esclaves impériaux ; six mille d'entr'eux avoient mordu la poussière, et des canons avoient été pris. La seconde fois a été terrible ; ce sont les canonniers qui ont agi, et la foudre républicaine a converti en cendres la ville autrichienne. Une garnison de 3,000 hommes est prisonnière, et les Républicains n'ont pas même voulu s'abaisser jusqu'à la capitulation.

Le soir de la prise de Charleroi, 1500 hommes de cavalerie autrichienne sont venus attaquer la division de gauche ; la cavalerie républicaine et l'artillerie légère les ont tournés ; ils leur ont tué 150 hommes, et pris environ 200 chevaux. Voilà une addition aux faits que je vais lire, et dont la nouvelle officielle a été portée au général Jourdan, au moment du départ du citoyen Lebas, adjudant-général, et du citoyen Charbonnier, adjoint aux adjudans généraux.

Il y a huit jours, je rapportois à la Convention nationale la capitulation d'Ypres. Aujourd'hui, je viens vous dire qu'avec l'artillerie formidable et des hommes libres, la diplomatie guerrière s'est vigoureusement simplifiée : les Autrichiens se sont rendus à discrétion.

Entendez comment des esclaves capitulent ; en tombant aux genoux des Républicains ils font l'éloge de leur générosité.

Au général commandant l'armée française de la Sambre.

« Nous nous en rapportons à la générosité française, espérant que la garnison, qui doit avoir mérité l'estime des armées françaises, aura un sort tel que l'honneur le demande ».

Charleroi, le 25 juin 1794,

Signé, Reyniac, général-major.

Cet éloge ne peut être suspect : comme il dément les calomnies vomies par les journaux de Bruxelles et de Londres!

Ainsi l'armée du Nord, fidèle dans toutes ses parties à la destinée glorieuse que la République lui a imposée, repousse les hordes étrangères avec un égal succès d'un bout des frontières à l'autre; de l'Océan à la Haute-Sambre, les soldats se renvoient la victoire. Hier, c'étoit Ypres; aujourd'hui, c'est Charleroi. C'est maintenant le tour de la partie gauche de l'armée du Nord qui soumet la West-Flandre.

Représentans du peuple, voilà donc les fruits de vos efforts; voilà les résultats précieux de votre union; voilà les garans de la belle République que vous avez fondée sur les cadavres de Capet et des fédéralistes.

Cependant, au milieu des cris de la victoire, des bruits sourds se font entendre; des poisons subtils sont insérés dans les journaux; des complots funestes s'ourdissent. Aux convulsions de l'athéisme impuissant et puni, ont succédé les astuces du fanatisme qui se réveille et qu'on cherche à aigrir plus fortement pour le rendre plus actif. On cherche à rouvrir des temples, en subtilisant sur les expressions d'un décret; des mécontentemens factices se préparent, et le gouvernement est sans cesse vexé, entravé dans ses opérations, tourmenté dans ses mouvemens, calomnié dans ses pensées, et menacé dans ceux qui le composent.

Ce ne sont pas ici des terreurs mensongères; il faut le dire, la victoire n'est pas même une caution suffisante pour le gouvernement : dans le moment même, au milieu des succès de cette campagne, les contre-révolutionnaires jugés par un décret et mis hors de la loi, étoient en correspondance avec le gouvernement anglais et espagnol, et avec toutes les factions que vous avez punies : ce sont les relations de Bordeaux. Jugez de ce que doivent faire ces contre-révolutionnaires secrets, ceux qui espèrent couvrir

leurs complots de quelqu'apparence civique, ou d'un vernis de patriotisme. Que seroit-ce donc si la fortune des combats ne secondoit pas le courage des républicains? que seroit-ce si des intrigans et ces ennemis implacables de tout ce qui est bien public, pouvoient enter leurs crimes sur une défaite et placer leur conjuration sur des revers militaires.

Héritiers sacrilèges des Brissot, des Hébert, des Chaumette et des Danton, c'est à vous qu'il faut attribuer cette tourmente de l'opinion publique et les menaces éternelles d'assassinat et de subversion dans le gouvernement. Mais c'est en vain que les ombres criminelles de ces contre-révolutionnaires semblent investir le temple des lois; les représentans du peuple éclairés sur les intérêts du peuple et sur leur propre sûreté, sauront tirer parti de la victoire au-dehors pour anéantir au-dedans toutes les coalitions impies, ou les complots parricides de quelques hommes qui prennent leur fatigue individuelle pour la fatigue du peuple, et leur conscience troublée pour la conscience publique. Est-il aucun de nous qui n'ait déjà plusieurs fois comparé notre état brillant pendant cette campagne, avec notre état désastreux pendant la campagne dernière?

Quel spectacle offroient donc à la République et à la représentation nationale tous les crimes coalisés l'an passé!

Toulon vendu, Marseille agitée, l'Ardèche en révolte, la Lozère fanatisée, la Vendée grossie, la Sarthe occupée par les brigands, les Pyrénées envahies, les Alpes menacées, l'hébertisme triomphant, l'athéisme levant une tête insolente et altière; le crime audacieux et la trahison impunie étoient à l'ordre du jour : Danton correspondant avec l'Angleterre, Fabre d'Eglantine corrompant la législation par les finances, Chaumette conduisant la commune à la contre-révolution; la marine désorganisée, livrée à quelques chefs perfides, n'ayant montré qu'une inertie funeste et des croi-

sières désertes; les frontières du Rhin emparées par le Prussien, les villes venales prêchant la contre-révolution, les places fortes du Nord prises, les départemens de l'intérieur ravagés, les patriotes purs persécutés, les sociétés populaires divisées, le gouvernement attaqué par des projets de division, d'assassinat et de dénonciations publiques; un système de famine, couvrant la France de ses terreurs et de ses besoins.

Que sommes-nous au contraire, et quelle attitude avons-nous prise devant cette Europe courbée sous les rois, les prêtres, les nobles et les banquiers?

Toutes les armées sont sur le territoire ennemi; Toulon a vomi ses usurpateurs cruels et ses marchands infames; Marseille est remise au pas de la révolution; les Pyrénées orientales ont repris leur territoire et le signe de leur gloire; les Alpes font le triomphe de nos armées, et le Piémont est menacé.

Les Alpes maritimes et la République de Gênes voient l'armée d'Italie couverte de lauriers. Les désastres de la Vendée ne remplissent plus les feuilles des journaux complaisans, et la Sarthe ne donne plus d'espérance aux contre-révolutionnaires de l'intérieur; le Rhin a vu fuir les hordes prussiennes, la Moselle a été témoin de l'emparement du Palatinat; les Ardennes sont le théâtre des succès, et la Sambre rejettera bientôt ses exécrables voisins; la marine régénérée se mesurant avec intrépidité avec les escadres coalisées, et se disposant à détrôner les tyrans de la mer, après avoir ruiné leur commerce par des croisières nombreuses. Sur les bords de l'Océan, Menin, Furnes, Courtrai, Ypres marquent les pas de la République; les sociétés populaires s'unissent et s'épurent tous les jours; les factions expirent sur l'échafaud; la représentation nationale s'élève et domine toutes les passions malfaisantes; la vertu et la justice sont mises à l'ordre du jour; une récolte abondante couvre nos sillons, et une récolte américaine vient à

travers les mers doubler la fertilité du territoire français.

Voilà cependant le résultat bien doux de votre constance, de vos travaux, de votre union; voilà les fruits mûris par les voies de la révolution et par les veilles du gouvernement que vous avez organisé et fécondé par votre confiance.

Mais si jamais il arrivoit des revers; si jamais la victoire se laissoit entraîner à une inconstance dont elle n'est pas toujours exempte, à qui faudroit-il les attribuer? à qui faudroit-il imputer ces maux publics? Est-ce à ceux qui veillent sans cesse pour la prospérité de la République, pour l'amélioration du sort du peuple? ou bien seroit-on assez juste, assez courageux pour n'accuser que ces hommes qui vont sans cesse corrompant l'opinion publique, affoiblissant les espérances de tous les citoyens, atténuant les victoires de nos braves armées, personnalisant les travaux révolutionnaires, attaquent le gouvernement, affectant d'en atténuer la confiance, ou d'en décrier les moyens, ou d'en décourager les membres, quand on ne peut les détruire?

Représentans du peuple! c'est à l'école du malheur qu'on s'instruit ordinairement; c'est aussi à l'école de la victoire qu'il faut se former aux revers, à la justice et à la fraternité.

Voici les nouvelles.

ARMÉE DE LA MOSELLE.

Au quartier-général à Marchiennes-au-Pont, le 7 Messidor, l'an deuxième de la République une et indivisible.

Jourdan, commandant en chef de l'armée de la Moselle, aux citoyens-représentans composant le comité de salut public.

CITOYENS-REPRÉSENTANS,

La place de Charleroi s'est rendue ce soir à discrétion. Voila la seule capitulation que nous avons voulu adopter. Je ne puis, dans

ce moment, vous donner de plus amples détails; je sais seulement que la garnison est de 3000 hommes, et qu'il y a 50 pièces de canons. Cette reddition est venue d'autant plus à propos que je pense que demain nous serons attaqués. L'ennemi s'est réuni en très-grande force dans les environs de Nivelles; il a tiré ses troupes du Catau et des environs de Cambrai où, d'après les rapports, il ne reste plus personne. Dans tous les cas l'affaire sera des plus vives, parce que nous sommes tous disposés à nous battre en républicains. Je désire être assez heureux pour vous apprendre la nouvelle d'une victoire qui peut être assez décisive pour la conquête des Pays-Bas, en même temps que je vous apprends la prise d'une place. Demain au soir je vous donnerai de mes nouvelles.

Salut et fraternité.

Signé, Jourdan.

Liberté, Égalité.

Charleroi, le 7 messidor, l'an 2 de la République française une, indivisible et démocratique.

Les représentans du peuple près l'armée du Nord, de la Moselle et des Ardennes, réunies sur la Sambre, au comité de salut public.

Citoyens-Collègues,

Nous avons attendu la prise de Charleroi pour vous donner les détails qui l'ont précédée. Le 28 du mois dernier, l'armée marcha à une heure du matin au-devant de l'ennemi. L'ennemi, à la même heure, marchoit sur nous; on se rencontra; le brouillard étoit épais. Le combat fut terrible jusqu'à trois heures d'après-midi. La gauche, commandée par le brave général Kléber, fit des merveilles; le général de brigade Dahem s'y distingua; le centre se battit de même. Le général Dubois chargea à la tête de sa cavalerie, fit 500 prisonniers, prit 7 pièces de canons, et massacra

7 à 800 hommes. L'avant-garde, commandée par le général Lefebvre, eut un égal succès et montra le même courage. Un bataillon de grenadiers y chargea trois fois la cavalerie ennemie, et en fit un grand carnage. Nos canonniers chargèrent en hussards, et reprirent leurs canons qui leur avoient été enlevés pendant le brouillard. L'ennemi perdit 6,000 hommes au lieu de 3,000 que nous vous avions annoncé. Le soir, faute de munition, on se replia, et l'ennemi se replia lui-même. Nous perdîmes 1,500 hommes tués ou blessés. Le 30, le siége de Charleroi fut repris avec plus d'acharnement que jamais. L'officier de génie Marenot s'est fait beaucoup d'honneur par l'activité avec laquelle il a poussé les travaux. L'artillerie a mis la ville en cendres. Après six jours de tranchée ouverte, l'ennemi a été sommé; il a refusé de se rendre. Le 6, le feu a redoublé; le 7, il a demandé à capituler; on lui a donné un quart-d'heure pour se rendre, après lequel l'assaut seroit commandé, et la garnison passée au fil de l'épée. Il nous a envoyé un parlementaire; nous avons renvoyé la lettre sans l'ouvrir.

Le général Reignac, commandant la place de Charleroy, s'est rendu à discrétion, se remettant à la générosité de la République. Jourdan doit vous adresser les articles honorables par lesquels vous verrez que l'orgueil de la maison d'Autriche a passé sous le joug. La garnison prisonnière est de 3,000 hommes. Nous avons trouvé 50 pièces de canon; la place est en poudre, et n'est plus qu'un poste.

Nous regrettons de ne pouvoir vous faire part aujourd'hui d'une infinité de traits d'intrépidité; nous les rechercherons et nous les ferons connoître au peuple français.

Le point de Sambre et Meuse est devenu le plus intéressant; l'ennemi y porte ses forces : nous présageons la victoire. Nous vous envoyons les drapeaux.

Signé, Gillet, Gaitton, Saint-Just.

La Convention décrète l'impression et l'envoi aux armées du rapport et des nouvelles, et l'insertion au bulletin.

Lettre du président de la Convention nationale, à l'épouse et aux enfans du vertueux Vincent Malignon.

Vincent Malignon, martyr de la liberté, est mort pour son pays; mais il vivra éternellement dans la mémoire des hommes.

La Convention nationale, en décernant au courageux magistrat du peuple les palmes immortelles des vertus civiques, s'est empressée de placer sous le glaive de la loi les meurtriers de ce généreux républicain.

Le décret qui décerne les honneurs publics à Vincent Malignon, et qui ordonne la prompte punition des auteurs de l'attentat commis sur sa personne, a consacré en même temps et le droit que chacun de vous avoit à la bienfaisance nationale, et la satisfaction que je suis chargé d'exprimer au jeune Malignon, pour la conduite héroïque qu'il a tenue au siége de Toulon. Vous trouverez les uns et les autres, dans le souvenir des actions vertueuses du père et dans le généreux dévouement d'un fils digne de lui, une consolation réelle; et cette idée touchante et sublime que Vincent Malignon et son fils ont mérité, et obtenu la reconnoissance de la patrie.

Le président de la Convention nationale.

Signé, Elie Lacoste.

Félicitations.

Les administrateurs du district de Melun, département de Seine-et-Marne ; les administrateurs et l'agent national du district de

Rethel, département des Ardennes ; la société populaire de Rhodez, département de l'Aveyron ; les administrateurs du département de la Nièvre ; la société populaire de Basas, département du Bec-l'Ambès ; la société populaire de Xantes, la municipalité de Rethel, département des Ardennes ; la société populaire de Verdun sur-le-Doux, département de Saone et Loire ; les membres composant le comité de surveillance de la commune de Chomières, département de l'Hérault ; la société populaire de Sault, département de Vaucluse ; la société populaire de Valence, département de la Drôme ; la société populaire de Paul-les-Fontaines ; la société populaire de Liancourt, département de l'Oise ; la société populaire de la Tour-du-Pin, département de l'Isère ; le conseil général, la municipalité et le tribunal de paix de la commune de Montagne-la-Forêt, département d'Ille-et-Vilaine ; la société populaire de Seillans ; les membres composant le comité de surveillance de Charolles, félicitent la Convention sur ses immortels travaux, particulièrement sur son décret du 18 floréal ; témoignent leur indignation sur l'attentat commis envers la représentation nationale dans les personnes de Collot-d'Herbois et Robespierre, et l'invitent à rester à son poste.

Le comité de surveillance de la commune de la Roque-Brussanne félicite la Convention sur l'énergie qu'elle déploie contre les factieux ; annonce que cette commune a célébré une fête civique en mémoire des victoires remportées par les armées de la République ; et que le serment de vaincre ou de mourir y a été renouvelé ; et invite la Convention à rester à son poste.

La Convention a décrété la mention honorable de toutes ces félicitations.

Brûlement d'assignats.

Le vérificateur général des assignats prévient la Convention nationale qu'il sera brûlé aujourd'hui au local des ci-devant Capu-

cines, la somme de 25 millions en assignats provenant des domaines nationaux et recettes extraordinaires, lesquels joints aux 2 milliards 149 millions déjà brûlés, forment un total de 2 milliards 174 millions.

Ce 9 messidor, l'an deuxième de la République une et indivisible.

(Il y a avec ce bulletin un supplément.)

Les membres du Comité de Correspondance.

JAY, BASSAL, CORDIER, PAGANEL, NIOCHE, LESAGE-SENAULT, AUDOUIN, JULIEN (de la Drôme), BOURGAIN.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE. N°. 1.

24. ÉGALITÉ, LIBERTÉ.

PREMIER BULLETIN DE LA CONVENTION NATIONALE.

Séance du 24 Messidor,
l'an deuxième de la République une et indivisible.

Séance du 24 Messidor.

BARÈRE fait le rapport suivant :

CITOYENS,

C'est encore un jour brillant pour la maison d'Autriche : Bruxelles est au pouvoir de la République; et les braves Anglais, les tacticiens Hessois, les Autrichiens aguerris, et les grands tireurs Prussiens assiègent, par leur fuite combinée, leurs propres places : c'est sur Anvers, Maestrikt et le Rhin qu'ils dirigent leur marche avec une vitesse qui ne permet plus aux Républicains de découvrir leurs projets ultérieurs.

La jonction des armées de Sambre-et-Meuse et du Nord s'est faite au même instant à Bruxelles, et avec autant de calme et de gaieté qu'une fête civique; tandis que nos ennemis, tout au contraire, se distribuent sur trois points. Voilà la tactique républicaine mise en mouvement : la réunion pour nous, et la division pour nos ennemis. La division, c'est le partage inévitable des coalitions, des ligues des fripons et des ambitieux.

C'est un bel hommage rendu par les armées aux travaux de la Convention nationale et à l'énergie du peuple français, que celui qui leur offre tous les jours une victoire..... Mais la lâcheté des troupes de la coalition a rendu leurs victoires si faciles, qu'elles ne nous laissent plus la patriotique jouissance de vous décrire la gloire des soldats républicains dans cette journée où Bruxelles a ouvert ses portes. Nous avions pensé d'abord que les esclaves coalisés défendroient la capitale du Brabant, et que la reprise du repaire de cette furie impériale, que les boulets rouges lancés à Lille accusent encore, ne seroit le fruit que d'une bataille gagnée par les Français. Mais l'ordre du jour des Autrichiens paroît être décidément fixé *à la fuite et à l'évacuation ;* aussi les cent mille Autrichiens, Anglais, Hessois, Prussiens, Hanovriens et autres serfs militaires des tyrans ont cherché précipitamment d'autres places et des fortifications plus rassurantes pour leur courage. Mais ils ont abandonné aux citoyens leurs nombreux magasins comme un bagage inutile et embarrassant.

Des magasins de tout genre de subsistances, de fourrages et des munitions de guerre sont la caution de nos succès, et, comme le dit le représentant du peuple Laurent, les arrérages de Dumouriez que les possessions autrichiennes nous remboursent.

« Je pars pour Bruxelles, dit Laurent par sa lettre du 22 messidor, et il est instant d'aller y faire la récolte pour la République.

Mons, le 22 messidor, l'an 2 de la République une et indivisible.

CITOYENS-COLLÈGUES,

Je pars cette nuit pour Bruxelles, où il est instant d'aller faire la récolte pour la République. Dans le peu de temps que je suis resté à Mons, j'ai trouvé beaucoup de besogne à faire. Demain il

partira en numéraire autour de 600,000 livres à compte des deux millions que nous avons imposés, Gillet et moi, sur les aristocrates et les moines de Mons. Ce soir on a pris deux otages des plus riches, qui répondront de l'exécution du restant sous 24 heures, à peine d'être conduits dans différens châteaux forts de la République. Je pense que leur arrestation nous fournira le reste.

Ces deux millions ne seront pas le terme de la contribution ; il en est nombre qui n'ont pas été assez imposés, proportionnellement à leur aristocratie et à leur fortune ; et je compte sous peu revenir sur cet article.

D'un autre côté, les patriotes s'apprêtent à faire un don patriotique splendide, qui ne sera pas de beaucoup inférieur à l'impôt. Les esprits vont être stimulés par une société populaire nouvellement établie, et qui paroît animée d'un bon esprit.

Cette masse précuniaire augmentera par l'imposition des abbayes et des prieurés qui sont aux environs de la ville. J'ai envoyé des commissaires pour leur signifier une taxe d'un million, répartie proportionnellement aux facultés de chacune. J'aurai soin que cette tâche soit remplie.

Ce n'est pas sur le numéraire seul que j'ai frappé ou que j'ai fait frapper.

On a demandé 20 mille quintaux de grains dans la seule ville de Mons ; et cette demande se remplit avec assez de célérité ; de façon que l'on confectionne ici par jour 40,000 rations de pain ; ce qui nous met extrêmement à l'aise pour les subsistances. On fait aussi dans les campagnes, et sur-tout chez les moines, les perquisitions de denrées nécessaires pour la troupe ; ce qui nous donnera au moins la même quantité que la ville de Mons.

Une foule d'autres denrées sont mises en réquisition, ainsi que vous le verrez par la copie de la réquisition du commissaire-

ordonnateur Vaillant; mais pour ne pas paralyser totalement le commerce de cette ville, je vais faire délivrer une certaine quantité de marchandises requises que je ferai refluer sur les derrières, de façon que le restant soit mis en circulation. Je veille sur-tout pour qu'on livre ce qui est nécessaire à l'artillerie. Nous avons aussi trouvé les denrées de l'ennemi à Mons, et beaucoup d'autres objets dont je vous envoie l'état. Tout ce qui ne sera pas utile sera renvoyé dans nos magasins.

J'ai réintégré dans leurs possessions tous ceux qui avoient été persécutés par le grand-conseil d'état et les agens de l'Autriche.

Nous avons trouvé ici des émigrés qui sont saisis; il y en a encore de cachés que j'aurai bientôt, et de suite ils partiront pour le tribunal révolutionnaire établi à Cambrai.

Les moines baissent pavillon ainsi que les aristocrates : les cloches des couvents sonnent pour la troisième fois pour nos victoires, et les fenêtres à grands pans s'illuminent : je sais que ce sont des grimaces hypocrites; mais enfin ils marchent jusqu'à ce que les ayant abattus par les espèces, je les mette dans le cas de se reposer plus qu'ils ne voudroient.

Signé, Laurent.

La punition des émigrés ne se borne pas à ceux que les troupes de la République ont pris à Mons : on nous écrit du siége de Nieuport, le 19 de ce mois, les faits suivans.

Extrait de la lettre écrite par le citoyen Poulain, lieutenant du troisième bataillon de l'Oise, du siège de Nieuport, le 19 Messidor, à six heures du matin.

.... Par deux petits bâtimens qui ont voulu sortir. Nous les avons attaqués à coups de fusil; mais ils nous auroient échappé sans deux pièces de canon qui les ont forcés d'arrêter au milieu du

canal; les personnes qui étoient dans ces bâtimens se sont jetées à la nage, pour rentrer à Nieuport; il n'en est resté que très peu; nous leur en avons tué une cinquantaine et pris 15. Ayant questionné ceux que nous avions faits prisonniers pour savoir de quelle nation ils étoient, ils n'ont voulu répondre. Comme ils étoient tout nuds, nous avons monté dans leurs bâtimens, pour voir quels habits ils portoient; nous n'avons trouvé que des habits rouges avec des boutons sur lesquels étoit écrit, *royal émigré,* et dans toutes leurs poches étoient leurs titres et brevets.

Nous comptons que trois cents émigrés ont péri hier, tant par le feu que par l'eau.

Voici maintenant les lettres officielles de l'occupation de Bruxelles; vous y verrez que les deux armées ne connoissent que la chaleur des combats, et que le soleil brûlant de cette saison ne fait qu'augmenter leur courage; que ne doit pas espérer la République de pareils citoyens?

Bruxelles, le 22 messidor, l'an deuxième de la République une et indivisible.

Richard, représentant du peuple près l'armée du Nord, aux représentans du peuple composant le comité de salut public.

Nous continuons de marcher de succès en succès : les deux armées du Nord et de Sambre-et-Meuse ont fait hier leur jonction sur Ath, et maintenant elles marchent de front, l'armée du Nord tenant toujours la gauche. L'ennemi paroît se retirer sur trois points, Anvers, Maëstricht et le Rhin. Nous saurons demain sa marche de la manière la plus certaine.

J'irai demain sur Nivelle trouver mes collègues Gillet et Guyton, et conférer avec eux. Il est tard, et je suis rendu. Je vous écrirai demain avec plus de détails.

Signé, Richard.

ARMÉE DU NORD.

La victoire ou la mort.

Au quartier-général à Bruxelles, le 22 messidor, deuxième année républicaine.

Le général en chef de l'armée du Nord, aux représentans du peuple composant le comité de salut public.

CITOYENS-REPRÉSENTANS,

La jonction des armées du Nord et de Sambre-et-Meuse vient de s'opérer; elles sont arrivées ensemble à Bruxelles. Elles n'ont pas mal fait étant séparées; leur réunion ne peut faire espérer que du mieux, en poursuivant les soldats des tyrans coalisés, qui, malgré les grandes chaleurs qui se font sentir depuis quelques jours, s'en vont à grandes journées. Les magasins qu'ils sont forcés d'abandonner sont par-tout très-nombreux et de toute espèce, et il nous arrive journellement quantité de déserteurs et de prisonniers.

Vive la République!

Signé, Pichegru.

Mais je n'aurai point parlé de Bruxelles, et de ses derniers tyrans, sans avoir fait connoître à la Convention et au peuple français, l'effroyable morale des rois qu'il combat.

Oui, je les dénoncerai à l'Europe, au monde entier, ces faussaires couronnés, ces fabricateurs privilégiés de fausse-monnoie, ces avilisseurs de la foi publique.

Chez les tyrans, des édits, des arrêts de conseil, des ordonnances sévères condamnent à des peines terribles ceux qui fabriquent de fausse-monnoie, où qui altèrent l'effigie royale sur les

métaux. Eh bien! les auteurs de ces crimes, les fabricateurs de fausse-monnoie, ce ne sont plus quelques métallurgistes indigens, ou quelques fripons obscurs : ces ennemis du commerce et de la probité publique, ce sont les rois.

A Londres s'est ouvert, par les ordres de Georges, et sous la surveillance de Pitt, un hôtel de fausse-monnoie. Là les arts précieux de la papeterie et de la gravure sont asservis au crime, et condamnés à multiplier les faux signes de la fortune de la nation française. Des millions d'assignats faux sont fabriqués à Londres, des pacotilles nombreuses sont envoyées dans les pays des coalisés, pour reverser au milieu de nous ces signes mensongers, en même temps que les soldats de la tyrannie porteroient sur notre territoire tous les fléaux d'une guerre de cannibale : ainsi nous avions à nous défendre, et contre leur monnoie, et contre leurs armes.

C'est là le présent que nous devions attendre des Anglais; mais ce qui paroît plus extraordinaire, c'est de voir le pacte écrit entre les Anglais et les Autrichiens, entre les rois de Londres et d'Ostende, pour faire circuler les poisons subtils appliqués à la fortune territoriale de la République française.

C'est bien ici un fruit de la victoire remportée par l'armée du Nord. C'est à Ostende que deux millions 270 mille 10 livres de faux assignats, de fabrique anglaise, ont été saisis par les troupes françaises : c'est là qu'a été trouvée la charte du passage gratuit de ces assignats. Les tarifs des rois ne doivent pas sans doute être imposés sur leurs crimes; et la fabrication d'assignats britanniques ne pouvoit pas payer des droits à l'empereur; c'eût été une exaction horrible; aussi les officiers de l'empereur ont-ils besoin d'écrire à Ostende que le transit des faux assignats, venant de Londres, sera gratuit : et ce noble et généreux procédé mérite d'être publié pour l'honneur et la gloire de la royauté européenne.

C'est un bel exemple de loyauté et de probité à donner au monde; et cette infamie manquoit au livre d'un député à la Convention, qui a buriné les crimes des rois.

Voici les pièces qui les prouvent :

La commission des revenus nationaux;

22 *messidor, deuxième année de la République une et indivisible.*

RAPPORT.

Le vérificateur en chef des assignats informe la Convention que le commissaire vérificateur chargé de la surveillance des départemens du Nord, du Pas-de-Calais, et des pays occupés par les armées de la République, a saisi et arrêté à Ostende pour un million deux cent soixante-dix mille dix livres de faux assignats de fabrique anglaise; on joint ici les copies de *transit* que délivrent les Etats de Brabant pour faire passer librement et en exemption des droits les faux assignats.

Si le comité de salut public ne connoissoit pas toute l'étendue de la perfidie des gouvernemens ennemis de la France, et la bassesse de leurs moyens, il en trouveroit une preuve certaine dans les faits qui ont donné lieu au présent rapport.

Signé, Bauchet, *adjoint,* et Laumond.

COPIE.

Les trésorier-général, conseillers et commis des domaines et finances de l'empereur et roi :

Très chers féaux amis,

Le nommé Dufour nous ayant demandé la permission de faire transiter sur Liége une caisse arrivée à son adresse à Ostende, contenant des assignats, nous vous faisons cette pour vous auto-

riser à effectuer cette expédition en exemption de tous droits; vous en userez de même pour toutes les expéditions d'assignats qui pourront se présenter ci-après à la même destination. A tant, très-chers féaux amis, Dieu vous ait en sa sainte garde. De Bruxelles, au conseil des finances, le 26 mai 1794.

Pptre. Agte. *Signé,* Bonssifet.

Au bas étoit : Aux officiers principaux d'Ostende. Pour copie conforme. *Signé,* Dolbaumont, Ag. Ppal.

Ostende, 15 messidor, l'an deuxième de la République française une et indivisible.

Pour copie conforme. *Signé* Deperey.

Deuxième copie.

Bureau principal d'Ostende.

Extrait du registre de recette de transit pour le troisième trimestre de l'année 1794, où se trouve comme suit. Le 3 juin 1794.

Transit à Liége, sortant par Dormail, une caisse contenant assignats exempts de tous droits en suite d'ordre du conseil, en date du 26 mai dernier, à l'adresse :

Dufons. Libre.

E. C. Cabot.

Pour extrait conforme, Ostende, le 4 juillet 1794.

Signé, Demaussaud.

Pour copie conforme. *Signé,* Deperey.

Proclamons donc le jour de la prise de Bruxelles, proclamons le brevet honorable de transit gratuit des faux assignats ; traduisons le même jour les brigands décorés du nom de rois, devant ce tribunal incorruptible des nations, et condamnons les tyrans aux galères de l'opinion publique.

Le comité de salut public, de concert avec le comité des finances et la commission des revenus nationaux, a pris les mesures nécessaires pour arrêter les effets de ce poison versé sur la fortune et le crédit national, et pour prévenir les maux que feroient l'improbité et l'atrocité des rois : c'est un beau chapitre à ajouter à la foi punique de Londres et de ses maîtres.

En expiation de ce crime politique, nous ferons brûler sur la place publique les faux assignats trouvés à Ostende. Le vent doit emporter les cendres des crimes anglais, comme l'énergie française chasse devant ses armées les hordes étrangères.

Mais détournons nos regards de ce tableau hideux des probités royales et impériales, et voyons le tableau consolateur de la joie des Français à l'approche de la fête nationale du 14 juillet (vieux style) : c'est la première époque de l'énergie française; c'est le premier sentiment de la liberté fortement prononcé.

Quel républicain n'entend pas retentir avec délices à son oreille le tocsin qui rassemble les citoyens de Paris, et le bruit de la foudre nationale qui renversa cette Bastille que nulle ambition, nul complot, nulle puissance humaine ne pourra rebâtir dans le cours des siècles sur le sol français?

Nous touchons à l'époque glorieuse, où se renouvelle ce beau jour; et cette époque qui fit frémir le tyran des Français est entourée aujourd'hui des victoires remportées sur tous les trônes de l'Europe, complices de tant de forfaits inouis.

Le comité a pensé qu'il étoit inutile de rappeler par un décret le beau jour de la gloire française ; il est écrit en caractères de feu dans tous les cœurs qui ne sont pas morts pour la liberté et la patrie. Il y aura sans doute dans toute la République une fête simple et spontanément ordonnée dans chaque canton, dans chaque commune, dans chaque district. Pour nous, nous ferons célébrer cette

journée dans la commune centrale de la République, par un concert majestueux digne du peuple, par des chants guerriers, par des sermens de vaincre, et par des pas de charge. L'institut national de musique prépare des chants propres à réunir tous les courages et à orner la fête du peuple.

Décret.

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité de salut public, décrète que les nouvelles sur les nouveaux succès de l'armée du Nord et de l'armée de Sambre et Meuse, seront insérées dans le bulletin et envoyées sur-le-champ aux autres armées de la République.

» Le rapport du comité de salut public sera également imprimé et envoyé aux armées et aux districts. »

(*Voyez le second bulletin.*)

Les membres du comité de Correspondance.

JAY, BASSAL, CORDIER, PAGANEL, LESAGE-SENAULT, AUDOUIN, JULIEN, BOURGAIN, PELLISSIER.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE. N°. 2.

Les Proconsuls en Belgique.

DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LE TEMPLE DE LA RAISON

DE BRUXELLES,

le décadi, 30 pluviôse, de l'an troisième de la République Française, une et indivisible,

PAR

PERÈS,

Représentant du Peuple près les Armées du Nord et de Sambre et Meuse.



A BRUXELLES,

de l'Imprimerie des Armées du Nord et de Sambre et Meuse.

DISCOURS prononcé dans le Temple de la Raison de Bruxelles, le décadi, 30 pluviôse de l'an troisième de la République Française, une et indivisible, par Perès, Représentant du Peuple, près des Armées du Nord et de Sambre et Meuse.

La mission dont la Convention nationale m'a honoré, par son décret du 9 nivôse, s'étend depuis les départemens du Nord jusqu'à l'armée victorieuse qui a purgé la rive gauche du Rhin des brigands qui l'infestaient, et jusqu'à celle qui vient de conquérir la Hollande à la liberté. J'ai vu les habitans de l'extrême frontière : leurs malheurs n'ont point ralenti leur courage ; ils ont tous dans le cœur le saint amour de la Patrie ; et sur les débris fumans de leurs maisons embrâsées, ils ont juré de vivre et de mourir libres malgré les efforts impies des tyrans coalisés pour leur redonner des chaînes. Ils ont dit..... « Nous sommes Français, et nous ne flétri-» rons pas ce beau nom. Nos corps, nos biens, toute notre » existence est à la République ; et si quelque chose peut nous » consoler du dommage que nous a causé un ennemi féroce, c'est » l'espoir qui nous reste de donner des nouvelles preuves de notre » dévouement à la cause sainte que nous défendons ».

Qu'il est beau ce spectacle, Citoyens ! Et comment en être le témoin insensible ? Comment voir cette brûlante énergie que rien ne peut éteindre, ni altérer, sans que l'admiration s'empare de tous nos sens, sans que des larmes d'attendrissement viennent

humecter nos paupières? Ah! peuple grand et magnanime! l'histoire s'empare déja de tes vertus; et la postérité, ce juge lent, mais incorruptible et juste, n'y croira qu'à peine, tant la vraisemblance manque à la vérité!

Je verrai bientôt ces phalanges guerrières, ces armées triomphantes qui remplissent l'univers du bruit de leurs exploits; et c'est encore-là que je trouverai, avec tous ses caractères, l'héroïsme républicain.

J'y verrai la discipline la plus exacte, l'obéissance la plus étroite aux chefs, la déférence la plus entière à la loi, le respect le plus absolu pour la représentation nationale. J'y verrai la faim de la liberté, la soif de la gloire, le sacrifice continuel des commodités et des besoins de la vie au besoin plus impérieux de vaincre et de triompher. J'y verrai des prodiges constans de courage, des miracles inouïs de valeur, des exemples multipliés de toutes les vertus civiles et militaires. En un mot, c'est-là que je verrai loin des manœuvres des conspirateurs, des agitations des ambitieux, des menées des intrigans, de l'impudence des fripons, des spéculations froides et cruelles de l'égoïsme sur la misère publique; c'est-là, dis-je, que je verrai la République par extrait, telle qu'aucune nation ne l'a eue avant nous, et telle qu'elle sera répandue sur tout le sol de la France. A la vue de ce tableau sublime, je m'écrierai.... « Soldats! où est l'ennemi? Je marche à » votre tête; laissez-moi cueillir avec vous quelques branches de » laurier, ou qu'un beau trépas vienne consacrer ma haine pour » les rois, et mon amour pour l'égalité! »

Je verrai ce peuple industrieux et commerçant qui combattit un siècle pour recouvrer ses droits; qui les perdit par trop de confiance, et presque sans s'en douter; qui sentit le joug s'appesantir lorsqu'il voulut le secouer; et qui nous embrasse aujourd'hui comme ses libérateurs et ses frères.

En attendant que je passe du point d'où j'arrive à ceux où je vais, je suis dans la Belgique, je suis au milieu des habitans de Bruxelles. Citoyens, c'est à vous de me dire si je dois poser le pinceau avec lequel je viens d'esquisser l'enthousiasme de vos voisins pour la liberté, ou si je dois le tenir encore pour crayonner votre portrait politique, et vous signaler aux nations. Croyez-vous que les couleurs, que je viens d'employer, conviennent à votre physionomie? ou faut-il, pour saisir la ressemblance, que je les délaie, et que je leur donne moins de consistance et de vie? Etes-vous ces anciens Belges, ces dignes enfans des Gaules qui commandaient à la victoire, lorsque leur indépendance était attaquée ou menacée ou le sceptre impérial vous-a-t-il tellement engourdis, que vous aimiez mieux croupir dans la servitude, que de faire un mouvement pour la briser?

Citoyens, je ne vous ferai pas l'injure de pousser plus loin ces interrogats, et de prolonger le doute qu'ils semblent vous offrir. Oui, vous avez dans l'ame le sentiment de la liberté, il est dans celle de tous les hommes, et malheur, à celui dont le cœur ne tressaille pas à ce nom sacré! il est à coup sûr une erreur de la nature, ou le chef-d'œuvre de la corruption humaine : mais ce sentiment que votre sein renferme, j'ose vous le dire, il y est étouffé par des élémens hétérogènes, par des notions vagues ou fausses, par une confusion de principes et d'idées qui vous trompe, qui vous égare, et vous fait prendre l'ombre pour le corps, et le fantôme pour la réalité.

Détachez-vous donc promptement; détachez-vous de ces vieilles idoles que le tems a usées, et qui n'ont jamais pu soutenir le creuset de la raison. Elevez-vous sur les ailes de la philosophie jusqu'à cette haute région d'où l'homme, planant sur l'univers, distingue le bien du mal, le juste de l'injuste, les préjugés de la raison, le mensonge de la vérité, et se fait un domaine grand comme

la nature, pur, éternel et indestructible comme elle. Ayez la conscience de votre dignité, de cette dignité de l'homme si supérieure aux honneurs factices des institutions sociales, et devant laquelle s'évanouissent comme des ombres légères la prétendue majesté des rois et les ridicules échasses de leurs suppôts, monumens de notre dégradation et de notre honte. Elancez-vous enfin vers la Liberté, vers cette fille du ciel qui tend les bras à ceux qui l'appellent, qui vient se mêler parmi les troupes qui combattent sous sa bannière, et les fait toujours triompher des tyrans qui leur disputent la victoire. Si cet élan est au-dessus de vos forces, ne rejettez pas du moins le secours de l'exemple qui vous sollicite de toutes parts; acceptez avec une joie empressée le secours plus réel des armes victorieuses de vos voisins. Vous êtes placés entre deux peuples, dont l'un ne cesse de lutter depuis cinq ans contre la tyrannie, et dont l'autre vient de renaître à la Liberté; approchez-vous de l'un ou de l'autre, et vous recevrez de cette communication intime, de ce frottement salutaire, la vertu qu'un soldat cherchait à imprimer à son sabre en l'aiguisant contre la pierre qui couvrait les cendres d'un général célèbre. Comblez l'intervalle qui sépare ces nouveaux frères; et permettez-leur de se donner la main, en la donnant vous-mêmes à tous les deux; laissez passer chez vous le fil qui porte de France en Hollande l'étincelle électrique qui doit consumer l'orgueil de Vienne et le trident d'Albion. Si en physique la solution de continuité contrarie les lois de la nature, elle est également un mal en politique; elle ralentit les opérations révolutionnaires dont la principale force consiste dans un mouvement rapide, et une activité non-interrompue.

Belges, peuple intéressant à tant de titres, et que la France appelle à la liberté et au bonheur, écoutez-moi : je vais vous rappeller des circonstances fâcheuses, des événemens peu honorables

pour vous; mais le Temple de la Raison est aussi celui de la Vérité, et il faut tout dire pour n'y plus revenir.

Lorsque les armées de la République entrèrent pour la première fois sur votre territoire, vous en parûtes satisfaits; et par les applaudissemens que vous prodiguiez à la défaite du despote autrichien, vous sembliez vous féliciter d'en être délivrés pour toujours : mais une joie semblable et plus vive encore se manifesta chez vous, lorsque des trahisons et des perfidies, qui tenaient à un vaste plan de contre-révolution, nous firent perdre le fruit de cette brillante campagne, et nous forcèrent à la retraite. Vous fites plus : vous insultâtes au soldat dans sa marche précipitée... Dirai-je tout? Des mains scélérates osèrent s'armer contre lui, et attenter lâchement à ses jours. Cette conduite, désavouée par le droit des gens, comme par l'humanité, dut nous faire oublier tous les témoignages d'affection que nous reçumes d'abord de vous, et leur donner dans notre esprit les couleurs d'une insigne fausseté et d'une basse hypocrisie. Vous deviez donc vous attendre, si jamais nos troupes reprenaient leur ascendant, à une vengeance exemplaire et terrible; mais le Français, au-dessus des injures, s'en venge en les oubliant, et se montre bon et humain, lors même que le droit de représailles l'autorise à des mesures sévères et rigoureuses. En effet : où sont les actes de barbarie et d'oppression qu'il a commis après que la bataille à jamais mémorable de Fleurus lui a eu livré toute la Belgique? La Convention nationale, juste et grande, digne à ce double titre du peuple qu'elle représente, n'a voulu vous punir d'avoir méconnu le bienfait de la Liberté qu'en vous le montrant cette fois-ci dans le lointain, et en promettant de vous en faire jouir, lorsque vous lui auriez prouvé, par votre conduite, que vous méritiez enfin de le recevoir. Elle vous a traités en attendant comme un pays conquis. Mais le droit de conquête ne comporte pas chez nous, comme chez vos anciens maîtres, le droit

de piller, de violer, d'incendier et de commettre tous les excès auxquels peut se livrer une soldatesque effrénée. Une contribution en numéraire vous a été demandée ; mais, en même tems, on vous a garanti la sûreté de vos personnes et de vos propriétés, en créant des administrations et des tribunaux accessibles à toutes les réclamations légitimes, et où la justice la plus impartiale dicte les arrêtés et prononce les jugemens.

On vous a fait des requisitions pour la subsistance de nos armées. Mais c'est bien la moindre chose que le conquérant vive aux dépens du pays conquis ; et cependant le Français vit à ses dépens au milieu de vous, puisqu'il paie tout ce que vous lui livrez pour ses besoins. On vous a soumis au *maximum* : mais le *maximum* n'a survécu ici que de quelques jours à celui qui avait lieu dans la République ; et nos grains requis immédiatement après la récolte, sont entrés au prix du *maximum* dans les dépôts publics et les magasins militaires.

Mais, Citoyens, ne nous occupons plus ni de torts ni de plaintes; n'empoisonnons pas le présent des souvenirs du passé ; livrons-nous ensemble à la joie que doit nous inspirer le succès toujours croissant de nos armes ; et lisons dans un avenir prochain le décret qui doit vous faire Français, et vous associer à notre gloire. La Convention nationale semble annoncer que votre tems d'épreuve touche à sa fin ; vous connaissez l'arrêté du comité de salut public du 22 pluviôse, et le nôtre du 27. Plus de comités de surveillance ; plus de *maximum* ni d'amendes à défaut de paiement des contributions. Elles seront mieux réparties ; et la moitié de ce qui reste dû, pourra être payé en assignats; les requisitions n'auront lieu que pour l'approvisionnement des armées ; les ôtages seront rendus ; et le commerce est rétabli entre la France et la Belgique. Vous le voyez, il ne reste plus qu'un pas à faire à la Convention, pour que vous ressentiez tous les effets de la généro-

sité nationale ; et cette dernière faveur, cette réunion qui doit faire des Français et des Belges une famille de frères, l'administration centrale, organe des communes, l'a provoquée par une adresse formelle. Nous l'avons appuyée par une lettre conçue dans les termes les plus pressans.

En attendant cette heureuse époque, Citoyens, justifiez d'avance le décret qui doit la consacrer ; soyez Français, soyez Républicains par le fait, avant de l'être par la loi. Les tyrans vont faire leurs derniers efforts dans la campagne qui va s'ouvrir. Ils seront vaincus, nos nombreuses légions l'ont juré, et le génie de la liberté l'atteste. Mais ces braves défenseurs ont des besoins, et nous devons prendre sur les nôtres pour les remplir. Quand ils sont exposés à toutes les intempéries des saisons, quand ils bivouaquent dans la boue ou sur la glace, quand, versant tout leur sang pour la Patrie, ils regrettent de n'en avoir pas d'autre à lui donner ; pouvons-nous pousser l'égoïsme, que dis-je ? l'injustice et le crime, jusqu'à calculer quels sacrifices nous devons faire, ce que nous pouvons donner, et ce que nous devons retenir? Ah ! nos généreux frères d'armes ! dites-nous ce qu'il vous faut et vous l'aurez..... vous l'aurez, et nous ne croirons jamais être quittes envers vous.

Citoyens, il est un autre objet que je ne puis passer sous silence ; il tient de trop près au crédit national, au commerce, à la prospérité commune, et par conséquent à l'ordre public, qui se compose de ces divers élémens.

Quelle est donc cette défiance que vous inspirent nos assignats? Et pourquoi cette différence énorme et scandaleuse entre le papier républicain et la monnaie métallique ? Je vous le demande : Depuis que chez les nations civilisées l'empire des circonstances a fait substituer momentanément une monnaie fictive à la monnaie ayant une valeur intrinsèque, en a-t-il jamais existé qui ait un gage plus certain, une hypothèque plus assurée et plus solide que

nos assignats? Chaque fois que vous en mettez un dans votre porte-feuille, vous y mettez une portion de la propriété nationale ; et lorsque vous en réunissez une assez grande quantité pour représenter la valeur d'un champ, d'une vigne, d'une maison, c'est comme si vous aviez déjà cette maison, cette vigne, ce champ, puisqu'il dépend de vous de l'aller acheter à la République, toujours prête à vous le vendre. Eh quoi ! vous accepteriez, avec reconnaissance peut-être, de cet homme qui vous doit, un domaine territorial, au lieu des assignats qu'il vous présente en paiement; et vous n'en voulez plus, vous le décriez, vous l'avilissez parce que c'est la République qui vous l'offre? Quel aveuglement! quelle stupidité ! ou plutôt, quelle malveillance et quelle conspiration ! Chaque fois que nous refusons un assignat, ou que nous le frappons de réprobation, en lui préférant une autre monnaie, nous faisons une plaie profonde à la fortune publique; nous portons atteinte au commerce, et nous nous préparons la privation de quelqu'un des objets de première nécessité qu'il nous procure ; notre imprudence retombe donc sur nous-mêmes, et nous nous détruisons de nos propres mains. Que cette considération de l'intérêt personnel offensé, agisse du moins sur vous, puisque celle de la chose publique est trop faible pour vous toucher! Le motif de cette marche nouvelle en atténuera, sans doute, le mérite, mais ne nous attachons qu'au résultat : l'homme aurait trop à souffrir dans son amour-propre, s'il fallait toujours remonter au principe de ses actions.

Avant de finir, Citoyens, je me féliciterai avec vous, et avec tous les vrais amis de la liberté, de l'attitude imposante de la Convention nationale. Elle sait qu'un gouvernement n'est durable qu'autant qu'il repose sur la justice et les mœurs ; et c'est celui qu'elle travaille à nous donner avec une imperturbable constance. Aussi quelle force n'a-t-elle pas acquise dans les cabinets de l'Europe?

Et de quel respect n'est-elle pas entourée malgré les cris séditieux et les machinations criminelles des derniers dominateurs? Non, hommes atroces! vous ne rétablirez pas votre affreux système. Trop long-tems la terreur a comprimé les ames. Il faut qu'elles reprennent leur ressort au profit de la liberté et de toutes les vertus sociales. Non, vous ne verserez plus le sang innocent, en confondant l'erreur avec le crime, et en mettant les passions à la place de la justice. La République doit être avare du sang de ses enfans; et, un jour, elle fera sa devise de ces belles paroles de Scipion : « Il vaut mieux conserver un Citoyen, que de tuer mille » ennemis. »

Signé, PERÈS.

DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LE TEMPLE DE LA RAISON

DE BRUXELLES,

le décadi, 10 germinal, de l'an troisième de la République Française, une et indivisible,

PAR

EMMANUEL PERÈS,

Représentant du Peuple près les Armées du Nord et de Sambre et Meuse.



A BRUXELLES, *de l'Imprimerie du Citoyen* WAGREZ, *au petit Sablon,* n°. 179.



DISCOURS

Prononcé dans le Temple *de la* Raison, *à Bruxelles, le Décadi, 10 Germinal de l'an 3e de la République Française, une et indivisible,*

Par Emmanuel Perès, *Représentant du Peuple, près les Armées du Nord et de Sambre et Meuse.*

Citoyens,

Le 17 nivôse dernier, les Représentans du Peuple nos prédécesseurs disoient aux Belges dans une proclamation . . . . « la » République vous accordera les mêmes secours et les mêmes » indemnités qu'elle accorde à ses propres enfans dans l'intérieur. » à peine fûmes-nous rendus à notre poste pour les relever dans leur mission, que nous nous occupâmes des moyens d'acquitter cette promesse solennelle, et c'est une vraie jouissance pour nous, que de vous annoncer aujourd'hui qu'ils sont rempl is enfin ce

engagemens contractés au nom du Peuple Français. Oui, vous allez voir s'élever au milieu de vous un code humain et bienfaisant, d'où vont couler comme d'une source pure sur les infortunés de toutes les classes des eaux salutaires qui les rendront à la vie, à la joie et au bonheur.

Nos premiers regards se sont tournés vers vous, laborieux habitans des campagnes, paisibles artisans des villes, chez qui réside le malheur sans murmure et la vertu sans ostentation. Nous avons calculé l'âge auquel vos facultés physiques vous empêchent de vous livrer au travail avec la même activité. Nous avons considéré les infirmités dont vous pouvez être atteints avant cet âge. Nous avons compté parmi vos enfans ceux dont les bras ne s'ouvrant qu'aux caresses paternelles, sont trop foibles encore pour partager vos fatigues et pourvoir à leurs besoins. Voilà, en peu de mots, sur quelles bases nous avons dressé l'échelle proportionnelle des secours que vous allez recevoir de la munificence d'une grande Nation.

Il est des Belges à qui leurs ancêtres ont transmis leur amour pour la Liberté, et qui, lorsqu'ils en virent flotter les premiers drapeaux en France, les suivirent spontanément, et se montrent aujourd'hui dans nos bataillons les plus chauds comme les plus intrépides défenseurs de la République. Seroit-ce se libérer envers des hommes qui donnent un si bel exemple à leurs Concitoyens, que de leur payer la solde de chaque jour, que de leur assurer la pension attachée à leur retraite? non, sans doute : il falloit dédommager de leur absence ce père, cette mère dont ils devoient consoler les vieux jours, cette épouse dont ils devoient faire le bonheur, ces enfans dont ils devoient être l'appui, et jusqu'à ces collatéraux, qui, se trouvant sans parens, et dans un âge où ils ne peuvent s'en passer, avoient droit de compter sur les soins paternels d'un frère. Nous venons d'acquitter ces diverses obligations; et le voisin

généreux qui a pris les armes pour notre cause, ne nous reprochera ni ingratitude, ni indifférence. Continuez-donc, braves soldats Belges, d'exterminer les tyrans, et de nous aider à fonder la plus grande comme la plus glorieuse des Républiques. Veillez sur la famille des Français qui fait le désespoir des despotes de la terre; et nous veillerons, avec la même sollicitude, sur celle qu'en partant vous laissâtes dans vos foyers.

Un troisième objet devoit fixer notre attention dans le projet de secourir le malheur, et de signaler la bienfaisance nationale : c'étoit de réparer les pertes que l'intempérie des saisons, les incendies, les débordemens des rivières, les naufrages, et en général tous les accidents majeurs et imprévus, pouvoient causer à la propriété. Les moyens de constater ces diverses pertes sont tracés dans les arrêtés que nous vous annonçons; et une somme considérable, à laquelle nous ajouterons encore, s'il est nécessaire, est déjà dans les mains des Administrateurs, pour être répartie entre ceux dont les réclamations seront trouvées légitimes. Ainsi, Belges, quoiqu'on nous peigne à vous comme des êtres immoraux, insociables, entièrement dégénérés depuis la révolution qui nous a faits libres, vous voyez que notre premier soin, en entrant sur votre territoire, fut de promettre de vous venger, pour ainsi dire, des élémens, et d'adoucir jusqu'à vos chagrins domestiques! Vous voyez que le second est de tenir notre parole, et de vous traiter, non comme des adversaires, mais comme des Amis; non comme des étrangers, mais comme des Frères que nous désirerions conquérir à la grande famille et à la Liberté. — C'est ainsi que nous répondons à nos détracteurs; et notre conduite sera toujours la même. A chaque mot d'attaque, une belle action; à chaque trait de calomnie, un acte de vertu. Demandez aux autrichiens ce qu'ils ont apporté sur notre sol, lorsqu'ils l'ont souillé de leur horrible présence, et ils vous répondront, ou nous vous répondrons pour

eux . . . *le pillage et la mort.* Prononcez maintenant entre eux et nous, et prononcez vîte; car le moindre délai seroit une injure trop humiliante pour le Peuple Français.

Enfin, nous n'avons pas voulu être justes à-demi, et nous avons cédé sans résistance au sentiment phylantropique qui maîtrise nos âmes. Nous n'avons pas voulu de roi : aussitôt tous les rois se sont ligués contre-nous. La guerre, chez un Peuple humain, n'est qu'un état de défense. Mais la bonne défense commande souvent l'attaque, et nous avons attaqué. Les phalanges républicaines rompant toutes les digues, ont débordé de toutes parts; et, pareilles à des torrents, elles ont entraîné tout ce qui se trouvoit sur leur passage. Elles auroient desiré pouvoir distinguer, dans leur marche rapide, les possessions des tyrans et de leurs suppôts, de celles de l'homme de bien qui n'est esclave que par la force de l'habitude, afin de respecter celles-ci, et d'imprimer sur les autres leur horreur pour la tyrannie : mais la rapidité même de leur marche s'est opposée à cette distinction; et le bon Citoyen a souffert comme le mauvais; l'innocent peut avoir même payé pour le coupable. Cette séparation qui n'a pu s'opérer alors, nous venons la faire aujourd'hui; et nous promettons, au nom de la République, d'indemniser des dommages causés par ses troupes, quiconque ne sera pas convaincu d'avoir servi l'ennemi dans ses hostilités contre la France. — Telle est la matière d'un quatrième Arrêté qui termine le code de Bienfaisance, monument éternel, et peut être unique dans l'histoire de la modération du vainqueur et de la justice du gouvernement populaire. Qu'on le déchire ensuite ce gouvernement élevé par le courage, basé sur la sagesse, et garanti par toutes les vertus! qu'un Pitt, cet ennemi de l'humanité, ce plat valet d'un despote imbécille, le qualifie d'anarchique, le compare à la confusion, au cahos, et prétende qu'il est impossible à des puissances policées de traiter avec lui! nous répondrons à Pitt et à tous ses adhérens : vous ne nous com-

battez que parceque nous combattons les préjugés sur lesquels s'étaye votre frêle grandeur; vous prenez pour le cahos les débris des abus que nous avons renversés; mais sachez que si nous avons différé d'en déblayer les avenues de la République, ce n'a été que pour châtier plus promptement votre audace; que pour vous faire sentir plutôt ce que pèse le bras d'un Peuple libre que vous osez outrager. Si nous courbions la tête devant votre joug insolent, si nous voulions nous engager à recevoir encore les chaînes royales que nous avons brisées; ah! sans doute alors vous conviendriez que nous sommes capables de contracter. Mais, tyrans que vous êtes! ne l'espérez pas; non, ne l'espérez jamais. Une grande Nation, comme la nôtre, ne transige pas sur des droits aussi sacrés que ceux de son indépendance, et de sa souveraineté; elle ne compose pas avec l'honneur (car les Nations ont aussi leur honneur qui vaut bien celui des rois), la Nation Française la juré, et elle ne faussera pas son serment. Vous la respecterez, ou elle aura disparu de dessus la face de la terre.

Mais, je reviens à mon objet dont m'écarte facilement la sainte indignation qui me possède, toutes les fois que je pense aux ennemis de mon pays. Avec l'Arrêté qui vient aux secours du pauvre, nous faisons concourir celui qui demande au riche le tribut annuel, qui doit servir aux dépenses publiques. Nous avons parcouru le quart de l'année 1795, et les contributions de 1794, ne sont pas encore assises. Elles seront acquittées, nous le savons, en monnoie Républicaine, et vous n'ignorez pas dans quelle proportion la malveillance ou la cupidité l'ont mise avec la monnoie métallique; il sembloit donc juste de hausser la masse de l'impôt dans la même proportion, afin de maintenir l'équilibre entre la recette et la dépense; mais, la révolution Française n'est qu'une série de sacrifices de la part des Républicains; ils feront encore celui-ci : il n'en est point qu'ils ne soient disposés à faire, plutôt que de contribuer

eux-mêmes à l'avilissement du signe représentatif le plus solide et le mieux garanti qui ait jamais existé chez les nations. Eh ! vous ne voyez pas, vous qui embrassez si légèrement le système abominable du décri de notre monnoie, que vous êtes les dupes des agioteurs et des fripons dont vous êtes entourés, ils vous disent, tout bas, que les assignats ne valent rien, et à quelques pas du lieu où ils vous tiennent ce perfide langage, ils vont en acheter pour de fortes sommes, avec lesquelles ils courent s'installer dans de superbes domaines en France. On connoît l'histoire de cet homme, qui, après avoir acheté des assignats pour dix mille florins, s'est rendu adjudicataire d'un bien qu'il a revendu pour des assignats, dont il a tiré ensuite en monnoie métallique, une somme triple de la première; voilà vingt mille florins de profit en moins de quinze jours; un tel homme n'en restera pas là, et je ne serois pas surpris d'apprendre qu'au bout de quelques mois, il est riche de plusieurs millions, ou qu'il est devenu le plus grand propriétaire de la République. L'audace de ces agioteurs infernaux s'est accrue au point qu'on dit assez publiquement dans la Belgique à celui qui se présente pour acheter, qu'on ne vend plus pour des assignats . . . On ne vend plus pour des assignats ? est-ce donc ainsi qu'on prétend répondre au bienfait de l'arrêté du 22 Pluviôse, qui permet l'acquit en cette monnoie de la contribution militaire, et qui supprime le *maximum?* est-ce par cette confiance que vous reconnoissez celle que nous vous avons témoignée par cet acte de fraternité? prenez-y garde, Belges ! vous connoissez la sévérité des Arrêtés contre quiconque refuse les assignats, ou cherche à faire deux prix ; loin d'y porter atteinte, nous les maintiendrons dans toute leur force, et les ordres viennent d'être donnés, pour qu'ils s'exécutent rigoureusement; nous sommes justes envers vous, mais nous devons l'être aussi envers nous mêmes.

Douteriez-vous encore de notre justice et du désir que nous

avons de posséder votre estime et votre amitié ? plusieurs pétitions nous instruisent que vos parens, vos amis, ont pris la fuite, intimidés par la terreur qui couvroit la France du tems de l'exécrable Robespierre, ou appelés en pays étrangers par des relations commerciales, et qu'ils sont à la veille de voir leurs biens vendus pour fait d'émigration. Ces excuses peuvent être fondées vis-à-vis de quelques uns, mais elles sont notoirement inadmissibles à l'égard de plusieurs autres, dont les principes aristocratiques et la haîne pour les Français, ne sont que trop connus; cependant, sans les distinguer, nous arrêtons qu'il est sursis à la vente des meubles et immeubles des Belges absens ou prétendus émigrés, et la vente est arrêtée; et le provisoire qui devrait être à notre avantage, est tout en leur faveur. Il nous reste maintenant à examiner s'il peut y avoir des émigrés dans un pays conquis? et si, dans le cas de la négative, la sûreté générale et l'intérêt de la République, peuvent se concilier avec la rentrée de tous les absens indistinctement? nous apporterons à l'examen de ces deux questions, toute la franchise, toute la loyauté du peuple que nous représentons ; et si elles peuvent être résolues à la satisfaction des Belges, nous partageons d'avance le plaisir qu'ils éprouveront à revoir une mère, un fils, un époux, un frère, une sœur, un tendre et fidèle ami, dont ils auront été momentanément séparés.

Belges, je ne cesse de vous étudier depuis que je suis au milieu de vous, et je crois vous connoître assez pour vous définir ; vous êtes défians et soupçonneux, mais vous êtes bons; vous avez des préjugés que vous ne pouvez vaincre, mais vous êtes justes; la modération et la douceur vous gagnent et vous captivent, mais la violence vous indispose, et la tyrannie vous soulève; vous n'aimez pas l'Empereur, mais vous n'aimez pas davantage le Français : ou pour mieux dire, vous n'aimez ni le Français, ni l'Autrichien, ni l'Anglais, ni le Hollandais, parce que vous vous aimez trop vous-

mêmes, et que l'apathie et l'égoïsme constituent essentiellement votre caractère. Le Français au contraire, depuis surtout qu'il a reconquis sa liberté, fuit cet état d'isolement et de solitude; plein du principe sacré que tous les hommes ont une souche commune, et que c'est dans la sociabilité et la communication, que consiste le vrai bonheur sur la terre, il se regarde comme une portion intégrante de l'immense famille dispersée sur le globe, et il voudroit se lier avec toutes les nations. Le tems n'est pas encore venu de jouir du touchant spectacle de la réciprocité dans les sentimens qui l'animent; mais le flambeau de la raison et de la philosophie, perce peu à peu les ténèbres des préjugés et de l'ignorance; et bientôt, les diverses barrières qu'éleva le despotisme, pour rendre les hommes étrangers aux hommes, achevant de s'écroûler, ils voleront dans les bras les uns des autres, étonnés de s'être respectivement ignorés pendant tant de siècles, en regrettant d'avoir connu si tard les douceurs des relations fraternelles et les charmes de l'amitié.

Ah! comment cet heureux jour n'arriveroit-il pas? entendez la Convention nationale fulminer sans-cesse contre ces hommes de boue et de sang, qui firent des playes si profondes à la patrie, entendez-la répéter dans tous ses décrets que la justice, les mœurs et la vertu, peuvent seules fonder un gouvernement libre, et voyez comme toutes ses opérations concordent avec ses principes.

En effet, Citoyens, la justice est la sauve-garde publique, et sans elle, la société ne seroit qu'une vaste forêt peuplée de brigands. J'en suis faché pour Athènes, cette cité fameuse par sa civilisation comme par ses lumières, elle écrivoit aux insulaires de Melos que de tout tems, le plus foible avoit cédé au plus fort, et que cette loi, aussi vieille que le monde, dureroit autant que lui; malheureusement la première partie de cette lettre n'a que trop de fondement, parce que les hommes se sont toujours donné des chefs,

dont l'ambition a créé la guerre qui n'est réellement que le droit du plus fort. Mais Athènes devoit-elle présumer assez mal de l'espèce humaine, pour prédire que ce droit existeroit toujours? la France réclame contre cet outrage. Sur le frontispice de la République, comme sur celui du temple de Latone à Délos, sur les termes qui borneront son territoire, sur les portes des demeures des Citoyens, partout seront gravés en caractères inéfaçables ces mots consolateurs : *rien n'est si beau que la Justice;* et cette vérité, qui est en même tems la plus sublime des leçons, sera surtout profondément empreinte dans les cœurs. Qu'on vienne voir ensuite si l'on connoît en France le droît affreux de la force, et si le bonheur qui naît de la liberté est un être phantastique, comme le prônent les prédicateurs de la royauté et les apôtres du despotisme.

Citoyens, ce jour est consacré à l'héroïsme par le calendrier Républicain. L'héroïsme a été diversement défini chez les peuples anciens et modernes, suivant la nature du caractère national, des mœurs publiques et des habitudes particulières. Ici c'est un conquérant; là, c'est un faux sage; plus loin, c'est le martyr d'une religion intolérante qu'on décore du nom de héros; mais que l'homme se replie sur lui-même, qu'il embrasse par la pensée l'univers et tout ce qu'il renferme, et il trouvera que né pour la société, celui qui en respecte le plus l'ordre et l'harmonie nécessaires au bonheur de tous, est le véritable héros, et qu'il n'y en a point d'autre. Ainsi, j'estime et je vénère ce cultivateur qui trace de pénibles sillons pour nous procurer l'aliment de la vie, et qui le soir regagne sa chaumière paisiblement et sans remords, pour recommencer le lendemain; cet honnête commerçant qui, calculant le superflu qui existe dans un endroit et le nécessaire qui manque dans un autre, fait une distribution égale entre les hommes des dons de la nature et des productions de l'industrie; cet artisan obscur, mais probe et vertueux dans sa misère; ce père de famille

qui, renfermé dans les soins domestiques, fait sa richesse de ses enfans, et les élève dans l'amour des lois et de la patrie. — Voilà, voilà les objets de mon respect et de mes hommages; voilà les héros, j'ai presque dit les demi-dieux de la terre. Eh quoi! je prostituerois mon encens à un Alexandre qui ravagea le monde, et qui le trouva trop petit pour son ambition! à un Charle-quint qui aspiroit à la monarchie universelle, c'est-à-dire à enchaîner les hommes l'un à l'autre, pour s'en jouer ensuite au gré de son caprice! à un Gengis-kan, dont l'horrible gloire fut d'avoir fait couler le sang de 30 millions de soldats! à un Louis XIV, dont l'orgueil et le faste mirent la France à deux doigts de sa perte, et qui jamais ne jetta un regard de bonté sur le peuple! prétendus héros, vous n'êtes que des brigands à mes yeux : vos crimes ont ensanglanté la terre que vos bienfaits devoient consoler. L'humanité raye vos noms du temple de mémoire où la flatterie les grava; et la raison, mieux éclairée, les voue à l'exécration des siècles. — Solon, Thales, Bias, ô vous tous, Sages de la Grèce, qui par vos mœurs austères et vos mâles vertus avez fondé ou illustré des Républiques dont nous lisons toujours l'histoire avec la plus vive admiration, soyez sans cesse présens au milieu de nous; et qu'échauffés de votre génie, nous frappions l'univers d'étonnement par la sagesse de nos institutions, comme nous le faisons par le courage de nos guerriers et l'éclat de nos victoires. Et toi, malheureux Aristide, qu'on se lassa d'entendre appeller le juste, et que l'inconstance d'un peuple leger et frivole fit condamner à l'exil, console-toi; ton nom est révéré d'âge en âge; et tu as pour imitateurs les Français, qui ont juré d'être justes aussi, car ils veulent être libres.

Permettez-moi, Citoyens, ce dernier rapprochement historique, comme une nouvelle garantie de l'obligation que je contracte ici au nom du peuple Français, que la justice sera la seule politique

dont il usera envers les nations : un Roi de France, qui ne fut appellé le père du peuple que parce qu'il en fût moins le tyran que ses prédécesseurs, consulta un de ses courtisans sur les moyens de faire la guerre avec succès. Celui-ci lui répondit qu'il falloit essentiellement trois choses : la première de l'argent; la seconde, de l'argent; la troisième, de l'argent. En trois mots, qui n'en font qu'un, voici tout le secret des Républiques pour se maintenir contre les factieux de l'intérieur, et contre des voisins ambitieux, inquiets ou jaloux : il faut de la justice, encore de la justice, et toujours de la justice.

Signé, PERÈS.

DISCOURS

PRONONCÉ

DANS LE TEMPLE DE LA RAISON

A BRUXELLES,

Le 30 Germinal, l'an troisième de la République Française, une et indivisible,

PAR EMMANUEL PERÈS,

Représentant du Peuple, près les Armées du Nord et de Sambre et Meuse,

A l'occasion de la Fête qui a été célébrée en réjouissance du traité de Paix conclu entre la République Française et le Roi de Prusse.



A BRUXELLES,
de l'Imprimerie de WAGREZ, *au petit Sablon,* n°. 179.



DISCOURS

Prononcé dans le Temple de la Raison à Bruxelles, le 30 Germinal, l'an troisième de la République Française, une et indivisible,

Par EMMANUEL PERÈS,

Représentant du Peuple, près les armées du Nord et de Sambre et Meuse, à l'occasion de la Fête qui a été célébrée, en réjouissance du Traité de Paix conclu entre la République Française et le Roi de Prusse.

Encore un beau jour pour la République Française ! la décade dernière, nous vous annonçâmes la dissolution de cette ligue impie qui vouloit relever sa tête monstrueuse, et dont tout le système social étoit l'immoralité, le brigandage, la terreur et la mort. Aujourd'hui, nous vous annonçons la Paix entre la France et Frédéric-Guillaume, roi de Prusse. La Paix . . . . . ! après cinq années d'agitations et de troubles, d'orages et de tempêtes, après la guerre la plus opiniâtre et la plus sanglante, comme ce mot repose l'âme ! comme il console l'humanité !

Notre révolution n'est donc pas une chimère, ainsi que le disoient les partisans du despotisme ! il est donc vrai que les principes éternels de raison et de justice qui lui servent de base, sont, pour ainsi dire, sanctionnés par les Gouvernemens même qui s'en montroient les plus sévères antagonistes ! il est donc vrai que nous commençons à recueillir le fruit de nos privations, de nos sacrifices et de notre persévérant courage ! ô mon pays ! il est donc vrai que tu seras heureux un jour, et que ce jour n'est pas éloigné du moment où je parle !

N'attendez pas, Citoyens, que passant des accents de la joie au ton avantageux d'une vanité puérile, ou aux jactances d'un amour-propre ridicule, nous cherchions à nous prévaloir, ni de nos victoires passées pour insulter aux défaites de nos ennemis ; ni de la paix qui vient de se conclure pour l'attribuer à l'impuissance de nous faire encore la guerre ; ni de la force incalculable que cette paix nous donne, pour morguer et braver les coalisés qui nous restent à combattre. Non, ce langage ne seroit, ni dans la sincérité de notre cœur, ni dans la dignité de notre caractère. Inhabiles dans l'art de dissimuler les faits, comme dans celui de les exagérer, nous dirons la vérité toute entière ; et nous n'aurons pas plus d'égards pour nos Concitoyens qui ont fait un si étrange abus de la LIBERTÉ, que pour les rois qui ont voulu asservir une Nation puissante et généreuse ; que pour notre nouvel allié lui-même, qui étoit entré dans cette confédération, et avec qui nous venons d'acquérir le droit de nous expliquer franchement.

La guerre que nous soutenons, fut juste dans son principe. Nous voulions être libres ; et nulle Puissance sur la terre n'avoit le droit de s'y opposer. Tous les Philosophes, tous les Amis de l'humanité dûrent voir, avec le sentiment de l'admiration, un grand Peuple aux prises avec la tyrannie, travaillant à se ressaisir de sa Souveraineté, pour fonder son indépendance et son bonheur.

Les gouvernemens monarchiques au contraire dûrent être effrayés de notre audace révolutionnaire. Ils dûrent craindre que les Peuples soumis à leur domination, victimes comme nous de tous les abus, ne s'agitassent pour en briser les chaînes; et que le résultat de ce mouvement ne fût la chûte universelle des trônes. Ils se liguèrent contre la Liberté Française, et Pilnitz vit éclore le fameux traité de ce nom.

Ce Traité fut un Crime.

Qui vous avoit donné le droit, vous qui le signâtes, d'inquiéter une Nation qui ne vous demandoit rien, et qui, lasse du despotisme, vouloit se donner une Constitution qui l'en garantît à l'avenir? Votre propre intérêt devoit au moins vous conseiller de rester neûtres dans cette grande querelle. Ne voyez-vous pas en effet, rois de la terre, que la plus solide garantie de la stabilité de votre Gouvernement, se trouve dans le respect que vous portez aux Gouvernemens étrangers? et que si vous en attaquez un seul, sous prétexte qu'il ne gouverne pas à votre gré, vous donnez à tous les autres le droit de vous attaquer à leur tour, sans qu'ils aient d'autre raison à vous alléguer que le caprice dont vous leur avez donné l'exemple?

Pourquoi faut-il que nous ayons aussi des reproches graves à nous faire? pourquoi faut-il qu'une cause si sacrée, ait si honteusement dégénéré, et que nous ayons, pour ainsi dire, légitimé l'opposition de l'Europe? la liberté avoit disparu de la France. Elle y étoit remplacée par le deuil, la désolation et le désespoir, fruits de la plus épouvantable tyrannie. On ne voyoit que des larmes; on n'entendoit que des gémissemens. La richesse, l'aisance, les talens, la probité, tout étoit devenu des motifs de proscription : chaque maison avoit été convertie en bastille; chaque place publique avoit son échafaud. Le vieillard périssoit à

côté de l'enfance; la mère à côté de sa fille, et souvent le gage de l'amour conjugal qu'elle portoit dans son sein, ne la sauvoit pas de l'instrument de mort qui s'appesantissoit sur elle. Des énergumènes se disant la montagne, opprimoient, immoloient tous les jours les mandataires les plus fidèles du peuple, et poussoient la nation dans des abîmes dévorans. Des scélérats se nommant Jacobins, se gorgeoient d'or, s'abreuvoient de sang, et pervertissoient d'une manière dégoûtante la morale publique. Les uns et les autres dans leurs délirans projets, n'aspiroient à rien moins qu'à renverser tous les trônes, et à républicaniser la surface du globe. Je le déclare pour mon compte, les monstres m'auroient fait haïr la liberté, si je ne l'aimois plus que la vie : mais plus d'une fois je désirai de vivre à Constantinople pour ne plus voir les exécrations dont ils me rendoient témoin. Vous eûtes raison alors, puissances qui nous combattez, de repousser la force par la force, et d'opposer une digue aux débordemens de cette fureur insensée. Si dans votre indignation vous ne réussîtes point à nous redonner un roi, qu'il étoit peut-être permis de désirer à cette époque, pour se délivrer des cent mille despotismes qui pesoient sur la France, nous le devons à nos braves armées toujours pures, toujours étrangères aux factions, et ne se mêlant jamais que de se battre et de vaincre. Leur courage intrépide, leur exacte discipline, leur constance dans les fâtigues, leur patience dans les privations, ont sauvé jusqu'ici la République; et leur persévérance nous garantit qu'ils la feront triompher du dernier de ses ennemis. Gloire vous soit rendue, respectables défenseurs de la patrie! la vertu s'étoit réfugiée au milieu de vous, lorsque nous étions en proie aux excès de tous les crimes. Recevez par notre bouche le tribut de l'admiration et de la reconnaissance nationale. Jamais nous n'acquittâmes de dette avec un plaisir plus sensible et plus vrai.

Ce tems déplorable est passé où la liberté transformée en

furie, ne s'asseyoit que sur des cadavres. On distingue aujourd'hui sur son front les traits célestes qu'elle a reçus de la nature. Le soleil de justice est déjà haut sur l'horison de la France; et la chaleur bienfaisante de ses rayons l'aura bientôt purgée du reste de ces plantes vénéneuses qui en ont si long-tems dégradé le sol. Nous marchons enfin d'un pas ferme et assuré sur la ligne des principes qui constituent les bons gouvernemens. L'intérêt des Français qui veulent être libres en effet, et la vertu qui finit toujours par reprendre son ascendant dans les révolutions, nous promettent à l'envi que l'ordre actuel ne recevra plus de secousses ni d'atteintes. L'industrie se réveille; le commerce se ranime; les manufactures s'activent; la confiance reparoît de toutes parts; et l'oracle va prédire à la Convention nationale, comme autrefois à Lycurgue, qu'elle est l'amie des Dieux parce qu'elle est l'amie des hommes; et que la République qu'elle forme, sera la plus excellente République qui ait jamais existé.

N'en doutez point, Citoyens, c'est à sa contenance auguste, ferme et sage, c'est à la protection qu'elle accorde à la vertu, c'est à la guerre ouverte qu'elle fait à tous les vices, qu'elle doit la considération dont elle jouit, et le rang qu'elle occupe parmi les Puissances politiques de l'Europe. Jamais, non jamais, avant le 9 Thermidor, elle n'auroit eu à ratifier un Traité de Paix avec le Roi de Prusse. Mais il est tems que nous vous en donnions connoissance; le voici :

(Le Traité de Paix est lû en ces termes.)

ARTICLE PREMIER.

» Il y aura paix, amitié et bonne intelligence entre la République Française et le roi de Prusse, tant considéré comme tel, qu'en qualité d'Electeur de Brandebourg et de co-état de l'empire germanique.

II.

» En conséquence, toutes hostilités entre les deux puissances contractantes cesseront, à compter de la ratification du présent traité; et aucune d'elles ne pourra, à compter de la même époque, fournir contre l'autre, en quelque qualité et à quelque titre que ce soit, aucun secours ni contingent, soit en hommes, en chevaux, vivres, argent, munitions de guerre ou autrement.

III.

» L'une des puissances contractantes ne pourra accorder passage sur son territoire à des troupes ennemies de l'autre.

IV.

» Les troupes de la République Française évacueront, dans les quinze jours qui suivront la ratification du présent traité, les parties des Etats Prussiens qu'elles pourroient occuper sur la rive droite du Rhin.

Les contributions, livraisons, fournitures et prestations de guerre cesseront entièrement, à compter de quinze jours après la signature de ce traité.

Tous les arrérages dus à cette époque, de même que les billets ou promesses données ou faites à cet égard, seront de nul effet. Ce qui aura été pris ou perçu après l'époque susdite, sera d'abord rendu gratuitement, ou payé en argent comptant.

V.

» Les troupes de la République Française continueront d'occuper la partie des états du Roi de Prusse située sur la rive gauche du Rhin. Tout arrangement définitif à l'égard de ces Provinces sera renvoyé jusqu'à la pacification générale entre la France et l'empire Germanique.

VI.

» En attendant qu'il ait été fait un traité de commerce entre les deux puissances contractantes, toutes les communications et relations commerciales; sont rétablies entre la France et les Etats Prussiens sur le pied où elles étoient avant la guerre actuelle.

VII.

» Les dispositions de l'article VI ne pouvant avoir leur plein et entier effet qu'autant que la liberté du commerce sera rétablie pour tout le nord de l'Allemagne, les deux puissances contractantes prendront des mesures pour en éloigner le théâtre de la guerre.

VIII.

» Il sera accordé respectivement aux individus des deux nations la main-levée des effets, revenus ou biens, de quelque genre qu'ils soient détenus, saisis ou confisqués à cause de la guerre qui a eu lieu entre la France et la Prusse, de même qu'une prompte justice à l'égard des créances quelconques que ces individus pourroient avoir dans les Etats des deux puissances contractantes.

IX.

» Tous les prisonniers faits respectivement depuis le commencement de la guerre, sans égard à la différence du nombre et du grade, y compris les marins et les matelots prussiens pris sur des vaisseaux, soit prussiens, soit d'autres nations, ainsi qu'en général tous ceux détenus de part et d'autre pour cause de la guerre, seront rendus, dans l'espace de deux mois, au plus tard, après l'échange des ratifications du présent traité, sans répétition quelconque, en payant toutefois les dettes particulières qu'ils pourroient avoir contracté pendant leur captivité. L'on en usera de



même à l'égard des malades et blessés, d'abord après leur guérison.

Il sera incessamment nommé des commissaires de part et d'autre pour procéder à l'exécution du présent article.

X.

» Les prisonniers des corps saxons, mayençais, palatins et hessois, tant de Hesse-Cassel que de Darmstadt, qui ont servi avec l'armée du roi de Prusse, seront également compris dans l'échange sus-mentionné.

XI.

» La République Française accueillera les bons offices de sa majesté le roi de Prusse en faveur des princes et Etats de l'empire Germanique, qui désireront entrer directement en négociations avec elle, et qui, pour cet effet, ont déjà réclamé ou réclameront encore l'intervention du Roi.

La République Française, pour donner au Roi de Prusse une première preuve de son désir de concourir au rétablissement des anciens liens d'amitié qui ont subsisté entre les deux nations, consent à ne pas traiter comme pays ennemis, pendant l'espace de trois mois après la ratification du présent traité, ceux des Princes et Etats dudit empire qui sont situés sur la rive droite du Rhin, en faveur desquels le Roi s'intéressera.

XII.

» Le présent décret n'aura son effet qu'après avoir été ratifié par les parties contractantes ; et les ratifications seront échangées en cette ville de Bâle, dans le terme d'un mois, ou plutôt, s'il est possible, à compter de ce jour.

En foi de quoi, nous soussignés, ministres plénipotentiaires de la République Française et de sa Majesté le Roi de Prusse, en



vertu de nos pleins pouvoirs, avons signé le présent traité de paix et d'amitié et y avons fait apposer nos sceaux respectifs.

Fait à Bâle, le seizième du mois de Germinal, de l'an troisième de la République Française, (5 avril 1795.)

Signé, François Barthélémy,

Et Charles Auguste, Baron de Hardenberg.

Citoyens, vous venez de l'entendre dans l'article II; cette paix est le présage d'une paix générale. Tous les Amis de l'Humanité doivent désirer qu'elle se réalise au plutôt; que la guerre cesse enfin avec toutes les calamités qu'elle traîne à sa suite; mais surtout que le sang si précieux des Hommes ne coule plus. Il coule à grands flots depuis cinq ans, et la faute ne sauroit nous en être attribuée, puisque nous n'avons les armes à la main que pour la défense du droit inaliénable et imprescriptible des Nations, celui de leur Souveraineté. Si nous avons abusé de ce droit en versant sur nous-mêmes tout les fléaux de l'anarchie, son existence n'en est pas moins réelle. D'ailleurs, les principes qui nous régissent depuis la répression de la tyrannie populaire, sont tels que nos ennemis ne sauroient en désavouer de bonne-foi la sagesse. Il ne peut donc leur rester d'autre prétexte, pour la continuation de la guerre, que celui de prétendre, comme ils le font, que la France ne peut être bien gouvernée que par un roi. Un roi.....! nous l'avons dit, et nous ne cesserons de le répéter, nous ne nous immiscerons jamais dans aucun gouvernement étranger : mais réciproquement, jamais nous ne souffrirons que l'étranger s'immisce dans le nôtre. *La place de la VERTU est auprès de la LIBERTÉ,* a dit Montesquieu. Eh bien! nous la déployerons encore cette Vertu, s'il est nécessaire; et plutôt que de recevoir un roi,

nous nous ensevelirons tous sous les débris fumans de notre Patrie. Il viendra règner ensuite, s'il veut, sur des ossements et des déserts.

Voilà, chez le Républicain Français, le caractère du stoïcisme dont la fête concourt aujourd'hui avec celle de la paix. Il souffre sans murmure les maux qu'il ne peut empêcher ni prévenir. Il brave la mort dans l'occasion; ou du moins il en est frappé, sans que son âme en soit altérée.

Espérons, cependant, et que ce soit là notre plus douce espérance, que l'olivier de la paix ombragera bientôt les rives de la Seine, du Danube et de la Tamise. Plantons, en attendant, cette branche que vient de nous fournir le traité du 16 germinal, sur une hauteur d'où tous les Peuples de la terre puissent l'appercevoir, comme l'expression de notre joie, comme le garant de nos vœux sincères pour une pacification universelle. Mais que cette hauteur ne soit pas la trop fameuse montagne d'où la foudre ne partoit que pour épouvanter ou frapper la Vertu. La vapeur qui sort de son cratère, auroit bientôt desséché ce précieux rameau. Il doit reposer près d'une source jaillissante, au milieu d'un air frais et pur, et sous l'œil caressant de la nature.

Cette cérémonie seroit imparfaite, et nous n'acquitterions qu'à demi la dette publique, si nous ne prouvions toute notre satisfaction aux Armées Françaises dont cette paix est l'ouvrage.

Viens, Général (1), dont de nombreuses cicatrices attestent la vateur, et qui joins à l'énergie d'un Républicain la franchise d'un Soldat, viens recevoir, pour les Généraux et les Chefs de nos troupes, l'accolade fraternelle au nom de la Convention nationale.

(1) Ferrand, *Général de Division, Commandant en chef la Belgique.*

Et vous, Fusilliers, généreux Volontaires, qui avez abandonné vos affections les plus douces et vos plus chers intérêts, pour voler au secours de la Patrie en danger, envoyez-moi l'un de vous, il recevra la même accolade pour ses braves Frères qui savent si bien obéir, et dont les bayonnettes n'ont jamais manqué de fixer la victoire.

Bourguemaître de Bruxelles, les Belges ont beau se défier des Français, les Français s'empresseront toujours de prouver qu'ils ne sont que les Frères et les Amis des Belges. Si ceux-ci ont souffert des suites d'une invasion précipitée et de l'avidité de quelques agens, ils savent que nous nous sommes occupés de réparer leurs pertes, et ils peuvent compter encore sur notre justice. Viens recevoir le gage de ces sentimens dans le baiser que je vais te donner, et que je t'invite à leur transmettre de la part des Représentans du Peuple.

Signé PERÈS.

DISCOURS

Prononcé par le Représentant du Peuple LEFEBVRE (de Nantes), le 16 fructidor, en présence de la garnison et des administrations militaires, rassemblées au Temple de la Raison, pour y entendre la lecture de l'Acte constitutionnel.

Citoyens,

Fatigués par six années de révolution, le peuple Français cherche, depuis long-tems, à se reposer dans un gouvernement stable, ferme et sage. Trompé par l'ambition de quelques hommes qui avaient surpris sa confiance, son attente a toujours été vaine. En 1791, la France reçut une Constitution à laquelle on l'obligea de se lier, sans lui permettre de l'examiner. Cette violation du premier principe, celui de la souveraineté nationale, jointe à plusieurs vices essentiels que portait en elle-même cette Constitution, ne lui assûrèrent pas une longue durée. La nation Française avait conquis sa liberté, elle voulait, comme elle le veut encore, la conserver. La Constitution de 1789 lui donnait quelques moyens pour assûrer ses droits; mais elle en présentait aussi de plus puissans au pouvoir héréditaire conservé, pour rétrograder vers

la tyrannie. De-là cette longue et terrible lutte entre la soif de la liberté et les regrets du despotisme, que termina enfin la glorieuse journée du 10 août.

La Révolution devait se terminer à cette époque; le peuple Français s'était ressaisi de tous les pouvoirs, et il ne restait plus qu'à organiser le mode d'après lequel il devait les exercer; c'est à dire, une Constitution : mais l'ambition de commander, qui s'était glissée dans l'ame de quelques scélérats, réussit à écarter toute idée de gouvernement, et replongea la France dans toutes les horreurs des partis et des factions. Cependant, la partie saine de l'Assemblée, malgré les ambitieux et le peuple de Paris qu'ils avaient égaré, parvint, le 15 février 1793, à présenter à la Nation un projet de Constitution, qui ne portait avec lui que les imperfections dictées impérieusement par le délire d'une faction toute puissante; elle eût pu encore, telle qu'elle était, nous garantir des excès révolutionnaires et de la tyrannie des *jacobins :* mais ces derniers, qui ne pouvaient règner que dans le désordre et l'anarchie, tentèrent tout pour en entraver la discussion, et finirent, dans les funestes journées du 31 mai, par enlever, par la violence et l'audace la plus effrenée, les membres les plus purs et les plus éclairés de la Convention. Alors, maîtres absolus de l'opinion, ils construisirent à la hâte cette Constitution de 1793, qui a été depuis le ralliement de tous les factieux : ils la présentèrent à la Nation, au milieu des bastilles et des échafauds; et forcèrent, par la terreur, le vœu de la Nation. Vainqueurs de Jemmapes! vous leur aviez appris que vous étiez inaccessibles à ce sentiment; aussi, pour obtenir votre assentiment, ils employèrent d'autres moyens; et, tout en vous flatant, ils essayèrent de vous séduire par des moyens dignes d'eux et indignes de vous : Ce monstrueux système de lois anarchiques paru cependant accepté par la Nation; mais comme il contenait encore quelques principes qu'on avait pu soustraire à

la raison d'un grand peuple, les partisans de la fameuse *montagne* craignirent qu'on les eût invoqués contre leur tyrannie : en conséquence, et pour s'affranchir sans pudeur de tout respect social, ils déclarèrent que cette même Constitution serait suspendue, et que le gouvernement révolutionnaire serait maintenu jusqu'à la paix; c'est-à-dire, qu'ils pourraient user des formes les plus violentes et les plus arbitraires pour satisfaire leurs passions sanguinaires, et s'enrichir de la fortune publique et des propriétés particulières. Dix huit mois d'horreurs en tous genres se sont écoulés jusqu'au 9 thermidor; la tyrannie fut abattue, mais la Convention nationale n'était encore ni libre ni complette; la terreur a peu à peu cédé la place à la confiance; la Convention s'est réintégrée, et son triomphe du 1.^{er} prairial lui a rendu cette plénitude de liberté, que, pour le malheur de la Nation, elle n'avait pas obtenu un seul instant depuis sa session. Vous allez juger, Citoyen, de l'usage qu'elle a fait de sa liberté, par le projet de Constitution qu'elle présente à l'acceptation de la Nation Française, et dont je vais vous donner lecture.

(*La lecture.*)

Citoyens, vous venez d'entendre la lecture de l'acte important qui doit fixer les destinées de la France, qui doit arrêter sans retour le mouvement révolutionnaire; nous ramener tous à l'ordre et à la fraternité; forcer le reste de nos ennemis à la paix, rappeler parmi nous le bonheur et l'abondance, et nous rendre tous à nos familles. Quelque puissant néanmoins que soit pour nous le besoin d'une Constitution, n'oubliez pas, dans l'examen que vous en allez faire, qu'il faut moins céder, dans l'émission de votre vœu, aux longues fatigues de la révolution, qu'à la conviction bien réfléchie, que cette Constitution renferme toutes les dispositions qui peuvent garantir et assûrer les droits imprescriptibles de la liberté, de l'égalité politique, de la sûreté des personnes et des propriétés.

Membre du corps représentatif dont cette Constitution est l'ouvrage, il ne m'appartiendrait pas de vous en développer ici les avantages : la Convention nationale, qui vous a toujours respecté, braves défenseurs, croit à votre raison, comme elle avait compté sur votre courage ; il sera plus glorieux pour elle d'obtenir votre approbation, de la droiture de votre jugement, libre et exempt de toute influence. Songez seulement qu'elle est le résultat des méditations d'hommes éprouvés par le malheur et par leur haine irrésistible contre toute espèce de tyrannie et d'usurpation sur la souveraineté nationale. Allez vous recueillir maintenant dans ce premier acte de souveraineté dont vous êtes investis dans cet instant ; la loi promène maintenant sur nous tous le niveau sacré de l'égalité politique. Le caractère de Représentant et de Général disparaît devant le titre glorieux de Citoyen, appelé à exercer la plus auguste des fonctions, celle de faire partie du souverain, qui va prononcer sur son propre sort.

Vainqueurs de Fleurus ! nous allons attendre le résultat de vos délibérations et l'expression de votre vœu. Si vous couronnez, par votre acceptation, les travaux de la Convention nationale, vous ajouterez à sa confiance, vous anéantirez à jamais les espérances criminelles du royalisme et de l'anarchie ; vous apprendrez à l'Europe, qu'un gouvernement adopté par des défenseurs invincibles, est impérissable lui-même, lorsqu'il est appuyé sur leur raison et leur attachement. Et le jour où les onze armées de la République Française auront accepté la Constitution qui leur est présentée, ne doit leur laisser des rois que le souvenir de les avoir vaincu.

A BRUXELLES,
de l'imprimerie de la veuve DESCAMPS, place du grand Sablon, n° 44.

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

PROCLAMATION.

PORTIEZ (de l'Oise) et PERÈS (de Haute-Garonne), *Représentans du Peuple, Commissaires du Gouvernement dans les Pays réunis à la République Française par le Décret du 9 Vendémiaire ;*

AUX FRANÇAIS,

HABITANS DES PAYS RÉUNIS.

Vos destinées, si long-temps incertaines, sont enfin irrévocablement fixées : vous êtes Français. Si ce beau titre vous assure la jouissance des loix sublimes et bienfaisantes de la République, il nous promet aussi une satisfaction bien douce, celle de penser que vous êtes libres par la force de nos armes, et que nous ne formons avec vous qu'une même famille. Il existoit déjà des décrets qui vous réunissoient à la France. Vous savez par quel concours d'évènemens contraires ils demeurèrent sans exécution. Croyez qu'il n'en sera pas ainsi du décret du 9 Vendemiaire, qui, pour la seconde fois, nous donne la même patrie.

A cette première époque la désorganisation étendoit ses ravages dévorans sur notre malheureux sol. Aujourd'hui l'esprit public prend une direction consolante : par-tout on sent la nécessité de l'ordre : par-tout on soupire après le joug salutaire des loix.

Alors on cherchoit une constitution sans la trouver; et l'on finit par ériger en droit sacré la désobéissance aux autorités constituées, et en devoir indispensable l'insurrection de quelques mécontens, lorsqu'il leur plaisoit de penser que le gouvernement les opprimoit. Aujourd'hui nous avons une constitution sage, adaptée à nos besoins, et qui fera notre bonheur comme celui des générations qui doivent nous succéder.

Alors une Convention revêtue d'immenses pouvoirs, toujours déchirée par des factions intestines et rassemblée dans une chambre unique, pouvoit se laisser entraîner à des mesures irréfléchies et désastreuses. Il ne peut sortir aujourd'hui du corps législatif, dont une partie propose, et dont l'autre accepte ou refuse, que de bonnes loix, améliorées encore pour ainsi dire par la prompte et rigoureuse exécution dont elles seront suivies.

Alors enfin le royalisme concentré couvoit l'espérance de relever le trône à la première occasion favorable, et de nous ramener violemment à la servitude. Aujourd'hui son explosion est faite; et l'immortelle journée du 13 Vendémiaire la réduit à l'impuissance de se remontrer jamais.

Tels sont, habitans des pays réunis, les heureux auspices sous lesquels nous nous donnons réciproquement la main, après avoir signé notre pacte social.

Comparez maintenant ce que vous étiez avec ce que vous allez être; et dites-nous vous-mêmes avec franchise si vous devez maudire ou bénir la révolution qui s'opère au milieu de vous.

Vous étiez soumis à un chef qui plusieurs fois, dans un siècle,

vous donnoit la guerre en échange de l'or et de l'argent que vous lui faisiez passer à Vienne. — Vous appartenez à une République qui, lorsqu'elle sera arrivée à l'époque prochaine d'une pacification générale, n'aura d'autre ambition que celle de demeurer dans ses limites et d'encourager dans son sein les vertus, les talens, les arts, le commerce, l'industrie, tout ce qui fait la force et la gloire des états.

Vous étiez sous la dépendance de ces castes privilégiées qui vous traitoient bien, alors qu'elles se bornoient à vous humilier. — Vous n'avez ni maître ni supérieur : la loi seule domine sur tous ; et cette égalité que nous tenons de la nature, est la pierre principale sur laquelle repose notre édifice politique.

Vous aviez des états qu'on cherche à vous faire regretter, sous le prétexte que vous y étiez défendus par vos députés contre les entreprises de vos oppresseurs ; mais vous savez bien que ces députés étoient nommés par des corporations aristocratiques, auxquelles ils étoient naturellement plus dévoués qu'à vous, dont ils ne tenoient directement aucun pouvoir. — Vous nommerez vous-mêmes vos Représentans ; et la loi qui vous gouvernera sera votre propre ouvrage.

Le commerce existoit à peine pour les habitans de ces belles contrées : la Grande-Bretagne, toujours constante dans sa politique tyrannie, vous forçoit à consommer chez vous les produits de votre territoire et de votre industrie, si vous ne préfériez les lui vendre à des prix qu'elle fixoit elle-même. — Par l'ouverture de l'Escaut vous entrez en relation avec l'univers entier. Anvers et Bruxelles vont rivaliser avec Hambourg et Amsterdam ; et vos autres villes vont s'enrichir de l'opulence de ces premières.

Le prêtre, le moine, prenant la dixième gerbe, avoient soin de vous dire, que ce droit étoit d'institution divine : et que, man-

quer de l'acquitter exactement, c'étoit résister à la volonté d'en-haut et compromettre votre salut. — Vous ne payerez plus ni cette dîme, ni une foule d'autres, qui lui doivent leur origine ; et vous ne devez pas craindre que le ciel, pour qui l'offrande la plus agréable est un cœur droit et une ame pure, partage le ressentiment des hommes que cette suppression va frapper.

Vos têtes étoient courbées sous la verge féodale. Outre ces prestations ordinaires et éventuelles, il falloit encore se rendre au moulin, au four, au pressoir de vos prétendus protecteurs, et y laisser une partie de vos subsistances pour pouvoir utiliser l'autre. — Les terres seront libres comme les personnes : plus d'agrier, de champart, de quint, de requint, de bannalité ; et l'honnête cultivateur ne craindra plus, à son dernier soupir, que des mains avides viennent détendre son lit de mort pour s'en emparer, en vertu du droit de meilleur *cattel*, comme de l'objet le plus précieux de sa succession.

Le père, après sa mort, avoit pour héritiers tous ses enfans ; l'orgueil en murmura ; et bientôt la loi permit d'en enrichir un au préjudice de tous les autres. — Cette prédilection est proscrite. L'aînesse n'est plus comptée pour rien dans l'ordre de succéder ; et les enfans d'un même père sont égaux devant la loi comme devant la nature.

Dirigée par le même esprit, la volonté de l'homme traversoit plusieurs générations en faisant passer le même bien d'une tête à l'autre, avec des préférences ou des exclusions arbitraires et bizarres. Cet usage nuisible à l'agriculture, préjudiciable au commerce, avoit encore le troisième inconvénient de troubler l'harmonie des familles par les nombreux procès dont il devenoit la source. — Les substitutions sont abolies ; et la portion des biens dont le testateur peut disposer, ne passe point l'individu qui la reçoit.

Ce qui est vendu le sera définitivement; et l'acquéreur n'ayant plus à trembler pour sa propriété, n'épargnera ni ses sueurs, ni ses avances. Ainsi le veut la foi due aux conventions sociales. Il n'y aura donc plus ni retrait lignager, ni action en rescision pour lésion d'outre-moitié.

Le génie fiscal enchaînoit l'homme laborieux qui vouloit se vouer aux sciences ou aux arts. Quelques dispositions qu'il eût reçues en naissant; quelques lumières qu'il y eût ajoutées par la culture, s'il n'achetoit le droit de faire valoir ses talens, il étoit condamné à une oisiveté aussi flétrissante pour lui-même, que pernicieuse à la société. — Vous êtes affranchis de ces entraves; et vous pouvez, sans autre privilège que celui de votre vocation pour tel ou tel autre état, tirer un tribut légitime de votre industrie, et faire rentrer dans le néant l'intrigue patentée et l'ignorance à brevet. Les corps de métiers, les maîtrises et les jurandes sont incompatibles avec la constitution d'un peuple libre.

Nous serions trop longs, si nous voulions dénombrer ici tous les bienfaits que vous allez recevoir de la constitution française. Nous nous bornons à énoncer les principaux changemens que vous allez éprouver dans votre état civil et politique; à vous garantir par les premières loix qui vont être publiées, que toutes les autres le seront successivement, et à vous donner ainsi comme un avant-goût du bonheur certain qui vous attend sous leur empire.

Pour arriver à l'exécution de ces loix, il faut organiser vos départemens et créer des autorités constitutionnelles. Le décret de réunion attribuoit tacitement cette opération importante à vos assemblées primaires. Déjà la malveillance sourioit à cette mesure, et se flattoit d'en tirer parti pour jetter au milieu de vous le brandon de la discorde et vous pousser à la guerre civile. Vos amis ont vu le piége; et la Convention nationale, par son décret du 3 Bru-

maire, a déclaré les dispositions de l'Article IX de la loi du 9 Vendémiaire, applicables à tous les pays réunis. Ce que vous ne ferez point cette fois pour votre propre intérêt, nous venons le faire au nom du gouvernement; et nous espérons répondre, dans cette partie de notre mission, comme dans toutes les autres, à la flatteuse confiance que vous nous témoignez. Faites-nous connoître la capacité, le civisme et les mœurs des personnes que vous désirez voir porter aux places, et vous aurez des magistrats dignes de vous, dignes de la cause qu'ils auront à défendre, et de la constitution qu'ils auront à maintenir.

Ministres du culte, inspirez aux citoyens que vous dirigez, l'obéissance la plus entière aux loix : le Dieu que vous servez vous en fait un devoir, respectez-les vous-mêmes, et comptez sur toute leur protection. Ne vous souvenez de la conduite de certains de vos confrères dans l'intérieur de la République, que pour la vouer comme nous à l'exécration de la terre et à la vengeance du ciel.

Et vous qui teniez à des distinctions de naissance, vous en pouvez obtenir de plus honorables et de plus solides : montrez-vous supérieurs en vertus à vos concitoyens, et prouvez-leur ainsi que la révolution ne vous a rien ôté.

Vous tous enfin, habitans des pays réunis, attachez-vous intimément à notre cause : nous promettons de ne jamais nous séparer de la vôtre. N'ayons qu'un même esprit, celui de la concorde et de la fraternité; qu'un même désir, celui de notre indépendance; qu'un même but, celui du triomphe de la République. Avec ce concert d'action et de sentimens, nous pouvons défier tous les orages et braver tous les efforts des ennemis de notre liberté.

Signé PÉRÈS, PORTIEZ (de l'Oise).

LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

ARRÊTÉ

Concernant la publication de certaines Loix de la République.

Les Représentans du Peuple, Commissaires du Gouvernement dans les Pays réunis à la République Française par le Décret du 9 Vendémiaire ;

DÉSIRANT faire jouir promptement les habitans desdits pays des avantages de la réunion, et leur appliquer à cet effet les loix françaises les plus bienfaisantes, en attendant que les autres puissent être successivement publiées ;

Ouï le conseil de gouvernement, arrêtent ce qui suit :

ART. I^er^. Les loix relatives à l'abolition des dîmes, des droits féodaux, du retrait lignager, des substitutions, de l'action en rescision pour lésion d'outre-moitié, de maîtrises et jurandes, de même que celles qui prescrivent un nouvel ordre de succéder à l'avenir, seront incessamment publiées, pour être exécutées dans toute l'étendue des pays réunis à la République Française, par le décret du 9 Vendémiaire.

II. En attendant ladite publication, il est sursis à toutes contestations, instances et procédures relatives aux objets énoncés en l'article I^er^.

III. Le conseil de gouvernement est chargé de faire imprimer, publier et afficher, tant lesdites loix que le présent arrêté et la

proclamation y jointe, par-tout où besoin sera, et d'en certifier les Représentans du Peuple, commissaires du gouvernement, dans le plus court délai.

A Bruxelles, le 14 Brumaire, l'an 4 de la République Française, une et indivisible.

Signé PÉRÈS, PORTIEZ (de l'Oise).

Contresigné DELCAMBE, *secrétaire.*

A Bruxelles, de l'Imprimerie de TUTOT.

III. — BERNADOTTE

BERNADOTTE [1]

EXTRAIT DES PROCLAMATIONS

DE

S. A. R. LE PRINCE ROYAL DE SUÈDE

ET

BULLETINS

publiés au Quartier général de l'Armée combinée du Nord de l'Allemagne

DEPUIS LE COMMENCEMENT DES OPÉRATIONS JUSQU'AU 12 FÉVRIER 1814, PRÉCÉDÉS DE NOTES QUI EXPLIQUENT LES CAUSES DE LA GUERRE.

---

(1) Un traité secret lui assurait la Norvège en échange du concours qu'il prêtait aux alliés.

EXTRAIT DE LA LETTRE DE S. A. R., LE PRINCE ROYAL, A S. M. L'EMPEREUR DES FRANÇAIS, EN DATE DE STOCKHOLM, LE 23 MARS 1813.

SIRE,

« . . . . . .

» . . . . . .

» Je suis né dans cette belle France que Vous gouvernez, » Sire; sa gloire et sa prospérité ne peuvent jamais m'être indiffé- » rentes. Mais, sans cesser de faire des vœux pour son bonheur, je » défendrai, de toutes les facultés de mon âme, et les droits du » peuple qui m'a appelé, et l'honneur du Souverain qui a daigné » me nommer son fils. Dans cette lutte entre la liberté du monde » et l'oppression, je dirai aux Suédois : *Je combats pour vous et* » *avec vous, et les vœux des nations libres accompagnent nos efforts.*

» En politique, Sire, il n'y a ni amitié ni haine; il n'y a que » des devoirs à remplir, envers les peuples que la Providence » nous a appelés à gouverner. Leurs lois et leurs privilèges sont » les biens qui leur sont chers, et si, pour les leur conserver, on » est obligé de renoncer à d'anciennes liaisons et à des affections » de famille, un prince, qui veut remplir sa vocation, ne doit » jamais hésiter sur le parti à prendre.

» Si les événements qui se sont pressés depuis quatre mois, » ont fait rejeter, sur les généraux de V. M., le désarmement et

» l'envoi en France, comme prisonniers de guerre, les troupes » suédoises de la Poméranie, il ne se trouvera pas, Sire, un pré- » texte aussi facile de justifier le refus, que V. M. a toujours fait » de confirmer les jugemens du conseil des prises, et les exceptions » particulières qu'elle fait depuis trois ans contre la Suède, quoi- » que ce tribunal ait prononcé en notre faveur. Au reste, Sire, » personne, en Europe, ne se méprendra sur le blâme que Votre » Majesté jette sur ses généraux.

» Quant aux menaces que contient la note du duc de Bassano, » et aux 40.000 hommes que Votre Majesté veut donner au » Danemark, je ne crois point devoir entrer dans les détails sur » ces objets, d'autant plus que je doute que le Roi de Danemark » puisse profiter de ce secours.

» Pour ce qui concerne mon ambition personnelle, j'en ai » une très grande, je l'avoue. C'est celle de servir la cause de » l'humanité et d'assurer l'indépendance de la presqu'île scandi- » nave. Pour y parvenir, je compte sur la justice de la cause, que » le Roi m'a ordonné de défendre, sur la persévérance de la nation » et sur la loyauté de ses alliés.

» Quelle que soit votre détermination, Sire, relativement à » la paix, ou à la guerre, je n'en conserverai pas moins, pour » V. M., les sentiments d'un ancien *frère* d'armes! »

LEIPSICK.

RAPPORT DU 21 OCTOBRE 1813.

Les résultats des batailles de Leipsick sont immenses et décisifs. Déjà dans la journée du 18, l'Empereur Napoléon avait commencé à mettre son armée en retraite, sur la route de Lützen et de Weissenfels. Lui-même n'est sorti d'ici qu'à 10 heures du matin le 19. Trouvant la fusillade déjà établie à la porte de Ranstedt vers Lützen, il fut obligé de sortir par celle de Pegau. Les armées alliées ont pris 15 généraux, et parmi eux les généraux Regnier et Lauriston, commandant des corps d'armée. Le Prince Poniatowski s'est noyé en voulant passer l'Elster. Le cadavre du général Dumoustier, chef de l'état-major du II^me^ corps, y a été trouvé. Plus de 1000 hommes ont péri dans cette rivière. Le duc de Bassano s'est sauvé à pied; le maréchal Ney doit être blessé. Plus de 250 pièces de canon, 900 caissons et au-delà de 15,000 prisonniers sont tombés au pouvoir des alliés, avec plusieurs aigles et drapeaux. L'ennemi a abandonné ici plus de 23,000 blessés et malades, avec tout le service des hôpitaux.

La perte totale de l'armée française doit monter à près de 60,000 hommes. D'après tous les calculs, l'Empereur Napoléon n'a pu sauver du désastre général que 90,000 hommes. Toutes les

armées alliées sont en mouvement pour le poursuivre, et on amène à chaque instant des prisonniers, des bagages et de l'artillerie. Les troupes allemandes et polonaises désertent en foule ses étendarts, et tout annonce que la liberté de l'Allemagne a été conquise à Leipsick.

On ne conçoit pas qu'un homme qui a commandé dans 30 batailles rangées et qui s'est élevé par la gloire militaire, en s'appropriant celle de tous les anciens généraux français, ait pu concentrer son armée dans une position aussi défavorable que celle où il l'avait placée. L'Elster et la Pleisse sur ses derrières; un terrain marécageux à parcourir, et n'ayant qu'un seul pont, pour faire passer son armée et ses bagages. On se demande si c'est là le grand capitaine qui a fait trembler l'Europe?

Quartier général de Hanovre,
le 10 novembre 1813.

. . . . . .

La régence de l'électorat d'Hanovre a été rétablie, et l'ennemi n'occupe plus sur le bas-Elbe, que les places de Harbourg et de Stade, et le petit fort de Hope; mais il est à présumer, qu'il ne pourra pas les défendre longtemps. Les habitans de toutes les classes ont donné à Hanovre et dans les autres lieux de l'électorat, les témoignages de la plus touchante affection pour leur Souverain. Le Prince Royal, qui dans des temps antérieurs, avait dû les commander comme général ennemi, a reçu avec sensibilité les marques de souvenir et de reconnaissance qui lui ont été données pour la manière dont il les avait traités. (1)

---

(1) Il est impossible de décrire l'enthousiasme que les habitans de la capitale et de l'électorat firent éclater à l'arrivée du Prince Royal.

Le quartier général de la grande armée alliée était le 5 à Francfort; ainsi donc les efforts inouis, que la France a faits en 1813, ont eu les mêmes résultats, que ceux faits en 1812. Les légions françaises, qui faisaient trembler l'univers, se retirent et vont chercher leur sûreté derrière le Rhin; frontière naturelle de la France qui serait encore une barrière de fer, si Napoléon n'avait voulu asservir tous les peuples et ravir toutes les patries. Quoique ces limites semblent être posées par la nature, l'armée russe s'y présente, parce que Napoléon a été chercher les Russes à Moscou; l'armée prussienne s'y présente, parce que contre la foi jurée, Napoléon retient encore les places de cette monarchie; l'armée autrichienne s'y présente aussi, parce qu'elle a des affronts à venger, et qu'elle se rappelle qu'après la paix de Presbourg, on ravit à son chef suprême, le titre d'Empereur d'Allemagne; si les Suédois s'y trouvent, c'est qu'au sein de la paix et en violation des traités les plus solennels, Napoléon a été déloyalement les surprendre à Stralsund et les insulter à Stockholm.

Les Alliés plaignent les malheurs des Français; ils gémissent des maux que la guerre entraîne, et loin d'être éblouis, comme Napoléon, des succès dont la Providence a favorisé leurs armes, ils désirent ardemment la paix. Tous les peuples soupirent après cette faveur du Ciel et Napoléon, Napoléon seul, s'est opposé jusqu'ici au bonheur du monde. Aussi tous les Princes, autrefois ses alliés, se hâtent d'abjurer les liens qui les attachaient à lui; ceux même, dont les états avaient été agrandis, par suite de son pouvoir ou de son influence, renoncent à leur agrandissement et à sa prétendue amitié.

LE PRINCE ROYAL DE SUÈDE AUX FRANÇAIS

FRANÇAIS,

J'ai pris les armes, par ordre de mon Roi, pour défendre les droits du peuple suédois. Après avoir vengé les affronts qu'il avait reçus et concouru à la délivrance de l'Allemagne, j'ai passé le Rhin.

En revoyant les bords de ce fleuve, où j'ai si souvent et si heureusement combattu pour vous, j'éprouve le besoin de vous faire connaître ma pensée.

Votre gouvernement a constamment essayé de tout avilir, pour avoir le droit de tout mépriser; il est temps que votre système change.

Tous les hommes éclairés forment des vœux pour la conservation de la France, ils désirent seulement qu'elle ne soit plus le fléau de la terre.

Les Souverains ne se sont pas coalisés pour faire la guerre aux nations, mais pour forcer votre gouvernement à reconnaître l'indépendance des états; telles sont leurs intentions, et je suis, auprès de vous, garant de leur sincérité.

Fils adoptif de Charles XIII, placé, par l'élection d'un peuple

libre, sur les marches du trône des grands Gustaves, je ne puis désormais avoir d'autre ambition que celle de travailler à la prospérité de la presqu'île scandinave. Puissé-je, en remplissant ce devoir sacré envers ma nouvelle patrie, contribuer, en même tems au bonheur de mes anciens compatriotes.

Donné à mon quartier général de Cologne, le 12 février 1814.

(Signé) CHARLES JEAN.

ERRATA

Page 8, note 1, *lisez :* inscription romanche du clocher

Page 75, ligne 2, *lisez :* Révolution française

Page 76, ligne 20, *lisez :* n'a pas trop etc.

Page 121, ligne 10, *lisez :* Hatin *(Histoire de la Presse)* ou dans le *Marat*, de Vermorel.

Page 128, note 1, ligne 4, *lisez :* Simonne Evrard

Page 135, ligne 1, *lisez :* Le malheureux prince eut beau

Page 163, dernière ligne, *lisez :* peut se voiler la face !

Page 167, *lisez :* une bonne ville du Palatinat,

Page 169, ligne 6, *lisez :* de Beust,

Page 172, ligne 19, *lisez :* voix enfantine !

Page 181, ligne 19, *lisez :* On commença d'abord par traiter etc.

Page 183, ligne 22, *lisez :* avaient frappée sur Bruges

Page 184, ligne 3, *lisez :* Cambon put dire le 23 juillet 1794 :

Page 212, ligne 20, *lisez :* Napoléon?

Page 239, ligne 17, *lisez :* mais, comme a dit Méhée, fils, les hommes

Page 321, ligne 5, *lisez :* Treilhard, Robert, commissaires de la Convention,

Page 322, avant-dernière ligne, *lisez :* curieuses vignettes qui méritaient etc.

Page 323, ligne 14, *lisez :* imprimées.

» » » 15, *lisez :* prononcées.

TABLE

		Pages
Dédicace		5
Préface		7

PREMIÈRE PARTIE

I.	Sur l'histoire vraie de la Révolution française	17
II.	Journaux et Pamphlets de la Révolution. (1789-1793)	29
III.	Le Journal de Tournon	49
IV.	La Franc-Maçonnerie et les Juifs dans la Révolution.	55
V.	Les étrangers dans la Révolution	67
VI.	Les Rétroactes de la question juive.	71
VII.	L'Antisémitisme	75
VIII.	Illusions d'Anacharsis Cloots.	85
IX.	L'Evèque d'Autun	87

X. Le Département de Paris et les 48 Sections de Paris. (1792, 1793 et 1794). 89
XI. Les Massacres de Septembre 93
XII. Sur une opinion de Napoléon 107
XIII. Marat inconnu 113
XIV. Les Journaux de Marat 119
XV. Desmoulins et le *Vieux Cordelier*. L'arrestation et le procès des Dantonistes 123
XVI. La mort des Dantonistes 129
XVII. Le Duc d'Orléans 133
XVIII. L'Evêché 137
XIX. Robespierre pontife. 139
XX. Les Vainqueurs de Thermidor 147
XXI. Statues, Démolitions et Maisons célèbres 151
XXII. Quelques adresses 159
XXIII. Longwy 163
XXIV. Sarrelouis 167
XXV. Les protestants émigrés 171
XXVI. L'annexion de la Belgique 173
XXVII. Le Culte de la Raison en Belgique 187
XXVIII. Une édition belge de l'Almanach du Père Gérard . 189
XXIX. L'accent flamand (?) de Théroigne de Méricourt. . 193
XXX. Efforts anciens vers le Rhin 195
XXXI. Dans mon village 199
XXXII. L'Escaut libre 207
XXXIII. S^{t}-Just à Charleroi 209
XXXIV. Moreau et les Conspirations Pichegru, etc. . . . 211
XXXV. Souvenir de Wagram 221
XXXVI. L'histoire de 1815 et de Waterloo, par le Père Loriquet 225
XXXVII. La fin du Jacobinisme. 231

SECONDE PARTIE

DOCUMENTS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — FRANCE

La Vérité à l'Evêque d'Autun 245
Les 48 Sections de Paris. 249
Extrait de l'ouvrage de Ph. Le Bas, sur Septembre . . . 281
La vérité toute entière sur les vrais auteurs de la Journée du 2 Septembre 1792, par Méhée, fils 291
Les Evénements de Thermidor. Rapport de Barère du 8 Thermidor. 297
Bulletin de la Convention 9, 10 et 11 Thermidor 307

II. — BELGIQUE

Note préliminaire. 321

a) *Dumouriez*

Lettre de Dumouriez aux Magistrats de Mons 327
Proclamation de Dumouriez au Peuple belge 329
Lettre à Clavière 331
Lettre de Dumouriez à Pache (21 décembre 1792). . . . 333
Extraits de la brochure de Dumouriez : De la République etc. (1797) 335

b) *Les Carmagnoles de Barère*

9 Messidor an 2[d]. Prise de Charleroi. 345
24 Messidor an 2[d]. Prise de Bruxelles, etc. 357

c) *Les Proconsuls en Belgique*

Discours prononcé par Pérès le 30 Pluviôse an III. 371
Discours de Pérès du 10 Germinal an III. 381
Discours de Pérès du 30 Germinal an III. 393
Discours de Lefèvre de Nantes le 16 Fructidor an III . . . 405
Proclamation de Portiez et Pérès (Brumaire an IV) . . . 409

III. — BERNADOTTE

Extraits de ses proclamations 419

Charleroi. — L. Surin, Editeur.

ERRATA

Le lecteur est prié de faire les petites corrections suivantes :

Page 8, note 1, *lisez :* inscription romanche du clocher

Page 44, ligne 26, *lisez :* n° LV

Page 69, ligne 1, *lisez :* Comité de salut public

Page 75, ligne 2, *lisez :* Révolution française

Page 76, ligne 20, *lisez :* n'a pas trop, etc.

Page 86, ligne 18, *lisez :* occurrence.

Page 102, ligne 20, *lisez :* responsabilité.

Page 121, lignes 9 et 10, *lisez :* Hatin (*Histoire de la Presse*) ou dans le *Marat*, de Vermorel.

Page 128, note 1, *lisez :* Simonne Evrard.

Page 135, ligne 1, *lisez :* Le malheureux prince eut beau

Page 135, dernière ligne, note 1, *lisez :* Buonarrotti, l'historien

Page 163, dernière ligne, *lisez :* peut se voiler la face !

Page 167, ligne 6, *lisez :* une bonne ville du Palatinat

Page 169, ligne 6, *lisez :* de Beust,

Page 172, ligne 19, *lisez :* voix enfantine !

Page 173, note 1, dernière ligne, *lisez :* la Belgique. (Ixelles, Viselet, 1889.)

Page 181, ligne 19, *lisez :* On commença d'abord par traiter etc.

Page 183, ligne 22, *lisez :* avaient frappée sur Bruges

Page 184, ligne 3, *lisez :* Cambon put dire le 23 juillet 1794

Page 212, ligne 20, *lisez :* Napoléon ?

Page 232, ligne 12, *lisez :* au sujet de cette belle politique :

Page 233, ligne 13, *lisez :* de tempérament

Page 239, ligne 17, *lisez :* mais, comme a dit Mehée, fils,

Page 321, ligne 5, *lisez :* Treilhard, Robert,

Page 322, avant-dernière ligne, *lisez :* curieuses vignettes qui méritaient etc.

Page 323, ligne 14, *lisez :* imprimées

Page 323, ligne 15, *lisez :* prononcées